

## Affaires : Matignon fait silence, l'Élysée cherche comment réagir

LES DERNIÈRES révélations dans l'affaire des lycées d'Île-de-France, qui témoignent d'un système de corruption entre le RPR, le PS et le PR (devenu depuis DL), renforcent à l'Élysée le camp de ceux qui plaident en faveur d'une intervention de Jacques Chirac sur les affaires. Chaque conférence de presse donne lieu en effet à une interpellation du président sur ce sujet, comme ce fut encore le cas à Nice. A Matignon, on se refuse à commenter les déclarations des collecteurs de fonds. « C'est un problème de juges, d'opinion et de médias », indique-t-on. Même discrétion au PS, où le premier secrétaire, François Hollande, écarte l'idée d'une « enquête interne ». Mais le trésorier national, Alain Claeys, estime que s'il était avéré, un tel système d'entente illicite serait « mafieux ».

Lire page 8

# La Cour suprême choisit George W. Bush

- Les neuf plus hauts magistrats des Etats-Unis rendent un jugement favorable au candidat républicain
- A cinq contre quatre, ils interdisent le recomptage manuel de milliers de bulletins litigieux en Floride
- Le démocrate Al Gore hésite entre se soumettre à ce verdict ou poursuivre la bataille judiciaire

LA COUR SUPRÊME des Etats-Unis a rendu, mardi soir 12 décembre, un jugement favorable à George W. Bush dans la course à la Maison Blanche et qui semble porter un coup fatal aux espoirs de son adversaire démocrate, le vice-président Al Gore. A une majorité étroite de cinq voix contre quatre, elle a estimé que le temps manquait pour procéder au recomptage manuel des quelque 45 000 bulletins litigieux en Floride. Auparavant, par sept voix contre deux, la Cour fédérale avait cassé l'avis de la Cour suprême de Floride autorisant le recomptage manuel en estimant qu'il posait des problèmes constitutionnels.

Mais, pour les quatre juges minoritaires, l'argument du calendrier reste contestable et d'autres modalités de recomptage pouvaient être trouvées. La décision de la Cour a été acquise à une majorité d'une voix qui reflète exactement sa division partisane. Après l'annonce de ce verdict rendu cinq semaines, jour pour jour, après le scrutin



présidentiel du 7 novembre, l'entourage d'Al Gore a fait savoir que celui-ci allait analyser les attendus du jugement et qu'il ne se prononcerait que dans la journée de mercredi. Plusieurs personnalités démocrates ont estimé que, cette fois, les jeux étaient faits, et que leur chef de file devait concéder sa défaite. Ce serait « élégant » de sa part, a indiqué l'un de ses conseillers juridiques. D'autres, comme le pasteur noir Jesse Jackson, militant des droits civiques, estiment que le vice-président ne doit pas se soumettre. « Plusieurs milliers d'électeurs qui sont allés aux urnes ont vu leurs voix soustraites, a-t-il déclaré, la décision de la Cour suprême est motivée par des raisons idéologiques (...) qui la détournent de sa mission d'autorité morale. » De son côté, George W. Bush est « très satisfait » de ce jugement, a déclaré l'ancien secrétaire d'Etat, James Baker.

Lire pages 2, 3 et 4  
et notre éditorial page 18



## INONDATIONS EN BRETAGNE L'eau après le vent

Une forte pluviosité et un coefficient élevé de marées ont provoqué dans la nuit de mardi à mercredi des crues exceptionnelles dans le Finistère. Elles ont largement dépassé le niveau de celles de 1995 et 1974. A Quimper, Quimperlé (photo), Châteaulin, Landerneau et Morlaix, l'eau atteint 2 mètres par endroits. Un an après les tempêtes des 26 et 27 décembre, le ministère de l'agriculture tire un bilan « satisfaisant » des mesures d'urgence prises à l'époque. p. 12 et 13

## Le débat sur la torture en Algérie

APRÈS la publication des aveux des généraux Jacques Massu et Paul Aussaresses (Le Monde du 23 novembre), nous publions plusieurs opinions et témoignages sur la torture en Algérie. Hocine Aït Ahmed, président du Front des forces socialistes (FFS) algérien, estime que, pour réconcilier la France et son ancienne colonie, il faut « désigner ceux qui, hier, ont torturé les Algériens. Mais aussi cesser d'encourager ceux qui les oppriment aujourd'hui ». Lire aussi les points de vue du comédien Jacques Charby, du docteur Karim Rahem, du lieutenant de réserve Roger Monié, des écrivains Paul Thibaud et René-Victor Pilhes et de plusieurs représentants de la communauté harkie.

Lire pages 16 et 17

## L'équation de Sautter : « force vive » d'un pays = 1/2 PIB x taux de croissance<sup>2</sup>

LES ÉTUDIANTS en sciences économiques apprendront-ils demain l'équation de Sautter, de la même façon qu'ils étudient aujourd'hui la courbe de Laffer ? Dans un ouvrage collectif que vient de publier le Cercle des économistes (Espérances et menaces de la nouvelle économie, Editions Descartes), l'ancien ministre des finances, Christian Sautter, présente, en tout cas, une contribution originale qui fait débat dans le petit microcosme des économistes parisiens.

Dans son article, M. Sautter attire l'attention des experts sur le fait que les physiciens disposent d'une équation fameuse pour calculer la « force vive », c'est-à-dire l'énergie cinétique d'un corps en mouvement :  $E = 1/2mv^2$ . En clair, rappelle l'ancien ministre, « la force vive est égale à la moitié du produit de la masse par le carré de la vitesse ».

Or, pour M. Sautter, cette équation est tout aussi valide quand on l'applique à l'économie, car elle peut permettre de calculer non pas la force intrinsèque des pays, mais, là encore, leur « force vive » ou, si l'on préfère, leur dynamisme. La « force vive » économique d'un pays se calcule alors de la manière suivante : c'est la moi-

tié de son produit intérieur brut (PIB) multipliée par le carré de son taux de croissance. « Les termes de force et d'énergie sont séduisants pour caractériser une économie. On sent bien que le Japon vient de perdre de la "force vive", tandis que les Etats-Unis affichent une énergie neuve, celle, dit-on, de la nouvelle économie », explique-t-il.

L'application au domaine de l'économie de cette équation physique bouleverse de fait la hiérarchie mondiale des grandes puissances, puisqu'elle privilégie la vitesse (la croissance du PIB) sur le poids (le PIB lui-même). Dans le hit-parade ordinairement admis, qui repose sur l'importance du PIB, les Etats-Unis sont la première puissance économique mondiale, suivis par le Japon, puis l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Dans le classement de M. Sautter, la Chine arrive en tête devant les Etats-Unis, tandis que le Japon est relégué de la deuxième à la huitième place, l'Allemagne de la troisième à la onzième et la France de la quatrième à la dix-huitième.

Pour la France, devancée par des pays comme la Turquie ou l'Irlande, cette redéfinition est donc particulièrement cruelle. Alors que, voilà un an, une querelle a opposé les statisticiens

pour savoir si le Royaume-Uni n'avait pas un poids économique supérieur au sien, le nouveau classement tranche clairement la question, puisque la Grande-Bretagne décroche la neuvième place, largement devant la France.

L'ancien ministre est visiblement conscient que son théorème n'est pas encore très sophistiqué et qu'il fera l'objet de nombreuses critiques. Comment être certain, par exemple, de l'exactitude des statistiques chinoises ? Mais il maintient qu'à l'heure de la nouvelle économie l'équation a une véritable cohérence. « La force vive, cela est intuitif, donne un avantage aux légers qui courent vite sur les massifs luttant de sumo qui s'essouffent rapidement. »

Et M. Sautter ne souhaite visiblement pas qu'on le prenne pour un plaisantin, car, selon lui, cette formule n'est pas seulement intellectuellement plaisante... Elle devrait, en toute logique, avoir des retombées concrètes. A partir de ces chiffres, en effet, une conclusion s'impose : « Pour superviser l'économie mondiale, le G7 a pris un coup de vieux. »

Laurent Mauduit

## General Motors licencie



RICHARD WAGONER

APRÈS huit années de croissance, le marché automobile américain marque sérieusement le pas. General Motors en tire les conséquences, son nouveau président, Richard Wagoner a annoncé, jeudi 12 décembre, un important plan de restructuration et la suppression de 15 000 emplois.

Lire page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.



LOUIS ROEDERER  
CHAMPAGNE  
DE L'EXCEPTION LA RÈGLE

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

## La santé publique oubliée par la gauche

EN S'ÉTENDANT à toute l'Europe et en amenant les autorités européennes à adopter des mesures de sécurité beaucoup plus sévères, la crise de la vache folle a confirmé le gouvernement français dans ses analyses. Ainsi, le pays devenu le pelé, le galeux de l'Europe n'aurait eu que le tort d'avoir raison trop tôt. Cette version, qui a le mérite de la simplicité, a un défaut : elle incite à ne pas regarder de trop près dans la gestion de la crise en France. Deux questions de fond sont soulevées. L'une porte sur l'exemplarité de la conduite des pouvoirs publics, l'autre renvoie aux difficultés chroniques de la gauche en matière de santé publique.

Les décisions successives prises par le gouvernement français ont abouti à un dispositif qui a considérablement réduit le risque de contracter l'agent de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob liée à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). C'était loin d'être le cas dans d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, qui prétendaient contre toute vraisemblance être exempts de cas d'ESB. La combinaison appliquée en France du traitement thermique des farines animales, du retrait des tissus à

risque avéré ou potentiel et le dispositif de surveillance dans les abattoirs permet de consommer sans crainte de la viande bovine. Ou plutôt, devrait permettre de le faire, car on sait que les peurs dans ce domaine n'ont pas disparu.

Les peurs, justement, celles que l'on stigmatise en les qualifiant d'irrationnelles et que l'on fait basculer dans le champ du pathologique en les enrobant dans une psychose collective, expriment pourtant quelque chose de tout à fait concret : les citoyens disent leur défiance à l'égard de ceux, professionnels, institutionnels et, par-dessus tout, politiques, censés assurer leur sécurité, qui ne les ont pas efficacement protégés et les tiennent en si peu d'estime qu'ils ne les ont même pas tenus informés. Hier, on se vantait d'avoir le meilleur système de transfusion au monde pendant que couvait le scandale du sang contaminé. Aujourd'hui, face à une Europe qui a failli dans la gestion de la crise, on affirme avoir pris en France toutes les mesures justifiées scientifiquement. Au prix de quelques oublis.

Paul Benkimoun

Lire la suite page 18



## NUCLÉAIRE Kiev ferme Tchernobyl

Comme promis, les autorités ukrainiennes vont annoncer, vendredi 15 décembre, la fermeture définitive de la centrale de Tchernobyl, plus de quatorze ans après le pire accident du nucléaire civil, survenu en URSS le 26 avril 1986. Sur place, les employés dénoncent une « fermeture sous pression internationale ». p. 6



## MARINE NATIONALE « De Gaulle » au radoub

Le bateau maudit revient au port. Un mois après le bris de son hélice dans le triangle des Bermudes, le porte-avions nucléaire « Charles-de-Gaulle » vient d'entrer dans le radoub du port de Toulon pour des réparations qui devraient durer de trois à quinze mois. Pour la première fois depuis la dernière guerre, la marine nationale est sans porte-avions. Enquête. p. 14

International.....	2	Météorologie.....	30
France-Société.....	8	Jeux.....	30
Régions.....	12	Carnet.....	31
Horizons.....	14	Culture.....	32
Entreprises.....	20	Guide culturel.....	34
Communication.....	23	Kiosque.....	35
Tableau de bord.....	24	Abonnements.....	35
Aujourd'hui.....	27	Radio-Télévision.....	36

**ELECTION** La Cour suprême des Etats-Unis a rendu, mardi 12 décembre, une décision qui ne laisse guère d'espoir au démocrate Al Gore de devenir le quarante-troisième président des Etats-Unis.

● **LES JUGES** ont décidé que le recompte manuel autorisé par la Cour suprême de Floride était anticonstitutionnel, compte tenu du délai du 12 décembre pour désigner les grands électeurs, chargés



d'élire le président. ● **LES MAGISTRATS** minoritaires ont déploré dans leur opinion dissidente une décision qui risque d'entamer la confiance des citoyens dans la justice ● **GEORGE W. BUSH** a manifesté sa « satisfaction », tout en évitant tout triomphalisme ● **AL GORE** devait faire connaître ses intentions dans la journée de mercredi. (Lire aussi notre éditorial page 18.)

# La Cour suprême des Etats-Unis rend un avis favorable à George W. Bush

Les magistrats de la plus haute instance judiciaire ont finalement décidé d'interdire un nouveau recompte des voix dans l'Etat de Floride qui détenait la clé de l'élection présidentielle. Al Gore devait dire, mercredi, s'il concède sa défaite

NEW YORK

de notre correspondant

Si c'est la fin, elle est aussi amère que le début. Cinq semaines jour pour jour après une élection présidentielle sans vainqueur qui a plongé le pays dans une extraordinaire confusion politico-judiciaire, la Cour suprême des Etats-Unis, incapable de surmonter ses divisions politiques, a rendu, mardi 12 décembre, un jugement offrant la Maison Blanche au républicain George W. Bush mais donnant aux démocrates et à Al Gore de multiples raisons de penser qu'ils auraient pu remporter l'élection si toutes les voix exprimées en Floride avaient été comptées comme ils le demandaient.

Rendue publique à 22 heures, sous forme d'un épais document aussi confus que l'ont été ces cinq semaines, la décision de la Cour suprême, son manque de clarté et le terrible aveu d'impuissance qu'elle constitue ont alourdi l'atmosphère au lieu de dissiper le malaise et d'apporter de manière catégorique le point final à cette longue saga post-électorale. Si prompt à revendiquer la victoire lorsqu'elle ne lui appartenait pas encore, le camp Bush n'a pas osé se la ré-approprier, mardi soir. Dans une très brève déclaration à Tallahassee, l'ancien secrétaire d'Etat James Baker, qui défend les intérêts de George W. Bush en Floride, a indiqué que « le gouverneur Bush et Dick Cheney étaient heureux et satisfaits que sept juges de la Cour suprême aient reconnu que le recompte des voix ordonné par la Cour suprême de Floride posait des problèmes constitutionnels. Cela a été, a ajouté M. Baker, un processus long et ardu pour tous ceux qui y ont été impliqués, des deux côtés ».

Du côté démocrate, quelques voix se sont aussitôt élevées à la télévision pour reconnaître que l'heure de la défaite avait maintenant sonné

pour M. Gore : le sénateur Torricelli, qui n'a jamais été très solidaire du combat post-électoral du vice-président, Ed Rendell, le président du Democratic National Committee, et le professeur de droit constitutionnel Laurence Tribe qui a participé à la défense de M. Gore, ont estimé que le moment était venu pour lui de reconnaître qu'il avait perdu.

AMERTUME

Mais, signe de l'amertume et même de la colère, qui se sont emparées de l'équipe Gore, ils ont dû revenir sur leurs propos un peu plus tard et préciser qu'ils s'étaient exprimés à titre personnel. Un responsable du Parti démocrate, Joe Andrews, a même qualifié de « scandaleuse » la prise de position de M. Rendell qui s'était exprimé sans avoir pu prendre connaissance du texte de la décision de la Cour.

Car Al Gore n'était pas prêt, mar-

di soir, à s'avouer vaincu aussi vite dans de telles conditions. Officiellement selon un communiqué diffusé par son directeur de campagne William Daley, M. Gore et ses conseillers étudiaient, tard dans la soirée à Washington, le jugement de la Cour suprême : « La décision est à la fois complexe et longue », a souligné M. Daley. Son analyse va prendre un certain temps. Nous la commenterons en détail à une heure qui sera précisée demain ». Les plus optimistes ont trouvé naturel que le candidat démocrate, après avoir livré une si dure bataille, ne se précipite pas pour annoncer son retrait au milieu de la nuit et prenne le temps de soigner sa sortie. Mais d'autres analystes ont été frappés par le ton combatif, hors antennes, de certains membres de l'entourage de M. Gore qui « ont le sentiment que toutes les portes ne sont pas fermées, que d'une certaine manière, la Cour suprême a

reconnu le principe selon lequel chaque vote doit être compté, et qu'il faut explorer toutes les options. »

DÉMARCHÉ DÉSESPÉRÉE

Interrogé sur NBC, le principal avocat d'Al Gore, David Boies, s'est surtout attaché à souligner la division de la Cour, qui a décidé par cinq voix contre quatre que le temps matériel n'était plus suffisant pour mener à bien un recompte des voix en Floride dans les délais imposés par le code électoral fédéral : celui-ci exige que les grands électeurs mandatés par le vote populaire soient en place le 12 décembre, six jours avant qu'ils ne procèdent à la désignation du président dans la capitale de chaque Etat le 18 décembre. M. Boies a particulièrement regretté que la Cour suprême, après avoir interrompu le recompte samedi, rende sa décision précisément le 12 décembre deux maigres heures

avant l'expiration du délai. Furieux d'avoir été ainsi privés de la possibilité de prouver que leur candidat avait bel et bien remporté l'élection en Floride, ce qui lui aurait donné les 25 grands électeurs de cet Etat et donc la présidence des Etats-Unis, certains démocrates pensent qu'il leur reste encore quelques espoirs judiciaires. La démarche est sans doute désespérée à ce stade – « on voit mal le vice-président défier une décision de la Cour suprême des Etats-Unis, et la Cour suprême de Floride ne s'y prêterait probablement pas », a prédit le juriste Stuart Taylor sur MSNBC –, mais elle traduit un état d'esprit qui n'est pas du meilleur augure pour la grande réconciliation nationale que promettent les républicains une fois M. Bush intronisé président-élu.

Pour certains experts, cette réconciliation ne peut commencer que si George W. Bush, dès mercredi, admet ouvertement que sa victoire n'a été acquise qu'à l'issue d'une élection plus qu'imparfaite. M. Bush « est aidé par le fait qu'il a été en tête tout au long de ces cinq semaines, et que, finalement, les gens ont eu le temps de s'habituer à l'idée qu'il allait devenir président », a relevé Joe Scarborough, un élu local républicain de Floride. De fait, les sondages ont toujours montré que les démocrates étaient davantage prêts à accepter M. Bush comme président que les républicains ne toléreraient l'idée d'un président Gore. Mais les écueils, mardi soir, paraissent tout aussi nombreux. La formulation de la décision de la Cour suprême, d'abord, et son incapacité à parvenir à une unanimité, qui aurait à la fois sauvé sa crédibilité et renforcé la légitimité du président-élu, laisseront sans doute de profondes cicatrices.

« La Cour a eu tort de se saisir de cette affaire, elle a eu tort d'interrompre le recompte », énonce par

exemple le juge Bryer, l'un des quatre juges minoritaires, dans le commentaire de la décision. Enfin, une catégorie d'électeurs démocrates s'estime gravement lésée par cette élection et paraît déterminée à ne pas accepter la défaite : les Noirs, qui ont voté à 90 % pour Al Gore à

Les votes par

correspondance validés

La Cour suprême de Floride a donné raison au candidat républicain George W. Bush en rejetant, mardi 12 décembre, des recours de démocrates demandant l'invalidation de quelque 25 000 bulletins de vote par correspondance pour l'élection présidentielle du 7 novembre dans deux comtés de l'Etat. La plupart de ces bulletins dans les comtés de Martin et Seminole étaient favorables à M. Bush, qui devance le candidat démocrate Al Gore de quelques centaines de voix en Floride.

Par ailleurs, la Chambre des représentants de Floride a adopté, mardi, une résolution désignant 25 grands électeurs favorables à George W. Bush, sur laquelle le sénat de l'Etat devait se prononcer définitivement, mercredi. L'enjeu de cette initiative du Congrès de l'Etat est moindre après la décision de la Cour suprême fédérale.

la faveur d'une impressionnante mobilisation électorale. Affirmant parler en leur nom, le révérend Jesse Jackson a lancé, mardi soir, de graves accusations contre les motivations politiques de la Cour suprême, désormais « privée, à ses yeux, de toute autorité morale ».

Sylvie Kauffmann

## Le risque des conflits d'intérêt

WASHINGTON

de notre correspondant

Les deux membres les plus contestés de la Cour suprême fédérale, Antonin Scalia et Clarence Thomas, viennent d'être mis en cause par la presse pour s'être trouvés dans une situation de conflits d'intérêts alors qu'ils étaient chargés de statuer dans l'affaire Bush contre Gore.

Selon le Wall Street Journal et le New York Times, la femme de Clarence Thomas est une activiste républicaine qui est actuellement chargée, par le « think tank » conservateur Heritage Foundation, de solliciter des curriculum vitae de candidats pour une future administration Bush. L'épouse du magistrat, Virginia Lamp Thomas, a toutefois indiqué ne voir « aucun conflit » dans cette situation.

RELATIONS EMBARRASSANTES

Autre exemple : le fils d'Antonin Scalia, Eugene. Il travaille pour le cabinet d'avocats de Washington, Gibson, Dunn & Crutcher, dont fait partie M<sup>e</sup> Theodore Olson, qui a plaidé, lundi 11 dé-

cembre, devant la Cour Suprême des Etats-Unis en faveur du gouverneur du Texas. La même situation s'était produite pour le président de la Cour, William Rehnquist, dans le cas Microsoft, son fils travaillant dans l'un des cabinets juridiques impliqués. Aucun des juges concernés n'a vu dans ces relations familiales embarrassantes matière à se retirer. Il est vrai qu'un tel geste aurait fait perdre la majorité aux conservateurs.

Justement, il se trouve que ces deux magistrats, Antonin Scalia et Clarence Thomas sont les deux juges qui ont été donnés en exemple par le gouverneur du Texas comme le modèle de candidats qu'il souhaiterait nommer à la Cour dès qu'une place se libérerait. Au contraire, ils ont été cités par le candidat démocrate Al Gore comme des exemples négatifs. Aux Etats-Unis, il est bien difficile de démêler la justice de la politique, comme le remarquait déjà il y a bien longtemps Tocqueville.

P. de B.

## Le dollar à la hausse

Le dollar a progressé, dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 décembre, sur les places asiatiques, à la suite de la décision de la Cour suprême américaine, qui ouvre la voie à la désignation de George W. Bush à la présidence des Etats-Unis.

Mercredi matin, le billet vert cotait 0,8720 dollar pour un euro, contre 0,8820 dollar mardi en clôture à New York. La monnaie américaine s'appréciait également face au yen, à 112,42 yens, contre 111,48 yens la veille. « La perception du marché est que l'équipe de Bush serait moins favorable à des interventions conjointes sur l'euro », a estimé Vasan Shridhavan, spécialiste de la Standard Chartered Bank à Singapour. Selon lui, les marchés apprécient les promesses de réductions d'impôts de M. Bush. – (AFP)

## Trente-cinq jours de suspense marqués par de multiples

PLUS QU'UNE CRISE de la démocratie ou du système électoral, c'est d'abord une anomalie statistique qui frappe l'élection américaine le 7 novembre. Au fur et à

RÉCIT

La première fois qu'un contentieux portant sur la présidentielle est porté devant la justice

mesure que sont annoncés les résultats, il apparaît que le scrutin est serré. Incroyablement serré, même, dans certains Etats. « Too close to call », repètent les chaînes de télé. Le suspense va durer trente-cinq jours. En définitive, l'écart se fixera sur 537 bulletins de vote de Floride. 537 suffrages sur 5,8 millions, soit 0,009 %. Un cheveu, littéralement, sur une tête normalement coiffée, a calculé le Miami Herald.

Pendant la soirée du 7, la Floride devient rapidement le centre de la tourmente électorale. Mais le scrutin se révélera tout aussi serré dans d'autres Etats. Dans le Nouveau-Mexique, Gore n'aura que 366 voix d'avance sur 615 000 voix (on a recompté, là aussi, y compris à la main, et jusqu'au 30 novembre). Dans l'Etat de Washington, il faudra un mois pour déclarer le vainqueur de l'élection sénatoriale (une démocrate). Pour l'ensemble du pays, Gore sera crédité au total de 337 576 voix d'avance sur Bush (sur 100 millions de suffrages exprimés). En 1960, Kennedy avait eu 119 450 voix d'avance sur Nixon. Mais il comptait 303 grands électeurs et Nixon seulement 219. Avec la Floride, Gore a 267 grands électeurs, mais Bush 271, soit un de plus que la majorité requise pour être déclaré président.

A 19 h 50, la Floride est d'abord attribuée à Al Gore par les chaînes

de télé. A cette heure-là, les bureaux de vote n'ont pas encore fermé dans la partie ouest de la Floride. Les républicains se mobilisent. Jeb Bush, le frère de « W », fonce passer des coups de fil pour convaincre les gens d'aller voter. George W. reçoit des journalistes pour les morigéner : les résultats annoncés lui paraissent trop expéditifs. Deux heures plus tard, les télévisions reviennent sur leur projection et annoncent qu'il est impossible de départager les candidats.

A 02 h 15, Fox News, la chaîne proche des républicains, annonce que c'est Bush, en fait, qui a gagné la Floride. Il est donc le président élu. Six minutes plus tard, les autres chaînes emboîtent le pas. Seule l'agence Associated Press ne

sident rappelle. Il n'est plus question de concéder quoi que ce soit. Les résultats sont si serrés en Floride – 1 784 voix d'écart – qu'il y a automatiquement recompte, en vertu des lois électorales de l'Etat. Le premier recompte officiel ne lui donne plus qu'une avance de 288 voix. Dès lors, la tactique du gouverneur du Texas consistera à tenter d'empêcher l'étape suivante : le recompte manuel. Le 11 novembre, ses avocats portent plainte devant un juge fédéral de Miami pour obtenir l'interdiction des vérifications à la main. C'est la première fois dans l'histoire politique américaine qu'un contentieux portant sur l'élection présidentielle est porté devant la justice.

## Avant les Bush, les Adams

Dans l'histoire de la république américaine, il s'est déjà trouvé que le fils d'un président occupe à son tour la Maison Blanche. Ce fut le cas de la famille Adams. Le deuxième président des Etats-Unis a été John Adams. Né en 1735, appartenant au parti des fédéralistes, élu du Massachusetts, il fut président de 1797 à 1801. Il ne servit qu'un mandat et mourut en 1826.

L'un de ses trois fils, John Quincy, né en 1767, entra à la Maison Blanche en 1825, en tant que sixième président de l'Union. Lui aussi ne servit qu'un mandat, tout comme George Bush père.

suit pas. Il sera établi plus tard que le cousin germain des frères Bush, un politologue du nom de John Ellis, était cette nuit-là le responsable des opérations électorales à Fox. C'est lui qui était chargé de décider de l'opportunité de publier ou non les estimations de sortie des urnes. Lundi 12 décembre, John Ellis a lui-même confirmé avoir eu cinq contacts téléphoniques avec George W. pendant la soirée électorale.

Vers 3 heures, Al Gore téléphone à son rival et reconnaît sa défaite. On danse à Austin, la capitale texane. Mais une heure plus tard, coup de théâtre, le vice-pré-

Deux heures durant, Bush s'est cru président. Et avec lui, toute l'Amérique l'a cru aussi. Voire la planète, et certains chefs d'Etat – comme Jacques Chirac – auront le temps de lui adresser leurs plus sincères félicitations. Ces deux petites heures de présidence vont peser lourd. Al Gore devra toujours corriger l'impression d'être le « mauvais perdant » qui essaie de renverser une situation acquise. Sa tactique sera de réclamer obstinément que l'on recompte. Ses défenseurs en font la demande dans quatre comtés. On leur reproche d'avoir choisi des circonscriptions qui votent majori-

tairement démocrate. Qu'à cela ne tienne, le 15 novembre, Gore proposera que l'on recompte, à la main, les 5,9 millions de bulletins de l'Etat.

DÉLAI ÉCOULÉ

La secrétaire d'Etat de Floride, Katherine Harris, qui fut aussi la directrice de la campagne de George W. dans cet Etat très disputé, donne un sérieux coup de pouce à ses alliés républicains. D'abord, elle se prononce contre le recompte à la main, arguant du fait que les machines de tabulation ne sont pas en panne. Du coup, le comté de Palm Beach est obligé de se tourner vers la Cour suprême de Floride pour obtenir le feu vert. Le temps que celle-ci se prononce, le délai légal pour recompter est presque écoulé. Dans le comté de Volusia, en revanche, la commission électorale n'a rien demandé à personne. Les vérifications y sont ficelées en trois jours. Gore y récupère 98 voix.

Katherine Harris décide de toute façon de ne pas prendre en compte les décomptes manuels et de certifier les résultats. Le 18 novembre, les bulletins de vote par correspondance venus de l'étranger sont inclus dans les totaux. Ils portent l'avance de Bush à 930 voix. Mais entre-temps, la Cour suprême de Floride s'est saisie de l'affaire. Elle décide qu'il faut compter tous les votes. Délai est fixé pour le 26 novembre à 17 heures. C'est une date qui ne correspond à rien (sinon à la fin du week-end de Thanksgiving) et c'est ce qui sera invoqué par la Cour suprême des Etats-Unis pour renvoyer leur copie aux magistrats de Tallahassee. En vertu de quels textes, la Cour suprême de Floride a-t-elle pu autoriser un délai autre que celui de sept jours qui figure dans la loi et se substituer au législateur ?, interrogent les neuf juges de Washington.

# RÉUSSIR

**BACCALAURÉAT**  
*Terminale ES "pilote" orientée HEC ou Sciences Po. Stages de révision bac à Noël, février et Pâques Terminales et Premières.*

**HEC-ESSEC-ESCP**  
*Classes préparatoires annuelles "pilotes" voies S et E. Stages intensifs de pré-rentrée, à Noël, février et Pâques.*

**MATH SUP - MATH SPÉ**  
*Classe Math Spé PC\* "pilote" Stages intensifs de pré-rentrée, février et Pâques.*

**SCIENCES PO**  
*Classes préparatoires annuelles "pilotes". Stages intensifs à Pâques ("bac+1") et en été ("bac+0").*

**MÉDECINE - PHARMACIE**  
*Stage de pré-rentrée + Encadrement annuel.*

**DROIT - SCIENCES ÉCONOMIQUES**  
*Stages de pré-rentrée, à Noël, Pâques + encadrement annuel.*

**ADMISSIONS PARALLÈLES**  
*• Bac+0 : Accés, Sésame, Pass, TÉMA.  
 • Bac+2 : Tremplin, Profils, Passerelle.  
 • Bac+3 ou 4 : HEC-ESCP, ESSEC, EM Lyon, Sciences Po, Tremplin, Profils, Passerelle.*

**CONCOURS PROFESSIONNELS**  
*• Expertise comptable : DECF-DESCF.  
 • Avocat : CRFPA-EFB, Magistrat : ENM.  
 • Concours administratifs : TACAA, IRA.  
 • Journalisme : CFJ, ESI, CELSA, IPI, CUEJ.*

**IPESUP • PRÉPASUP** 18, rue du Cloître  
 Notre-Dame 75004  
 01 43 25 63 30 Enseignement supérieur et secondaire privé www.ipesup.fr

## ■ NEUF JUGES NOMMÉS PAR LE CHEF DE L'EXÉCUTIF ENTRE 1972 ET 1994



■ **WILLIAM RENQUIST**  
Président de la Cour suprême, 76 ans, nommé le 7 janvier 1972 par le président républicain Richard Nixon et promu président de la Cour suprême par le républicain Ronald Reagan. Il est le chef de file de l'aile conservatrice de la cour.



■ **JOHN PAUL STEVENS**  
80 ans, désigné le 17 décembre 1975 par le républicain Gerald Ford. Libéral, il est le chef de file des progressistes.



■ **SANDRA DAY O'CONNOR**  
70 ans, nommée le 25 septembre 1981 par Ronald Reagan. Modérée, elle vote selon les sujets soit avec les conservateurs, soit avec les progressistes.



■ **ANTONIN SCALIA**  
64 ans, nommé par Ronald Reagan le 26 septembre 1986. Ultra-conservateur, il est partisan d'une interprétation stricte de la Constitution.



■ **ANTHONY KENNEDY**  
64 ans, nommé par Ronald Reagan le 18 février 1988. Centriste, il est le plus conservateur des modérés.



■ **DAVID SOUTER**  
61 ans, nommé le 9 octobre 1990 par le président républicain George Bush. Réputé conservateur, il s'est rallié au bloc progressiste.



■ **CLARENCE THOMAS**  
52 ans, nommé le 23 octobre 1991 par le président George Bush. Résolument conservateur, il vote parfois d'une manière inattendue.



■ **RUTH BADER GINSBURG**  
67 ans, nommée le 19 août 1993 par le président démocrate Bill Clinton. C'est une progressiste modérée.



■ **STEPHEN BREYER**  
62 ans, nommé le 3 août 1994 par Bill Clinton. Libéral prudent, il est soucieux de ne pas bouleverser la jurisprudence établie.

## Quatre magistrats redoutent les conséquences d'une décision adoptée sans unanimité

WASHINGTON  
de notre correspondant

Par la majorité la plus étriquée – cinq voix contre quatre –, la Cour suprême des Etats-Unis a, mardi 12 décembre à 22 heures, fermé la porte aux espoirs présidentiels qu'avait mis Albert Gore Sr dans son fils Al. Aussi divisés que le reste du pays, les neuf juges de la haute instance n'ont mis qu'un jour et demi – un temps record – pour décider de casser le jugement de la Cour suprême de Floride, qui avait autorisé, vendredi, un ultime recompte manuel des bulletins de vote contestés réclamé par le candidat démocrate.

Le temps manquant pour reprendre cette vérification d'ici la date-butoir du 12 décembre à minuit – deux heures après que la sentence ait été rendue publique –, selon des conditions jugées équitables par la Cour, les trois ultras et les deux conservateurs modérés regroupés autour du président de la Cour, William Rehnquist, ont en réalité bloqué le compteur électoral en faveur de George W. Bush, lui permettant de l'emporter d'un souffle.

Pour répondre à un jugement parfois obscur, peut-être par manque de temps, la minorité n'a pas publié moins de quatre opinions dissidentes qui, dans le fond comme dans la forme, ont dénoncé avec une vigueur inhabituelle dans ce genre de lieu ce que, entre

les lignes, ils considèrent comme une sentence plus politique que juridique.

Il est vrai qu'ils ont été sept à reconnaître que les juges de Floride avaient outrepassé leurs droits, et remis en cause l'équilibre des pouvoirs avec le législateur prévu dans le cadre du droit électoral. Ils ont jugé « évident qu'un recompte ne peut être achevé en accord avec les exigences de protection égale [des électeurs] et du respect de la procédure sans un travail supplémentaire substantiel », c'est-à-dire qu'il n'aurait pas été uniforme

entre les comtés, violant la Constitution fédérale, qui « requiert que toute contestation sur la sélection des grands électeurs soit close le 12 décembre ». Les cinq magistrats acquis dès le départ à George W. Bush ont jugé cela suffisant pour casser cette décision alors que, d'ordinaire, elle se montre pointilleuse sur les droits des Etats par rapport au pouvoir fédéral.

Les conseillers d'Al Gore cherchaient dans la nuit d'éventuelles échappatoires de procédure pour sortir de la nasse dans laquelle la

décision de la Cour suprême les a placés. Mais, comme l'a reconnu un des avocats d'Al Gore, Laurence Tribe, il paraît difficile de pouvoir passer outre, selon les termes très fermes des juges, sur l'inconstitutionnalité de la bouée de sauvetage lancée par la Cour suprême de Floride. Car la majorité n'a pas voulu en démordre : tout décompte devait être achevé le 12 décembre, et non pas le 18 comme l'avait souhaité le candidat démocrate et plusieurs magistrats minoritaires de la Cour suprême.

Les deux juges libéraux qui avaient sanctionné la Cour de Floride, samedi, n'ont pas tiré les mêmes conclusions puisque, avec les deux autres membres de la minorité, ils croient qu'il était encore possible de compter les votes qu'un dépouillement mécanique avait laissés en friche. Comme l'a écrit le juge Stephen Breyer, « le remède proposé par la majorité, qui consiste simplement à renverser la décision de la Cour suprême de Floride et de mettre fin au recompte, ne se justifie pas. Un remède approprié aurait été de leur renvoyer l'affaire avec des instructions qui, même à cette date tardive, auraient permis à la Cour de faire recompter tous les bulletins sous-votés (...) selon une méthode uniforme. »

Le remède leur paraît pire que le mal. « Pour parvenir à ses fins, la majorité ordonne en fait de priver de leur droit de vote un nombre inconnu d'électeurs dont les bulletins ont révélé une intention de voter », ajoute le magistrat John Paul Stevens. D'autant, précise Stephen Breyer, qu'en raison de l'utilisation de mécanismes de vote différents, dont des machines à cartes perforées responsables de multiples erreurs, « les électeurs se présentent déjà dans les bureaux de vote avec une chance inégale de voir leurs votes comptés ».

Les juges minoritaires craignent surtout que la Cour suprême se soit fourvoyée sur un terrain par-

tisan et n'ait à en payer le prix fort. Reprenant l'inquiétude d'un ancien juge que la Cour ne se fourvoie dans un « guêpier politique », Stephen Breyer a regretté que, « pour amener ce long et déchirant processus électoral à une conclusion définitive, nous n'ayons pas fait assez attention au nécessaire contrôle de l'exercice de notre pouvoir, à notre propre sens de la retenue » ou à la nécessaire unanimité dans des cas aussi explosifs.

### « UNE BLESSURE » A LA CONFIANCE

Car, ajoute-t-il, « dans une affaire aussi politique, l'apparence d'une décision prise par une Cour divisée risque de miner la confiance du public dans la Cour. Cette confiance est un trésor public qui s'est lentement construite au cours des années, dont certaines ont été marquées par une Guerre civile et la tragédie de la ségrégation. » Le juge John Paul Stevens a enfoncé le clou en prophétisant que « seul le temps pourra guérir un jour la blessure à cette confiance qui a été infligée par la décision prise aujourd'hui ».

On ne saurait fustiger plus clairement une décision qui avantage un candidat par rapport à un autre. Ces arguments de trois hommes et d'une femme au passé juridique irréprochable présagent du débat qui s'est déjà ouvert sur le rôle joué par la Cour suprême, pour la première fois dans son histoire, dans l'élection d'un président. Ils ne manqueront pas d'être repris, et amplifiés, par les démocrates, mais aussi par les Noirs, qui se plaignent d'avoir été les premières victimes de privation de leur droit de vote en Floride.

La froideur juridique des trois piliers de la majorité de la Cour, le président William Rehnquist, Antonin Scalia et Clarence Thomas (les deux autres, Anthony Kennedy et Sandra Day O'Connor, ne se sont pas exprimés), satisferont certainement les républicains, qui apprécieront à sa juste valeur le coup de main que la Cour leur a donné. Mais ils risquent de laisser des traces dans le pays, et en particulier sur une institution qui avait échappé aux critiques.

Corine Lesnes

Patrice de Beer

## Le « droit fondamental de l'électeur »

L'ARRÊT des juges de la Cour suprême des Etats-Unis a été rédigé « per curiam », c'est-à-dire « au nom de la Cour », mais quatre juges y ont ajouté leurs opinions dissidentes. Il couvre treize pages qui sont suivies de soixante-cinq autres contenant les opinions minoritaires.

« Parce qu'il est évident que tout nouveau décompte cherchant à respecter la date du 12 décembre serait inconstitutionnel, nous infirmons le jugement de la Cour suprême de Floride, ordonnant qu'il soit procédé à un décompte » des voix dans cet Etat, ont écrit les juges dans leur arrêt.

« Les mécanismes de décompte mis en œuvre en réponse aux décisions de la Cour suprême de Floride ne satisfont pas à l'exigence minimum d'un traite-

ment non arbitraire des électeurs nécessaire pour assurer ce droit fondamental », écrivent les juges. Dans sa conclusion, la Cour souligne que « sept juges de la Cour (sur neuf) conviennent que le recomptage ordonné par la Cour suprême de Floride pose des problèmes constitutionnels qui exigent une solution ». L'arrêt indique que « le seul désaccord concerne la manière d'y remédier ».

Pour prévenir toute accusation de position partisane, les magistrats précisent que « personne, plus que les membres de cette Cour, n'est plus conscient des limites de l'autorité judiciaire et aucun d'entre eux n'a autant d'admiration pour la procédure constitutionnelle destinée à désigner le président par le peuple, à travers leurs législateurs et la représentation politique ». Les juges notent d'ailleurs qu'après l'épisode de Floride « il est probable que les organes législatifs du pays examineront les moyens d'améliorer les mécanismes et les équipements de vote ».

## contestations, de comptes et recomptes de bulletins de vote

On compte donc et on recompte pendant le week-end féric. Mais avec des fortunes diverses. Le comté de Broward donne 567 voix de plus à Gore, bien que les républicains aient fait descendre Bob Dole, entre autres, pour surveiller la commission électorale. Le comté de Miami-Dade renonce avant de commencer, cédant à la pression de l'horaire et à celle, plus musclée, de quelques gros bras républicains. Le comté de Palm Beach (462 000 bulletins) supplie M<sup>me</sup> Harris de lui accorder un délai. Elle refuse. Les centaines de scrutateurs et d'observateurs auront travaillé pour rien. A quatre-

vingt-dix minutes près, ils auraient donné 176 voix de plus à Gore.

Les républicains continuent à jouer la montre et l'affaire des « chads », les confettis qui ne se sont pas détachés des cartes mal perforées, est portée en justice : quand et comment faut-il les compter ? Le petit juge Burton, de West Palm Beach, comparait comme témoin. Il vient avec une machine à voter et réclame conseil. Les démocrates lui reprochent d'être trop restrictif dans son attribution des « sous-votes » à Gore. Il est pourtant démocrate, comme 8 des 9 membres des commissions électorales concernées et comme la

plupart des juges de Floride appelés à statuer. Contrairement à George W. Bush, Al Gore n'aura pas bénéficié d'une énorme complaisance de ses amis supposés.

### PRÉCIPITATION

Mais c'est trop tard. Le 26 novembre à 17 heures, Katherine Harris certifie que Bush a gagné avec 537 voix d'avance. Jeb Bush, le frère, sort de sa réserve pour signer sans perdre une seconde le certificat portant les noms des grands électeurs désignés par la Floride. George W. quitte son ranch pour accepter avec honneur la tâche qui lui a été confiée par les électeurs.

Mais le lendemain, les observateurs scrutent la presse et relèvent que personne n'a suivi. Pas de mention de « président-élu ». La précipitation floridienne n'a pas convaincu.

A peine certifiés, les résultats ont, en effet, fait l'objet d'une contestation par les démocrates. Cette fois, il s'agit d'un litige qui entre dans les délais légaux prévus. Le juge Sauls Sanders se fait livrer en camionnette quatorze mille bulletins litigieux. Pendant l'audience, le camp Gore est ravi. L'un de ses avocats a réussi à retrouver une demande de brevet présentée par l'inventeur de la machine à voter Votomatic dans laquelle tous les inconvénients de la machine

étaient détaillés (confettis qui restent coincés, etc.). Malgré tout, le juge rejette la demande de Gore. Bush triomphe. Mais à son tour la Cour suprême de Floride intervient de manière fracassante et ordonne le décompte. Vite, on se remet à compter vendredi 8. Tout aussi vite, on s'arrête le lendemain. La Cour suprême des Etats-Unis l'a ordonné ainsi. Jamais auparavant, elle n'avait statué un samedi. La bataille de Floride est terminée. La bataille judiciaire se déplace vers de nouveaux horizons. Gore versus Bush sera finalement arbitré par la Cour suprême, à Washington.



# BREITLING

1884

Arfan

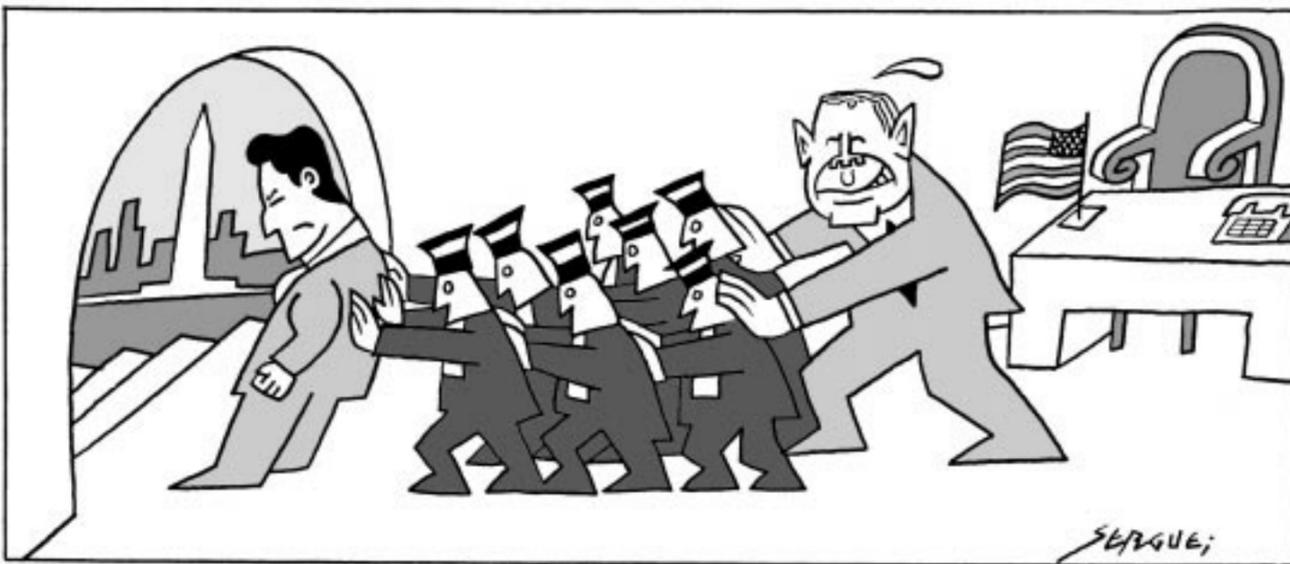
35 boulevard des Capucines  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 66 74

BREITLING FRANCE · TÉL. 01 56 43 67 00  
www.breitling.com



OLD NAVITIMER

INSTRUMENTS POUR PROFESSIONNELS



Heather Gerken, professeur à la faculté de droit de Harvard

## « On risque d'aboutir à un affaiblissement de l'autorité de la justice »

NEW YORK

de notre correspondant

« Quelles leçons tirez-vous des effets de cette crise électorale sur le pouvoir judiciaire ?

– La principale leçon est que les tribunaux ne sont pas aussi imperméables aux attaques partisans que nous avons pu le croire. Il fut une époque où, lorsque les tribunaux rendaient des jugements, ces jugements étaient acceptés. Mais la polarisation politique à laquelle nous avons assisté depuis plus d'un mois affecte à présent la manière dont on parle des tribunaux. A long terme, cette évolution risque d'aboutir à un affaiblissement de l'autorité de la justice.

– Où ont eu lieu les attaques les plus graves ?

– Dans la manière dont la Cour suprême de Floride a été attaquée comme une institution purement politique. Les gens n'ont pas critiqué ses décisions sur le fond, ils ont mis en doute la bonne foi des juges, et c'est assez inhabituel. C'est grave, car la conception des juges que nous avons aux Etats-Unis est celle de juges neutres, au-dessus des partis. Leur pouvoir et leur autorité dépendent de leur capacité à conserver cette image.

» En même temps, au niveau des tribunaux de première instance en Floride, on a vu des juges prendre des décisions qui, chaque fois, allaient à l'encontre des intérêts de leur affiliation politique, ce qui confirme leur bonne foi, et c'est plutôt encourageant.

– Comment jugez-vous le rôle de la Cour suprême dans cette affaire ? Quelles sont les raisons qui l'ont poussée à accepter de saisi-

sir d'un dossier auquel tout le monde pensait qu'elle pouvait échapper ?

– Elle aurait sans aucun doute pu éviter de se saisir de l'affaire lorsque le recours a été déposé par George W. Bush, mais cela aurait été interprété comme une volonté de se dérober à son devoir. Juridiquement, elle n'était pas tenue de se déclarer compétente mais les gens auraient pensé que, en tant qu'institution, elle n'était pas à la hauteur de ses responsabilités. Je continue de penser qu'elle a eu raison de se saisir de cette affaire, mais je ne suis pas sûre qu'elle s'y est prise de la meilleure manière pour la résoudre. Sa première décision, le 24 novembre, a été une décision maîtresse : la Cour l'a prise à l'unanimité, a fait très attention à ne pas s'aventurer en terrain inconnu et a ainsi réussi à préserver sa crédibilité. La décision suivante, celle de samedi 9 décembre, prise à cinq voix contre quatre, est celle pour laquelle la Cour suprême a été attaquée, essentiellement parce qu'il est si rare d'interrompre une action en référé que beaucoup de gens ont estimé que cela n'était pas justifié. Là, le désaccord se situe sur le fond, ce qui se conçoit parfaitement : on va voir si les critiques vont plus loin et accusent les juges de mauvaise foi.

– L'autorité de la Cour suprême des Etats-Unis est-elle diminuée ?

– La troisième décision de la Cour, celle qu'elle vient de rendre, la rend vulnérable et l'expose aux critiques, tout particulièrement à cause de l'opposition exprimée de manière exceptionnellement virulente par un juge connu pour son

sens de la mesure, le juge Stevens. C'est une prise de position remarquable pour n'importe quel juge, mais exceptionnelle au sein de cette Cour, et elle témoigne de l'inquiétude ressentie par le juge Stevens à l'égard de l'opinion majoritaire dans cette affaire. Nous avons là une Cour profondément divisée.

« La décision de la Cour la rend vulnérable, tout particulièrement à cause de l'opposition exprimée (...) par un juge connu pour son sens de la mesure, le juge Stevens »

» Je trouve cette atmosphère très inquiétante car la Cour suprême est la seule institution qui n'ait pas de pouvoir direct. Elle n'a pas de police, elle n'a pas d'armée à sa disposition, elle n'a pas le pouvoir de faire appliquer ses décisions. Le seul moyen pour elle de faire accepter ses décisions est que les gens aient la conviction que ses juges agissent en toute bonne foi. Il était donc crucial que ces neuf juges parviennent à maintenir leur légitimité, beaucoup plus que pour d'autres institutions de l'Etat.

– Les juges de la Cour suprême sont nommés par le président, ce sont des nominations politiques. Jusqu'à quel point peuvent-ils en faire abstraction ?

– Je ne crois pas que ce soit la manière dont ils fonctionnent. Bien sûr tout le monde doit voter, mais les juges de la Cour suprême, lorsqu'ils revêtent leur robe, se glissent dans une autre peau et s'efforcent au maximum de faire abstraction de leur affiliation politique, tout particulièrement, je dirais, en ce moment. Ils restent fidèles à leur philosophie judiciaire, mais je ne crois pas qu'ils se préoccupent tellement de leur appartenance politique.

– Quels enseignements peut-on tirer des précédents historiques d'intervention de la Cour suprême dans l'arène politique ?

– Il y a eu en 1974 l'arrêt "United States vs Nixon", par lequel la Cour suprême, à l'unanimité, a ordonné au président Nixon de livrer ses enregistrements dans l'affaire du Watergate [NDLR : Richard Nixon devait démissionner moins d'un mois plus tard]. Dans la décision "Brown vs Board of Education" [NDLR : qui a ouvert la voie à la déségrégation des écoles en 1954], également prise à l'unanimité, la Cour a été violemment attaquée par les racistes du Sud et sa légitimité s'est trouvée contestée. Mais la Cour suprême a remarquablement récupéré et a rebâti sa crédibilité depuis, au point qu'aujourd'hui l'opinion publique a beaucoup plus confiance en elle que dans les institutions politiques. »

Propos recueillis par Sylvie Kauffmann

## De l'électorat à la Cour suprême, une Amérique presque équitablement partagée

WASHINGTON

de notre correspondant

Le 7 novembre, le comté de Cedar (Iowa) a donné autant de voix à George W. Bush qu'à Al Gore, 4 025. Même si on exclut la Floride – dont on ne saura jamais

### ANALYSE

Pour les uns, la blessure est profonde ; pour d'autres, la grande majorité de l'opinion est modérée

vraiment comment elle a voté –, l'Amérique sortie des urnes en l'an 2000 apparaît divisée socialement, culturellement, géographiquement au moins autant que politiquement. Pourtant, en raison de l'insolente prospérité qui a caractérisé l'ère Clinton, elle n'a jamais semblé aussi éloignée d'une de ces explosions, en particulier ethniques, qui la secouent de temps à autre.

Si l'on se penche sur une carte des Etats-Unis, on remarque que l'Amérique d'Al Gore s'étend au Nord-Est, aux Grands Lacs et à la côte Ouest, celle de « W » au Midwest et au Sud, la Floride ayant été disputée jusqu'au bout. Deux Amériques coexistent sans trop se fréquenter, celle des grandes villes, à 71 % démocrate, et celle des bourgs et des campagnes, qui ont voté à 59 % pour le gouverneur du Texas. Territoire disputé, les banlieues – où vivent les classes moyennes, les pauvres se concentrant à la périphérie urbaine – sont coupées en deux entre les libéraux d'un côté, la droite fondamentaliste chrétienne de l'autre, séparées aussi

par une vision différente d'un pouvoir fédéral appelé à l'aide ici, vilipendé ailleurs par deux morceaux de l'Amérique persuadés d'avoir la justice de leur côté, comme lors de l'impeachment de Bill Clinton.

Une analyse plus fine montre que 54 % de Blancs ont voté Bush et autant de femmes Gore. Celles-ci sont plus sensibles aux arguments démocrates sur le droit à l'IVG et le contrôle des armes à feu que les hommes, séduits par les promesses républicaines de réduire les impôts et les contrôles de Washington. Les minorités ont, comme à l'ordinaire, voté démocrate en dépit des efforts des frères Bush pour leur ouvrir les portes d'un GOP réticent : 90 % des Noirs, un record, deux tiers des Hispaniques et une petite majorité d'Asiatiques. Le vote catholique a été écartelé entre une vision plus sociale et l'hostilité des évêques à l'avortement.

### GÉNÉRATION POLARISÉE

Ces chiffres sont le reflet d'élections qui n'auront donné à M. Bush, s'il est élu, que quelques centaines de voix d'avance en Floride, mais 337 000 voix de moins qu'à M. Gore dans le pays, soit 0,3 % de différence. Au Congrès, le Sénat sera divisé 50-50 tandis que la majorité républicaine à la Chambre des représentants sera inférieure à une dizaine de voix. Il n'est pas jusqu'à la plus haute institution du pays, la Cour suprême, qui ne soit affectée par cette division.

Cette scission se perpétue dans les Etats, dont la plupart pratiquent une cohabitation forcée : rares en effet sont ceux (comme

la Floride) dont le Congrès et le gouverneur sont du même parti. Les républicains contrôlent les deux Chambres dans 17 Etats, les démocrates dans 16, les autres étant divisés, comme le Texas. Il faut revenir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour retrouver une fêlure aussi profonde. Selon le sénateur républicain Mitch McConnell, « les gens sont relativement heureux du statu quo. Ils ont fait leur choix en nous divisant par le milieu ».

Face à deux candidats dont aucun ne suscitait l'enthousiasme, sceptiques sur le manque d'expérience de « W » comme sur l'image de professionnel de la politique d'Al Gore, débarrassés – pour le moment – de préoccupations économiques, séduits par des bribes du programme de chacun, les Américains auraient coupé la poire en deux. Ils voudraient ainsi marginaliser les extrêmes et voir l'Amérique gouvernée au centre, là où se concentre l'immense majorité des électeurs.

Ce constat suscite deux types de réactions. Pour les uns, la blessure qui entaille l'Union est profonde ; pour d'autres, c'est sa modération même qui explique une série de votes aussi serrés. Certes, le monde politique est coupé en deux, comme aux plus beaux jours du Monicagate, les injures et les coups tordus se multiplient et le nouveau président aura de la peine à faire la paix avec l'autre camp. Mais la classe politique présente-t-elle la société réelle, les militants sont-ils la véritable émanation du pays ? Cette société n'affirme-t-elle pas des convictions politiques sans être emportée par les passions et le comportement conflictuel des partis qui

la représentent ? Ce conflit est-il aussi profond que celui qui divisa l'Amérique durant la guerre du Vietnam, le Watergate et la démission du républicain Nixon ? David Broder, auteur d'un ouvrage sur les baby boomers, estime que cette génération – dont sont issus les deux prétendants – est bien plus polarisée que la précédente. Elle s'est déchirée sur l'Indochine, sur les droits de l'Homme, et de la femme, a soutenu passionnément John Kennedy ou accusé de trahison ceux qui refusaient une guerre injuste.

### UNE UNITÉ IDÉALISÉE

Au lieu de s'atténuer avec le temps, l'opposition née de cette période dans laquelle Al Gore et Joe Lieberman étaient déjà dans le camp opposé de Dick Cheney et des caciques républicains – « W » préférerait alors la bière à la politique – s'est d'autant plus exacerbée que les grands débats économiques ont cédé la place aux controverses culturelles ou morales.

Les Américains aspirent-ils à une unité idéalisée qui ferait travailler ensemble les meilleurs des deux camps ? Peut-être, mais ce n'est guère une tradition. On a vu, à l'issue d'une courte victoire, des présidents nommer des modérés du camp adverse pour asseoir leur légitimité ; Kennedy l'avait fait, Bill Clinton l'a imité en 1996. Le nouvel élu tentera certainement d'agir de même pour essayer de transformer une victoire sans gloire obtenue à l'arraché en un mandat pour gouverner pendant quatre ans. Y parviendra-t-il ?

Patrice de Beer

## Vladimir Goussinski a été arrêté en Espagne

MADRID. Vladimir Goussinski, patron du groupe de presse russe Media-Most qui a été très critique envers le président Poutine, a été arrêté, mardi 12 décembre, près de Cadix, et écroué dans la soirée à côté de Madrid, sur ordre du juge Baltasar Garzon. L'Audience nationale, la plus haute juridiction pénale espagnole, dont dépend le juge Garzon, a demandé l'interpellation de M. Goussinski, accusé dans son pays d'escroquerie, pour éviter qu'il « ne prenne la fuite ». Un mandat d'arrêt international avait été transmis par Interpol. Le patron de presse, qui, selon les autorités russes, serait impliqué dans des affaires de cession et de privatisation frauduleuses, dénonce l'action de la justice de son gouvernement comme une « attaque envers la presse indépendante » et s'oppose à toute extradition. – (Corresp.)

## M. Poutine commence une visite historique à Cuba

LA HAVANE. Le président russe, Vladimir Poutine, était attendu mercredi soir 13 décembre à Cuba pour une visite de trois jours qualifiée d'historique, qui consacre le réchauffement des relations entre Moscou et La Havane, passablement mises à mal après la désintégration de l'URSS. M. Poutine est accompagné de plusieurs membres de son gouvernement et d'une importante délégation comprenant notamment près de 80 hommes d'affaires. La visite officielle durera quarante-huit heures, la journée de samedi et une partie du dimanche étant consacrées à un séjour privé. Dans un entretien accordé aux médias cubains à la veille de son voyage, M. Poutine a affirmé que la Russie voulait rétablir ses positions économiques en Amérique latine. Qualifiant Cuba d'« ami ancien et fidèle », il a déclaré que « la place occupée par les compagnies russes » avait été « prise par des concurrents occidentaux ». « C'est le moment de rétablir nos liens, et cela répond aux intérêts économiques de la Russie », a souligné le président russe. – (AFP)

## En Irlande, Bill Clinton appelle à consolider la paix

DUBLIN. Le président Bill Clinton a appelé, mardi 12 décembre, tous les protagonistes du processus de paix en Irlande du Nord à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix de 1998, malgré les difficultés actuelles. De Dublin à Dundalk, une localité à la frontière de l'Irlande du Nord, M. Clinton a répété le même message : l'établissement d'une paix durable est indispensable pour assurer la poursuite de la prospérité nouvelle de l'île.

Le premier ministre irlandais, Bertie Ahern, a lui aussi souligné qu'il fallait parvenir à « assurer la pérennité des institutions mises en place par l'accord de paix, créer une police en Irlande du Nord bénéficiant de la confiance des deux communautés, accomplir davantage de progrès pour créer une société civile démilitarisée et mettre toutes les armes totalement hors d'usage de manière vérifiable ». Pour M. Clinton, qui est accompagné de son épouse Hillary et de sa fille Chelsea, ce déplacement à l'étranger est en principe le dernier avant la fin de son second mandat présidentiel, le 20 janvier. – (AFP)

### DÉPÊCHES

■ SOUDAN : près de 12 millions de Soudanais étaient appelés aux urnes à partir de mercredi 13 décembre pour élire le président de la République et renouveler l'Assemblée nationale, un scrutin boycotté par l'opposition et qui ne pourra se tenir dans plusieurs régions tenues par la rébellion sudiste. Les opérations de vote doivent se terminer le 22 décembre. Outre l'actuel président, Omar El Bechir, quatre candidats sont en lice pour la présidentielle, dont l'ancien président Gaafar Nimeiri. Au Parlement, qui compte 360 élus, 270 sièges sont à pourvoir sur la base des circonscriptions géographiques. Un quota de 35 sièges est réservé aux femmes et 26 aux diplômés de l'université. Vingt-neuf sièges, réservés aux agriculteurs, bergers, hommes d'affaires et syndicalistes, ont déjà été pourvus. – (AFP)

■ ISRAËL-LIBAN : le chef d'état-major israélien, le général Shaoul Mofaz, a indiqué mardi 12 décembre qu'un « premier contact » avait eu lieu avec le Hezbollah chiite libanais, à propos de l'échange de soldats israéliens contre des Libanais détenus en Israël. Il n'a pas précisé par quel moyen le contact avait été établi. Le Hezbollah réclame notamment la libération de deux de ses dirigeants, Abdel Karim Obeid et Moustapha Dirani. Le quotidien libanais *El Mustaqbal*, propriété du premier ministre Rafic Hariri, a affirmé mercredi que « les trois soldats israéliens [enlevés le 7 octobre par le Hezbollah] sont en vie mais ils sont dans un état de santé fragile car ils ont été blessés lors de leur capture et ont dû subir plusieurs interventions chirurgicales ». – (AFP)

■ IRAK : Bagdad n'a toujours pas repris ses exportations de brut via le port turc de Ceyhan, dans le sud de la Turquie, malgré la reconduction par l'ONU du programme « pétrole contre nourriture », a indiqué mardi 12 décembre une porte-parole de la compagnie d'Etat turque de pétrole et de gaz Botas. Les exportations avaient été suspendues le 1<sup>er</sup> décembre à cause d'un désaccord avec l'ONU sur une formule de prix. L'Irak a accepté la reconduction par l'ONU du programme humanitaire pour une nouvelle phase de six mois, ce qui aurait dû entraîner la reprise des exportations de brut. – (AFP)

■ ROUMANIE : Ion Iliescu a remporté l'élection présidentielle du 10 décembre avec 66,83 % des suffrages exprimés, contre 33,17 % au candidat de l'extrême droite Corneliu Vadim Tudor, selon les résultats définitifs annoncés mardi 12 décembre par la commission électorale nationale. Le taux de participation s'est établi à 57,5 %. – (Reuters.)

## Le cardinal Etchegaray a été reçu par le patriarche de Moscou

VATICAN. Le cardinal Roger Etchegaray, l'homme des missions délégué du pape, président du comité du jubilé catholique de l'an 2000, a révélé, mardi 12 décembre à Rome, qu'il avait été reçu à Moscou, vendredi 8, par le patriarche orthodoxe de toutes les Russies, Alexis II.

Cet entretien est un signe de dégel dans le climat tendu entre catholiques et orthodoxes qui a fait échouer, à plusieurs reprises, des projets de rencontre entre Jean Paul II et le patriarche de Moscou. Il a porté sur la visite que Jean Paul II doit faire, du 21 au 24 juin 2001, en Ukraine, là où les conflits entre orthodoxes (dépendants de Moscou) et les gréco-catholiques sur la propriété des lieux de culte sont les plus durs. Le patriarche Alexis II a souhaité que Jean Paul II fasse un « geste significatif » en faveur des orthodoxes d'Ukraine et fasse cesser le « prosélytisme » des catholiques dans les « territoires canoniques » de l'orthodoxie russe. Ces mêmes arguments avaient été présentés, le 28 novembre, au président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, venu le rencontrer dans la capitale russe.

# A Strasbourg, Jacques Chirac a dû affronter le mécontentement des députés européens

Les résultats du sommet de Nice ont suscité la réprobation

L'accueil a été plutôt réservé pour le président Chirac devant les parlementaires européens de Strasbourg, mardi 12 décembre, alors que le

chef de l'Etat était venu rendre compte des résultats du sommet de Nice. Romano Prodi, président de la Commission, ne s'est pas non plus

privé de critiquer les objectifs atteints « quantitativement importants mais qualitativement insignifiants voire nuls ».

## STRASBOURG

de notre bureau européen

Le président de la République n'avait manifestement guère envie de s'éterniser, mardi 12 décembre, auprès des députés européens, qui attendaient de lui, ainsi que du président de la Commission, Romano Prodi, un compte-rendu du sommet de Nice. Dès le 7 décembre, c'est-à-dire avant même l'ouverture du Conseil européen, M. Chirac avait fait savoir à la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, qu'il ne resterait qu'une demi-heure dans l'hémicycle. Il n'avait donc pas l'intention de prendre le temps d'écouter les présidents des groupes politiques, comme le veut pourtant la tradition parlementaire.

Les intéressés ont vigoureusement protesté contre cette attitude jugée condescendante pour leur institution dès l'ouverture, lundi 11 décembre, de la session du Parlement européen. « Madame la présidente, dites-lui qu'il serait inacceptable qu'il prenne congé sans nous écouter », avait prévenu Hans-Gert Pöttering, président du groupe du PPE (droite, majoritaire). Dans la soirée, les présidents des groupes étaient discrètement informés que M. Chirac était revenu sur sa décision. Néanmoins, l'incident a tendu l'atmosphère pour le moins maussade.

Mardi, M. Chirac a donc expliqué que le traité de Nice « est le meilleur accord possible compte tenu des contraintes qui existaient », et qu'il a le mérite de résoudre des questions restées en suspens depuis trois ans. Lorsqu'au terme d'un long inventaire des résultats de la présidence française, il a conclu que « ce semestre a vu notre Union se renforcer », des murmures de réprobation se sont fait entendre. Le président de la République a vraiment mesuré le mécontentement des députés lorsqu'après avoir été poliment applaudi, il a constaté que Romano Prodi était en revanche

ovationné.

Tenu à l'écart de certaines décisions à Nice, M. Prodi a dû savourer sa revanche. Il a prononcé un discours peu aimable pour la présidence française : « ceux qui ne voient dans l'Europe qu'une simple chambre de compensation à laquelle on a recours en cas de besoin (...) commettent non seulement une erreur de jugement historique mais une faute envers les nouvelles générations », a-t-il affirmé. Il a ensuite ironisé sur les résultats obtenus en matière de majorité qualifiée, « quantitativement importants » mais « qualitativement (...) insignifiants voire nuls » et il a estimé que le résultat de la repondération des votes au Conseil rend la majorité qualifiée « plus difficile à atteindre », critiques qui ont ensuite été reprises par les présidents des groupes.

**Pour Romano Prodi, les résultats obtenus en matière de majorité qualifiée sont « quantitativement importants » mais « qualitativement (...) insignifiants voire nuls »**

Coup de pied de l'âne, M. Prodi a rendu un « hommage particulier » au premier ministre belge, Guy Verhofstadt, qui s'est, selon lui, « battu jusqu'au bout pour une présence plus équitable des Etats candidats à l'adhésion » et qui, aux yeux

des négociateurs français, a surtout longuement bloqué la conclusion du sommet. Dans les couloirs, les eurodéputés belges ont apprécié l'hommage rendu au « grand rôle historique que joue la Belgique dans l'Union européenne » ainsi qu'à leur premier ministre. Gérard Deprez (PPE) a publiquement tendu le pouce vers le sol pour signifier « l'échec de la présidence française qui a renforcé le droit de veto ».

Du côté des libéraux, on n'admettait toujours pas que la France ait imposé à la Belgique un régime dont elle s'est exonérée vis-à-vis de l'Allemagne. Pourtant, rappelaient, lorsque M. Chirac était venu en visite à Bruxelles, Guy Verhofstadt lui avait exposé la nature historique du conflit qui oppose la Belgique aux Pays-Bas, la Belgique ayant conquis son indépendance contre la Hollande.

Les eurodéputés belges ont expliqué que la proposition faite par M. Chirac d'organiser tous les sommets européens à Bruxelles tombait plutôt mal, le premier ministre devant contrer une nouvelle offensive flamande visant à faire de

la région bruxelloise – où les francophones sont majoritaires – un district européen. Mais, ayant en mémoire le veto imposé par John Major à la candidature à la Commission de Jean-Luc Dehaene – ancien chef de gouvernement –, ils se félicitaient d'avoir obtenu l'élection à la majorité qualifiée du président de cette institution.

Après avoir entendu les chefs des groupes politiques, qui ont critiqué le manque de vision européenne du sommet de Nice, M. Chirac a tenté de remettre à leur place les eurodéputés en affirmant que leur rôle consiste à « donner une impulsion », tandis que les chefs d'Etat et de gouvernement doivent « tenir compte des opinions publiques nationales », qui auront leur mot à dire sur les futures adhésions. Une répartition des rôles vivement critiquée dans les couloirs, certains députés, tel Daniel Cohn-Bendit (Verts), affirmant que « les dirigeants doivent faire preuve de pédagogie à l'égard de leurs opinions publiques ».

Rafaële Rivais

# L'Asie du Sud-Est et l'Europe ont renoué leur dialogue

La question birmane est au centre des débats

## VIENTIANE

de notre envoyé spécial

Après trois années d'interruption, le dialogue entre l'Union européenne et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) a repris dans une atmosphère qualifiée de « franche et constructive » par Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, à l'issue d'une réunion ministérielle conjointe à Vientiane les lundi 11 et mardi 12 décembre. L'adhésion à l'Asean de la Birmanie en 1997 avait provoqué le gel des relations entre les deux groupes. Pour la première fois, l'Asean a accepté d'en discuter et ne s'est pas opposée à ce que les Européens contribuent, après l'ONU, à tenter de démêler l'écheveau birman.

Après d'après discussions qui ont parfois irrité les délégations asiatiques, une « déclaration de Vientiane » accorde son « soutien total » aux efforts entrepris par Razali Ismail, envoyé spécial de Kofi Annan, pour rétablir un dialogue en Birmanie entre la junte, connue sous le nom de Conseil

d'Etat pour la paix et le développement (CEPD), la Ligue nationale pour la démocratie (LND) et les « autres parties concernées ». Aux termes d'un accord verbal, Rangun s'est engagé à accueillir fin janvier 2001 une « mission européenne » dans des conditions identiques à celles de la précédente qui, en juillet 1999, avait pu rencontrer Aung San Suu Kyi, secrétaire général de la LND.

En d'autres termes, les restrictions imposées à M<sup>me</sup> Suu Kyi, assignée à résidence et coupée de tout contact avec l'extérieur ces derniers mois, devraient être levées avant l'arrivée des diplomates européens. Ils espèrent que leurs efforts et ceux de Razali Ismail contribueront à améliorer la situation en Birmanie pour que la prochaine conférence ministérielle Asean-UE se tienne en Europe dans dix-huit mois. Ce qui implique que soit levée, dans l'intervalle, l'interdiction de séjour des principaux membres du CEPD, créée en 1996 par l'UE.

Jean-Claude Pomonti

# Volée de critiques des parlementaires contre l'absence de souffle de l'accord

## STRASBOURG

de notre bureau européen

« Vous avez dit que ce sommet compterait dans l'histoire de l'Europe, nous ne partageons pas votre point de vue », a d'entrée tonné l'Allemand Hans-Gert Pöttering, président du groupe du Parti populaire européen (droite, majoritaire) ouvrant ainsi le feu des critiques contre le sommet de Nice. Il a également déploré que les Etats privilégient la coopération intergouvernementale sur le projet européen.

M. Pöttering s'est aussi inquiété des divergences entre « petits » et « grands » pays au sein de l'Union et a réclamé davantage de transparence au sein du Conseil européen. M. Pöttering condamnera-t-il pour autant le sommet par une résolution politique ? Ce n'est pas sûr ! M. Pöttering envisagerait plutôt de marchander son soutien. « Notre position finale dépendra de l'intégration du Parlement dans le processus à venir », a-t-il déclaré, faisant allusion au calendrier d'adhésion et aux procédures de prise de décision.

### « MARCHANDAGE SANS ÂME »

François Bayrou, membre du PPE, tête de liste UDF en France, a trouvé pour sa part que « les résultats de Nice sont désespérants : trois majorités différentes sont maintenant nécessaires pour prendre une décision : une majorité de 75 % des voix au Conseil, de 50 % des pays et de 62 % des populations. Il s'agit là d'un byzantinisme inexplicable pour les citoyens », a-t-il protesté. De son côté, Alain Madelin, tête de liste RPR-DL, a estimé que, « certes, l'accord de Nice ouvre la voie à l'adhésion des pays candidats, mais nous avançons sur cette route dans le brouillard, le pied sur le frein, avec la certitude que le véhicule Europe n'arrivera pas en l'état à destination ».

Le président du groupe des so-

cialistes européens, Enrique Baron Crespo, s'est en revanche montré beaucoup plus modéré dans ses critiques pour la bonne raison que l'Espagne a obtenu des concessions sur les fonds structurels. Il a surtout critiqué la méthode de la conférence intergouvernementale « qui ne fonctionne plus » et a proposé de la remplacer par celle de la Convention, qui a permis l'élaboration de la Charte.

Plus abrupte, la présidente de la délégation socialiste française, Pervenche Bérès, a estimé que « l'ambition n'était pas au rendez-vous ». Le président des libéraux, Pat Cox, a lui aussi trouvé que « Nice n'a pas été à la hauteur de nos ambitions » et a constaté que « le modèle de la conférence intergouvernementale est arrivé à ses limites ».

Paul Lannoye, coprésident du groupe des Verts, a déploré que « le Parlement soit largement oublié pour la première fois depuis Maastricht et Amsterdam », la codécision n'ayant pas été étendue. Il a constaté qu'il y aurait « plus de députés pour moins de pouvoirs » et jugé que « ce qui a manqué à Nice, c'est une vision européenne ».

Francis Wurtz, président de la GUE (communiste), a lui aussi dénoncé le manque de « projet commun, lisible et mobilisateur », qui a conduit à « un marchandage sans âme ». Charles Pasqua, président du groupe des souverainistes, a estimé que « la France est perdante », car « vous avez cédé sur tout pour éviter le décrochage ». Il a noté que le nombre de députés français passerait ainsi de 87 à 72, et trouvé le résultat de la repondération « abracadabrant », plus personne ne comprenant rien à cette « usine à gaz ». Il a promis qu'il demanderait un référendum sur le traité.

R. R.

**Natexis Gestion + Banque Populaire Asset Management : bien plus fort en somme**

**1 + 1 = 50** milliards d'euros d'actifs gérés

**BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT**

**Banque Populaire Asset Management se renforce en intégrant les compétences complémentaires de Natexis Gestion.**

Avec près de 50 milliards d'euros d'actifs gérés, soit 328 milliards de francs, un accès à l'ensemble des places boursières mondiales, une offre large pour la gestion de trésorerie et une gamme innovante de fonds alternatifs, Banque Populaire Asset Management devient un acteur majeur de la gestion pour compte de tiers. Il occupe à présent le 5<sup>e</sup> rang des gestionnaires français pour les OPCVM commercialisés\*. Bien plus fort, en somme, pour vous offrir une solution sur mesure.

\* Source : Europeperformance

[www.bpam.fr](http://www.bpam.fr)



**Nous ne sommes pas populaires sans raisons**

# L'Ukraine s'apprête à fermer la centrale de Tchernobyl

Une cérémonie est prévue à Kiev le 15 décembre pour marquer l'arrêt définitif de la centrale, plus de quatorze ans après le terrible accident du 26 avril 1986. Sur place, les employés dénoncent une fermeture « sous la pression internationale »

Plus de quatorze ans après le pire accident du nucléaire civil, survenu en URSS le 26 avril 1986, la centrale de Tchernobyl doit être définitivement fermée vendredi 15 décembre. Les autorités ukrainiennes

s'étaient engagées à prendre une telle mesure dès 1995, et ont obtenu en échange une promesse d'aide des Occidentaux de plus de 2 milliards de dollars pour construire deux autres centrales nu-

cléaires. L'arrêt du « troisième bloc » de Tchernobyl, le dernier resté en fonctionnement après de multiples incidents, est vécu comme une vexation par les employés du secteur nucléaire ukrainien, qui

expriment une foi aveugle dans les installations locales, pourtant décrites comme « au bout du rouleau » par un expert. Selon le directeur de la centrale, pur produit de la filière nucléaire soviétique, Tchernobyl

est un « équipement efficace et bénéficiaire » que le pays ne ferme que « sous la pression internationale ». Chez les employés, qui ne bénéficient pas de plan social, la crainte du chômage est vive.

## TCHERNOBYL

de notre envoyé spécial

Le « troisième bloc » est une personne, c'est ainsi qu'en parlent des travailleurs de Tchernobyl. « Il a très bien travaillé, il ne nous a pas laissés tomber cette année, il étonne tout le monde. Rendez-vous compte, son coefficient d'efficacité a été de 103 % en octobre ! » Stanislav Chekstelo fait la réclame. Ce responsable de la centrale décermerait volontiers la médaille du stakhanovisme à ce qui constitue depuis des années un cauchemar pour la communauté internationale : le réacteur nucléaire n° 3, le dernier des quatre à être demeuré en activité.

Près de quinze ans après l'explosion du quatrième réacteur, qui a provoqué la plus grande catastrophe nucléaire civile de l'histoire, la centrale de Tchernobyl doit cette fois fermer pour de bon, le 15 décembre. L'échéance sera tenue, répètent les autorités ukrainiennes, qui préparent pour l'occasion une grande cérémonie. Mais cette fermeture, décidée dès 1995 et sans cesse différée par Kiev, est vivement contestée. Par les responsables de l'industrie nucléaire ukrainiens – et russes – d'abord; par les six mille employés de la centrale ensuite; et par beaucoup de cette population qui vit directement ou indirectement de Tchernobyl.

## SOUS LA GARDE DE LÉNINE

Au fil des ans, la catastrophe s'est banalisée, même si les dangers demeurent. Les abords de la centrale ont été refaits. Là où des dizaines de milliers de « liquidateurs » ont été gravement, parfois mortellement, irradiés les semaines qui ont suivi l'explosion du 26 avril 1986, la terre a été changée, des pins replantés. Un buste de Lénine garde toujours l'entrée. A ses côtés, un compteur Geiger indique 85 micro-roentgens par heure, une radioactivité dite insignifiante, même si elle dépasse de cinq fois la norme habi-



tuelle. Plus loin, mais encore à 200 mètres du « sarcophage », cet amoncellement de plaques métalliques et de béton qui couvre le réacteur éventré, le niveau de radiation saute à 1 220 micro-roentgens.

La centrale se veut une maison bien tenue, avec ses portiques de contrôle des radiations, ses revêtements de résine plastique facilement lessivables, ses plantes vertes et l'exposition de photos d'enfants qui occupe l'entrée. L'une des meilleures usines du pays, disent ses dirigeants, dans cette Ukraine en plein effondrement économique et en proie à une grave crise énergétique. « Le troisième bloc a produit 5,9 milliards de kWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier, soit 9,3 % de l'électricité du pays, le plan est dépassé et nous allons faire 20 millions de hryvnas [28 millions de francs] de bénéfices », dit Stanislav Chekstelo.

Directeur de Tchernobyl depuis mai 1998, Vitali Tolstonogov énonce mécaniquement que « la décision de fermeture a été prise par

notre gouvernement dans l'intérêt de l'Ukraine ». Mais cet homme, pur produit de la filière nucléaire soviétique, qui a ouvert des centrales dans le territoire autonome du Tchoukotka et dans l'Oural, avant de rejoindre Tchernobyl il y a douze ans, s'anime aussitôt pour souligner : « Il faut comprendre que, soumis à une forte pression internationale, nous fermons un équipement efficace, bénéficiaire et que cette fermeture va engendrer de très gros problèmes. Nous aurions pu poursuivre l'exploitation du réacteur en le modernisant et nous aurions même pu autofinancer ces travaux. »

Le directeur ne veut entendre aucun des nombreux avis contraires. En 1999, Tchernobyl a dû s'arrêter plus de cinq mois, des fissures ayant été découvertes dans les circuits de refroidissement. Cette année, l'autorité de sûreté nucléaire ukrainienne n'a autorisé l'exploitation du réacteur que deux cents jours. Le 27 novembre, il a dû être stoppé en urgence pour cause de dysfonc-

tionnement électrique. Pour Sergueï Bobriakov, qui fut jusqu'à juin l'un des experts de cet organisme, « il faut évidemment fermer ce réacteur pour des raisons de sécurité ». « Il n'y a pas eu d'investissements, il est au bout du rouleau, ajoutez-t-il, et une réfection complète du cœur du réacteur était indispensable après 2000, or ces travaux coûteraient beaucoup plus cher que d'investir dans des technologies modernes ».

## CATASTROPHE SOCIALE

Le « couloir doré », comme l'appellent les employés de Tchernobyl, mène au troisième bloc. Ce long boyau, dont le revêtement est fait de profilés métalliques jaunâtres montés après 1986 pour contenir les poussières radioactives, distribue les trois premiers réacteurs avant de buter sur le béton du « sarcophage ». Dans la salle de contrôle du « bloc 3 », Viktor Koutchinsky surveille des murs de cadrans. « Le réacteur travaille à 100 %, dit-il satisfait, il pourrait tourner encore dix ans ». « On nous dit que les RBMK (catégorie de réacteur soviétique) ne sont pas sûrs, c'est faux. Onze fonctionnent encore en Russie, dont six qui sont plus vieux que le nôtre. »

Chef d'équipe de la salle de contrôle, Viktor Koutchinsky tra-

vaillé depuis 1988 à Tchernobyl. « Je ne comprends pas cette fermeture alors que l'Ukraine n'a ni gaz ni pétrole, j'ai fait ma carrière ici et toute mon expérience va être perdue », dit-il. Dans la salle, ses collègues approuvent. A quelques mètres d'eux, derrière d'épais murs de béton, couvent les centaines de tonnes de lave radioactive du réacteur 4. « Le nôtre a été modifié, de nouvelles sécurités installées et puis il y a bien eu une explosion dans une centrale japonaise l'an dernier, non ? Ici, nous sommes en sécurité », ajoute-t-il. Sergueï a vu démarrer, en 1981, le réacteur n° 3. « Nous avons beaucoup appris depuis 1986, il y a à Tchernobyl un potentiel énorme, le personnel, des investissements, des kilomètres de salles de machines... C'est une stupidité de liquider tout cela », estime-t-il.

Pour beaucoup d'employés, la fermeture est vécue comme une nouvelle humiliation, voire une insulte aux quinze années passées. « Des gens ont été sacrifiés, d'autres ont été volontaires pour être liquidateurs, pour faire le sarcophage, pour remettre sur pieds la centrale et exploiter le réacteur... Aucun d'eux ne peut se satisfaire de la fermeture », dit son directeur, Vitali Tolstonogov. Mais, au-delà d'une fierté

technologique, chacun met en avant la catastrophe sociale qui se profile. Car 5 690 personnes travaillent encore sur le site contaminé de la centrale, quand, selon l'expert Sergueï Bobriakov, « un petit millier suffirait ». Depuis l'accident de 1986, on n'a cessé d'embaucher. Pour mieux faire pression sur le gouvernement; pour contenir le chômage dans la région; pour respecter de vieilles normes soviétiques.

« Oui, le fait est qu'il y a eu une erreur sur l'embauche, concède le directeur, mais notre code du travail est très humain et les salaires pèsent peu sur l'exploitation ». Les travailleurs du nucléaire gagnent entre 120 et 250 dollars par mois (900 à 1 900 francs), bien plus que les 30 ou 40 dollars qu'un employé public peut gagner à Kiev. A cela s'ajoutent les « privilèges » : logements, soins gratuits, centres de vacances, etc. Peu importe dès lors la dangerosité du travail ou de la zone de Tchernobyl.

Les premiers avis de licenciements ont été envoyés en octobre. Des milliers d'emplois devraient être rapidement supprimés, la centrale prévoyant de conserver l'an prochain 2 700 salariés et, par la suite, bien moins de 2 000 pour des travaux de démantèlement qui devraient encore durer dix ans. Fin novembre, aucun plan social n'avait été proposé. « Cela se discute avec le gouvernement, qui a un devoir moral évident », dit-on à la centrale. Pour les plus âgés, une retraite de 500 hryvnas (670 francs) pourrait être garantie, assure-t-on. Pour les autres... « Nous ne savons rien », dit Viktor Koutchinsky, « pour nous, il n'y a plus de possibilités en Ukraine. La Russie, l'étranger, peut-être. » Le gouvernement ukrainien promet une réponse en décembre. Il a programmé à ce sujet une « conférence internationale », au printemps 2001.

François Bonnet

## Un dernier redémarrage difficile

Le troisième réacteur de Tchernobyl, qui doit être arrêté officiellement vendredi 15 décembre, n'est en réalité plus en fonctionnement depuis le 6 décembre. Une fuite d'eau radioactive dans le circuit de refroidissement avait alors provoqué son arrêt d'urgence. Les responsables ukrainiens ont annoncé que la centrale de Tchernobyl serait symboliquement relancée « mercredi ou jeudi », après avoir indiqué que cela aurait lieu mardi. Le redémarrage a dû être repoussé en raison de la « complexité des réparations ».

Les autorités ukrainiennes se sont employées à faire de la fermeture de la centrale un événement médiatique. Des délégations d'une dizaine de pays sont attendues. Une cérémonie se tiendra dans une salle de spectacles de Kiev en présence des plus hauts responsables ukrainiens et étrangers. Le président Leonid Koutchma donnera alors l'ordre, transmis en direct par la télévision, d'appuyer sur le bouton d'arrêt de la centrale. - (AFP)

## Six milliards de francs seront nécessaires pour un premier assainissement du site

LES DERNIERS « HOQUETS » de la centrale de Tchernobyl, dont le réacteur n° 3 a connu deux arrêts d'urgence à la veille de son arrêt définitif prévu pour le 15 décembre, auront tenu le monde en haleine jusqu'au bout. De retour de Tchernobyl, où il a effectué une visite le 4 décembre, le député français Claude Birraux s'est dit « effrayé » de la situation et de la volonté jusqu'au-boutiste des employés de maintenir en fonctionnement ce réacteur à bout de souffle. « Certes, dit-il, la situation énergétique de l'Ukraine n'est guère facile », mais ce n'est pas une raison pour tenter « de faire pression sur les organismes internationaux pour leur faire ouvrir leur portefeuille. » Il faut en finir.

La filière nucléaire, les RBMK, à laquelle appartient Tchernobyl

n'a pas bonne presse chez les spécialistes de la sûreté nucléaire. La centrale, outre le réacteur n° 4, en ruine dans son sarcophage, compte deux unités de ce type à l'arrêt et un quatrième, le fameux N° 3. Les problèmes « génériques » dus à la conception même de ces machines – une douzaine sont encore en service dans les pays de l'ex-URSS – se sont multipliés; arrêts répétitifs pour des opérations de maintenance; défauts importants sur un grand nombre de tuyauteries du circuit primaire; insuffisance de fiabilité dans la conception des systèmes d'arrêt d'urgence. L'arrêt du 15 décembre est donc un soulagement. Mais cette décision ne marque nullement la fin des activités du site. Bien au contraire. Vont commencer maintenant les opérations de

mise en sûreté de l'installation qui réclament des équipes importantes.

Quelles que soient les filières envisagées, le démantèlement de telles installations est long et complexe. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a défini trois niveaux de démantèlement. Au niveau 1 (fermeture sous surveillance), les éléments combustibles sont retirés du cœur et tous les circuits vidangés, ce qui doit permettre d'évacuer plus de 99 % de la radioactivité. Les bâtiments comportant des parties radioactives sont isolés et confinés. Le site reste sous surveillance.

Au niveau 2 (libération partielle et conditionnelle), tous les bâtiments et les équipements qui peuvent être aisément démontés sont enlevés. Les salles sont dé-

contaminées et les déchets évacués ou entreposés. Seul demeure alors en place le bâtiment réacteur, qui reste très radioactif. Des contrôles périodiques continuent d'être effectués. Enfin, au niveau 3 (libération totale et inconditionnelle), le bâtiment réacteur est lui aussi démantelé et le site « rendu à l'herbe », ou réutilisé pour une autre affectation.

Avant d'en arriver là, les autorités de sûreté ukrainiennes – aidées dans leur tâche par l'Institut de protection et de sûreté nucléaire français (IPSN) et son homologue allemand, la GRS – ont d'autres chats à fouetter pour rendre le site sûr. Les installations destinées au stockage du combustible usé du réacteur et celles nécessaires au traitement des effluents liquides et des déchets solides liés à l'exploitation

normale de cette tranche, et des autres déjà arrêtées, sont en cours de construction. Elles ne seront achevées qu'en 2002-2003. La centrale va donc être placée sous surveillance en attendant. Mais en aucun cas il n'est prévu pour le moment un démantèlement total.

## CONFINEMENT DU SARCOPHAGE

L'approche est identique pour le sarcophage de béton érigé dans l'urgence autour du réacteur N° 4 dont les décombres comprennent encore une grande partie des 190 tonnes de combustible du réacteur, souligne Jean Bernard Chérié, directeur des relations internationales de l'IPSN. Pas question de le démanteler. Ce qu'il faut en priorité, c'est achever la définition et la validation des solutions techniques retenues pour le stabiliser. Les pre-

miers travaux de consolidation devraient commencer l'année prochaine.

Le nouvel ouvrage de confinement qui enserrera le sarcophage ne sera érigé qu'après. L'IPSN, la GRS et une société américaine (Sciencetech), mais aussi EDF et les sociétés américaines Bechtel et Batelle, devraient apporter leur concours à ce projet connu sous le nom de SIP (Shelter Implementation Plan). Lancé voici deux ans, le financement du SIP (760 millions de dollars sur huit ans, près de 5,8 milliards de francs), assuré par une petite trentaine de pays (Europe, Etats-Unis, Canada, Japon, Commission européenne et quelques autres), a été confirmé pour l'essentiel lors de deux conférences, tenues à New York en 1997 et à Berlin cette année. Mais, précise Jean Bernard Chérié, ce sont au total 910 millions d'euros (6 milliards de francs) financés à 60 % par l'Europe qui seront nécessaires pour mener à bien les opérations relatives aux trois réacteurs arrêtés et au sarcophage.

Il devrait s'y ajouter, ainsi que l'a annoncé Romano Prodi, président de la Commission européenne, 65 millions de dollars (500 millions de francs). Ils faciliteront la transition pour l'Ukraine entre l'arrêt de Tchernobyl et la disponibilité de nouvelles sources d'énergie qui pourraient être fournies, notamment, par les réacteurs VVER de 1 000 MW de Rovno-4 et Khmelnit'ski-2, mis aux normes internationales. La BERD a accordé le 7 décembre pour l'achèvement de leur construction un prêt controversé de 215 millions de dollars. Au total, les experts estiment qu'il faudra 1,5 milliard de dollars.

A ce jour, sur les 2,3 milliards de dollars promis en 1995 à l'Ukraine contre l'engagement d'arrêter Tchernobyl, 1,4 milliard de dollars ont déjà été investis, les trois quarts sous forme de dons, le reste sous forme de prêts.

Jean-François Augereau et Pierre Le Hir

**DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

**MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE**  
fixes ou relevables - toutes dimensions.  
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI  
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...  
Garantie 5 et 10 ans

**Canapés - Salons - Clic-Clac...**  
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA  
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...  
5500 m<sup>2</sup> d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

**MOBECO**  
• 239 à 247, rue de Belleville  
Paris 19<sup>ème</sup> - M° Télégraphe  
• 50, avenue d'Italie  
Paris 13<sup>ème</sup> - M° Place d'Italie  
**01.42.08.71.00**  
7 jours sur 7

## Slavoutich, une cité modèle soviétique condamnée

SLAVOUTICH de notre envoyé spécial

Née de la catastrophe de Tchernobyl, elle est aussi la toute dernière ville soviétique. En janvier 1987, huit mois seulement après l'accident, Moscou décide de redémarrer trois réacteurs de la centrale. Pripjat, la ville des employés du nucléaire, à trois kilomètres de la centrale, a dû être totalement abandonnée, plus de cent mille personnes ont été évacuées de la zone dite d'« exclusion », des hameaux et villages rasés et ensevelis. En quinze mois, une nouvelle ville, Slavoutich, a surgi ex nihilo à 60 kilomètres au nord-est de la centrale, construite pour reloger les milliers d'employés de l'usine sinistrée.

Dans la grande tradition soviétique, on crée la mobilisation générale. La terre est changée sur des milliers d'hectares. Les forêts alentour demeurent contaminées par le césium et le strontium rejetés par l'explosion du réacteur, mais Slavoutich se construit sur du « propre ». Aujourd'hui, des compteurs Geiger installés dans les rues indiquent 14 micro-roentgens, une radioactivité équivalente à celle de Paris. Les républiques soviétiques ont envoyé leurs meilleures brigades de construction, et chacune réalise son quartier qui conserve au-

jourd'hui le nom de ses bâtisseurs. Erevan, Bakou, Tbilissi, Moscou, Sibérie... sont les adresses des 25 000 habitants de Slavoutich, une cité d'un luxe alors inédit en URSS.

« C'est une belle ville, agréable. Moi j'étais content de venir ici, maintenant, avec la fermeture du réacteur, la vie va s'étouffer », dit Andreï Selioutine, employé de Tchernobyl. Relogés en 1986 à Kiev, Andreï et sa femme, qui travaille également à la centrale, furent volontaires pour vivre à Slavoutich. « Remarque, il n'y avait pas le choix, ceux qui refusaient étaient exclus du Parti et pouvaient perdre leur travail », précise-t-il. La famille Selioutine s'est vu attribuer une maison individuelle entourée d'un vaste jardin.

## « ZONE ÉCONOMIQUE LIBRE »

« Evidemment, la fermeture est une nouvelle catastrophe », estime Marc Gotsinder, élu du conseil municipal, « tous les gens ici travaillent à Tchernobyl, nos infrastructures sociales, le ravitaillement en alimentation, les jardins d'enfants sont des services de la centrale, nous n'avons pas d'autres entreprises ». Que pourrait bien devenir cette ville mono-industrie, cernée de terres polluées, dans un coin de frontière entre Ukraine et Biélorussie ? Une « zone

économique libre » a été créée, avec exemptions fiscales et allègements bureaucratiques : son bilan est aujourd'hui insignifiant. « Il nous faut créer 5 000 emplois pour compenser cette fermeture », compte M. Gotsinder. Un petit atelier de papeterie et fabrication de trombones a vu le jour, des entreprises de confection emploient quelques dizaines de femmes... Mais sans une implication directe du gouvernement ukrainien, chacun sait que la cité sombrera. Or l'Etat central n'a, à ce jour, rien proposé.

A l'hôpital n°1, Irina Fralova, chirurgien, estime que l'« on tue la poule aux œufs d'or en fermant Tchernobyl, les gens vont crever de faim ». Depuis douze ans à Slavoutich, M<sup>me</sup> Fralova a soigné ces enfants touchés par un cancer de la thyroïde, ces adultes développant leucémies et autres maladies. « Cela peut sembler paradoxal, mais la santé de la population est ici meilleure que dans le reste de l'Ukraine, sans doute à cause de conditions de vie meilleures, d'une alimentation plus soignée et d'un suivi médical systématique », dit-elle. Pour ce médecin, le système de santé élaboré à Slavoutich va être mis en pièces et toute une expérience perdue.

F. Bt

**CORRUPTION** Après les nouvelles révélations du *Monde* du 13 décembre, rendant compte des déclarations de trois anciens trésoriers officiels ou officieux du RPR, de

l'ex-PR et du PS devant les enquêteurs, l'Elysée estime qu'une explication publique de Jacques Chirac est indispensable, mais qu'elle n'en est pas facilitée pour autant. L'entoura-

ge du chef de l'Etat regrette, d'autre part, les attaques de ses proches contre les juges. ● MATIGNON estime, de son côté, que Lionel Jospin n'est pas concerné par les informations

établissant que le PS a participé à une entente sur des marchés truqués en Ile-de-France. « C'est un problème de juges, d'opinion et de médias », indique-t-on. ● AU PS, le

premier secrétaire, François Hollande, n'envisage pas d'enquête interne. L'actuel trésorier, Alain Claeys, évoque, lui, l'hypothèse d'un « système mafieux » impliquant des élus.

## Jacques Chirac cherche la parade à l'avancée des enquêtes en Ile-de-France

L'implication du Parti socialiste dans un système de corruption lié aux marchés de la région n'a pas affaibli la conviction de l'Elysée que le chef de l'Etat ne peut échapper à une intervention. Le PS ne prévoit pas de conduire une enquête interne sur l'éventuelle implication de certains de ses membres

L'ÉLYSÉE ne voit plus très bien comment le président pourrait échapper à une explication sur les affaires. Certes, une bonne partie de l'éventail politique – et plus seulement les anciens collaborateurs de Jacques Chirac – se trouve désormais concernée par l'enquête des juges. L'ancien président de l'ex-Parti républicain (devenu Démocratie libérale), quatre trésoriers successifs du Parti socialiste, dont l'actuel ministre des affaires européennes Pierre Moscovici, sont cités dans l'instruction sur les marchés truqués des lycées de la région Ile-de-France. Mais rien de tout cela n'a desserré l'étau autour du président. Dès mardi soir 12 décembre, Philippe Séguin est d'ailleurs revenu à la charge, assurant, sur France 2, à l'exaspération des chiraquiens, que « la parole de Jacques Chirac serait la bienvenue pour replacer toute cette période, dont nous sommes sortis, dans le contexte qui était le sien ».

L'Elysée a pourtant longtemps repoussé le principe d'une intervention. Mais la présidence de la République est obligée aujourd'hui de faire une constat : la popularité du chef de l'Etat ne pâtit certes pas vraiment de l'ensemble des révélations sur le « système » mis autrefois en

place pour financer le RPR que M. Chirac dirigeait. Une majorité de Français (56 %) continue d'éprouver « beaucoup ou assez de sympathie » à son égard (sondage Sofres publié mardi dans la presse de province). Mais un nouveau phénomène est venu parasiter toute l'action du président : il ne peut désormais plus paraître à une conférence de presse sans qu'on l'interpelle sur les affaires.

### « REMBOURSER LES 2 % »

Mardi 5 décembre, alors qu'il recevait avec Lionel Jospin les partenaires sociaux européens, trois questions lui ont été posées sur le sujet, dont une pour demander aux deux têtes de l'exécutif si elles avaient l'intention de « rembourser les 2 % », montant des commissions occultes prélevées, selon l'enquête, sur les marchés truqués d'Ile-de-France. Lundi 11 décembre, à 5 heures du matin, alors que M. Chirac venait enfin annoncer un accord des quinze pays de l'Union européenne au sommet de Nice, un journaliste s'est levé pour demander si, « maintenant que le sommet est terminé, il allait enfin s'expliquer sur les affaires intérieures et les instructions en cours ». « Il faut à tout prix arrêter cela, expli-



que un de ses proches, sinon, il sera bientôt accueilli en province avec des banderoles « remboursez ! » »

Toute la difficulté est de trouver le moment opportun et surtout la ligne la plus adéquate. Or il semble que les proches de M. Chirac ne soient pas tous d'accord sur le fond

de l'intervention que pourrait faire le président. La semaine dernière, recevant, lors de leur traditionnel petit déjeuner à l'Elysée, ses fidèles Jean-Louis Debré et Josselin de Rohan, M. Chirac avait sonné devant eux une charge très rude contre les juges qui avaient alors

incarcéré son ancien directeur de cabinet à la mairie de Paris, Michel Roussin. L'attaque avait été si nette qu'une fois sortie du bureau présidentiel, le président du groupe RPR de l'Assemblée avait déclaré : « Les juges sont là pour rendre la justice. Pas pour rendre des services », pendant que son homologue du Sénat s'interrogeait sur une éventuelle appartenance des juges Riberolles et Brisset-Foucault au Parti socialiste. Avec le recul, les conseillers du chef de l'Etat ont jugé ces interventions de deux chiraquiens apparemment en service commandé « absurdes et maladroites ».

### « UN MOYEN D'EN SORTIR »

Car plusieurs proches de M. Chirac considèrent qu'une attaque contre les juges ne peut que renforcer ceux-ci dans leur détermination. Les mêmes considèrent que la négation de faits désormais avérés ne peut tenir lieu de défense. Mardi soir, sortant du bureau politique du RPR, alors que Michèle Alliot-Marie assurait avec aplomb « ne pas être au courant » des dernières révélations de l'instruction publiées par *Le Monde*, Patrick Devedjian soupirait : « De toutes les affaires, celle-ci est la plus grave. » Le porte-parole du

RPR, ancien avocat de M. Chirac, fait partie de ceux qui restent convaincus qu'il faut que « l'ensemble des forces politiques se réunissent pour trouver un moyen d'en sortir ». Mais l'Elysée refuse d'évoquer une quelconque amnistie. Et beaucoup des proches de M. Chirac font remarquer que la moindre reconnaissance, par le président, de turpitudes passées permettrait aussitôt aux juges de le convoquer comme témoin, à défaut d'une mise en examen qui reste constitutionnellement impossible. Les conseillers du président imaginent plutôt une intervention dans laquelle M. Chirac s'inquiéterait du danger pour la démocratie qui consiste à « déstabiliser et salir » le président de la République et toute la classe politique. Recevant les uns et les autres, M. Chirac avait jusqu'ici évité de trancher. « Je ne m'occupe que du sommet de Nice », disait-il à ses proches. Nice est désormais passé et M. Chirac semble s'être rangé à l'opinion majoritaire à l'Elysée qu'il lui faudra intervenir avant les vœux du 31 décembre. Histoire de ne pas parasiter son entrée dans le nouveau millénaire...

Raphaëlle Bacqué

## Pour Matignon, c'est « un problème de juges, d'opinion et de médias »

MATIGNON n'a rien à dire, et d'ailleurs Matignon ne voit pas pourquoi on l'interroge sur les révélations qui témoignent de l'existence d'un système de corruption mêlant le RPR, le Parti républicain et le Parti socialiste en Ile-de-France de 1990 à 1995, dans le cadre des marchés des lycées. « C'est un problème de juges, d'opinion et de médias, ce n'est pas une question qui se traite à Matignon », indique le directeur du cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck. Manuel Valls, conseiller chargé de la communication, affirme pour sa part qu'à aucun moment la question n'a été évoquée avec Lionel Jospin. « Nous découvrons l'affaire dans la presse », indique-t-il. « La seule question qui se pose est de savoir comment et pourquoi des socialistes ont accepté de rentrer dans un tel système », ajoute-t-il.

A propos des déclarations faites par Gérard Peybernès, ancien président de l'Association nationale de financement du PS, qui mettent en cause un jospinisme, le député de Paris et ancien patron de la fédération PS de la capitale, Jean-Marie Le Guen, et les trésoriers successifs du parti, dont Henri Emmanuelli et Pierre Moscovici, Matignon n'est guère plus disert. Tout juste s'interroge-t-on sur la foi à accorder aux « mises en cause personnelles qui constituent un système de défense

éprouvé ». Dans l'entourage du premier ministre, on indique que M. Jospin ne s'est pas entretenu de cette affaire avec M. Moscovici, aujourd'hui ministre délégué aux affaires européennes. « Le Monde a publié une déposition qui mentionne son nom au milieu d'autres noms. C'est tout. Il n'y a pas à prendre sa défense, car il n'a pas à être défendu, il n'est pas mis en cause personnellement », ajoute-t-on. Il n'est donc « pas question » d'une quelconque jurisprudence Baladur à son propos, indique-t-on à Matignon, en référence à la démission de trois ministres – Alain Carignon, Michel Roussin et Gérard Longuet – mis en cause dans des affaires entre 1993 et 1995.

Une intervention prochaine du président de la République sur les affaires pourrait contraindre M. Jospin à sortir de son silence. Les dernières révélations, qui mettent en cause à la fois la droite et la gauche, la rendent « moins difficile » aujourd'hui, constatent les conseillers du président. En attendant, les membres du cabinet du premier ministre – et leurs conjoints – se préparent à partir en week-end à Megève, les 16 et 17 décembre. Au programme, ski, chocolat chaud et débat institutionnel. Rien de plus.

Pascale-Robert-Diard

## François Hollande n'envisage pas de diligenter une enquête interne au PS

NOUVEAU porte-parole du Parti socialiste, Vincent Peillon a été catégorique, mardi 12 décembre. Lors de sa réunion, le bureau national n'a pas soufflé mot des « affaires » et des accusations de Gérard Peybernès, ancien directeur de l'association nationale de financement du Parti socialiste (ANFPS) concernant les marchés truqués d'Ile-de-France. « On n'a absolument pas abordé ces questions », a assuré M. Peillon en rendant compte de la réunion, consacrée au sommet de Nice et au calendrier électoral.

Parmi les personnalités citées par M. Peybernès dans ses auditions devant les enquêteurs – il fait état d'une entente entre le RPR, le PR et le PS pour se répartir les commissions sur les marchés des lycées d'Ile-de-France (*Le Monde* du 13 décembre) –, seules trois ont réagi publiquement. Dans un communiqué, André Laignel rappelle qu'il a quitté ses fonctions de trésorier national du PS « au premier semestre 1988 ». « C'est donc avec une grande surprise, écrit-il, que j'ai vu mon nom évoqué à propos des marchés éventuellement litigieux des lycées d'Ile-de-France qui sont postérieurs de plusieurs années à la fin de mes fonctions. » M. Laignel affirme « avec force » n'en avoir jamais été « informé sous quelque forme que ce soit ».

Trésorier national du PS depuis le 2 décembre 1994, Alain Claeys, proche de Laurent Fabius, qui avait déjà réagi le 5 décembre en publiant les montants de dons d'entreprises reçus au niveau national par son parti de 1991 à 1995, se déclare « bouleversé et affecté ».

« Que mon nom soit prononcé me fait mal au cœur », déclare le député de la Vienne à *Centre-Pressé*, mercredi 13 décembre. « Quand je suis arrivé à la trésorerie nationale du PS, explique M. Claeys, ma principale tâche a été de combler un trou de 63 millions de francs. J'ai finalement réussi à négocier un emprunt avec un pool bancaire. A partir de là, je peux justifier au centime près mes

de-France, il réitère son démenti dans un communiqué, en s'interrogeant sur « les raisons qui ont poussé M. Peybernès » à le « mettre en cause contre toute évidence ». M. Le Guen « confirme » que sa fédération « n'a bénéficié en aucune façon de dons, fussent-ils licites, de la part d'entreprises ayant passé des marchés avec la région Ile-de-France ou la Ville de Paris ».

### « L'Humanité » déplore la violation du secret de l'instruction

Dans son édition du 13 décembre, *L'Humanité* estime que la publication par *Le Monde* des procès-verbaux d'audition pose la « question du secret de l'instruction ». « Que la police et la justice fassent leur travail de vérité dans la plus totale liberté sur l'ensemble des dossiers et particulièrement sur le financement des partis politiques est une chose, écrit José Fort. Que les déclarations faites dans le secret des bureaux des juges d'instruction soient versées à l'appât de la rue en est une autre. » Cette position a été arrêtée après débat au sein de la direction de la rédaction du quotidien. Réuni mardi en collège exécutif, le PCF n'a pas commenté les informations du *Monde*. Plusieurs des personnes interrogées par les juges ont désigné le Parti communiste parmi les bénéficiaires de l'entente sur les lycées d'Ile-de-France, sa « part » devant lui être reversée par le PS. Coordinateur du collège exécutif, Jean-Paul Magnon a assuré, mercredi matin, que « la direction du PCF de l'époque ou d'aujourd'hui n'était pas concernée par cette affaire ».

engagements et je n'ai pas constaté de flux financiers suspects. » Pour M. Claeys, un tel système d'ententes « équivaldrait à un système mafieux et les personnes incriminées devraient être sanctionnées ».

Quant à Jean-Marie Le Guen, ancien premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris, qui, selon l'ancien directeur de l'ANFPS, aurait informé M. Peybernès de l'entente mise en place en Ile-

Pour l'heure, François Hollande n'envisage pas de diligenter un audit interne ou de mener « une double enquête » parallèle à celle de la justice. « La seule enquête à mener ne consiste pas à voir s'il y avait des dons d'entreprises qui, entre 1990 et 1995, étaient légaux, mais de savoir s'il y avait ou non un pacte de corruption », indique l'entourage du premier secrétaire. « A partir du moment où les trésoriers nationaux

de l'époque [Henri Emmanuelli et Pierre Moscovici] disent qu'ils n'étaient pas au courant de ce système, la question est de savoir s'il y a eu des complicités et à quels niveaux elles se sont situées », ajoute-t-on.

M. Hollande affiche sa sérénité, se déclarant prêt à tirer les conséquences internes des enquêtes en cours, sur la base de régle édictées le 16 novembre 1999. Pour que le cas d'un responsable du PS soit examiné, une procédure judiciaire doit être engagée sur des « faits suffisamment étayés, graves et mettant en cause la crédibilité du PS compte tenu du niveau de responsabilités ». Si le dirigeant incriminé ne prend pas ses responsabilités, il peut être sanctionné par la direction du PS. Mis en cause dans l'affaire de la MNEF, François Bernardini, « patron » de la fédération des Bouches-du-Rhône, s'était mis « en réserve » de ses fonctions et M. Le Guen avait démissionné quelques jours plus tard. La charte éthique, dont le principe avait été décidé en octobre 1995, n'est toujours pas à l'ordre du jour. « La charte éthique, dit un proche de M. Hollande, c'est de ne pas avoir de pacte de corruption. » Interpellé par Jean-Yves Le Gallou, président du groupe MNR, à l'ouverture de la séance du conseil régional d'Ile-de-France, mercredi, Jean-Paul Huchon, président (PS) de cette assemblée, a jugé qu'il ne faut « pas prendre au pied de la lettre les propos d'individus pas forcément clairs qui mettent en cause des hommes politiques ».

Michel Noblecourt

## Le Nord-Pas-de-Calais a demandé des « vérifications » sur les marchés des lycées

SELON Marie-Christine Blandin, ancienne présidente du conseil régional Nord-Pas-de-Calais (Vets), le « principe de précaution » s'est appliqué dès son arrivée, en 1992. « J'ai fait nommer à la tête de la commission d'appel d'offres et des marchés publics une sorte de Saint-Just dont j'étais sûre, Henri Bailleul », rapporte M<sup>me</sup> Blandin. Elle n'a eu qu'à « se féliciter » de sa décision, dit-elle aujourd'hui, au vu « des investissements et des pressions » des entreprises à la sortie de certaines séances de la commission des marchés.

M. Bailleul, toujours conseiller régional (ex-MEI, aujourd'hui non-inscrit), explique que la région comptait à l'époque 180 lycées, dont un grand nombre dotés d'une structure métallique qu'il était urgent de rénover. Les travaux représentaient une dépense supé-

rieure à un milliard de francs par an, pendant toute la durée de la mandature. « Devant l'ampleur de la tâche, explique-t-il, nous avons choisi quatorze lycées par an, un par bassin d'emploi » – l'attribution des marchés relevant alors d'une procédure d'appel d'offres classique. « Jusqu'au jour où Maurice Schumann [RPR] a fait adopter, avec l'appui du PS, la procédure METP « qui marchait merveilleusement en Ile-de-France », selon lui », raconte M. Bailleul. Les Vets s'y étaient vivement opposés, notamment parce que le Conseil d'Etat, consulté sur la procédure en vigueur en Ile-de-France, avait établi qu'elle nécessitait quelques dérogations.

En dépit du désaccord des écologistes, la procédure METP (marchés d'entreprises de travaux publics) avait été adoptée, avec

son corollaire, les « assistants de maîtrise d'ouvrage » (AMO) qui externalisent la gestion des travaux, rendant les contrôles plus difficiles. « Il fallait donc des AMO. Les seuls qui pouvaient les fournir, regrette M. Bailleul, c'était Patrimoine Ingénierie » – le bureau d'études qui est au centre de l'affaire d'Ile-de-France. Mais les services traînaient les pieds devant la complexité du montage des dossiers METP. Devant l'urgence des travaux à engager, une partie des lycées avait été d'emblée retirée du « paquet ». Pour les autres, dit M. Bailleul, un « ancien préfet d'Ile-de-France » fut sollicité. « C'était tellement compliqué que la procédure n'a débouché que vers la fin de la mandature en 1997 », conclut-il.

Harcelé au téléphone par les entreprises, l'ancien président de la

commission des marchés assure n'avoir jamais répondu à aucune, et avoir donné des consignes strictes dans ce sens. « Malgré toutes ces précautions, nous n'étions pas à l'abri d'une entente dans notre dos, estime-t-il. Nous n'avions pas les moyens de tout contrôler. » En fait, plusieurs procédures ont été testées pour les appels d'offres : METP, conventions de mandats, régies.

« Patrimoine Ingénierie est intervenu dans la région, mais peu », déclare Michel Delebarre, président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais. Je l'ai interdit dès que je suis devenu président » – soit en 1998. Il précise qu'il fait « actuellement vérifier les dates des interventions » du bureau d'études.

Béatrice Gurrey avec Jean-Paul Dufour à Lille

# Jean Tiberi appelle à « l'union » de la droite après le rejet du budget de Paris pour 2001

Deux proches de Jacques Chirac ont soutenu le maire contre Philippe Séguin

Le budget 2001 de la Ville de Paris a été rejeté, mardi 12 décembre, la gauche votant contre, les tiberistes pour, et les séguinistes ne prenant pas

part au vote. Deux proches de Jacques Chirac, Roger Romani et Alain Devaquet, ont voté pour le budget présenté par le maire, Jean Tiberi,

exclu du RPR. Candidat officiel de la droite aux municipales, Philippe Séguin (RPR) s'est félicité de la « clarification » opérée par ses partisans.

APRÈS le grand déballage, l'épilogue. Le maire de Paris, Jean Tiberi, qui a présidé, mardi 12 décembre, la dernière grande séance du Conseil de Paris avant les élections municipales de mars, n'a plus de majorité et n'a pas de budget. Conformément à leur décision, les élus séguinistes ont refusé de prendre part au vote du budget 2001, qui a été rejeté par la gauche.

Philippe Séguin est donc parvenu à ses fins : apporter la démonstration que son rival dissident, M. Tiberi, exclu du RPR, est désormais minoritaire à l'Hôtel de Ville. En effet, sur les cent deux conseillers de droite, soixante-dix n'ont pas pris part au vote, respectant ainsi la consigne imposée par leur chef de file. A l'ouverture de la séance, le 11 décembre, Claude Goaguen (DL) s'était fait le porteur d'un vœu formulé par soixante-deux conseillers, réclamant le report de la discussion budgétaire au 15 avril, c'est-à-dire après les municipales (*Le Monde* du 13 décembre).

Après une matinée de discussion violente, lundi, où cinq années de rancune accumulées ont brutalement fait surface, l'atmosphère était pesante, mardi, au moment du vote. A l'appel de leur nom par le maire, les cent soixante-trois conseillers sont allés déposer leur bulletin dans l'urne : blanc pour le pour, bleu pour le contre, rouge pour l'abstention. Les RPR Edouard Balladur, Nicole Catala, Claude Annick-Tissot n'ont donc pas quitté leur banc. M<sup>me</sup> Tissot a quand même déposé un bulletin blanc (pour) dans l'urne mais c'était celui d'Alain Devaquet, absent. L'ancien ministre délégué aux universités de René Monrory, ancien député du 11<sup>e</sup> est aujourd'hui chargé de mission auprès du président de la République. Il est aussi conseiller de Paris, adjoint au maire chargé des droits de l'homme. Lundi, il était signataire du vœu émis par les séguinistes, demandant le report du vote du budget et s'engageant, en cas de refus du maire, à restituer « sans délai » leurs délégations éventuelles.

M. Devaquet qui avait accueilli avec ferveur M. Séguin au meeting de lancement de campagne de M<sup>me</sup> Tissot, le 7 décembre, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, a, finalement, choisi de préserver ses bon-

nes relations avec le maire. Il garde donc son bureau d'adjoint.

Il n'y a pas eu d'autres défections, et la soixantaine d'élus séguinistes ont commencé à reprendre leurs esprits. Alors que M. Goaguen avait fait miroiter, la veille, la création d'un inter-groupe « séguiniste » RPR-UDF-DL, il n'en était plus question mardi. Entrepreneurs, Jacques Dominati (DL), premier adjoint au maire, avait réuni son groupe Paris-Liberté et avait assuré de sa bienveillance les libéraux séguinistes, majoritaires dans son groupe. Pour les voitures et les bureaux, on s'arrangera avec les moyens du groupe, leur a dit, en clair, M. Dominati, compatissant à l'égard de ses « amis » brusquement privés de moyens...

« Il faut bien penser à préserver l'unité des libéraux pour après le 18 mars », analyse un élu DL. Le président de ce parti, Alain Madelin, est d'ailleurs venu en aide à ses amis parisiens en déclarant, mardi matin, sur France-Info, que le refus de vote du budget de la Ville est « un précédent quand même un peu fâcheux ». « Est-ce que cela signifie,

a-t-il ajouté, qu'à la veille des élections législatives et présidentielle de 2002, on ne votera pas le budget de la France ? » Un peu plus tôt, M. Séguin avait, pour sa part, salué « l'acte fort » accompli par les élus et précisé que cette « attitude de clarté et de désintéressement » n'est pas « un coup politique », mais un acte de « clarification ».

## UNE ÉQUIPE TRÈS PROVISOIRE

Avant de lever la séance, mardi, le maire a dénoncé une dernière fois « l'injonction » adressée par M. Séguin aux élus parisiens, « l'absence totale d'arguments de fond » de ces derniers sur son « bon » budget, bref, des « manœuvres misérables ». Jean-François Legaret (RPR), son adjoint aux finances, a ensuite pris le relais pour dénoncer une décision « politiquement incohérente de la part d'élus étroitement associés à l'élaboration de ce budget ». Enfin, quelques heures plus tard, M. Tiberi a convoqué, dans son bureau, une conférence de presse pour présenter les élus qui vont se partager, jusqu'au élections de

mars, les délégations des vingt-quatre adjoints démissionnaires. Les candidats dissidents Jean-Pierre Pierre-Bloch (18<sup>e</sup>), Jean-Antoine Giansily (15<sup>e</sup>), Claude Rolland (4<sup>e</sup>), ainsi que la garde rapprochée du maire - M. Legaret, Vincent Reina et Christian Cabrol - voient leurs responsabilités s'accroître pour quelques mois. « La vie continue ! », a lancé le maire à ses partisans, qui s'étaient regroupés autour d'une table ovale installée dans un coin de son vaste bureau.

Avant la photo officielle de sa « nouvelle équipe », très provisoire, M. Tiberi a renouvelé son appel à « l'union » au second tour. « Si, comme je le pense et l'espère, les listes sont en tête à l'issue du premier tour, j'offrirai l'union et la fusion à Philippe Séguin », a-t-il déclaré en précisant, toutefois, qu'il s'agit d'« une élection municipale et que, dans une élection municipale », l'usage veut que l'on « fusionne les listes au second tour ». « Par respect, a-t-il ajouté, pour le choix des électeurs. »

Christine Garin

# Le gouvernement pourra transposer par ordonnances des directives européennes

Les parlementaires se résignent à cette procédure

VA POUR cette fois, mais on ne nous y reprendra plus ! Les députés et les sénateurs réunis en commission mixte paritaire, mardi 12 décembre, sont tombés d'accord sur une ultime version du projet de loi autorisant le gouvernement à transposer en droit français par ordonnances - et donc sans débat parlementaire - plus de cinquante directives européennes (*Le Monde* du 7 décembre) relatives à la santé, aux mutuelles, aux droits des travailleurs, à l'environnement et à la consommation. S'ils ont maintenu Natura 2000 (sur la protection de la faune et de la flore sauvages) dans le champ des ordonnances, les parlementaires en ont retiré la directive sur le service postal.

Le projet de loi devait - sauf accident - être voté mercredi par l'Assemblée nationale et le 21 décembre par le Sénat. Au Palais-Bourbon, le rapporteur du texte, Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique), avait fait adopter, début décembre, deux amendements sur Natura 2000 prévoyant que les conseils municipaux sont consultés sur le

classement des sites en zone de protection spéciale et que la chasse et la pêche ne sont pas des activités « perturbantes » au sens de la directive. Mardi, M. Floch a obtenu que les préfets organisent des séances d'information pour les élus dans les cent dix-sept sites déjà désignés par Bruxelles (parcs régionaux).

Dans l'Hémicycle, les parlementaires avaient dénoncé la procédure expéditive des ordonnances, les communistes et les députés chevronnés (MDC) s'alliant à la droite pour voter contre le texte. « Ces directives équivalent à un an de travail législatif », estime M. Floch. La commission des lois va réfléchir au moyen d'éviter que cette situation ne se reproduise. Certains députés plaident déjà pour une transformation de la délégation pour l'Union européenne en une commission qui, comme dans certains pays, donnerait son avis avant que le gouvernement ne négocie une directive à Bruxelles.

Jean-Michel Bezat

## Faux électeurs : le maire du 5<sup>e</sup> entendu comme témoin

Le maire (RPR) du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Jean-Charles Bardon, a été entendu comme témoin, mardi 12 décembre, dans l'affaire des faux électeurs du 5<sup>e</sup>. M. Bardon a quitté les locaux de la brigade de recherches de la gendarmerie de Paris sans qu'aucune charge soit retenue à son encontre. Suppléant de Jean Tiberi à l'Assemblée depuis 1993, M. Bardon lui a succédé à la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement en 1995. Interrogé mardi, M. Tiberi a déclaré : « C'est embêtant pour lui, et je pense à lui parce que c'est un ami personnel en qui j'ai confiance. » La directrice de cabinet de M. Bardon, Jacqueline Mokrycki, avait été mise en examen en juillet pour « manœuvre frauduleuse de nature à fausser la sincérité du scrutin ».

Outre M<sup>me</sup> Mokrycki, l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, la première adjointe du maire du 5<sup>e</sup>, Anne-Marie Affret, et le secrétaire général de la mairie du 5<sup>e</sup>, Raymond Nentien, ont été mis en examen dans ce dossier.

## Bertrand Delanoë tente d'apaiser les querelles socialistes du 12<sup>e</sup>

CANDIDAT socialiste à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë est allé, mardi 12 décembre, porter la bonne parole à ses troupes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, où était organisé le meeting de lancement de campagne de la candidate et future tête de liste, Michèle Blumenthal (PS).

Le 12<sup>e</sup>, où, comme l'a rappelé M. Delanoë, « va se jouer une grosse part de la bataille de Paris », est un arrondissement où le duel Jack Lang-Bertrand Delanoë de l'hiver 1999 a laissé des traces encore vives. L'actuel ministre de l'éducation nationale avait, en effet, décidé d'y conduire lui-même la campagne, s'il était désigné ; ses partisans avaient retiré leurs candidatures pour l'assurer de la victoire face à M<sup>me</sup> Blumenthal qui, elle, « roulait » pour M. Delanoë.

### « MUSCLER » LA LISTE

L'entrée imprévue de M. Lang au gouvernement a bousculé ces plans. Au grand dam des partisans de M. Lang, qui s'étaient dépensés sans compter dans la campagne interne, M<sup>me</sup> Blumenthal, seule candidate à l'investiture socialiste, a donc été élue comme chef de file.

Depuis, la fédération de Paris et son premier secrétaire, Patrick Bloche ont eut quelque difficulté à recoller les morceaux. M. Bloche a essayé de convaincre M. Delanoë d'aller lui-même apaiser les esprits en se présentant dans cet arrondissement. M. Delanoë, aurait bien

vu M. Bloche quitter le 11<sup>e</sup>, où il est conseiller de Paris, pour le 12<sup>e</sup>, où il est député... Les socialistes en sont restés là jusqu'au dernier épisode en date : la venue annoncée, dans le 12<sup>e</sup>, de l'ancien ministre des finances, Christian Sautter, poussé par M. Delanoë pour « muscler » la liste.

La section socialiste de l'arrondissement ne l'entend pas de cette oreille ; elle a refusé, le 8 décembre, que M. Sautter figure sur la liste (*Le Monde* du 12 décembre). Mardi soir, l'ancien ministre des finances était, néanmoins, assis au premier rang à côté de M. Bloche, d'Edwige Avice, ancienne ministre arrivée dans le 12<sup>e</sup> sur les traces de M. Lang, et de M<sup>me</sup> Blumenthal, non loin des responsables locaux du PS.

« Il y a un débat autour de la candidature de Christian Sautter », a reconnu M. Delanoë au terme d'un long discours portant essentiellement sur la culture et le développement universitaire. « Mais, a-t-il repris après avoir insisté sur les qualités de rigueur morale et intellectuelle de M. Sautter, j'ai besoin de tout le monde, car le 12<sup>e</sup> ne se gagnera pas simplement dans des conciliabules socialistes. »

Optimiste, Christophe Caresche, directeur de campagne de M. Delanoë et l'un de ses plus fidèles appuis dans le 18<sup>e</sup>, estimait, à la sortie de la réunion, que l'affaire était « réglée ».

Ch. G.

www.europeinfos.com

Il va y avoir du sport !

Eugène Saccomano

Prolongations  
sur Internet.

Le site info d'Europe1  
**EuropeInfos.com**  
Toute l'info à l'heure du net

Tous les lundis avec Eugène Saccomano, participez à la 3<sup>e</sup> mi-temps en direct.

# La droite aborde, dispersée, le débat sur le calendrier électoral

Les députés de l'UDF restent divisés sur la réforme engagée par le gouvernement pour inverser les élections législatives et présidentielle de 2002. Démocratie libérale n'a pu rallier le RPR à son appel contre cette modification

A l'issue d'une réunion de leur groupe à l'Assemblée nationale, les députés UDF ne sont pas parvenus à surmonter leurs divergences sur l'inversion du calendrier électoral de 2002. Une vingtaine de députés, proches de

François Bayrou, président du parti centriste, restent favorables à cette réforme engagée par le gouvernement, mais le reste du groupe est réticent ou hésitant. De son côté, le groupe Démocratie libérale a lancé un appel

contre la réforme du calendrier, mais n'a pu rallier les gaullistes à cette initiative. MM. Jospin, Juppé et Giscard d'Estaing interviendront dans le débat préalable, le 19 décembre. La commission des lois de l'Assemblée a

adopté, mardi 12 décembre, le texte de la proposition de loi qui sera examinée les 19 et 20 décembre. Elle prévoit que « les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le 15 juin de la cinquième année qui suit son élection »

**LA FONCTION** de « porte-parole » du groupe UDF de l'Assemblée nationale n'est pas une sinécure. Mardi 12 décembre, François Sauvadet a poussé l'abnégation jusqu'à faire état d'une « vraie concordance de vue » de ses collègues sur... la nécessité de « renforcer le rôle du Parlement ». Le rappel de cette antienne dit, en creux, l'ampleur des discordances chez les centristes sur l'inversion du calendrier électoral de 2000, voulue par le premier ministre.

Mardi, chacun est resté sur ses positions. Le noyau des « pour », composé notamment des proches du président de l'UDF, François Bayrou, est intact. Ceux qui sont résolument contre, pour des raisons de fond ou, plus couramment, pour des raisons d'opportunité, n'ont pas bougé. Entre ces deux blocs, les mouvements ne se font qu'à la marge. Ulcéré par les « menaces » émanant du RPR et de DL, Claude Gaillard penche désormais pour un vote favorable.

A l'inverse, Edouard Landrain, qui avait cosigné la proposition de loi déposée par Hervé de Charette,

s'oriente vers un vote négatif. Hantés par le spectre de la division, les amateurs de synthèse n'ont toutefois pas rendu les armes. Ainsi Renaud Donnedieu de Vabres a-t-il suggéré que le groupe UDF

se prononce en faveur de la concomitance de l'élection présidentielle et des législatives, à compter de... 2007. « Le vote "peut-être" n'existe pas ! », lui a sèchement rétorqué M. de Charette. Le débat

de fond n'avançant pas d'un iota, il reste à répartir les temps de parole. Là encore, cette question plonge les centristes dans un cruel dilemme : est-il envisageable de rogner sur le temps de parole de

Valéry Giscard d'Estaing afin de permettre aux « contre » de s'exprimer lors du débat préalable sur les institutions ?

Unaniment opposé à l'inversion, le groupe DL ne connaît pas les affres de la division, mais quelques soucis tactiques. Mardi matin, l'hypothèse du dépôt d'une motion de censure a été rapidement balayée. Le projet de pétition qui devait circuler dans les rangs de l'opposition (*Le Monde* du 7 décembre) n'a pas connu davantage de succès. Le bureau politique du RPR a décidé, mardi, de ne pas la signer, afin de « ne pas ostraciser » les membres de l'opposition qui voteraient l'inversion. Du coup, le texte, que publie mercredi *Le Figaro*, s'est transformé en manifeste libéralo-libéral contre ce « véritable marché de dupes organisé par les socialistes ».

## M. JUPPÉ PAR DÉFAUT

Au RPR, Alain Juppé a accepté la proposition que lui avait faite, lundi 11 décembre, Jean-Louis Debré, d'être l'orateur du groupe lors du débat consacré aux institutions. Celui-ci a cependant précisé qu'il ne s'agissait pas d'un retour. M. Debré, ayant déjà dû accepter contre son gré le quinquennat, n'était pas très volontaire pour s'engager dans ce nouveau débat institutionnel. Edouard Balladur était favorable à un régime présidentiel,

## Le RPR infléchit

### sa position sur la Corse

Nicolas Sarkozy est ressorti satisfait, mardi 12 décembre, de la réunion du bureau politique du RPR, qui venait de consacrer une bonne partie de ses débats au statut de la Corse. Hostile à la pétition lancée, début septembre, par la direction du mouvement – et dont le RPR s'est bien gardé de communiquer le résultat – l'ancien secrétaire général a plaidé pour que le parti adopte « une position plus ouverte » sur la Corse. Il a notamment reçu le soutien d'Edouard Balladur, qui estime que l'unité de la République n'est pas menacée par l'avant-projet de loi du gouvernement, de Philippe Briand, seulement hostile à l'enseignement du corse, et de Bernard Pons, qui a demandé que les élus de l'île favorables au processus de Matignon, parmi lesquels Jean Baggioni, président du conseil exécutif de Corse, soient entendus par la direction du mouvement.

Une nouvelle réunion du bureau politique consacrée à cette question devrait être convoquée en janvier.

Philippe Séguin totalement mobilisé par sa campagne parisienne, Nicolas Sarkozy décidé à ne faire sa rentrée qu'en janvier et la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, s'abstenant depuis son élection de prendre la parole dans les grands débats de l'Assemblée nationale, M. Juppé s'est donc imposé par défaut. Il devrait défendre la thèse selon laquelle, si l'on veut que la présidentielle précède toujours les législatives, il faut réformer la Constitution et supprimer le droit de dissolution. Pour les gaullistes, une telle modification de l'équilibre institutionnel suppose l'organisation d'un référendum.

A gauche, chacun campe également sur ses positions. Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche, jusqu'à présent favorable à la concomitance des élections législatives et présidentielles, n'a toutefois pas renoncé à obtenir un vote favorable de ses quatorze députés. Soucieux d'engager sereinement les négociations qui auront lieu avec le PS pour les législatives de 2002. M. Baylet devait déjeuner avec eux, mercredi 13 décembre, pour tenter de les convaincre. Quant au PS, il a l'intention de mettre la réforme des institutions à l'ordre du jour d'un prochain conseil national.

## Les ténors seront en scène le 19 décembre

**LES RÔLES** sont distribués, les arguments rodés, le texte sélectionné. Mardi 12 décembre, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi organique visant à fixer les élections législatives après la présidentielle de 2002, qui sera examinée en séance publique par les députés, le 19 décembre. Parmi les six textes en concurrence, les trois, identiques, de Raymond Barre (app. UDF), Jean-Marc Ayrault (PS) et Gérard Gouzes (PS) ont été retenus. Ce texte, dont Bernard Roman (PS), président de la commission des lois, sera le rapporteur, prévoit que « les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le 15 juin de la cinquième année qui suit son élection ». L'amendement de Pierre Albertini (UDF) fixant les législatives le 30 juin, pour que le président élu « dispose du temps nécessaire » pour constituer le gouvernement, est en débat.

Le matin, les grandes idées ; l'après-midi, les petites phrases. Mardi 19, au matin, lors de la séance de « questions orales » clôturée par Lionel Jospin, les

ténors se succéderont dans l'hémicycle – Alain Juppé (RPR), Valéry Giscard d'Estaing (UDF), Robert Hue (PCF), Noël Mamère (Verts). L'après-midi, trois motions de procédure visant à rejeter le texte seront défendues par le RPR (Patrick Devedjian), DL (Alain Madelin) et les Verts (Noël Mamère).

Mardi 12, le débat en commission a fait office de répétition. Les motions de procédure ont été rejetées comme l'amendement des Verts sur l'élection des députés à la proportionnelle. Le PS, le MDC et l'UDF Emile Blessig (Bas-Rhin) ont voté « pour » le texte, le RPR, DL et les Verts « contre ». Les communistes étaient absents. Hostile à la réforme, René Dosière (PS, Aisne) estime, dans le *Figaro* du 13 décembre, que « Lionel Jospin aurait dû en parler devant le groupe socialiste » et juge cette omission « regrettable ». Les socialistes réticents profitent des derniers jours. Sachant que le 20 décembre, il faudra voter « pour »...

Clarisse Fabre



## Un peu d'avance, ça fait souvent une grosse différence. Alors, que dire de l'avance prise par la Mutuelle Retraite de la Fonction Publique !

Nous avons anticipé sur le nouveau code de la Mutualité, en renforçant nos réserves financières. Le CREF, le complément-retraite n°1 de la Fonction Publique est aujourd'hui plus solide, plus transparent, encore mieux adapté aux attentes de nos sociétaires, c'est-à-dire toujours plus proche des valeurs mutualistes. C'est maintenant qu'il faut penser à tout ce que vous pourrez faire, à la retraite, avec une retraite en plus. *Cref*



# La Cour de cassation annule les condamnations des enseignantes dans l'affaire du Drac

En décembre 1995, six enfants et une accompagnatrice étaient morts noyés lors d'une classe de découverte

Dans l'affaire dite « du Drac », la Cour de cassation a annulé, mardi 12 décembre, les condamnations de l'institutrice et de la directrice d'école pro-

noncées en juin 1998 par la cour d'appel de Grenoble. La décision des magistrats, qui intervient cinq ans après la mort par noyade, lors d'une classe de

découverte, de six écoliers et d'une accompagnatrice, est la conséquence de l'entrée en vigueur de la récente loi sur les délits non intentionnels.

LA CHAMBRE criminelle de la Cour de cassation a annulé, mardi 12 décembre, les condamnations d'une institutrice et de la directrice d'une école privée prononcées par la cour d'appel de Grenoble, le 12 juin 1998, dans l'affaire dite « du Drac ». Le 4 décembre 1995, six élèves d'une classe de cours élémentaire et une accompagnatrice de l'externat Notre-Dame de Grenoble périssaient par noyade dans le lit de la rivière Drac, où ils étaient partis observer l'habitat des castors lors d'une classe de découverte. Ils avaient été surpris par la brusque montée des eaux provoquée par des lâchers de délestage effectués par les agents d'un barrage hydroélectrique EDF.

Les magistrats de la cour d'appel avaient retenu des « fautes de négligence ayant contribué à la réalisation du dommage » à l'encontre des deux femmes. Ils avaient aggravé les peines prononcées en première instance et condamné l'institutrice à deux ans de prison avec sursis et à 30 000 francs d'amende. Relaxée par le tribunal correctionnel, la directrice d'école,

pour sa part, s'était vu infliger, en appel, une peine de dix-huit mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende. Trois responsables d'EDF, condamnés à un an de prison avec sursis, n'avaient pas formé de pourvoi en cassation.

La décision des magistrats de la juridiction suprême s'explique par l'entrée en vigueur de la loi du 10 juillet 2000 relative aux délits non intentionnels (*lire ci-dessous*). Non encore définitivement jugée, l'affaire du Drac pouvait dès lors être réexaminée au regard de cette nouvelle loi. Jugée plus « douce », celle-ci précise, en effet, la responsabilité pénale des personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage mais ont créé ou contribué à créer la situation permettant sa réalisation. Il faut désormais établir qu'elles ont violé « de façon manifestement délibérée » une obligation de prudence ou de sécurité, ou qu'elles ont commis une faute caractérisée exposant autrui « à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer ».

A l'audience du 23 novembre,

les avocats des deux enseignantes avaient demandé la cassation de l'arrêt de Grenoble, sans renvoi vers une nouvelle cour d'appel. Réclamant, pour sa part, une simple annulation, rendue nécessaire en raison de la nouvelle législation, l'avocate générale, Dominique Commaret, avait soutenu qu'une annulation sans renvoi serait contraire à la doctrine de la Cour de cassation. « Les fautes reprochées aux prévenues sont distinctes, d'une gravité inégale, mais méritent une analyse », avait-elle indiqué, avant de rappeler que « les juges du droit de la Cour de cassation ne sauraient procéder à une telle évocation du fait ». Les deux femmes seront donc rejuguées par la cour d'appel de Lyon.

## « GROSSE FARCE »

Egalement saisis d'un pourvoi de la ville de Grenoble, condamnée en tant que personne morale à une peine d'amende de 500 000 francs, les hauts magistrats ont cassé, sans renvoi, la décision de la cour d'appel de Grenoble. La Cour de cassation a estimé que « l'exécution

même du service public communal d'animation des classes de découverte suivies par les enfants des écoles publiques et privées pendant le temps scolaire, qui participe du service de l'enseignement public, n'est pas, par nature, susceptible de faire l'objet de conventions de délégation de service public ». Ainsi, comme l'avait précisé l'avocate générale à l'audience, « la mise à disposition de moyens matériels ou humains n'entre pas dans la catégorie des activités déléguables », seules à même, légalement, de mettre en cause la responsabilité de la ville.

Au prononcé de l'arrêt, Vjeko Pilingier, président de l'association des victimes de l'accident du Drac, a fait part de son indignation, qualifiant la décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation de « grosse farce ». « Selon qu'on soit puissant ou médiocre, les jugements de la Cour vous rendront blanc ou noir », a-t-il déclaré, avant d'annoncer son intention de saisir la Cour européenne des droits de l'homme.

Acacio Pereira

## Une nouvelle application de la loi sur les délits non intentionnels

L'ANNULATION, par la Cour de cassation, mardi 12 décembre, des condamnations de l'institutrice et de la directrice d'école impliquées dans la catastrophe du Drac, était attendue des juristes, comme une nouvelle conséquence de la loi sur les délits non intentionnels du 10 juillet 2000. Cette réforme du code pénal, élaborée et adoptée dans l'urgence par les parlementaires, avait d'abord pour objectif d'alléger le régime de responsabilité pénale des maires, poursuivis pour homicides ou blessures involontaires. Mais cette loi, qui concerne l'ensemble des justiciables, s'applique bien au-delà des affaires touchant les élus locaux : depuis son entrée en vigueur, elle provoque des conséquences en cascade, bouleversant profondément la jurisprudence en matière de responsabilité pénale.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, les poursuites pénales étaient facilitées par le flou des textes définissant les infractions non intentionnelles. du code pénal, constituait un homicide ou des blessures involontaires « le fait de causer, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements », soit la mort d'autrui, soit une incapacité totale de travail. Cette définition générale permettait aux juges, chargés des affaires d'accidents collectifs, par exemple, de remonter dans la chaîne des responsabilités. Et cela, même si le lien entre la faute commise par le décideur et le dommage subi par la victime était indirect ou ténu.

Depuis plusieurs années, les élus locaux, se sentant menacés de poursuites en cas d'accident mortel survenu dans leur commune, tentaient de revenir sur cette conception large de la responsabilité pénale. Ils y sont parvenus avec l'adoption de la loi du 10 juillet : le nouveau texte fait la distinction entre les personnes directement à l'origine du dommage, qui sont susceptibles de poursuites judiciaires, et les personnes indirectement à l'origine du dommage. Celles-ci ne peuvent être poursuivies que si elles ont « violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement » ou commis « une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité que ces personnes ne pouvaient ignorer ».

Le nouveau texte, plus précis et plus restrictif, est également rétroactif : d'application plus douce que l'ancienne loi, il est venu bouleverser le devenir des dossiers qui n'avaient pas été définitivement jugés. Outre l'affaire du Drac, la Cour de cassation a déjà

prononcé, le 5 septembre, l'annulation de la condamnation d'un médecin, chef de service à l'hôpital de Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle), dans lequel une erreur médicale avait été commise. Le D' Alain Gérard avait ainsi été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis après qu'un interne, qui avait mal remis une sonde d'intubation à une patiente hospitalisée dans le coma, eut provoqué un arrêt cardiaque et de graves troubles neurologiques. Le chef de service, qui n'était pas sur place, avait été poursuivi et condamné, ainsi que l'auteur des faits et le médecin de garde. La Cour de cassation, estimant qu'il fallait revoir l'affaire à la lumière de la nouvelle loi, a donc renvoyé le dossier devant la cour d'appel de Reims.

## COUP D'ARRÊT À LA PÉNALISATION

La loi pourrait également avoir un effet sur l'affaire du sang contaminé, dont le volet « non ministériel » est actuellement soumis à la chambre d'accusation de Paris. Lors de l'élaboration de la réforme, les associations de victimes avaient dénoncé le risque d'une « amnistie anticipée » dans cette affaire, si le texte venait à s'appliquer. L'ancienne ministre de la justice, Elisabeth Guigou, avait alors accepté d'amender le texte afin que la réforme n'aboutisse pas « à un affaiblissement de la répression ». Lors des audiences du 13 et 14 novembre, le parquet général a lui aussi estimé que la nouvelle loi n'avait pas d'incidence sur l'affaire du sang contaminé (*Le Monde* du 14 novembre). La chambre d'accusation, qui devrait se prononcer le 29 décembre, sera donc appelée à faire jurisprudence sur ce dossier de santé publique.

Enfin, la loi a également produit ses effets pour les affaires nouvellement jugées. Le 7 septembre, le tribunal de La Rochelle a rendu la première décision concernant un maire poursuivi pour « homicide involontaire » après la mort d'un enfant écrasé par une cage de football dans sa commune (*Le Monde* du 19 septembre). Appliquant à la lettre la nouvelle loi, le tribunal a reconnu la « négligence » de l'édile mais n'a pas retenu de « faute caractérisée » contre lui, susceptible d'engager sa responsabilité pénale. Bernard Drappeau, maire de Courçon (Charente-Maritime), a donc été relaxé de toutes poursuites pénales, mais a été condamné au civil à verser 450 000 francs à la famille de l'enfant. La loi du 10 juillet 2000, qui devait mettre un coup d'arrêt au mouvement de pénalisation de la société, semble donc, pour l'heure, remplir sa mission.

Cécile Prieur

## DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le tribunal correctionnel de Paris a condamné, mardi 12 décembre, à quatre ans de prison, dont un avec sursis, Omar « Imad » Saïki, chef présumé du réseau logistique de « l'émir » dissident du GIA algérien Hassan Hattab, qui avait été arrêté en 1998 avec 23 autres personnes, avant la Coupe du monde de football en France. La 10<sup>e</sup> chambre du tribunal a aussi prononcé neuf relaxes totales et sept relaxes partielles.

■ **La cour d'appel de Douai a réduit**, mardi 12 décembre, la peine du promoteur immobilier lillois Roger Dupré, dit « Roger la Banane », condamné en janvier à trente mois de prison ferme pour escroquerie bancaire par le tribunal correctionnel de Lille (*Le Monde* du 21 janvier). La cour l'a condamné à dix-huit mois de prison, dont dix avec sursis, et deux ans de mise à l'épreuve.

■ **Le bureau du Sénat a sollicité**, mardi 12 décembre, « un complément d'information auprès du garde des sceaux » afin de pouvoir statuer sur la demande de levée d'immunité parlementaire de Xavier Dugoin. Le parquet d'Evry avait ouvert, en mai, une enquête préliminaire sur un trafic d'alcool au conseil général de l'Essonne, dont M. Dugoin était le président jusqu'en 1998. Le fils du sénateur RPR de l'Essonne a été entendu à la DRPJ de Versailles, mardi, dans le cadre de cette affaire (*Corresp.*).

■ **La commune de Lieurey (Eure), où le prêtre Denis Vadeboncoeur**, mis en examen pour viols sur mineur, avait été affecté en 1988 par Mgr Gaillot (*Le Monde* du 11 novembre), a décidé de se constituer partie civile, estimant « anormal » qu'on ait donné une paroisse à un curé dont le passé pédophile était connu de l'évêché.

■ **UNIVERSITÉS** : Marc Censi, maire (UDF) de Rodez, et Martin Malvy, président (PS) du conseil régional de Midi-Pyrénées, ont affiché, mardi 12 décembre, leur satisfaction après l'appui que leur a apporté le ministre de l'éducation nationale pour la création d'une cinquième université dans la région d'ici à 2006, projet auquel s'oppose la Conférence des présidents d'universités.

■ **FAIT DIVERS** : quinze personnes ont été interpellées, mardi 12 décembre, dans trois camps de nomades des Yvelines, dans le cadre d'une affaire de vols avec violences. Deux cent trente gendarmes, appuyés par des gendarmes mobiles et un hélicoptère, sont intervenus dans un camp regroupant 80 caravanes à Trappes. Une opération identique a été conduite dans des camps situés à La Verrière et à Coignières.

■ **MUNICIPALES** : Marie-Chantal Desbazeille (RPR), maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, qui devait conduire dans son secteur l'une des listes du dissident RPR Henry Chabert, a annoncé, mardi 12 décembre, qu'elle rejoint le candidat UDF Michel Mercier. Cette fidèle de l'ancien maire Michel Noir faisait partie de la « troïka » mise en place par M. Chabert dans l'attente de son jugement, en cours, par le tribunal de Lyon pour « recel d'abus de biens sociaux ». M. Chabert a dénoncé « une démarche inélegante, (...) politiquement incompréhensible (...), qui rajoute à la confusion qui règne à droite ».

FLAGRANT PLAISIR

LANCEL

8, PLACE DE L'OPÉRA, 9<sup>e</sup> • 4, ROND POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8<sup>e</sup> • 93, RUE DE PASSY, 16<sup>e</sup>  
 PALAIS DES CONGRÈS - PORTE MAILLOT, 17<sup>e</sup> • 43, RUE DE RENNES, 6<sup>e</sup> • 127, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8<sup>e</sup>  
 CRÉTEIL SOLEIL • LES 4 TEMPS - LA DÉFENSE • PARLY 2 • ROSNY 2 • VÉLIZY 2

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LES DIMANCHES 17 ET 24 DÉCEMBRE  
 SEULE LA BOUTIQUE DE LA DÉFENSE SERA OUVERTE LE DIMANCHE 31 DÉCEMBRE

# Tempête : la moitié des chablis des forêts publiques a été commercialisée

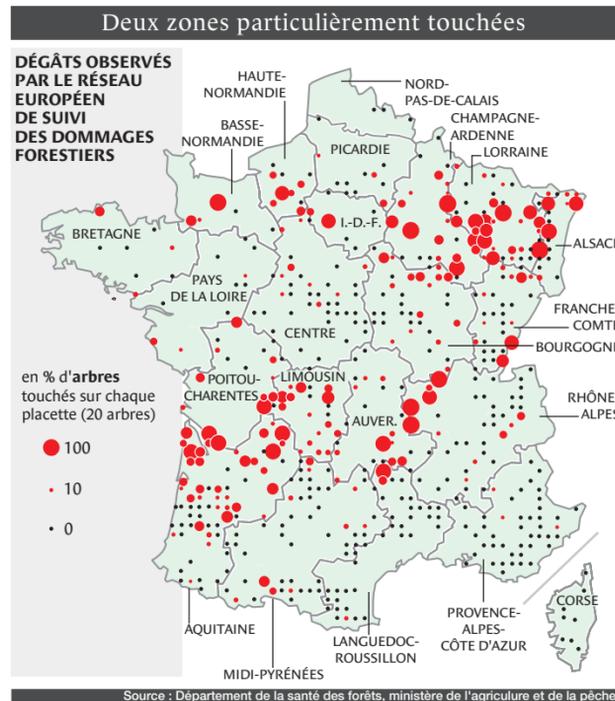
Un an après les deux coups de vent qui ont traversé la France, le ministère de l'agriculture tire un bilan « satisfaisant » des mesures d'urgence. La reconstitution des espaces dévastés ne débutera qu'en 2001. L'ONF entend intégrer la notion de loisir dans ses projets

PRÈS d'un an après les deux tempêtes qui ont secoué la France, le ministère de l'agriculture et l'Office national des forêts (ONF) ont présenté, mercredi 13 décembre, le bilan des mesures engagées depuis. La veille, les propriétaires privés, qui possèdent plus des deux tiers des domaines boisés, avaient fait le point sur leurs propres initiatives (lire ci-dessous).

Car l'affaire est d'importance : la forêt a doublé de surface depuis deux siècles, et elle s'accroît chaque année de 30 000 hectares. Elle entraîne une importante activité économique : 500 000 emplois et 435 milliards de francs sont engendrés par l'ensemble de la filière bois. Enfin, les Français entretiennent avec elle une relation affective : selon un sondage Sofres, réalisé les 18 et 19 octobre auprès d'un échantillon national représentatif de 11 000 personnes pour le compte de la Collective du bois et de la forêt, qui regroupe les principaux acteurs de la filière bois, 90 % des personnes interrogées déclarent aimer la forêt, dont 62 % l'aiment beaucoup. Pour 42 % d'entre elles, elle est un espace de ressourcement.

Martin et Lothar, noms donnés aux deux violentes coulées de vent qui ont traversé, les 26 et 27 décembre 1999, le territoire d'ouest en est, ont laissé derrière eux un spectacle de désolation : environ 140 millions de mètres cubes de bois abattus pour l'ensemble des 14,5 millions d'hectares de la forêt française, représentant parfois, pour certaines régions, plusieurs années de récolte.

Pour les forêts domaniales et communales (4,5 millions d'hectares),



res), dont la gestion est confiée à l'ONF, on estime que le cataclysme de décembre a mis à terre 44 millions de mètres cubes de chablis, soit environ 130 millions d'arbres, ou encore « trois fois la distance de la Terre à la Lune, si l'on mettrait ces arbres bout à bout », selon l'ONF.

L'ensemble des acteurs forestiers s'accordent à dire que les tempêtes, quelle que soit leur ampleur, ne constituent pas une catastrophe écologique car elles relèvent

de la dynamique naturelle de l'écosystème forestier et n'altèrent pas les capacités de régénération. En revanche, celles de décembre ont bien provoqué un choc économique sans précédent qui a déstabilisé les marchés du bois : prix à la baisse et contrainte pour de nombreux propriétaires de récolter, au rabais et en une fois, des volumes destinés à une récolte postérieure.

Un an après, le ministère de l'agriculture met en avant les « moyens financiers exceptionnels »

débloqués par l'Etat au lendemain du sinistre : près de 2 milliards de francs pour les mesures d'urgence sur l'année 2000 ; une enveloppe de 12 milliards de francs de prêts bonifiés à 1,5 %, dont 8 milliards déjà répartis ; 6 milliards de francs de subvention pendant dix ans pour la reconstitution ; 1,7 milliard de francs dans les avenants « tempête » aux contrats de plan Etat-régions, pour la restauration du patrimoine forestier. Une enveloppe nationale de 100 millions de francs d'aides au déblaiement aura aidé à dégager près de 9 000 kilomètres de routes et de pistes forestières sur les 20 000 kilomètres saccagés, permettant l'accès et améliorant la sécurité des massifs.

## DES PLANTATIONS CIBLÉES

Par ailleurs, l'aide au transport a permis, durant les six premiers mois de l'année, d'acheminer sur des distances inhabituelles près de 6 millions de tonnes de bois. Toujours selon le ministère, près de la moitié des chablis des forêts publiques ont été exploités et valorisés en 2000. Enfin, rappelle le ministère, les 11 000 communes forestières, dont beaucoup équilibraient leur budget avec la vente de bois, avaient toute latitude de profiter des mesures contenues dans le plan gouvernemental en faveur de la forêt annoncé le 12 janvier par le premier ministre. Certains maires se plaignent toujours, cependant, des lenteurs à en bénéficier.

Reste bien sûr, à terme, la reconstitution des surfaces dévastées. Une opération de longue haleine qui sera lourde financièrement et qui ne débutera réellement que dans le courant de 2001.

Un dispositif d'aide exceptionnel est d'ores et déjà en place pour conseiller les propriétaires et leur apporter des subventions qui peuvent atteindre 80 % des travaux. L'ONF chiffre à 3,4 milliards de francs le coût de l'opération, sur dix ans, avec un pic dans les années 2004-2007 : elle concernera environ 130 000 hectares de forêts. L'Office veut mettre la priorité sur la régénération naturelle à chaque

n'est pas question pour lui d'abandonner tout caractère « productif » – qui intègre lentement l'idée de forêt-loisir, une demande de plus en plus courante de la population. Mais cette multiplicité du rôle de la forêt, l'ONF ne peut plus l'assumer seul. « On nous demande un ensemble de missions nouvelles que nous devons financer par notre unique ressource : la vente du bois, assure un ingénieur forestier. Mais

## Le malaise des personnels

Le choc psychologique ressenti par les forestiers au lendemain du passage des deux tornades de décembre 1999 a catalysé un malaise latent depuis quelques années et que les conséquences de la tempête ont ravivé. Ainsi de nombreuses manifestations ont-elles été organisées pendant les premiers mois de 2000, pour culminer le 6 avril en un grand rassemblement à Besançon (Doubs) à l'appel d'une intersyndicale des personnels techniques et administratifs.

Depuis mardi 12 décembre, quelque deux cent cinquante forestiers bloquent l'entrée du siège de leur direction, dans le XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. A l'appel du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel (Snpfen-CFDT), ces manifestants réclament « un financement à long terme de l'Etat en faveur de la gestion durable des forêts », des mesures pour l'emploi et une réforme statutaire de l'Office. Les négociations engagées mardi 12 décembre dans la soirée devaient reprendre mercredi matin.

fois que cela sera possible. Car « il est urgent d'attendre, estime Bernard Goury, directeur général de l'ONF. Si, dans deux ou trois ans, la végétation ne reprend pas, alors on procédera à des plantations ciblées ». Celles-ci prendront en compte la biodiversité (mélanges d'essences d'arbres, d'espèces végétales, d'habitats de la faune, etc.).

C'est un peu la confirmation de la nouvelle approche de la gestion amorcée par l'Office – même s'il

il faut que les collectivités commencent à considérer qu'elles doivent s'impliquer, elles aussi, financièrement dans la préservation d'espaces fréquentés et appréciés par leurs administrés à qui cela ne coûte pas un sou. » La signature d'un contrat de plan pluriannuel Etat-ONF est d'ailleurs vivement souhaitée par l'ensemble des personnels forestiers. Les leçons de la tempête n'ont pas fini d'être tirées.

Ali Habib

## Les petits propriétaires privés incités à se regrouper

AVEC ses 10 millions d'hectares – caractérisés par un très fort morcellement et une fragmentation des propriétés –, la forêt privée représente les deux tiers de l'ensemble forestier français, le premier d'Europe. En deux jours de tempête, 500 000 hectares de bois, soit l'équivalent de trois années de récolte, ont été ravagés. Devant l'ampleur des dégâts, il aura fallu pas moins de cinq mois pour seulement mobiliser les moyens permettant de récolter les chablis (bois renversés) et les volis (bois cassés). C'est dire les difficultés rencontrées par les propriétaires privés, dont certains se sont retrouvés complètement ruinés.

L'ensemble des organismes de la forêt privée se sont donc mobilisés pour venir en aide aux propriétaires sinistrés et leur faire comprendre que la seule solution qui s'imposait était de les regrouper pour constituer des lots de bois suffisamment homogènes pour intéresser les professionnels de l'exploitation forestière.

Ainsi, après une période consistant à recenser par secteur géogra-

phique les volumes et les qualités de bois à commercialiser, les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ont aidé les propriétaires sinistrés à s'organiser en coopérative, en association syndicale libre ou en désignant un mandataire commun.

Mais il a fallu d'abord dépasser nombre de difficultés : imprécision du parcellaire, hétérogénéité du bois à commercialiser, propriétaires démotivés ou difficiles à contacter. Néanmoins, les différentes options proposées ont permis des résultats tangibles.

### MAINTENIR LES PRIMES

Ainsi, en Limousin, au début de l'été, 60 lots regroupant 560 propriétaires pour un volume estimé 260 000 mètres cubes de chablis ont été réalisés. En Aquitaine, c'est le regroupement avec mandataire qui a eu la préférence alors qu'en Alsace-Lorraine les propriétaires forestiers ont plutôt opté pour la création d'associations.

Profitant de l'intérêt, sinon de l'engouement pour ces regroupements rendus presque nécessaires,

l'Association nationale des CRPF estime que leur action ne doit pas se limiter à la seule exploitation des chablis mais servir aussi à la reconstitution future de la forêt et, pourquoi pas, à « lancer le vaste chantier de la restructuration foncière appelé de leurs vœux par maints responsables professionnels ».

Un an après la tempête, les opérations d'exploitation et d'enlèvement des chablis et autres volis ne sont pas encore terminées, bien sûr, mais déjà les propriétaires forestiers pensent à la reconstitution de leurs bois dévastés. La Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs estime que, si les aides gouvernementales, en particulier les avances de trésorerie à taux bonifié pour l'exploitation des bois et le stockage, et la prime de transport ont été appréciés par les sylviculteurs, elles doivent encore être maintenues. « La suppression de la prime de transport sonnerait la fin des exploitations de bois chablis », assure-t-elle.

A. H.

## Le Périgord replante ses noyers

### HAUTEFORT (Dordogne)

de notre envoyé spécial

En organisant, vendredi 1<sup>er</sup> décembre, la « journée de la noix d'or » à Hautefort, à une encablure de Périgueux, le syndicat de défense de la noix du Périgord entendait, selon son président, Bernard Laval, « exprimer la volonté des producteurs, suite à la tempête de décembre 1999, de reconstruire la noyeraie et de relancer les plantations de noyers ». En effet, sur les 1 500 hectares de vergers dévastés par les vents, 500 l'ont été dans ce canton hautefortais, le plus gros producteur de la région, à la pointe de la Corrèze et du Limousin. Sur une parcelle d'un hectare et demi, au pied du château du XVII<sup>e</sup> siècle, 112 noyers ont été plantés par des producteurs sinistrés. Cette nouvelle noyeraie doit s'intégrer à la future « route de la noix du Périgord » qui sera créée après l'obtention de l'AOC « noix du Périgord » qui devrait couronner les efforts de toute une région pour faire reconnaître un produit du terroir de qualité, « précieux pour la santé ».

Des quatre variétés de noix les plus exploitées en France, trois ont leur berceau en Périgord : la rustique et petite Corne – la plus goûteuse selon les amateurs –, la précoce Marbot – traditionnelle pour la table – et la Grandjean au cerneau clair. La Franquette dodue et blonde, originaire de l'Isère, de plus en plus appréciée, s'est bien adaptée dans le bassin de production de la « noix du Périgord » qui couvre quatre départements – Dordogne, Lot, Corrèze et Charente – et concerne 578 communes. Aux

7 260 hectares de vergers de noyers dans les trois premiers départements s'ajoutent les 200 hectares du Sud charentais. Un peu plus de la moitié des quelque 700 000 spécimens de la noyeraie périgourdine (53 %) ont entre un et quinze ans. La France se classe au premier rang européen avec une production de 25 000 tonnes par an, localisée essentiellement en Périgord et dans le Dauphiné.

Les yeux de Jean-Claude Mouret, agriculteur-producteur à Nailhac, pétillent lorsqu'il évoque toute une vie consacrée à la culture des noyers : « Les noyeraies s'entretienent de père en fils. C'est une véritable passion. On ne plante jamais pour soi mais pour les autres, pour les enfants... » La tempête lui a ravagé quelque 13 hectares et abattu 912 arbres. « Ça a été terrible, confesse-t-il. Il y a un côté sentimental qui fait que c'est un peu de votre vie qui disparaît ainsi. Si je n'avais pas régulièrement replanté, je n'aurais plus rien. » Lucette Dubreuil-Lachaux exploite avec son mari un verger de 8 hectares à La Grange-d'Ans, qui a également subi de gros dégâts en décembre 1999. Le jeune couple fait de l'élevage bovin en appoint, car, explique-t-elle, « il faut avoir aux alentours de 20 hectares pour que la noyeraie devienne rentable ». Aux méfaits des intempéries s'ajoute à présent la crise de la vache folle. Malgré son inquiétude, elle veut garder le moral et espère beaucoup du label AOC « noix du Périgord », « un filon d'avenir qu'il faut à tout prix valoriser ».

A. H.



easyRentacar.com

La première société de location de voiture 100% Internet.

Louez une Mercedes classe A à Paris à un prix incroyablement bas! (Place Vendôme)  
"encore plus bas en Janvier-Février!"

Réservez maintenant exclusivement sur [www.easyRentacar.com](http://www.easyRentacar.com)

disponible aussi à Nice (Arénas face à l'aéroport)

Autres agences : Amsterdam . Barcelone . Birmingham . Glasgow . Liverpool . Londres (London Bridge & Chelsea) . Madrid (ouverture 15/12) . Malaga . Manchester  
ouverture des agences 7.00 - 23.00 heures locales

# Plusieurs villes du Finistère subissent de fortes inondations

D'importantes précipitations et un coefficient de marée élevé expliquent cette montée des eaux

Plusieurs villes du Finistère ont dû faire face, dans la nuit de mardi 12 à mercredi 13 décembre à de fortes inondations, dues à l'importance des

précipitations observées ces dernières semaines et à un coefficient de marée proche de 100. Mercredi matin, les sapeurs-pompiers avaient dû

effectuer 1 300 interventions. La cellule de crise installée à Quimper estimait cependant que le niveau de l'eau devrait baisser dans la journée.

## BREST

de notre correspondant

« Du jamais vu », commentait, mardi 13 décembre à 9 heures, Jean-Claude Joseph, premier adjoint au maire de Quimper. A cette heure-là, l'hôtel de ville ne disposait ni d'électricité ni de téléphone. Toute la nuit, Quimper, comme d'autres villes du Finistère (Quimperlé, Châteaulin, Landerneau et Morlaix), avait fait face tant bien que mal aux conséquences des importantes inondations qui avaient commencé la veille en milieu d'après-midi.

« Je suis optimiste, il y a beaucoup de compteurs d'eau dont le niveau a baissé », expliquait à la cellule de crise Cédric Goubet, directeur du cabinet du préfet du Finistère. Il pronostiquait « une amorce de décrue dans les heures suivantes à Quimper, Quimperlé et sans doute à Morlaix ». L'eau continuait toutefois à monter légèrement à Châteaulin. Une marée de niveau 98 prévue pour la soirée pouvait cependant contrarier les prévisions.

La veille, la marée a atteint la cote de 100 sur une échelle qui va de 35 à 120, un maximum cependant très rarement observé. « Cette montée des eaux résulte de plusieurs phénomènes », expliquait Gérard Léry, adjoint au chef du centre départemental de Météo-France à Brest. Si la marée entre en ligne de compte, ses effets se sont combinés avec une grosse zone de pluie qui, mardi, est remontée du golfe de Gascogne vers la Bretagne.

Comme dans plusieurs régions de France, les précipitations ont atteint des records (Le Monde du

29 novembre) : il pleut dans le Finistère depuis quatre semaines, le sol est gorgé d'eau et ne fait plus éponge. Les rivières bretonnes sont de surcroît courtes et l'eau arrive alors très vite dans les villes littorales, une rapidité qui

## Le phénomène dépasse en ampleur celles de 1995 qui restent dans les mémoires des Finistérois

vaut à la fois pour les phénomènes de crue et de décrue.

L'ampleur de ces inondations dépasse celle des événements de 1995, qui restent dans les mémoires. Les cotes sont supérieures de cinquante centimètres à un mètre. Quimper a engagé des travaux de réhaussement des berges, de construction de murs, de canalisations, y compris dans le lit de la rivière Odet. Sur un montant prévu de 60 millions de francs, 32 ont déjà été engagés. Mais ces réaménagements ont été « calibrés » par rapport à une crue telle que celle de 1995. Ils se sont avérés insuffisants pour contenir cette dernière montée des eaux.

Mercredi matin, les pompiers du Finistère étaient intervenus 1 300 fois. Le rythme s'était sensiblement accéléré depuis 5 heures,

mercredi. Le standard des sapeurs-pompiers de Quimper, à la suite du nombre important d'appels, a sauté. Les communications ont été renvoyées sur la gendarmerie et la police.

Spectaculaires, ces inondations n'ont cependant pas provoqué de drames humains : deux personnes ont eu une jambe fracturée après avoir glissé. Deux cents riverains ont été mis en sécurité. « Nous avons reloué des Quimpérois dans un lycée, dans des hôtels ou chez des particuliers », expliquait M. Joseph. Durant la nuit de mardi à mercredi, dans une rue adjacente de la préfecture de Quimper, le niveau d'eau se trouvait encore à hauteur des pare-brise des voitures.

Six cents sinistrés avaient été comptabilisés mercredi matin, selon Eric Guerrand, le capitaine des sapeurs-pompiers du Finistère, « mais le chiffre devrait doubler dans la journée ».

La situation reste très perturbée dans le département : près de 6 000 foyers étaient privés, mercredi matin, d'électricité et de télépho-

ne. L'activité économique est également perturbée. Mardi après-midi, les papeteries de Mauduit (1 100 salariés), à Quimperlé, avaient dû arrêter leur production. Selon les pompiers, la direction de l'entreprise envisage la mise en chômage technique du personnel. De nombreux commerces et habitations ont été sinistrés : une centaine à Morlaix, 200 à 300 à Quimperlé, une cinquantaine à Landerneau, selon les premiers décomptes de la cellule de crise.

A l'approche des fêtes de Noël, les commerçants sont bien sûr inquiets. Les habitants font, eux, contre mauvaise fortune bon cœur, alignant en hauteur les parapluies, plaçant des sacs de protection ou montant des meubles à l'étage. Des renforts, notamment matériels (motopompes), étaient acheminés mercredi matin de l'ensemble du Finistère sur les communes touchées. Les cotes de marée vont rester fortes durant la semaine pour descendre toutefois à 80 samedi.

Vincent Durupt

# Le gouvernement donne son feu vert au ferroutage dans les Alpes

Dès 2002, des navettes quotidiennes circuleront

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre de l'équipement et des transports, a annoncé, mardi 12 décembre, que le gouvernement allait « procéder au lancement d'une politique de ferroutage dans les Alpes ». Première décision : « En 2002, une ou deux navettes quotidiennes pourront circuler sous le gabarit existant entre la vallée de la Maurienne (Savoie) et Bussolino, en Italie », a indiqué le ministre, qui s'exprimait en clôture des états généraux du fret ferroviaire, réunis à Paris.

« La mise en place d'un service complet et cadencé interviendra dès que la ligne sera mise en gabarit B [permettant de charger des camions de 4 mètres de haut selon les normes européennes], soit vers 2005-2006 », a poursuivi le ministre. M. Gaysot a précisé que cette première solution de ferroutage ne se substituerait pas au projet de liaison mixte fret/voyageurs Lyon-Turin prévue à l'horizon 2015-2020. Ce dossier sera à l'ordre du jour du 29 janvier à Turin : « Pour ma part, j'y suis très favorable », a expliqué le ministre, qui a ajouté que des déci-

sions devraient être prises sur la remise en service de la ligne Pau-Canfranc, à la frontière pyrénéenne, avec l'objectif d'y faire passer 2 tonnes de fret par jour. Une commission intergouvernementale franco-espagnole est prévue le 20 décembre.

La décision de la liaison Maurienne-Italie intervient alors que les poids lourds saturent les vallées alpines : quelque 6 000 camions fréquentent chaque jour le tunnel routier du Fréjus. Un trafic en constante augmentation depuis la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, qui avait provoqué, le 24 mars 1999, la mort de 39 personnes. Cet équipement est toujours fermé à la circulation.

Depuis quelques années, le fret ferroviaire enregistre une baisse notable d'activité : 74 milliards de tonnes/km en 1974 pour 52,1 tonnes/km en 1999. Le transport routier marchandises a progressé de 123,9 tonnes/km en 1983 à 260,3 tonnes/km en 1999. Aujourd'hui, le fret ferroviaire ne représente que 22 % de part de marché, contre 75 % pour la route.

## « Ievoli-Sun » : les enquêteurs privilégient l'hypothèse de carences humaines

DANS leur rapport d'étape remis mercredi 13 décembre, sur le naufrage du chimiquier italien Ievoli-Sun, le 31 octobre dans la Manche, Georges Tourret, directeur du Bureau enquête accident (BEA) mer, et Jean-Louis Guibert, secrétaire général de l'Institut français de navigation, privilégient l'hypothèse que cette catastrophe est due non à un défaut dans la structure du tanker, mais davantage à des facteurs humains et, peut-être, à un comportement insuffisamment réactif de l'équipage.

Les enquêteurs notent que l'armateur italien - Marnavi, de Naples - jouit d'une bonne réputation dans les milieux spécialisés. Sa flotte est importante, régulièrement renouvelée, assurée auprès de « compagnies de premier rang », relativement jeune, même si le Ievoli-Sun, à double coque, était le plus âgé (onze ans) de l'ensemble. La quasi-totalité des navires sont construits depuis longtemps dans le même chantier, près de la Spezia, et classés par le Registro italiano navale (RINA). La commission d'enquête relève que, « dans la gestion des conséquences du sinistre, les affréteurs (Shell et Exxon Mobil) ont collaboré immédiatement avec les autorités maritimes françaises et ont réservé un bon accueil aux demandes de la Commission ». Elle presse, en revanche, les autorités italiennes, très discrètes, d'accélérer leurs enquêtes et de faire connaître les premiers résultats.

Des doutes avaient été émis, après le naufrage, sur l'état du navire (Le Monde du 2 novembre). Les enquêteurs relèvent que le RINA a effectué une soixantaine de visites en dix ans et que « la protection des ballasts était considérée comme bonne avec un risque de corrosion moyen ». D'autres inspections ont été effectuées, par exemple, par Texaco, le 30 avril à Barcelone. Des contrôles - six entre septembre 1996 et fin octobre 2000 - ont été faits par les Etats des ports que le tanker fréquentait, pointant notamment des défauts dans les moyens de sauvetage. Mais ceux diligentés à Rotterdam, le 23 octobre, relevaient davantage d'anomalies, certaines « assez importan-

tes », relatives à la sécurité en général. Après une rétenion de deux jours, le navire fut autorisé à repartir après avoir fait les modifications demandées, mais « l'inspecteur de la société RINA a cependant demandé une nouvelle visite avant le 15 novembre ». Le BEA mer conclut que « le navire semble avoir été bien surveillé par le RINA... mais que les nombreuses inspections faites - qui n'ont pu s'intéresser aux structures du navire - ont relevé un certain nombre de déficiences relevant, pour beaucoup, de l'entretien ».

### ENCHAÎNEMENT FATIGUANT

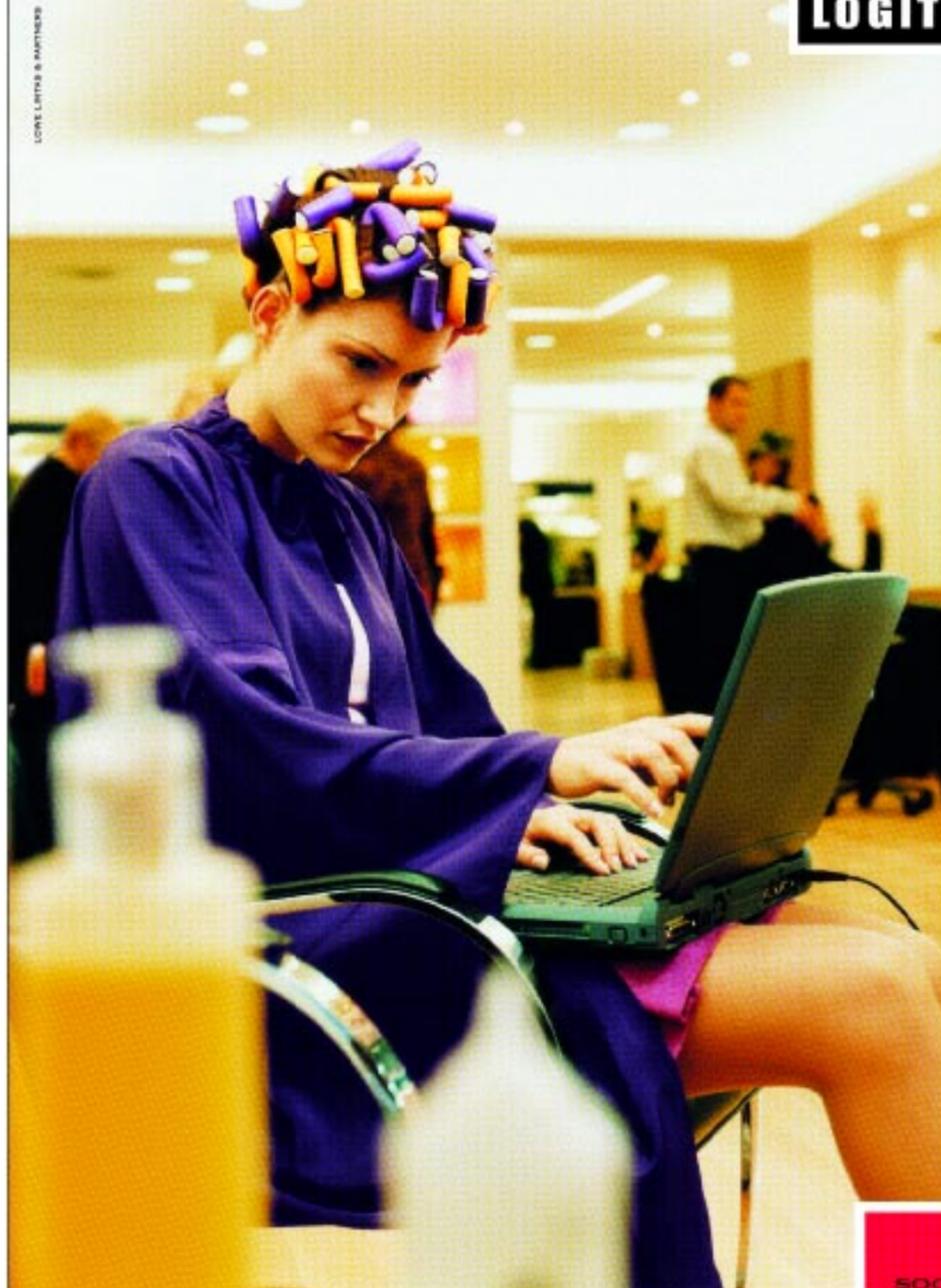
L'équipage, notamment les officiers, en majorité originaires de Sicile, était expérimenté et détenant, semble-t-il, les brevets exigés. Mais, le 23 octobre, au terminal de Shell où il chargeait du styrène, une petite fuite eut lieu, entraînant une légère pollution. Les inspecteurs du groupe chimique le visitèrent six fois, le 25. Les réparations furent effectuées et il put appareiller le lendemain.

Lorsqu'il quitte le port anglais de Fawley, le 28 vers midi, la mer est très mauvaise, mais rien n'interdit ou ne limite sa navigation. La première alarme d'entrée d'eau dans le compartiment du propulseur d'étrave se déclenche le 29 à 12 h 30. Les événements vont se précipiter : magasins avant envahis - probablement parce que des panneaux sur le pont n'ont pas été ou ont été mal fermés -, puits aux chaînes noyés, moteurs hydrauliques inopérants, éjecteur automatique d'assèchement ou pompe mobile impossibles à actionner. Les ballasts se remplissent peu à peu d'eau - soit par défaillance technique soit par manœuvre inappropriée -, mais le commandant estime qu'il peut continuer à naviguer lentement. Les pompes ne répondent pas, le navire gîte, ses doubles fonds vont aussi être envahis et c'est à 4 h 14, le 30, qu'il lance appel de détresse. Après l'hélicoptère de l'équipage, et l'échec du remorquage, le Ievoli-Sun sombre au nord des Casquets, le 31 à 9 h 26.

François Grosrichard

Et vous, c'est quoi votre endroit idéal pour gérer votre argent ?

LOGITEL NET



Vous aussi, vous souhaitez accéder à vos comptes, quels que soient l'endroit et le moment. Avec Logitel Net, vous gérez votre argent sur Internet où et quand vous le voulez. Vous consultez vos comptes, effectuez vos virements, payez vos factures, passez vos ordres de bourse, téléchargez vos écritures, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en France ou à l'étranger. L'abonnement est gratuit, seul le coût d'accès à Internet reste à la charge de l'utilisateur.

<http://logitелnet.sogcom.com>



Si on en parlait ?

[www.societegenerale.fr](http://www.societegenerale.fr)

**L**E 5 novembre 1986, Paul Quilès, ministre de la défense, signe la dépêche de mise en chantier, par la France, de son premier porte-avions à propulsion nucléaire. Quelques jours avant, il avait proposé à François Mitterrand, chef constitutionnel des armées, de choisir, comme le veut la tradition, le nom du navire. Ce sera le *Richelieu*. En hommage à l'action d'Armand Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, qui a été, sous le règne de Louis XIII, le promoteur, en France, d'une marine militaire fort ambitieuse. En réalité, c'est un nom de compromis. M. Quilès avait aussi suggéré au président de la République de baptiser ce porte-avions du nom du chef de la France libre et ancien chef de l'Etat : Charles de Gaulle.

On est à dix-huit mois de l'élection présidentielle de 1988. François Mitterrand, sans dévoiler ses intentions, repousse cette proposition, en faisant valoir à son ministre que, s'il devait se représenter, il ne veut pas être accusé d'avoir cherché ainsi à obtenir les voix de gaullistes.

A l'époque, l'entrée en service du *Richelieu* est prévue pour 1996. Entre-temps, Jacques Chirac, devenu en 1986 le premier ministre de la première cohabitation, convainc aisément François Mitterrand de rebaptiser le *Richelieu* en *Charles-de-Gaulle*. Fin 2000, douze ans sont passés. M. Chirac est à l'Élysée. Il aurait bien aimé présider, à Noël, la cérémonie officielle à Toulon de l'admission du *Charles-de-Gaulle* au service actif.

Il lui faut déchanter. Le porte-avions est immobilisé, au sec, dans un bassin du port varois après avoir dû interrompre, fin novembre, dans le fameux triangle des Bermudes, en plein Atlantique, suite à la cassure d'une hélice, sa traversée censée marquer la fin de ses essais. Chez les marins, la série de pannes du *Charles-de-Gaulle*, depuis janvier 1999, date de ses premiers tests à la mer, fait enrager ceux qui constatent que la France est dépourvue, pour l'instant, de porte-avions : le *Clemenceau* a été désarmé et le *Foch* cédé au Brésil après trente-sept ans de bons et loyaux services. Pour la première fois de son histoire, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la marine française est sans porte-avions.

Le *Charles-de-Gaulle* est un objet de risée. « Ses avaries sont, pour nous, des avaries », dit un officier de marine, qui confie que nombre de ses camarades parlent d'un « bateau maudit » depuis le début du projet.

M. Quilès, devenu en 1997 président de la commission de la défense au Palais-Bourbon, a demandé à entendre le délégué général pour l'armement, Jean-Yves Helmer, dont les services et les ingénieurs sont responsables de la construction du porte-avions, et l'amiral Jean-Luc Delaunay, chef d'état-major de la marine, qui en est l'utilisateur. Le ministre de la défense, Alain Richard, menace de se porter partie civile si, d'ici là, les investigations entreprises sur l'origine des pannes qui se sont succédées en moins de deux ans aboutissaient à découvrir des fautes ou des manquements graves et à identifier éventuellement leurs auteurs. Bref, le *Charles-de-Gaulle*, loin de naviguer, est mis au contentieux.

Comment en est-on arrivé là ? Comme le relate, dans l'ouvrage que Frank Jubelin consacre au porte-avions aux éditions SPE Barthélemy, l'ingénieur général Joseph Tretout, qui fut, avec l'amiral François Deramond, l'un des premiers responsables du programme, l'aventure a commencé en 1979. Une aventure émaillée d'incidents. Le projet n'a cessé d'être modifié puisqu'il s'agissait, au départ, d'un porte-hélicoptères à propulsion nucléaire, le « PH-75 ». C'est finalement en 1980 qu'un conseil de défense, présidé par Valéry Giscard d'Estaing, alors chef de l'Etat, tourna le dos à cette option. Selon l'ingénieur général de l'armement Ferdinand Le Pen, un architecte naval spécialisé dans les sous-marins nucléaires mais appelé à la rescousse parce qu'il connaît de fond en comble le confinement des réacteurs nucléaires, il est alors décidé de lancer le programme de deux porte-avions à propulsion nucléaire, déplaçant chacun 35 000 tonnes, dans le cadre d'une loi de programmation militaire quinquennale (1984-1988).

Dès lors, tout va dériver. Certes, le dossier confidentiel-défense du « PAN » (pour porte-aéronefs nucléaire), qui permet à M. Quilès



P.M. PEYNAUD/MARINE NATIONALE

# Le « Charles-de-Gaulle », histoire d'un bateau maudit

**Un mois après son bris d'hélice dans le Triangle des Bermudes, le porte-avions nucléaire « Charles-de-Gaulle » vient d'entrer dans le radoub du port de Toulon pour réparation. Une commission parlementaire va tenter de faire la lumière sur les causes de cet incident qui, ajouté à de nombreux ratés, finit par tourner au ridicule**



BABEY/MARIE/GAMMA

Pose de l'hélice du porte-avions, en juin 1997.

de lancer le projet en 1986, comporte quelque quatre cents pages et une centaine de plans, destinés à en fixer le détail. Mais un programme de cette ampleur vit ensuite sa propre vie, même si la délégation générale pour l'armement, la direction des constructions navales (DCN), qui en dépend, les groupes industriels partenaires et l'état-major de la marine veillent au grain.

**P**OUR la première fois, en effet, tout est nouveau, inédit, original, voire révolutionnaire sur le *Charles-de-Gaulle*. Après coup, certains ont dit, de façon impropre, qu'il s'agit d'un prototype. C'est en tout cas le premier navire de surface à propulsion nucléaire construit en France. Tout, depuis la coque jusqu'aux équipements de toute sorte et matériels divers qu'elle enferme, en passant par les armements embarqués, est une innovation. A l'exception, cependant, des deux réacteurs nucléaires qui le propulsent et qui sont dérivés, pour réaliser des économies, de celui dont sont dotés les sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques.

D'abord, en cours de chantier, le porte-avions va grossir. Ensuite, il deviendra de plus en plus complexe. Enfin, il subira les baisses imposées, au fil des ans, aux crédits militaires. Ingénieurs, marins, personnels des arsenaux et industriels s'affrontent, se renvoient la balle et sont en quête de compromis entre les exigences opérationnelles, techniques et budgétaires, pendant que les hommes politiques dissertent à perte de vue sur la nécessité pour la France d'alléger des porte-avions.

A quatre reprises dans l'histoire mouvementée du *Charles-de-Gaulle*, note André Boyer, sénateur (Rassemblement démocratique et social européen) du Lot et auteur d'un rapport très complet sur l'avenir du groupe aéronaval français, des gels du budget de la défense auront conduit à suspendre les travaux. En fin de compte, le programme a enregistré quatre années de retard. « Il est le fruit, dit-il, d'une gestation de près de vingt-cinq ans. »

Et pourtant, ont calculé les partisans du porte-avions, le devis a été contenu. Ou presque, avec un dépassement global de 18 % par rapport à une estimation établie en 1985. Le chef de cabinet du chef d'état-major des armées, l'amiral Oudot de Dainville, a arrêté à 20 milliards de francs

le coût du *Charles-de-Gaulle* sans ses armements embarqués, autant qu'un seul sous-marin nucléaire stratégique. M. Boyer estime, lui, à 70 milliards de francs le prix total, y compris le groupe aérien (hélicoptères et avions) à bord. Les études techniques sont revenues à 6 milliards de francs – « à peu près le même budget que celui d'un projet automobile moderne », selon l'amiral –, et la construction elle-même à 14 milliards, « l'équivalent de la Bibliothèque nationale », se défend-il. Le surcoût dû au seul allongement de la durée du programme peut être évalué à 2 milliards.

L'addition paraîtra élevée aux adversaires du porte-avions, présentée par eux comme étant un outil de prestige plus diplomatique que militaire. Surtout depuis que la campagne d'essais à la mer, commencée en janvier 1999, s'est révélée laborieuse tant les incidents y ont été fréquents.

A tort, de ces mésaventures, l'opinion retient des brouilles, parce qu'elles sont les plus spectaculaires. C'est d'abord la défaillance d'une

**Pour la première fois de son histoire depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la marine française est sans porte-avions**

pompe électrique du circuit secondaire de refroidissement, qui limite les capacités des chaufferies nucléaires. C'est ensuite le changement de la peinture du revêtement de la piste d'envol, trop abrasive pour les câbles de frein des brins d'arrêt des avions. C'est aussi le déplacement, dans l'axe des hélices, des safrans arrière de façon à éliminer la vibration de l'appareil à gouverner apparue lors des exercices à grande vitesse, soit 28 nœuds (de l'ordre de 52 kilomètres à l'heure) en ligne droite.

C'est encore le rallongement du pont d'envol de 4,4 mètres. Une modeste opération qui fera couler beaucoup d'encre ou de salive, parce qu'elle est réjouissante a prio-

ri, et qui engage un investissement de 5 millions de francs. En 1992, la France a changé son fusil d'épaule : contre toute attente, elle achète aux Etats-Unis, pour 6 milliards de francs, trois avions-radars embarqués Hawkeye qui servent de guet au *Charles-de-Gaulle*. L'envergure et la masse de cet appareil sont telles que le pont s'avère sous-dimensionné pour accueillir les Hawkeye dans des conditions extrêmes de mer et leur permettre de gagner leur parking sans l'aide de tracteurs. Il faut donc en passer par un allongement du chemin de roulement pour l'appontage du Hawkeye. En son temps, il avait fallu faire de même – sans provoquer la moindre dérision – avec le *Clemenceau* et le *Foch*, pour des avions de défense aérienne Crusader qui furent acquis outre-Atlantique.

**A**VEC les travaux de radioprotection des équipements nucléaires, c'est enfin le gros morceau de la dépense finale, qui couvre la remise à niveau du porte-avions et qui s'élève à quelque 500 millions de francs. Durant six semaines, on va ajouter une nouvelle couche d'absorbant à l'intérieur des locaux, de manière à limiter l'exposition des marins aux radiations dues aux installations nucléaires. L'enjeu : la sécurité des personnels. La norme est imposée par l'Europe à partir de 1998. Le *Charles-de-Gaulle*, conçu avant cette date, ne répondait pas à la réglementation européenne.

On croyait le porte-avions désormais paré pour le grand large. Comme le dit un officier de marine, « c'était oublier qu'il avait la scoumoune ».

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, dans ce fameux triangle des Bermudes où tant d'avions et de bateaux ont disparu corps et biens, le voilà qui perd, en plein Atlantique, un morceau de l'une des quatre pales de son hélice bâbord. A petite vitesse, le *Charles-de-Gaulle* regagne piteusement Toulon. Sous les quolibets de l'opinion, qui apprend qu'une hélice coûte 2 millions de francs pièce et qu'elle se présente sous la forme, très étudiée pour sa discrétion et ses performances, d'un bloc de 19 tonnes en alliage de cuivre, fer, nickel, manganèse et aluminium. « Sans doute, admet le ministre de la défense, on a été à la limite de ce qu'on pouvait demander » en termes d'ambition technologique. Avec cette grave anomalie, s'entrouvre aujourd'hui le temps du domaine contentieux.

Atlantic Industrie, le fabricant de l'hélice à Nantes, n'est ni un inconnu ni un amateur. Seulement deux constructeurs existent en Europe. La société nantaise a déjà fondu les hélices de l'ancien paquebot *France*, celles des sous-marins nucléaires stratégiques français, des frégates achetées par la France et par Taïwan, et jusqu'à des hélices de 45 tonnes pour de gros bâtiments étrangers. Pourtant, si l'on en croit M. Richard, il est arrivé à la DCN de refuser des modèles d'hélice qui lui ont été présentés mais qui n'étaient pas conformes aux conditions du contrat.

Cette fois-ci, pour le *Charles-de-Gaulle*, la DCN est pressée. Elle demande à Atlantic Industrie d'aller vite : en septembre 1996, elle exige qu'on lui livre une hélice à la Noël 1997 et l'autre en janvier 1998.

L'imprévu a surgi après que le porte-avions eut parcouru l'équivalent de deux fois le tour de la Terre sans encombre pour sa propulsion. Une paille dans l'alliage ? Un refroidissement défectueux du mélange ? Des zones pâteuses dans le métal ? Un manque d'homogénéité dans la coulée ? « Il faut 40 tonnes d'alliage fondu pour obtenir une hélice de 19 tonnes avec une tolérance de moins d'un kilogramme de déséquilibre », confie Joël Archet, qui dirige Atlantic Industrie. Désormais, ce sera aux experts d'établir « la logique des probabilités » et de dire s'il était raisonnable de monter l'hélice bâbord sur le *Charles-de-Gaulle* dans l'état où elle a été livrée. Les enquêteurs ont jusqu'au 21 décembre pour donner leurs premières conclusions. « Si les avaries à répétition ne tuent pas, le ridicule, lui, tue », admet-on au ministère de la défense. En attendant, la durée de la réparation du porte-avions peut varier entre trois et quinze mois, selon la solution retenue. Trois mois pour adapter les bonnes vieilles hélices du *Clemenceau* ou du *Foch*, quitte à casser la vitesse du *Charles-de-Gaulle*. Quinze mois pour fonder une nouvelle hélice, mais, disent les marins, « une hélice qui ne cassera plus »...

Jacques Isnard

# La torture en Algérie, aujourd'hui comme hier

par Hocine Aït Ahmed

EN quoi un débat qui est avant tout franco-français peut-il intéresser les Algériens ? La raison m'en paraît simple : quatre décennies après l'indépendance, la question de la reconnaissance – ou plutôt de la non-reconnaissance – publique de la torture pratiquée par l'armée coloniale pendant la guerre de libération empêche toujours les relations algéro-françaises. Au cœur de tous les non-dits, ce problème engendre des attitudes malsaines – culpabilité rentrée d'un côté de la Méditerranée, chantages jouant sur cette mauvaise conscience de l'autre – qui interdisent à l'Algérie et à la France d'entretenir les relations normales de deux Etats indépendants.

Deux faits majeurs devraient pourtant signifier l'absurdité d'enfermer ces rapports dans un incroyable pathos sentimentalo-nostalgico-culpabilisant : la jeunesse de l'écrasante majorité des Algériens qui n'étaient même pas nés à l'indépendance et la montée au pouvoir de dirigeants français qui, à l'instar de Lionel Jospin, n'ont pas à rougir de leur « passé » algérien.

Nul doute donc que la France s'honorera en assumant enfin ce passé jusqu'au bout, c'est-à-dire en autorisant l'ouverture des dossiers couverts par le « secret défense » et en érigeant sur les bords de Seine une plaque à la mémoire des Algériens tués par la police de Papon le 17 octobre 1961. Il ne s'agit pas seulement de révéler la face cachée de la République, mais d'encourager un examen de conscience chez les Français.

En effet, regrets et actes de contrition sont inutiles s'ils ne poussent pas à une réflexion approfondie

pour ne pas laisser perdre les leçons de l'Histoire. Evoquer la torture sans mettre à plat le mécanisme qui y a amené ne sert à rien.

Pendant près d'un siècle et demi, on a menti aux Français sur l'Algérie. Il a fallu sept ans d'une guerre terriblement meurtrière pour qu'ils découvrent les fléaux du système colonial. Les tout-puissants lobbies de la grosse colonisation, à coups de matraquage médiatique et de corruption ont enraciné le mythe de l'Algérie française, faisant constamment échouer les moindres vellétés de réformes favorables aux « indigènes », gardant en otage le pouvoir parisien.

La torture n'a pas commencé après le début de l'insurrection en 1954. Depuis les répressions massives de mai 1945, elle n'a cessé d'être pratiquée contre les patriotes algériens. Et l'on comprend mal pourquoi les « émeutes » de Sétif au cours desquelles 40 000 Algériens ont été tués, sont absentes du débat actuel. Les plus vieux militants nationalistes se rappellent encore les noms des quatre commissaires de la PRG qui opéraient dans la « villa des Oiseaux » sur les hauteurs d'Alger.

Mais ils gardent vivaces aussi les grandes figures emblématiques de la solidarité anticoloniale dont les avertissements ont été étouffés par les campagnes de presse et les réseaux tissés par les gros colons : Claude Bourdet, dont j'ai moi-même distribué à la conférence de Bandung (1955) l'article dans lequel il demandait « s'il y avait une gestapo française en Algérie » ; Pierre Vidal-Naquet ; Germaine Tillon ; Charles André Julien ; tant d'autres encore... C'est cette violence déployée

contre tout un peuple rebelle à l'ordre colonial qui a culminé avec la systématisation de la torture. L'utilisation de la terreur et de l'humiliation à l'encontre d'une population qui se soulevait pour arracher les droits réservés dans l'Algérie coloniale aux seuls citoyens français, a laissé des stigmates très profonds dans notre pays.

Si le débat lancé en France interpellé aussi les Algériens, c'est que cette violence a lourdement pesé sur le devenir même de l'Algérie

## La violence du pouvoir algérien actuel n'est pas déconnectée de celle des forces de répression coloniales

indépendante. Et pas seulement parce que la guerre a fauché, par milliers, les meilleurs de nos jeunes cadres politisés, privant ainsi notre pays de son atout le plus précieux pour s'opposer à l'instauration d'un régime totalitaire.

La violence demeure toujours dans l'Algérie d'aujourd'hui – comme au temps de la colonisation – un mode de contrôle de la population. Que les structures de l'Etat algérien aient largement emprunté aux régimes stalinien et à leurs polices politiques n'y change rien. Les « décideurs » militaires, qui ont accaparé pouvoir et rente pétrolière, ont reproduit et institutionnalisé cette violence pour administrer la vie politique culturelle et économique. Le retour des vieux démons, le « déjà-vu, déjà-vécu » semblent avoir présidé à l'installation chaotique de l'Etat indépendant : confiscation de la souveraineté du peuple,

des libertés d'expression et d'organisation des citoyens. L'absence du droit et de la justice ; la violation permanente des droits humains ; les enlèvements et la torture pratiquée notamment par la police politique – parfois dans les mêmes lieux – sont autant de constantes qui ont reproduit une forme maison du « double collège » : d'un côté, une infime minorité jouissant de tous les privilèges ; de l'autre, une majorité écrasante marginalisée politiquement, socialement et culturellement.

aux « colonels ». Nul doute que s'ils avaient vécu, le cours de notre révolution en aurait été changé.

Le devoir de vérité que nous avons à l'égard des jeunes générations – l'écriture de notre histoire devra figurer parmi les priorités d'une Algérie démocratique – ne modifie en rien cette donne : la violence du pouvoir algérien actuel n'est pas déconnectée de celle des forces de répression coloniales.

Mais aujourd'hui, notre peuple victime des terrorismes, de la peur et d'une paupérisation sans précédent se soucie avant tout de trouver les moyens de sortir pacifiquement d'un interminable conflit. Il ne revient certes pas aux partenaires étrangers de l'Algérie de régler la crise actuelle à notre place. Mais la volonté légitime de ces derniers – particulièrement de la France – de normaliser leurs rapports avec l'Algérie retarde toute ouverture à force de trop se confondre avec le soutien au régime.

Quand Paris plaide auprès de ses partenaires européens pour que soit reconnue une « spécificité algérienne » dans l'accord d'association avec l'UE, on encourage à l'intransigeance un pouvoir déjà assuré de l'impunité. Cette pratique des droits humains à géométrie variable est vécue par les Algériens comme une exclusion et une humiliation.

Les méandres du rapport entre l'Algérie et l'ancienne puissance coloniale ne se réduisent évidemment pas à un passé non épuré. Il continue néanmoins à peser si fortement qu'on serait tenté de dire que les Algériens n'ont pas à payer, aujourd'hui, le prix d'une certaine culpabilité française à leur égard. Cette culpabilité qui a

amené les « amis de l'Algérie » à fermer les yeux sur des atteintes aux libertés qu'ils ne toléreraient pas chez eux et à occulter, dès après l'indépendance, la mise en place d'un ordre totalitaire.

L'actuel débat sur la torture peut être une occasion historique de refonder nos relations sur des bases durables, et transparentes. Les « affaires algériennes » qui, au sein de l'Etat français, sont prises en otage par des fonctionnaires, des réseaux, des lobbies financiers ou politico-idéologiques, doivent devenir l'affaire des deux peuples. C'est le seul moyen d'en finir avec les impératifs d'une raison d'Etat à courte vue.

A quoi bon déplorer « l'échec total du système », la « corruption », et les « luttes claniques » qui déchirent et réconcilient la nomenklatura si l'on nourrit la même illusion lors de chaque révolution de palais : soutenir un clan de l'armée contre un autre ?

Histoire, culture commune, proximité rapprochent nos pays. Si notre différence majeure devait résider dans le sort réservé aux libertés, aucune réconciliation profonde ne pourrait être scellée entre nos deux peuples. Car si tel était le cas, l'Algérie risque – mise sociale aidant – d'être longtemps encore une poudrière travaillée par tous les extrémismes. Réconcilier, c'est assumer un passé et désigner ceux qui, hier, ont torturé les Algériens. Mais c'est aussi cesser d'encourager ceux qui les oppriment aujourd'hui. Faute de quoi, il sera difficile de convaincre les Algériens que la guerre est vraiment finie.

*Hocine Aït Ahmed est président du Front des forces socialistes (FFS) algérien.*

## Les enfants aussi

par Jacques Charby

DEUX généraux passent aux aveux (à quand Bigeard ?). Mais faudra-t-il attendre encore quarante-cinq ans avant qu'il y ait des aveux complets ?

Dira-t-on que l'armée française n'a pas torturé ou/et abattu que des combattants de l'armée de libération, à Alger, mais aussi des civils, hommes, femmes, enfants, au cours d'expéditions punitives, et ce, sur tout le territoire algérien ?

Dira-t-on les grottes enfumées et les bombardements au napalm ?

Dira-t-on les « camps de regroupement » (appellation plus présentable que... « camps de concentration ») ?

Parlera-t-on de racisme, de sadisme, de haine et de perversité et pas seulement de recherche de renseignements ? Il se trouve qu'en 1960 j'ai effectué une enquête dans des camps de réfugiés en Tunisie, au Maroc et en Libye.

L'exode avait commencé en 1955, à partir des régions des Aurès et de Tébessa, s'était étendu à toute la région de Constantine et d'Oran, se dirigeant respectivement à l'est et à l'ouest, avait gagné, mais de façon limitée, la Kabylie et la région d'Alger : pendant la seule année 1957, année terrible, on a compté environ 100 000 fugitifs, pour finir par atteindre 295 000 dont 175 000 en Tunisie, 120 000 au Maroc et plusieurs centaines d'enfants accueillis par des familles en Libye.

J'ai recueilli de nombreux témoignages (uniquement d'enfants de moins de treize ans) par la parole, l'écrit ou le dessin.

Cent vingt-cinq de ces dessins ont été reproduits dans un livre (*Racconti di bambini d'Algeria*) publié en 1961 en Italie (Einaudi éditeur à Turin) et en 1962 en France (éditions Maspéro) (*Les Enfants d'Algérie*). Dois-je préciser que cette dernière édition fut saisie par ordre du gouvernement français ?

Parmi ces témoignages, il y avait celui d'un petit garçon qui se prénommait Mustapha mais

dont on ignorait le nom et l'âge (environ dix ans).

Il était originaire d'Aïn Beïda, près de Tébessa. Des parachutistes l'ont brûlé et mitraillé. Il a survécu mais y a laissé une main.

Comme j'avais de la difficulté à croire cette horreur – torturer un enfant ! –, j'ai interrogé des réfugiés adultes qui m'ont répondu :

« Je veux être djoundi (soldat) pour combattre la France parce qu'elle m'a brûlé. Je les brûlerai comme ils m'ont brûlé »

Récit du petit Mustapha

« En torturant ou tuant un enfant, les paras disaient : « Ça fera un futur fellagha de moins ! » »

Voici le récit de Mustapha : « Père et mère morts. Ma mère, elle préparait le thé et les militaires sont arrivés. Ils l'ont tuée avec des balles. Et mon père qu'était dehors en train de faire ses ablutions, ils l'ont abattu. Je me suis sauvé avec mon petit frère. Pendant qu'on se sauvait, ils ont abattu mon frère. »

« Moi, j'ai reçu une balle à la jambe gauche derrière mon genou. Je suis tombé, ils m'ont rattrapé. Ils étaient trois, deux grands et un petit. Ils m'ont pris et ils m'ont amené où les autres étaient assis. Ils ont posé mon bras et ma main sur un fourneau à pétrole allumé et m'ont brûlé. J'ai pleuré beaucoup parce que ça me faisait beaucoup mal. Après, les maquisards m'ont vu et rapatrié vers Tunis. (...) J'avais peur qu'ils me tuent et que je suis plus vivant. »

« Ils sont partis, mais après, ma balle de la jambe a été soignée par un soldat français, le tout petit. (...) A l'hôpital de Tunis ils ont

posé mon bras sur mon ventre et ils ont enlevé de la viande de mon ventre. Je suis resté un an à l'hôpital (...).

« Une fois l'indépendance, je restai avec l'instituteur et les autres enfants parce que je n'ai pas où aller. Je veux être djoundi (soldat) pour combattre la France parce qu'elle m'a brûlé. Je les brûlerai pas un enfant parce qu'ils m'ont rien fait. Ceux qui m'ont brûlé je leur ferai souffrir et je les égorgerai. Je les brûlerai jamais ceux qui m'ont brûlé. »

« Même s'ils viennent me dire pardon, je leur pardonnerai pas. »

Peu après, j'ai retrouvé une Algérienne qui était voisine de la famille de Mustapha. Elle m'a confirmé ce récit en y ajoutant ceci : « La veille, quatre soldats français avaient été tués par nos combattants ; ça les a rendus furieux. Ils en ont fait des dégâts. Ils étaient ivres. »

Mustapha était devenu mon fils.

Il n'a pas su vivre avec ses plaies et sa mutilation.

Il s'est laissé mourir en décembre de l'année dernière.

Jacques Charby est comédien.

### AU COURRIER DU « MONDE »

#### LES MORTS-VIVANTS

Médecin, appelé, et père de deux enfants, j'ai passé, de septembre 1960 à mars 1961, six mois dans le Sud oranais.

Les nuits sont longues, on attend le lever du soleil pour s'endormir, parce qu'on a peur d'être égorgé dans son sommeil ou, plus simplement, parce que vient le moment où l'« alcoolisme de peur » diminue suffisamment l'angoisse. C'est aussi le matin que, immanquablement, les T6 et T28, ces chasseurs à hélice de la seconde guerre mondiale, décollent chargés de bidons de produits spéciaux – du napalm – pour aller incendier les mechtas où avait été vue une patrouille FLN, pour tout brûler : les habitants, le bétail, les maisons. (...) Et que dire des éva-

## Le mythe des archives

par Karim Rahem

ADOLESCENT, mon père, qui fut un jeune militant du MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) lorsqu'il était au lycée, manqua d'être torturé par la gendarmerie de son village. Il avait osé répondre aux invectives d'une Européenne d'Algérie. Pour le faire parler, les gendarmes lui avaient mis les mains dans un appareil électrique spécialement conçu à cet effet. Heureusement, celui-ci se révéla défectueux, et il en fut quitte pour un tabassage en règle. Cela se passait en 1947 dans la région de Philippeville, et donc bien avant la guerre d'indépendance.

En 1980, lors d'un séjour en Algérie, on me raconta à maintes reprises les persécutions et les exécutions sommaires qui avaient suivi les manifestations de Philippeville, le 20 août 1955. Cette date marque véritablement l'entrée dans la guerre d'Algérie, et l'ampleur de la répression entraîna la fuite dans les maquis de beaucoup de musulmans.

Récemment, une de mes tantes m'apprit que mon grand-père avait été torturé en 1959. Notable rural, il avait alors presque soixante dix ans ! Il fut incarcéré

dans un centre de sinistre réputation sur le territoire de l'ex-commune mixte, puis transféré à Philippeville, à Saint-Antoine plus précisément, où opéraient les paras de Bigeard. On promena l'électricité sur son corps à plusieurs reprises, on lui arracha des dents sur la mâchoire supérieure. Il resta enfermé dans un cachot misérable et étroit plus de trois mois avant d'être relâché, sans avoir été jugé.

### Elles ne livreront jamais la vérité sur l'usage de la torture

On l'arrêta car un de ses demi-frères l'avait dénoncé sous la torture. Ce dernier et un autre grand oncle avaient été « questionnés » parce qu'ils auraient ravitaillé les moudjahidins. En fait, ils avaient été accusés, peut-être à tort, par un homme appartenant à un lignage traditionnellement opposé à leur famille. Peu après, ils furent fusillés, sans autre forme de procès, au cours d'une « corvée de bois ».

Il y a fort à parier que les archives ne livreront jamais la vérité sur l'usage de la torture, et il y a une formidable hypocrisie à faire semblant de croire que leur consultation donnera le fin mot de l'histoire. Deux exemples à cet effet. Les rapports des SAS (sections administratives spécialisées) de la région, consultés par dérogation, n'indiquent à aucun moment la cause des décès de mes grands-oncles. Le rapport du commandant du secteur militaire d'El Arouch affirme que cinquante-six rebelles furent tués lors d'un accrochage avec l'armée dans l'un des centres urbains compris sur la zone que j'étudie lors des événements du 20 août 1955. Or, selon les témoignages que j'ai recueillis, il n'y eut pas de manifestations ce jour-là dans le village. Mais le 22 août, soit deux jours plus tard, l'armée y ramena cinquante-six personnes qui en étaient ori-

ginaires et les fusilla avant de les enterrer dans une fosse commune. La coïncidence des chiffres est pour le moins troublante et fait douter de la véracité des faits avancés par l'officier.

Ces quelques exemples nous font comprendre la nécessité qu'il y a à comparer archives et témoignages oraux, ne serait-ce que pour établir un minimum de vérité. En effet, de nombreux musulmans ayant connu cette période sont encore en vie et il serait peut-être bon de les écouter enfin avant qu'il ne soit trop tard plutôt que de se contenter des écrits de leurs tortionnaires ou des remords tardifs de leurs affidés. Qui fait ce travail actuellement en France, et y a-t-il une réelle volonté de débloquent des fonds à ce sujet ? Tout se passe comme si l'établissement des faits ne pouvait émerger que d'un débat franco-français.

Mais il y a plus. L'usage de la torture s'inscrivait dans un processus global de minoration et d'infériorisation des musulmans algériens, traduisant le paternalisme colonial et ses ambiguïtés. La torture, les camps de concentration, les exécutions sommaires et les brimades au quotidien s'exercèrent sur une population civile considérée légalement comme française. N'oublions pas, comme on le fait un peu trop facilement, que ce ne sont pas seulement de dangereux fellaghas suspects d'un terrorisme aveugle, que l'on passait à la « gégène », mais le tout-venant, suspect par le seul fait d'être nord-africain.

Comment se fait-il que, quarante ans après les faits, on ait, au cours des années 80, jugé des exécutants allemands de la seconde guerre mondiale, tel Klaus Barbie, et que l'on se refuse à poursuivre les criminels de guerre, car il y en eut, quoi qu'on en dise, qui ont œuvré en toute impunité dans les djebels ?

*Karim Rahem est docteur en médecine et docteur en anthropologie à l'EHESS, né en France pendant la guerre d'Algérie d'un père algérien et d'une mère française.*

# Souvenirs, souvenirs

par René-Victor Pilhes

J'ENTENDS les clameurs : quid de la torture en Algérie ? L'heure a donc sonné de répondre enfin à cette terrible question. Mieux vaut tard que jamais. Cependant, ce soudain tintamarre me laisse rêveur. Oui, rêveur. Car il m'embarque à bord d'un tapis volant et me renvoie quarante-cinq ans en arrière. Plus exactement en juin 1955. J'arrivai à Alger. J'avais vingt et un ans. D'abord, les classes. Puis l'école d'officiers de réserve de Cherchell. Ensuite, le commandement d'une section en perpétuelles opérations entre Mascara et l'extrême Sud oranais.

Libéré en août 1957, empli de doutes sur l'efficacité et l'issue de cette guerre alors sans nom, rongé par certains épisodes, traumatisé par d'autres d'où j'ai tiré mon roman *Le Fakir*, je basculai dans l'action politique pour tenter d'édifier mes compatriotes sur ce qui se passait réellement là-bas : en Algérie, nous perdions non seulement notre temps mais notre âme.

Aux nombreux amis pieds-noirs dont tant de mois de galère m'avaient rapproché, j'avais avoué ma triste conviction que nous quitterions un jour ce pays et que leur avenir n'y était plus. Que de désespoir ai-je ainsi suscité ! En métropole, je rejoignis Pierre Mendès France via le Parti radical, le Parti socialiste autonome (PSA), le Parti socialiste unifié (PSU). Sous l'égide de Jean-Jacques Servan-Schreiber, une poignée de camarades et moi créâmes l'Association des anciens d'Algérie, qui devait fusionner

avec l'Association des anciens d'Algérie communistes et un mouvement des rappelés et maintenus pour donner naissance à la Fédération nationale des anciens d'Algérie (Fnaca) (celle-là même qui a pignon sur rue aujourd'hui), dont je fus vice-président.

Dois-je préciser que nous n'étions pas des masses ? Que nous étions sans cesse pourchassés dans Paris par les cohortes de Le Pen, des frères Sidos, de M<sup>e</sup> Biaggi et du colonel Baudouin ? Que nous passions avec ferveur du collage de nos maigres affiches au service d'ordre de Mendès. Je me souviens, en particulier, d'une très chaude étripée lors d'une élection législative partielle provoquée par la mort de Marcel Cachin ; les nervis fascistes et antisémites avaient attaqué la réunion du candidat mendésiste Dechartre, soutenu, ce soir-là, par Françoise Giroud, considérée par eux comme une proie de choix. Mais nous étions jeunes, fort motivés et déterminés ! C'est en cette période que je fus consacré pour un an de mon grade de lieutenant de réserve, à cause d'un article jugé « subversif » par les autorités militaires !

Après ce bref rappel, je puis indiquer les deux raisons qui m'ont poussé à écrire ces lignes. Premièrement, je tenais à indiquer que cette Fnaca que nous fondâmes ne présentait à nos yeux qu'un intérêt politique. L'idée motrice consistait à apporter une caution patriotique, en somme, aux Jeunesses républicaines et aux étudiants de gauche opposés à la guerre et, pour cela,

accusés de lâcheté et de trahison par les mouvements de droite et d'extrême droite (Anciens d'Indochine...)

Les arguments de ces gens s'effondraient si ceux qui avaient, eux, « rempli leur devoir » s'opposaient, eux aussi, à cette guerre. C'est pourquoi notre action les rendaient fous furieux. Plus tard, cette Fnaca, ayant pour nous perdu sa raison d'être, se mua en ins-

**Je le dis  
comme je le pense :  
cette belle unanimité  
pour condamner  
les tortures  
me paraît  
louche, dangereuse,  
peu rassurante**

titution de défense des droits des anciens combattants d'Algérie, ce qui, au demeurant, s'avéra utile. Dès lors, les adhésions affluèrent. Une ère nouvelle commençait.

Deuxièmement : cet éveil brutal et tonitruant de la mémoire me laisse aussi rêveur en raison de cette éternelle et lancinante question qu'il soulève : pourquoi si tard ? Pourquoi toujours si peu d'opposants déclarés aux oppressions, aux violations des droits de l'homme, aux machineries racistes en tout genre, au temps où

elles sévissent ? Pourquoi tant de héros et de sabres de bois si longtemps après ? Préserver sa vie, comme à l'époque nazie, quand la Gestapo est aux aguets et que la Wehrmacht patrouille dans les rues, peut à la rigueur se comprendre et conduire à une opposition momentanément résignée ou à une lutte clandestine. Mais, à l'époque de la guerre d'Algérie, on ne risquait pas sa vie en s'opposant, sauf des hommes comme Mendès qui, eux, incarnaient un symbole à détruire. N'oublions pas Maurice Audin, torturé et assassiné.

Alors ? Eh bien, je le dis comme je le pense : cette belle unanimité pour condamner les tortures me paraît louche, dangereuse, peu rassurante. Outre qu'elle se manifeste dans la confusion et qu'elle dérape déjà vers les centaines de milliers de jeunes Français expédiés là-bas sans qu'on leur demande leur avis et qui n'ont jamais torturé de leur vie, elle prouve que, par malheur, si quelque chose de nuisible survenait encore, les mêmes qui s'agitent bruyamment sur la scène sans pudeur et sans nuances se coucheraient derechef devant le mal en marche. Leurs vertus sont en papier. Leurs arrière-pensées enfouies profond. Leurs scrupules inexistantes. Ce n'est sûrement pas Mendès France qui penserait le contraire, lui si souvent seul face au danger et aux calomnies. Souvenirs, souvenirs...

*René-Victor Pilhes est écrivain.*

# L'avenir en panne

par Paul Thibaud

SI les gouvernants français proclamaient qu'ils condamnaient la torture que leurs prédécesseurs ont organisée puis tolérée, cela assainirait-il notre relation à l'Algérie ? Cela contribuerait-il à sortir ce pays de la tenaille « éféleno-islamiste » ? A ouvrir les Français aux problèmes et aux attentes des Algériens ? Rien n'est moins sûr. J'ai combattu quand elle sévissait, la gangrène tortionnaire, dans l'armée, la police, la justice françaises, pourtant je doute qu'une repentance de l'Etat français apporterait une lumière décisive sur cette triste période. Je doute aussi que cela ébranlerait l'indifférence et la méfiance vis-à-vis d'une Algérie enfermée dans la fausse conscience postcoloniale.

Ce que demandent *L'Humanité* et *Le Monde* (comme depuis longtemps, Pierre Vidal-Naquet), c'est en somme qu'on déclare illégitime, moralement sinon juridiquement, l'amnistie de 1962 qui concerne aussi bien « les infractions commises au titre de l'insurrection algérienne » que « les faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre ». Les gouvernants actuels revenant sur cette amnistie, se plaçant en deçà, assumeraient, quarante ans après, la condamnation de la torture par la gauche intellectuelle. On voit qu'il ne s'agit pas de comprendre ce qu'a été la guerre et d'en tirer les leçons, mais d'y revenir... Dans l'esprit des pétitionnaires, la guerre d'Algérie n'est pas terminée. On ne peut que leur donner raison sur ce point, mais devons-nous la terminer ou bien nous replonger dans les débats d'alors ?

Cette guerre s'est prolongée en une guerre de mémoires particulières : mémoire moraliste des intellectuels, mémoire de victimes des Algériens qui s'identifient au FLN, mémoire de trompés et d'incompris des pieds-noirs, mémoire troublée, culpabilisée des militaires, sans compter celles des fidèles du Mouvement national algérien (MNA) et des fils de harkis. L'acrimonie des pieds-noirs nourrit l'extrême droite. La mémoire de la répression et celle des harkis ne facilitent pas l'intégration dans les banlieues. La conscience de victime, de victime gagnante, exploitée par le pouvoir, est la référence autour de quoi s'affrontent islamistes et militaires en Algérie.

La guerre des mémoires peut-elle se terminer en faisant prévaloir l'une d'elles, la mémoire des protestataires, qui deviendrait centrale ? Au risque de choquer certains de mes amis, je crois qu'il ne faut pas consacrer l'équation guerre d'Algérie = torture, formule dont la prévalence (ancienne quoi qu'on dise) dans l'opinion n'a pas eu que de bons effets.

Il y a en effet, à côté de la « bataille d'Alger » (encadrement total d'une population appuyé sur la terreur, quintessence de notre tentative de reconquête coloniale) un autre moment essentiel pour comprendre la guerre d'Algérie, c'est l'échec des accords d'Evian dans une conjonction d'événements sinistres : OAS, harkis, exode des pieds-noirs, mise en place par la force d'un pouvoir algérien militaropopuliste.

Cet échec a largement déterminé la mémoire amère et déchirée des Français, liée non seulement à la honte, mais à l'impasse historique. Il y a de l'Algérie, à côté de la mémoire officielle et scolaire (que veulent plutôt consacrer que redresser les pétitionnaires), une mémoire sociale réticente à s'engager, pratiquant un semi-refoulement : non seulement il y a eu les forfaits que l'on sait sans trop vouloir le savoir, mais ça n'a débouché sur rien de bien. Dans le cadre de cette mémoire bridée persistent des isolats mémoriels, des mémoires particulières en lutte les unes contre les autres qui sont souvent celles des traumatisés.

En ce moment, une des mémoires particulières se réveille (celle des militaires qui ont vu ou pratiqué la torture) qui vient confirmer et renforcer la mémoire des protestataires. Ce mouvement ne conduira-t-il qu'à rejouer les affrontements de naguère ? Ou bien essaiera-t-on de construire une « mémoire sociale » de la guerre qui ne serait ni une mémoire par-

tielle ni une mémoire unilatérale, mais une mémoire franco-algérienne, une mémoire partagée et éclairée par l'histoire ?

On ne favorise pas cette libération en concentrant la demande d'aveux sur l'Etat français. A l'objectif d'une mémoire complète et partagée correspondrait par contre un équivalent franco-algérien de la Commission vérité-réconciliation en Afrique du Sud : des historiens des deux pays examinant les archives, recevant et réclamant publiquement les témoignages qu'ils jugeraient utiles.

Désenclaver les mémoires traumatisées, réveiller la mémoire commune, cela suppose non seulement une procédure ouverte, mais aussi qu'on mesure l'échec d'Evian, moment où se concentrent, où explosent tous les éléments du problème algérien. Au nom de la mémoire morale, on s'en prend à l'amnistie que les accords d'Evian impliquaient. Mais on oublie que ce coup d'éponge était une manière de tourner le dos à une guerre qui se terminait mal.

Il faut accueillir et écouter les témoignages, les examens de conscience personnels, y compris ceux d'hommes publics comme le général Massu. Nous pouvons gagner en lucidité grâce à ces aveux. A condition que la chaîne des témoignages et des recherches historiques n'ait pas pour fin un verdict de culpabilité collective écrit d'avance. L'histoire ne se termine pas au tribunal. Il ne s'agit pas que nous devenions juges du passé, mais acteurs plus avertis et capables de l'histoire. Ce progrès-là ne se gagne pas par des condamnations, mais par une compréhension plus vraie.

Les gouvernants doivent rester à l'écart de ce travail de conscience. Qu'ils ne s'y opposent pas en fermant les archives,

**Au risque de choquer certains de mes amis, je crois qu'il ne faut pas consacrer l'équation guerre d'Algérie = torture**

c'est tout ce qu'on leur demande quant au passé. Surtout, qu'ils ne s'approprient pas, en y mettant leur sceau, la vérité historique et morale : ils la gâcheraient. Leur devoir propre c'est de préparer l'avenir, en particulier celui des relations entre la France et l'Algérie.

On en revient toujours là : s'agit-il de sortir du placard des cadavres qui n'y sont plus ou de construire la paix ? Paix en Algérie ! Paix avec l'Algérie ! sont des mots d'ordre actuels auxquels il faut donner un contenu. La paix manquée de naguère, le blocage des mentalités qu'elle a révélé et accru, tout cela est le négatif d'une tâche qu'il vaudrait mieux désigner aux politiques que de leur inventer des obligations mémorielles. C'est de politique, de sens de l'avenir, que nous avons besoin pour franchir la zone de panne, de non-règlement et de non-explicitation, de point mort où se trouve la question algérienne. Il faut introduire du mouvement dans ce marasme. Mais le tragique actuel, c'est qu'impulsifs ou apeurés devant l'avenir, notre époque et notre pays préfèrent épurer le passé, ce qui est pour moi un détournement de la morale.

Le travail de la mémoire ne se dissocie pas de celui de l'imagination et de l'invention. On se désolidarise du passé mauvais en envisageant, en entreprenant un avenir autre, et cette distance prise fait qu'on peut évoquer le mal parce qu'on est devenu capable d'en supporter le souvenir. Au lieu de quoi nous nous faisons une doctrine du surplage, de la perpétuelle conjuration du mal commis. Reflet du rapport négatif des Français à l'appartenance nationale : parce que nous ne savons plus lui vouloir un avenir, notre nation devient notre bouc émissaire.

*Paul Thibaud est écrivain.*

# La joie et l'agacement par Roger Monié

PRÉSENT en Algérie de la fin de 1957 au début de 1960, comme appelé, sous-lieutenant, chef de harka opérationnelle, je lis, avec le plus grand intérêt, toutes les informations publiées par votre journal depuis plusieurs mois sur la torture. Me réjouissant de ce retour du refoulé, je suis cependant parfois agacé par une certaine hypocrisie concernant le nombre de ceux qui savaient et de ceux qui ignoraient.

Quand les généraux les plus haut placés d'une armée en campagne acceptent consciemment de torturer, en trouvant à cet acte des justifications d'efficacité d'apparence « morale », toute l'armée torture. Quand le problème de la torture se pose d'évidence à une armée, et c'est le cas lorsqu'elle est chargée de contre-guérilla, elle se doit de faire connaître sa position officielle dans ce domaine. Ne pas le faire équivaut à autoriser la torture. Au cours des cinq mois de formation comme officier de réserve à l'école de Cherchell, je n'ai jamais entendu condamner officiellement la pratique de la torture par ceux qui nous commandaient.

Dans des conversations informelles, ils ne manquaient jamais de nous rappeler combien le renseignement était essentiel dans les opérations auxquelles nous allions participer. Les plus prudents se bornaient à des réponses évasives quand on les interrogeait sur la manière d'obtenir ce renseignement, d'autres nous disaient avec un sourire entendu que si les uni-

combien de « bons petits gars » prenaient goût à exercer des sévices sur des hommes soumis à leur merci. Ils n'avaient pas besoin qu'on leur en donne l'ordre. Peut-être sont-ils devenus par la suite de bons pères de famille, leurs pulsions sauvages n'ayant plus été sollicitées.

Parmi ceux qui n'avaient pas à participer directement aux actes

**Ceux qui, comme moi, étaient consciemment et fortement opposés à la torture la pratiquaient cependant parce que le système l'impliquait**

tés étaient dotées de générateurs d'électricité à pédales, ce n'était pas seulement pour la radio.

Dans cette atmosphère de complicité, tous les militaires engagés dans l'action se sentaient autorisés à torturer ou à pratiquer des exécutions sommaires. Je n'ai connu aucun cas où ils aient été sanctionnés, ou simplement blâmés pour cela. J'ai été surpris de constater

inhumains, beaucoup, la majorité sans doute, les approuvaient au nom de principes vagues tels que « la fin justifie les moyens ». Enfin, ceux qui, comme moi, étaient consciemment et fortement opposés à la torture la pratiquaient cependant, parce que le système l'impliquait. Ainsi j'ai torturé quand j'ai fait creuser une fosse à détritus à un prisonnier qui, dans d'autres

postes où il avait séjourné, avait vu des hommes creuser leur tombe avant d'être exécutés sommairement. J'ai torturé quand j'ai fait conduire sous escorte des « prisonniers » dans la forêt environnant mon poste pour y couper du bois nécessaire au chauffage de nos locaux. Il n'était pas possible qu'ils n'aient pas pensé être en « corvée de bois », éprouvant à tout moment la terreur de la balle dans le dos. J'ai torturé quand j'ai envoyé à l'officier de renseignement de mon bataillon des fellaghas figurant sur la liste de ceux qu'il fallait transférer immédiatement à cette instance si l'on venait à les capturer.

Si le gouvernement de la France ne voulait pas de la torture, il fallait qu'il l'exprime officiellement et clairement. Si l'armée, en l'absence de consignes claires, ne voulait pas de la torture, pour préserver son honneur ou celui de la France (pourquoi pas ?), il fallait que ses chefs le disent de façon explicite.

*Roger Monié, lieutenant de réserve, est retraité.*

# Les harkis bafoués, suppliciés, oubliés

LA tache la plus sanglante, la plus sombre, la plus tragique sur l'honneur de la France, c'est d'abord et avant tout l'abandon de ses soldats et le massacre de ses partisans à la fin de la guerre d'Algérie. Nous avons présenté cette revendication, réclamé cette justice pour les harkis, sans écho, dans l'indifférence de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis trente-huit ans. Nous avons cherché à en faire prendre conscience à la conscience collective de tous nos concitoyens. Quelques promesses ont été faites dans ce sens, rien n'est encore venu : le massacre des harkis, quarante ans après, reste un tabou enfoui dans une mémoire honteuse.

Les Français musulmans qui, en 1962, lorsque la France accorda son indépendance à l'Algérie, choisirent de rester français, eux, leur famille et plus tard leurs enfants, choisirent, par fidélité envers la patrie qu'ils considéraient comme la leur, l'arrachement et l'exil. Ceux d'entre eux qui avaient combattu sous l'uniforme français, et auxquels s'étaient joints des fonctionnaires et des civils, arrivèrent sur le

territoire métropolitain au milieu des pires périls pour y connaître indifférence, mépris et mauvais accueil.

**Dès les premiers jours qui suivirent la proclamation des accords d'Evian commença leur long martyre, souvent perpétré avec une cruauté inimaginable**

Ceux qu'ils avaient laissés derrière eux, dans les villages, les douars, les bleds, les villes, les montagnes et les déserts dont ils étaient originaires, tous ceux : familles, frères, cousins, autres harkis, qui avaient choisi de rester chez eux, tout français qu'ils se sentaient, parce qu'ils avaient confiance en la parole de la France, furent massacrés.

Avant la signature des accords d'Evian, les gouvernants étaient prévenus des risques de représailles sanglantes encourus par tous ceux qui s'étaient opposés au terrorisme du FLN. Durant les violents, tortures et massacres, l'armée française était encore sur place, cantonnée dans des camps ou des casernes qui se trouvaient dans toute l'Algérie, mais à portée de voix de ceux que le FLN suppliciait.

Dès les premiers jours qui suivirent la proclamation des accords d'Evian commença leur long martyre, souvent perpétré avec une cruauté inimaginable. Et l'armée affirmée, permettait aux harkis et à leurs amis de recouvrer l'entière fierté d'être des citoyens français.

Les harkis, et plus généralement les musulmans français, avaient choisi de refuser la terreur du FLN pour rester français ou pour aller

vers l'indépendance de l'Algérie avec la France et non contre elle. La situation de l'Algérie aujourd'hui leur donne raison. Leur choix était le bon, leurs enfants peuvent en être fiers. Pourtant, longtemps la République sembla en avoir honte, occultant leur histoire, entravant leur accès à une pleine citoyenneté.

Seul un geste de justice réparatrice, où la France reconnaît enfin la responsabilité de l'Etat dans le massacre des harkis ainsi que l'indigne accueil des rescapés et rendrait un hommage public à leurs sacrifices et leur patriotisme sans cesse affirmé, permettrait aux harkis et à leurs amis de recouvrer l'entière fierté d'être des citoyens français.

*Mohammed Haddouche est vice-président du Collectif justice pour les harkis.*

*Aziz Meliani, colonel en retraite, est adjoint au maire de Strasbourg.*

*André Wormser est banquier, président du Comité national pour les musulmans français.*

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## L'Amérique des juges

UNE question, et une seule, aurait dû déterminer le résultat de l'élection présidentielle américaine : pour qui a voulu voter la majorité des électeurs de Floride ? C'est dans cet Etat, le sixième plus peuplé de l'Union, gouverné par Jeb Bush, frère du candidat George W., que l'élection du quarante-troisième président des Etats-Unis était contestée. C'est dans cet Etat que quelque 45 000 bulletins de vote sont considérés comme litigieux : difficiles à interpréter pour les uns, « percés » dans des conditions douteuses pour les autres – pour ne pas parler d'électeurs de tel ou tel district de Floride, comme par hasard noirs et donc démocrates, empêchés de voter ou pénalisés par des machines hors d'état de fonctionner. C'est dans cet Etat que ce scrutin se joue : celui qui gagne la Floride obtient la majorité des « grands électeurs » (271 sur 538) requise pour entrer à la Maison Blanche.

En bonne démocratie, il était donc nécessaire, impératif, indispensable de connaître les intentions réelles des six millions d'électeurs de Floride. La réponse à cette question commande le degré sinon de légitimité du moins d'autorité morale et politique dont bénéficiera le prochain président américain. Or il n'y aura pas de réponse à cette question.

Ainsi en a jugé, mardi 12 décembre, la Cour suprême des Etats-Unis. A sept contre deux, les neuf plus hauts magistrats du pays ont considéré que le recomptage manuel des bulletins litigieux posait des difficultés constitutionnelles. Et à cinq contre quatre, ils

ont estimé que le calendrier électoral ne permettait plus le recomptage des suffrages contestés. Cette dernière décision a été acquise selon une ligne strictement partisane : les cinq juges de droite pour ; les quatre du centre contre. Elle revient à privilégier la procédure (le calendrier) sur le principe (un vote, une voix) ; à donner la priorité à la forme sur le fond. Elle laisse aux autorités républicaines de Floride le soin de décréter, comme elles l'ont déjà fait, que le vainqueur de l'Etat – donc de l'élection – est George W. Bush. Avec moins de six cents voix d'avance, et sans que l'on sache ce qu'ont vraiment voulu dire des dizaines de milliers d'électeurs dont les votes ne seront pas recomptés... N'y avait-il vraiment pas moyen d'ici au 18 décembre – date à laquelle les « grands électeurs » doivent se prononcer – de recompter les bulletins litigieux ?

Au minimum, l'affaire indique qu'il y a quelque chose de pourri dans la Floride de Jeb Bush. Plus gravement, elle témoigne d'un vice de fonctionnement dans la démocratie américaine. Les quatre juges « dissidents » de la Cour le disent eux-mêmes, dans des termes particulièrement brutaux. Si, comme tout l'indique, George W. Bush devient le prochain occupant de la Maison Blanche, il sera le premier président depuis plus d'un siècle à être minoritaire en suffrages populaires – ne serait-ce que de quelques centaines de milliers de voix ; le premier aussi à devoir largement sa désignation aux juges, pas seulement à l'électorat. Ce n'est pas forcément un bon début.

## Le tabou des armes de destruction massive

« AUX PORTES de l'Europe sont stockées des centaines d'armes nucléaires, des milliers de tonnes d'armes chimiques et des souches bactériologiques en tout genre » dans des conditions de sécurité quasi nulles, comme en Russie, dont pourraient profiter des terroristes. Et, dans le même temps, on assiste à « un curieux paradoxe » : l'Europe se désintéresse de cette prolifération des armes de destruction massive (ADM), comme s'il s'agissait d'un tabou, alors qu'elle est très directement menacée.

Ce constat dramatique, étayé par un rapport de 350 pages, c'est une mission parlementaire d'information qui le dresse sous la signature, volontairement non partisane, de trois députés, Guy-Michel Chauveau (PS), Pierre Lellouche (RPR) et Aloyse Warhouer (Radical, citoyen et vert), au nom de la commission de la défense de l'Assemblée nationale. Pour la première fois, en France, une commission parlementaire s'est donné les moyens d'enquête, là où elle a pu, y compris hors des frontières, sur un sujet souvent occulté et ignoré de l'opinion parce qu'il fait peur.

Et, cependant, la réalité est là. Après l'euphorie du milieu des années 90, une fois dissipé l'espoir

né avec la fin de la guerre froide Est-Ouest et le démantèlement de l'Union soviétique, il faut bien se rendre à l'évidence : on observe une désagrégation des mécanismes voués à maîtriser la prolifération des ADM (nucléaires, chimiques ou biologiques) dans le monde, voire à l'éradiquer. Au point de susciter l'inquiétude de ceux qui observent les évolutions en cours : dans le sous-continent indien, avec la rivalité indo-pakistanaise ; au Moyen-Orient, où l'Irak, qui n'est plus soumis à des contrôles depuis 1998, et l'Iran, mais aussi Israël, jouent les trouble-fête à proximité du continent européen ; et en Asie enfin, où la Corée du Nord, qui en est restée à des engagements très flous, et la Chine sont loin de vouloir désarmer en la matière.

### UTILISATION CLANDESTINE

Cette géographie des proliférations a ceci de particulier qu'elle repose *grosso modo* sur une curieuse équation, déjà élaborée en 1992 par M. Lellouche mais toujours pertinente. Ainsi, les pays occidentaux – à commencer par la France qui a réduit unilatéralement, depuis dix ans, son arsenal nucléaire – ont entrepris de sortir de la spirale des ADM. En revanche, d'autres Etats,

improprement qualifiés de « pays du Sud », se sont lancés dans la valorisation de ces mêmes armes au moyen de la technologie des missiles de croisière qu'ils cherchent à contrôler, en découvrant un deuxième âge à la panoplie nucléaire et en donnant à des munitions chimiques ou biologiques un nouveau souffle stratégique.

La difficulté vient du fait qu'on a souvent affaire, pour cette seconde catégorie d'Etats, à des programmes rudimentaires au départ, mais dont l'ampleur a été longtemps dissimulée, qui se dévoilent tardivement et dont aucun expert extérieur ne peut *a priori* deviner le mode d'emploi en termes de stratégie militaire. La dissuasion, pour s'en tenir à elle, a ses règles en Occident, qui ne sont peut-être pas partagées par tous, mais qui existent. Que dire alors des armes chimiques et biologiques dont l'utilisation est plus clandestine, voire carrément « sauvage », si, de surcroît, elles devaient tomber aux mains de mafias sans foi ni loi ?

Dans le cas de ces armes chimiques ou biologiques, appelées à tort « armes du pauvre » alors même que la bombe atomique a cessé d'être l'exclusivité des riches, il est un pays dont la politique singulière est fort préoccupante et même déstabilisante pour le reste de la planète. Il s'agit de la Russie, autrement baptisée « l'archipel toxique » par un chercheur anglo-saxon, Amy Smithson, en référence à l'ex-URSS et à « l'archipel du Goulag » d'Alexandre Soljenitsyne.

La Russie a ouvert sa technologie et son arsenal des ADM aux candidats à la prolifération. « Un marché potentiel énorme », constate la mission parlementaire française. Encore aujourd'hui, et en dépit des traités internationaux auxquels elle oppose son impéritie à régler le problème sans l'aide financière des pays occidentaux, la Russie a conservé 40 000 tonnes d'agents chimiques, soit les deux tiers des stocks mondiaux. Quelques-uns des quarante sites de production d'agents biologiques ont été fermés et transformés en usines pharmaceutiques sous la présidence de Mikhaïl Gorbatchev, mais, après 1989, des chaînes de production détruites ont été remises en état au motif qu'elles devaient œuvrer à usage civil. Des savants russes – on en compterait entre 3 500 et 7 000 selon certaines estimations – seraient susceptibles d'exporter leur savoir-faire en matière biologique. Une vingtaine de pays, dont treize sont encore très actifs, dans le monde ont besoin d'une expertise pour mener à bien leurs programmes d'armement.

Que faire pour arrêter cette course aux ADM dans des régions de plus en plus instables si les pays censés contribuer à leur non-prolifération baissent les bras et si, recherchant des voies nationales, ils ne sont plus véritablement motivés par la maîtrise collective des armements ?

De ce point de vue, les Etats-Unis donnent le ton. Ils furent en pointe, il y a encore quelques années, dans la lutte et ils se tiennent, aujourd'hui, plutôt en retrait, soucieux qu'ils sont de se protéger, à l'abri d'un système de défense, contre l'ensemble des risques réels de la prolifération, à commencer par un bouclier antimissiles national dont Al Gore et George Bush ont soutenu le projet durant la campagne électorale.

La crainte n'est donc pas nulle de voir la position de Washington, par un effet de domino, entraîner les pays européens, mais en ordre dispersé. Coincée entre un Etat perturbateur, tel que la Russie, et les Etats-Unis, qui ont cessé d'être pionniers en la matière, l'Union européenne pourrait rester sans voix. Elle n'a pas élaboré, à ce jour, de politique commune sur ce terrain-là. Et, à horizon programmable, elle n'est pas non plus en train de vouloir devenir, parce qu'elle a d'autres préoccupations en tête, un artisan majeur et le garant des régimes de non-prolifération.

Jacques Isnard

## Le piéton contemporain par Lionel Kœchlin



Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou  
Directeur artistique : Dominique Royonette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :  
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;  
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;  
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;  
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;  
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;  
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,  
Fonds commun de placement des personnels du Monde,  
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,  
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### William Faulkner en visite à Paris

WILLIAM FAULKNER est à Paris. Après avoir passé deux jours à Stockholm pour recevoir le prix Nobel, il est venu finir la semaine parmi nous.

« Les personnages de vos romans sont tous des êtres douloureux, terrifiés, en proie à une condition matérielle abominable. Ne les avez-vous pas découverts autour de vous ?

– Pas du tout. Je n'ai jamais rencontré de gens ressemblant à mes héros. Je les ai tous inventés. J'ai confiance en mon imagination. Ce que le Seigneur a fait, je peux le faire en beaucoup mieux. J'irai jusqu'à dire que je préfère mon œuvre à celle du Seigneur. Elle est davantage à mon goût. (Et un sourire de biais détend un peu le visage de renard gris. Faulkner rallume sa pipe pour la centième fois.)

– Que pensez-vous de la jeune génération d'écrivains ?

– Elle ne laissera rien de valable. Elle n'a plus rien à dire. Pour écrire, il faut avoir enracinées en soi les grandes vérités premières et diriger son œuvre vers l'une d'elles ou toutes à la fois. Ceux qui ne savent pas parler de la fierté, de l'honneur, de la douleur sont des écrivains sans conséquence, des nihilistes, et leur œuvre mourra avec eux ou avant eux. Goethe et Shakespeare ont résisté à tout parce qu'ils croyaient au cœur humain. Balzac et Flaubert aussi. Ils sont éternels.

– Quelle est la raison de ce nihilisme qui a envahi la littérature ?

– La peur. Le jour où les hommes cesseront d'avoir peur, alors ils recommenceront à écrire des chefs-d'œuvre, c'est-à-dire des œuvres durables. »

Christine de Rivoyre  
(14 décembre 1950.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## La santé publique oubliée par la gauche

Suite de la première page

Même sécurisées, les farines animales, interdites au Royaume-Uni pour tous les animaux d'élevage depuis 1996 (depuis 1988 pour tous les ruminants), restaient autorisées en France pour les non-ruminants jusqu'au récent moratoire, alors que les risques de contamination croisée étaient connus. Nous ne pouvons pas nous passer des farines animales sous peine de devoir utiliser du soja transgénique, nous expliquait-on. Or le gouvernement a annoncé des subventions pour développer la culture de protéagineux non génétiquement modifiés, permise par les accords commerciaux internationaux. Pourquoi ne pas avoir anticipé et préparé l'abandon programmé des farines animales ? Le programme français de dépistage des bovins porteurs de l'ESB par des tests, mis en œuvre un an après celui de la Suisse, ne comprend toujours pas de tests aléatoires sur des animaux apparemment sains afin de détecter, comme cela a été le cas en 1999 chez nos voisins helvètes, des animaux déjà contaminés qui seraient entrés dans la chaîne alimentaire. Les peurs exprimées par les con-

sommateurs appellent un travail de vérité. Dans son rapport du 21 novembre, demandant la création, décidée depuis, d'une commission d'enquête sur les farines animales, le sénateur Claude Huriet, l'un des principaux artisans du renforcement de la veille sanitaire en France, faisait cette observation : « Il s'agit de rechercher les dysfonctionnements éventuels et de comprendre le contexte dans lequel certaines décisions ont été prises. » Outre la réduction au maximum des risques, les citoyens veulent aussi savoir ce qui s'est passé au cours de ces années où ils ont pu consommer des bovins contaminés.

Nous voici à l'autre question soulevée par cette crise. La santé, portée haut dans les discours, est le parent pauvre dans les choix de nos gouvernants : ils formulent des réponses en urgence, sans qu'elles soient sous-tendues par une pensée de fond. Ce n'est pas faute de disposer de penseurs, jusque dans les cabinets ministériels ; encore faut-il les employer aussi à cela. Ce n'est pas le moindre des paradoxes : la gauche, qui devrait trouver dans la santé publique un inépuisable réservoir d'actions et le thème d'un contrat social et moral avec les citoyens, se trouve incapable de s'emparer avec audace de ce champ. Comment comprendre l'assourdissant silence qui a accueilli le récent travail collectif de l'Inserm qui a dressé l'inventaire des inégalités de santé en France et appelé à une évaluation

des politiques de santé incluant dans ses critères leur capacité à réduire ces inégalités ?

Plusieurs raisons concourent à cette incapacité récurrente de la gauche. Elle a été empêtrée dans plusieurs scandales sanitaires ; elle conserve une défiance à l'égard des médecins ; elle perçoit la santé comme un puits sans fond de dépenses. On peut y ajouter le caractère le plus souvent différé des résultats de la politique de santé. La gauche s'est attachée à faire ses preuves comme gestionnaire de l'Etat, du développement industriel et économique de la France, de son commerce extérieur, tout en assurant la paix sociale. Se jeter dans la bataille de la santé publique la conduirait à donner à celle-ci la priorité sur l'efficacité économique.

### MOYENS HUMAINS

Cela supposerait de conférer à la santé publique un poids et une visibilité politiques autres que celui d'un secrétariat d'Etat, ce qui dépasse largement le cas de Dominique Gillot, de ses carences et de ses sorties malheureuses. Cela supposerait de doter l'administration de la santé, dans son sens le plus extensif, de moyens humains dont elle est loin de disposer tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre de la politique de santé : une seule personne à la direction générale de la santé (DGS) est en charge du suivi du plan anti-cancer – exemple typique d'une situation qui motive le dépôt d'un préavis de

grève à la DGS, lundi 18 décembre.

Cela impliquerait aussi de mener avec autrement plus d'énergie des campagnes de santé publique, nationales comme décentralisées et ciblées, sur des affections dont les retombées effectives en termes de mortalité ou de morbidité excèdent largement celles de la maladie de la vache folle. Cela contraindrait le gouvernement à affronter certains groupes de pression (on se souvient de la manière dont le volet de lutte contre l'alcoolisme de la loi Evin a été vidé de sa substance et dont les pouvoirs publics ont abdiqué devant son application effective). Cela conduirait sans doute à certaines épreuves de force avec le Medef.

Jamais, en matière de santé, le chaînon politique n'aura été plus faible qu'actuellement. Signe des temps, aucun médecin ne figure au cabinet d'Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, sous l'autorité de laquelle est placé le secrétariat d'Etat à la santé. On chercherait de même en vain, parmi les quarante membres du secrétariat national du Parti socialiste au sortir du congrès de Grenoble, celui ou celle qui serait spécifiquement en charge de la santé (à moins que cette personne ne soit dissimulée sous l'étiquette fourretout de « solidarité »), alors que la culture, le logement, la recherche, la formation, la consommation ou les entreprises ont eu droit à un secrétaire. On ne se refait pas.

Paul Benkimoun

**CONJONCTURE** Après huit années de croissance, le marché automobile américain marque sérieusement le pas. General Motors (GM) en tire les conséquences et a annoncé,

mardi 12 décembre à Detroit, une vaste restructuration. ● LE PREMIER GROUPE automobile du monde va supprimer 15 000 emplois et abandonner Oldsmobile, la plus ancienne

de ses treize marques. ● CETTE RESTRUCTURATION profonde, qui va toucher 10 % des effectifs du groupe aux Etats-Unis et en Europe, constitue la première grande déci-

sion du nouveau patron de GM, Richard Wagoner, nommé en juin à la tête du géant de Detroit. ● PARALLÈLEMENT aux difficultés de l'automobile, l'ensemble de l'économie

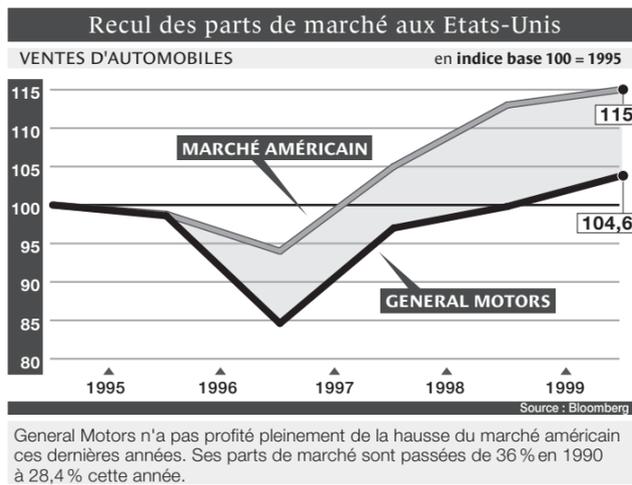
américaine se prépare à un ralentissement de l'activité. ● LES SECTEURS les plus touchés sont notamment l'informatique, la publicité, le crédit et l'immobilier.

# General Motors se restructure pour affronter le ralentissement américain

Le numéro 1 mondial de l'automobile, dont les parts de marché déclinent aux Etats-Unis et en Europe, a annoncé la suppression de 15 000 emplois et la disparition d'Oldsmobile, la plus ancienne de ses treize marques

LE RÉVEIL est douloureux. Après huit années de croissance, le marché automobile américain marque sérieusement le pas. General Motors (GM) en tire les conséquences et a annoncé, mardi 12 décembre à Detroit, une vaste restructuration. Le premier groupe automobile du monde va supprimer 15 000 emplois. Les Etats-Unis ne sont pas seuls concernés. Le plan vise également à remettre sur pieds les activités européennes de GM en difficultés. Cette profonde restructuration,

trouve sur une pente déclinante. L'euphorie du marché américain - les immatriculations ont atteint le chiffre record de 17,3 millions d'unités en 1999 et devraient encore dépasser les 17 millions cette année - avait pu faire oublier l'essentiel. Mais aux premiers signes de fléchissement de la conjoncture (le marché devrait tomber à 16,5 millions en 2001), les faiblesses de GM sont réapparues au grand jour : effritement des parts de marché et de sa rentabilité sur ses deux plus gros



## La fin d'une « belle américaine »

En annonçant la mort prochaine d'Oldsmobile, General Motors tire un trait sur la plus ancienne de ses treize marques. Créée en 1899 à Lansing (Michigan), par Ransom Ely Olds, Oldsmobile tenait une place à part dans le patrimoine automobile américain. La marque a connu son heure de gloire dans les années 70, avec notamment son fameux modèle « Cutlass ».

Emblème d'une clientèle plutôt aisée mais relativement âgée, Oldsmobile avait tenté de changer son image ces dernières années. Trois milliards de dollars avaient été injectés par GM pour lancer de nouveaux modèles comme l'Alero ou l'Aurora, censées attirer un public plus jeune. « Ce n'est plus l'Oldsmobile de ton père », annonçait triphalement une récente campagne de publicité aux Etats-Unis, soutenue par une politique agressive de rabais. Peine perdue. Depuis le début 2000, les ventes d'Oldsmobile ont chuté de 18 % pour atteindre péniblement 266 000 immatriculations. Son plus mauvais score depuis 40 ans. Un an après Plymouth, abandonné par DaimlerChrysler, Oldsmobile rejoint le cimetière des « belles américaines ».

qui va toucher 10 % des effectifs des activités dans l'automobile aux Etats-Unis et en Europe, constitue la première grande décision du nouveau PDG de GM, Richard Wagoner, nommé en juin à la tête du groupe. Le but : « renforcer la compétitivité du groupe dans un environnement en évolution rapide pour mieux concentrer ses ressources sur la croissance des activités clés », a indiqué le patron de GM.

Car malgré sa position de leader mondial et des bénéfices, qui restent confortables, le géant de Detroit se

marchés, les Etats-Unis et l'Europe.

Aux Etats-Unis, le recul du numéro 1 mondial semble inéluctable. De 45 % en 1980, ses parts de marché sont passées à 36 % en 1990. Depuis le début de l'année, GM ne représente plus que 28,4 % du marché américain, soit un point de moins qu'en 1999. Le groupe de Detroit s'est notamment fait tailler des croupières par les japonais mais aussi par des marques européennes comme Mercedes, BMW et Audi dans son domaine de prédilection, les grosses berlines.

Pour remédier à ce déclin, GM n'y est pas allé par quatre chemins : suppression de 10 000 emplois aux Etats-Unis, fermeture d'une usine et suppression d'une marque : Oldsmobile.

« C'est une décision qui ne va pas sans émotion », a déclaré Richard Wagoner. Oldsmobile fait partie d'un imposant portefeuille de 13 marques, qui était devenu le symbole même de la lourdeur de gestion du géant de Detroit. Cadillac, Chevrolet, Pontiac, Oldsmobile... le client avait fini par se perdre au milieu de cette offre pléthorique et coûteuse sur le plan marketing.

Au recul des parts de marché, s'ajoute un problème de rentabilité. Le grand rival, Ford, gagne en moyenne 250 dollars de plus par voiture vendue. Pour redresser le tir, GM compte réorienter sa production vers des modèles plus rentables comme les 4X4 et les pick-up. Plusieurs usines américaines vont être réaménagées pour assembler ce type de véhicules.

Enfin, pour adapter sa production au ralentissement du marché, GM

va réduire ses capacités. L'usine motrice de Lansing (Michigan) sera fermée en septembre 2001 et les cadences des usines d'assemblage de Wilmington (Delaware) et de Spring Hill (Tennessee) seront nettement réduites. La cote d'alerte a visiblement été atteinte pour GM : les stocks s'élèvent à 104 jours de ventes, un niveau équivalent à celui de 1991, alors que le marché était en plein marasme.

Ces mesures sur le marché américain sont vitales pour GM. L'amé-

rique du Nord constitue sa seule zone de profit : l'Europe et l'Asie sont en perte. DaimlerChrysler, qui s'apprête également à annoncer un vaste plan de restructuration aux Etats-Unis, peut au moins compter en Europe sur Mercedes pour garder le cap. En revanche, GM est dans une position beaucoup plus délicate avec ses filiales Opel, Vauxhall et Saab.

Le groupe américain a d'ailleurs annoncé mardi qu'il s'attendait à subir une nouvelle perte pour ses activités en Europe au 4<sup>e</sup> trimestre, alors qu'il prévoyait auparavant un retour aux bénéfices cette année.

Mais dans un marché européen en léger repli, GM a continué à perdre des parts de marché pour tomber en dessous des 11 %. Les immatriculations du groupe ont reculé de 7,3 % depuis janvier.

## RÉDUIRE LA VOILURE

Pour redresser la situation, GM a décidé de réduire la voilure. Cinq mille emplois en Europe devraient disparaître dans les dix-huit prochains mois. En outre, « Les capacités de production en Europe seront réduites de plus de 400 000 véhicules par an d'ici 2004 », a déclaré M. Wagoner. GM prévoit notamment de fermer l'une de ses deux usines Vauxhall située à Luton, en Grande-Bretagne où 2 000 suppressions de

de supprimer Oldsmobile, GM compte 12 marques : Buick, Cadillac, Pontiac, Chevrolet, GMC, Saturn, Opel, Vauxhall, Saab, Isuzu, Suzuki et Holden.

● **Activités** : outre l'automobile, GM est présent dans le spatial et la télévision satellitaire à travers sa filiale Hughes Electronics, dont il veut se séparer.

● **Résultats** : en 1999, le chiffre d'affaires s'est élevé à 176,6 milliards de dollars pour un bénéfice net de 5,7 milliards.

## Le géant de Detroit

● **Production** : créé en 1908 et basé à Detroit (Michigan), General Motors est le premier groupe automobile mondial avec une production de 8,3 millions de véhicules en 1999.

● **Effectifs** : le groupe emploie 380 000 personnes à travers le monde dans une cinquantaine de pays.

● **Marques** : après sa décision

de supprimer Oldsmobile, GM compte 12 marques : Buick, Cadillac, Pontiac, Chevrolet, GMC, Saturn, Opel, Vauxhall, Saab, Isuzu, Suzuki et Holden.

● **Activités** : outre l'automobile, GM est présent dans le spatial et la télévision satellitaire à travers sa filiale Hughes Electronics, dont il veut se séparer.

● **Résultats** : en 1999, le chiffre d'affaires s'est élevé à 176,6 milliards de dollars pour un bénéfice net de 5,7 milliards.

Stéphane Lauer

## Aux Etats-Unis, l'industrie s'attend à un reflux de l'activité

NEW YORK correspondance

Dans la foulée de General Motors et Chrysler, les grands équipementiers automobiles annoncent tous des révisions à la baisse de leurs prévisions de résultats pour la fin de l'année 2000 et pour 2001. L'ex-filiale de GM, Delphi, table sur un chiffre d'affaires de 28 à 29 milliards de dollars en 2001, « inchangé ou en léger recul ». Visteon, (ex-Ford), a vu son action décrocher de 30 % depuis l'annonce de pertes après provisions pour le dernier trimestre 2000. Le suédois Autoliv, grand fabricant d'airbags, a émis lundi un avertissement sur résultat, qui a entraîné une chute de 16 % du titre à la Bourse de Stockholm.

L'automobile n'est pas la seule industrie à souffrir du ralentissement de la conjoncture américaine. Valeo et Michelin avaient déjà anticipé la dégradation du climat du secteur en lançant des avertissements sur leurs résultats dès le mois de septembre.

● **INFORMATIQUE**. « Il est maintenant évident que la confiance a fléchi et que nous serons touchés par le ralentissement général de la consommation américaine et des marchés des petites et moyennes entreprises et des sociétés de l'Internet », a indiqué mardi 12 décembre Compaq, le numéro 1 mondial de la micro-informatique, en révisant à la baisse de 8 à 10 % ses prévisions de chiffre d'affaires et de bénéfices pour le dernier trimestre 2000. « Il n'y a pas de grande raison pour acheter un nouvel ordinateur », avait récemment déclaré Michael Dell, PDG de Dell, devant un parterre d'investisseurs.

Au lendemain de l'énorme week-end de Thanksgiving, aussi important pour les Américains que les fêtes de Noël, la direction de Gateway a piteusement reconnu une baisse de ses ventes de 30 % par rapport à 1999. Gateway n'espère

plus réaliser que 500 millions de dollars de bénéfices au dernier trimestre, soit 16 % de moins qu'initialement annoncé.

Steve Jobs, le patron d'Apple, a récemment dû amputer de 600 millions de dollars ses prévisions de chiffre d'affaires et annoncé une perte de 225-250 millions de dollars pour le trimestre en cours (Le Monde du 7 décembre). Pour 2001, le fabricant de l'iMac se contenterait d'un chiffre d'affaires de 6 à 6,5 milliards de dollars, soit 1 milliard de moins que prévu initialement.

## Les banques américaines et leurs concurrentes étrangères ont resserré le robinet du crédit

● **PUBLICITÉ**. Les agences américaines ont vécu une année 2000 incroyable, surfant tout à la fois sur les Jeux olympiques et la campagne de l'élection présidentielle. Les prévisionnistes espéraient encore beaucoup mieux en 2001. Au début de l'été, Robert Coen, de l'agence new-yorkaise Universal McCann, prédisait pour l'an prochain une hausse de 6,5 % du marché. Mais la manne des start-up Internet s'est considérablement réduite : elles surveillent désormais leurs dépenses marketing pour économiser leurs liquidités. Et les géants de la grande consommation contrôlent leurs budgets de plus près... Kodak, le numéro un de la photo, a revu à la baisse de 25 % à 35 % ses prévisions de bénéfices pour le dernier trimestre. Du coup, Robert Coen a

réduit d'un cran ses propres prévisions : en 2001, la publicité américaine, croit-il, ne progressera que de 5,8 % pour atteindre « seulement » 250 milliards de dollars.

● **DISTRIBUTION**. Wal-Mart, le numéro 1 mondial de la grande distribution, résiste à la morosité ambiante. Depuis le début de l'année, ses ventes ont progressé de 5,8 %. Mais d'autres chaînes plus traditionnelles trinquent. La direction de JC Penney vient ainsi d'afficher un chiffre d'affaires pour son 3<sup>e</sup> trimestre en recul de 1,2 %, accompagné d'une perte de 30 millions de dollars. Pour Allen Questrom, le nouveau PDG appelé récemment à la rescousse, il faudra bien deux ans pour retourner la situation. JC Penney ne souffre pas seul : les ventes dans les grands magasins de la chaîne Dillard's sont en recul de 3 % sur un an et Ames affiche une baisse de 1,6 %. Les consommateurs ne se bousculent plus au portillon.

● **HABILLEMENT**. On aurait cru les vêtements basiques et décontractés de Gap immunisés contre toute variation du PIB. Erreur : l'année 2000 restera comme l'une des plus pénibles pour le géant de la distribution de vêtements. Toutes les facettes du groupe sont touchées : les magasins Gap mais aussi les luxueuses boutiques Banana Republic et les modestes Old Navy. Depuis le début de l'année, les ventes dans les 3 500 magasins du groupe se sont tassées de 4 %. D'autres enseignes visant la clientèle adolescente suivent le même mouvement. Les ventes dans les magasins Abercrombie et Fitch sont en recul de 8 %.

● **CRÉDIT**. Sentant le vent de la conjoncture tourner, les banques américaines et leurs concurrentes étrangères ont resserré le robinet du crédit. Une étude de la Réserve fédérale indique qu'une banque sur

deux avait revu ses conditions d'octroi de prêts aux entreprises en novembre. Quelque 60 % des banques américaines et 55 % des banques étrangères indiquent être « plutôt surprises par le rythme de détérioration de la qualité de leur portefeuille de crédits aux entreprises. » La même étude constate que la demande de crédit est plus modérée, notamment parce que les besoins de financement des fusions et acquisitions sont moins importants. Bank of America a annoncé que ses provisions pour créances douteuses seraient plus élevées au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 2000 et en 2001. Côté particuliers, la situation est moins tendue.

● **IMMOBILIER**. La demande de prêts aux particuliers est en net ralentissement, bien que les taux d'intérêt demeurent stables, aux alentours de 7,6 %. Les acheteurs de maisons neuves se font un peu plus rares. En septembre dernier, les ventes progressaient encore de 11,9 %. En octobre, la tendance s'est soudainement inversée, accusant un recul de 2,6 %. Le rythme de constructions annuel reste élevé, avec 928 000 nouvelles maisons construites, mais jusqu'à quand ?

● **BONNES ŒUVRES**. Les nouveaux riches, forts de leurs stocks options et des bonus de fin d'année, savaient se montrer généreux. Mais, quand Wall Street fléchit, les dons, eux aussi, piquent du nez. C'est ainsi que la California Community Foundation a vu ses rentrées s'affaiblir de 30 % ces derniers mois. Et l'American Red Cross, la Croix-Rouge américaine, n'a pu que constater une baisse de 62 % de ses dons depuis juillet. L'Armée du salut souffre aussi. Sa dernière campagne de courriers envoyés dans la région de New York n'a pas attiré le flot de dollars attendus : les envois de dons sont en recul de 30 %.

Caroline Talbot

## Les banquiers européens croient au rebond de l'euro

BRUXELLES

de notre bureau européen

L'euro devrait retrouver une quasi-parité avec le dollar à la fin de 2001 et le redressement actuel marque la fin de sa longue période de faiblesse : telles sont les conclusions d'une enquête menée par la Fédération bancaire de l'Union européenne auprès des chefs économistes de ses membres.

En fait, les avis donnés par ceux-ci pour le niveau de la monnaie unique à la fin de l'année prochaine varient de 0,90 dollar à 1,05 dollar, soit une moyenne de 0,98 dollar. Trois raisons sont mises en avant pour expliquer ce rebond attendu de l'euro : les interventions de la Banque centrale européenne (BCE), qui ont incité les investisseurs à la prudence et montré qu'il existait un soutien politique pour un euro plus fort ; une évolution dans les flux des capitaux entre les deux rives de l'Atlantique, avec une forte réduction du solde net au profit des Etats-Unis durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2000 ; enfin le net ralentissement de la croissance de l'économie américaine et la perspective d'un « atterrissage en douceur » de celle-ci en 2001.

Cependant les économistes des grandes banques européennes ne prédisent pas pour autant une forte progression de l'euro, notant qu'en tant que devise nouvelle il demeurera vulnérable aux mauvaises nouvelles en Europe... et aux bonnes nouvelles aux Etats-Unis. La volatilité sur le marché des changes ne devrait donc pas disparaître, mais, ajoutent-ils, l'important est que la phase d'une pression continue et unilatérale exercée à la baisse sur l'euro semble avoir cessé.

C'est le bon état de la conjoncture qui rendra possible la consolidation de l'euro. La tonalité de l'enquête des banquiers européens est tout à

fait positive, au point qu'ils concluent que, « s'il ne fait aucun doute que la dernière décennie du dernier siècle a été américaine, la première décennie du nouveau siècle tournera à l'avantage des Européens ». Ils prévoient ainsi que la croissance dans la zone euro atteindra 3,4 % en 2000 et 3 % en 2001, soit un peu moins que les 3,2 % pronostiqués par les experts de la Commission européenne.

## MOINS DE FREINS

Ce léger coup de frein, dû au prix du pétrole, à des taux d'intérêt plus élevés et à une expansion moins rapide du commerce mondial, sera néanmoins moins prononcé qu'aux Etats-Unis. La croissance de la consommation privée sera légèrement plus élevée en 2001 qu'en 2000 (2,9 % au lieu de 2,8 %) et l'investissement restera à un niveau élevé (5 % en 2001, contre 5,3 % en 2000). Les exportations ralentiront, ce qui n'est pas forcément un mal dans la mesure, notent nos banquiers, où l'Europe en deviendra moins sensible aux aléas internationaux.

Tablant sur une diminution des crédits à l'économie, les experts de la Fédération bancaire invitent la BCE à laisser inchangé, à 4,5 %, son indicateur de référence pour 2001 en matière de masse monétaire. En présentant cette enquête, Martin Hüfner, vice-président et chef économiste de la banque allemande HypoVereinsbank, s'est prononcé en faveur d'un rôle plus important pour l'Eurogroupe. « Le sort de l'euro a été un peu négligé par les ministres des finances et la BCE laissée trop seule. Nous sommes favorables à ce que l'Eurogroupe soit plus présent et fasse connaître de façon plus explicite son point de vue », a-t-il commenté.

Philippe Lemaître

# LE MONDE

## diplomatique

DÉCEMBRE 2000

### Démocratie à l'américaine

par Serge Halimi  
et Loïc Wacquant

### LES GRANDES PEURS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Vache folle,  
raisons et déraisons  
d'une « psychose »

Contre le sida,  
l'arme du débat

### L'Union européenne face à la contestation populaire

Pour une refondation  
de la politique étrangère  
par Hubert Védrine

### PROCHE-ORIENT

Le compromis manqué  
de Camp David,  
par Fayçal Hussein

Intifada pour une vraie paix  
par Alain Gresh

Et une carte inédite  
des « concessions » israéliennes

Egalement au sommaire :

La Chine adhère à l'Organisation mondiale du commerce (Roland Lew et Marc Mangin) ; Union de la gauche à l'allemande (Michel Verrier) ; « Business », pétrole et droits humains (Roland-Pierre Paringaux) ; L'Afrique conteste en rap (Jean-Christophe Servant) ; Consommateurs sous influence (Frank Mazoyer) ; Vers un mouvement social indépendant en Belgique ? (Sergio Carrozzo) ; etc.

# L'Inspection du travail conteste l'application de l'accord sur les 35 heures chez Thales Detexis

De trop nombreux cadres seraient considérés comme des « dirigeants »

Dans une lettre adressée à la direction de l'entreprise, l'inspectrice du travail, saisie par les syndicats non signataires, juge que l'accord sur

la réduction du temps de travail signé en novembre 2000 chez Thomson Detexis (devenu Thales Detexis) considère de trop nombreux

cadres comme des « dirigeants ». Les entreprises vont devoir s'adapter maintenant à l'interprétation de la loi Aubry.

CE N'EST qu'une simple lettre d'une inspectrice du travail mais son contenu va, à coup sûr, être étudié à la loupe par un grand nombre de directions et de syndicalistes. Dans un courrier daté du 7 décembre, Catherine Bougie, inspectrice du travail dans les Yvelines, fait part à la direction de Thales Detexis de son désaccord sur plusieurs points essentiels de l'accord sur les 35 heures signé le 28 novembre par la direction et quatre syndicats (CFDT, CFTC, CGC, FO).

Les deux parties en présence se connaissent bien. C'est M<sup>me</sup> Bougie qui, en 1997, est à l'origine du procès-verbal débouchant en 1999 sur la mise en examen de Bernard de Rocquemont, PDG de Thomson RCM, devenu Thomson Detexis depuis sa fusion avec Dassault Electronique, et dernièrement rebaptisé Thales Detexis. Pour la première fois, un employeur incapable de présenter les décomptes horaires des cadres se voyait accusé de travail dissimulé (*Le Monde* du 23 juin 1999).

Signe de l'importance de ce sujet pour Thomson CSF : début 2000, cette entreprise a embauché Yves Barou, le « M. 35 heures » du cabinet de Martine Aubry, au poste de directeur des ressources humaines et des relations sociales. A ce titre, il a signé le 17 juillet, avec les mêmes quatre syndicats, un accord-cadre sur le temps de travail dont s'inspire celui de Thales Detexis. Les remarques adressées à la direction de Detexis vont donc rejaillir sur la direction du groupe.

Saisie par deux organisations syndicales non signataires, Supper (affilié à SUD) et la CGT, M<sup>me</sup> Bougie adresse des critiques concernant l'ensemble de l'encadrement. Premiers concernés : les dirigeants.

L'accord prévoit que les ingénieurs et cadres III C sont assimilés à des cadres dirigeants et ne sont donc pas concernés par les 35 heures. Dans la convention collective de la métallurgie, cette catégorie concerne les cadres supérieurs. De nombreux accords les excluent des 35 heures. A tort, estime M<sup>me</sup> Bougie. « La qualité de cadre dirigeant doit être appréciée au cas par cas en liaison avec les fonctions réellement exercées par les salariés concernés et ne saurait permettre d'exclure globalement une catégorie de salariés en raison de leur simple appartenance à une catégorie pro-

les dirigeants, la loi prévoit deux catégories de cadres : ceux intégrés dans une unité de travail et dont la durée du travail peut être prédéterminée et ceux dont la durée n'est pas prédéterminable. Ces derniers peuvent bénéficier d'un forfait en heures (sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle) ou en jours, plafonné à 217 jours par an. L'accord de Detexis prévoit que les cadres en position II et III A peuvent choisir entre le respect de l'horaire collectif et un forfait en jours. A tort, estime encore M<sup>me</sup> Bougie : « A partir du moment où un cadre peut res-

Suite au procès-verbal de 1997, un accord conclu en mars 1998 avait instauré le badgeage pour tous, y compris, donc, ces cadres de haut niveau. « Vous m'indiquerez quels changements fondamentaux expliquent que les III B et III C sont assimilés à des salariés dont la durée du travail ne peut être prédéterminée, alors que dans les anciennes structures (...) ces mêmes salariés pointaient, au moins pour les III B, et suivaient l'horaire des autres salariés. »

Contestant également des points secondaires, comme le décompte des temps de pause le midi, qui « doit être réel et non forfaitaire », l'inspectrice demande à la direction de « surseoir à l'application de cet accord, à rouvrir les négociations avec l'ensemble des organisations syndicales et à reporter le délai fixé pour les salariés pour qu'ils définissent leurs choix entre les différents horaires ».

Face à cette lettre, Supper demande à la direction de rouvrir les négociations. Ce syndicat, à l'origine de la précédente procédure judiciaire et de l'accord sur le badgeage des cadres qui s'en était suivi, espère revenir au système antérieur. La CFDT, signataire, estime qu'« une partie des remarques citées par l'inspection du travail faisait partie des revendications » du syndicat.

Si, malgré tout, la direction met en place l'accord, elle risque de faire l'objet d'un procès-verbal de l'inspection. Après la mise en œuvre de la loi Aubry, cette polémique montre que les entreprises entrent dans la phase suivante : celle de l'interprétation de la loi et de la jurisprudence qu'elle va générer.

Frédéric Lemaître

### La réponse de la direction

Dans un communiqué adressé aux salariés, mardi 12 décembre, la direction estime « qu'il est trop tôt pour commenter de façon détaillée » la lettre de l'inspectrice. Elle va « examiner avec la plus grande attention les observations formulées (...) afin d'y apporter point par point, après concertation avec les organisations syndicales signataires, les réponses appropriées ».

Implicitement, elle refuse donc de renégocier l'accord avec tous les syndicats comme le demande l'inspectrice du travail. La direction indique également qu'elle « entend mener à bien la consultation en cours sur les régimes et horaires de travail, étant rappelé que cette consultation ne préjuge pas des positions qui pourraient être prises ». Les ingénieurs et cadres de Thales Detexis avaient jusqu'au 13 décembre pour indiquer quel régime de travail (forfait ou décompte horaire) ils voulaient adopter.

fessionnelle », écrit l'inspectrice. Les débats parlementaires avaient indiqué que le gouvernement et le rapporteur de la deuxième loi Aubry estimaient que la notion de cadre dirigeant « représente manifestement un faible pourcentage de cadres ». Chez Detexis, ils sont environ 200 sur 2 805 ingénieurs.

Deuxième catégorie : la grande majorité des cadres, ceux qui, (en position II et III A) peuvent choisir leurs décomptes horaires. Outre

pector l'horaire collectif, il n'a pas à bénéficier d'une convention de forfait pour le décompte en jours de son temps de travail. » Comme « dans votre accord vous reconnaissez que les ingénieurs et cadres du type II et III A peuvent suivre l'horaire collectif des mensuels et bénéficier du même enregistrement (...) leur horaire est prédéterminable. »

Enfin, troisième catégorie : les cadres III B et III C, qui sont des experts et des cadres de direction.

### L'Australie abandonne son projet de TGV

SYDNEY  
correspondance

Retour à la case départ. Le projet de TGV que le groupe Alstom avait en Australie est abandonné. Cette décision fait partie d'une série de mesures concernant les transports annoncées, mardi 12 décembre, par le cabinet ministériel, le principal organe exécutif du gouvernement fédéral, lors de sa dernière session de l'année.

Pour ce qui est des chemins de fer, le projet de train à grande vitesse ne verra pas le jour. Il est en revanche question d'une ligne de trains express devant relier les principales villes de la côte est, de Brisbane à Melbourne. Pour ce qui est du transport aérien, la voie de la privatisation, pour 4 milliards de dollars australiens (16 milliards de francs) de l'aéroport de Sydney a été ouverte. Et le projet de créer un deuxième aéroport dans la cité olympique a été écarté.

Dans ce pays de l'immensité, où le bus va plus vite que le train, la voie du TGV semblait pourtant toute tracée. Et le dossier d'Alstom, partenaire à 50 % du groupe Leighton, numéro un australien du BTP, était bien avancé. Réunies au sein d'un consortium baptisé Speedrail, les deux entreprises avaient remporté, en 1998, face à des concurrents allemand et japonais, le marché de la construction d'une ligne à grande vitesse reliant Sydney à Canberra. Dès 2006, il aurait dû être possible de parcourir en moins d'une heure et demi les 290 kilomètres séparant les deux villes, à une vitesse de pointe de 320 km/h.

Les arguments pour cette ligne ne manquaient pas, à commencer par le désengorgement de l'aéroport de Sydney, la seule liaison avec Canberra, représentant quotidiennement une centaine de décollages et d'atterrissages. Et puis le projet était générateur d'emplois nouveaux : 15 000 pour la construction de la ligne, 2 500 pour son exploitation. Sans parler des 4 000 emplois indirects, de l'impact sur l'environnement, de la fiabilité de la technologie du TGV. Le coût de l'opéra-

tion était de 4,8 milliards de dollars (près de 20 milliards de francs) et le projet, privé à 70 %, prévoyait une participation publique de seulement 30 %. Speedrail demandait au gouvernement fédéral de verser un milliard de dollars. Pour le consortium, cela représentait une sorte d'avance, l'état fédéral se rémunérant sur les taxes prélevées lors de la construction et sur les emplois. Sans oublier que la ligne devait revenir dans le giron public au bout de trente-cinq ans.

### LOBBYING DE SIEMENS

Mais le gouvernement fédéral a estimé que la somme qu'il aurait dû verser était trop élevée. Difficile d'annoncer au contribuable cette dépense supplémentaire à quelques mois des élections législatives. Le contexte électoral et le montant de la participation demandée ne suffisent pas à totalement expliquer le revirement du gouvernement conservateur dirigé par John Howard. Le dossier était loin de faire l'unanimité entre tous les ministres. Le principal intéressé, le ministre des transports, John Anderson, faisant partie des moins enthousiastes. Certains voient dans l'abandon du projet de TGV la réussite du travail de lobbying mené depuis deux ans par Siemens. Battu par Speedrail lors de l'attribution du marché, le groupe allemand réclame depuis que toute la stratégie pour l'équipement ferroviaire de la côte est de l'Australie fasse l'objet d'une nouvelle réflexion.

L'objectif semble au moins en partie atteint, le gouvernement fédéral projetant aujourd'hui de construire des trains express. Cette décision met fin aux ambitions de Speedrail qui avait dans ses cartons un projet de plusieurs dizaines de milliards de dollars : une ligne TGV équipant toute la côte est d'ici 2030. Face à ce manque à gagner potentiel, les 25 millions de dollars d'études dépensés pour rien par le consortium franco-australien apparaissent anecdotiques.

Thierry Sabatier

### Allied Domecq renonce à l'achat des spiritueux de Seagram

ALLIED DOMEQ, numéro deux mondial des spiritueux, a annoncé, mercredi 13 décembre, qu'il renonce à se porter candidat à l'acquisition des vins et spiritueux de Seagram. Deux candidats restent en lice : Diageo, associé à Pernod Ricard, et le tandem formé par le producteur de rhum Bacardi et par le groupe Brown Forman. Le retrait d'Allied Domecq pourrait, selon les analystes, limiter les enchères autour de 8 milliards à 8,5 milliards de dollars, au lieu des 11 milliards escomptés. La vente devrait être conclue à la fin de l'année.

A la place de Seagram, Allied Domecq a préféré acquérir, mercredi, deux célèbres marques de champagne, Mumm et Perrier-Jouet, auprès de la firme américaine d'investissements Hicks, Muse, Tate and Furst, pour 575 millions de livres (958,3 millions d'euros). Le producteur britannique s'est également porté acquéreur de la vodka russe Stolichnaya et du rhum Captain Morgan, marques jusque-là distribuées par Seagram. Ce dernier conteste ces cessions et a porté l'affaire devant les tribunaux.

### BASF devait annoncer jeudi la vente de sa filiale de pharmacie Knoll

LE CHIMISTE allemand BASF, qui « envisageait » depuis un an de sortir de la pharmacie, devait annoncer, jeudi, ses intentions pour sa filiale Knoll. Le conseil de surveillance de BASF devrait approuver la vente de cette activité et donner son feu vert à des discussions officielles avec l'américain Eli Lilly et d'autres candidats intéressés, selon des sources proches du conseil. Le français Sanofi-Synthelabo est également sur les rangs. BASF souhaite obtenir environ 6 milliards de dollars (6,9 milliards d'euros) de la vente de Knoll. Knoll pèse 0,7 % de part de marché mondial du médicament, ce qui place BASF au 26<sup>e</sup> rang dans la pharmacie mondiale. Lundi 4 décembre, le groupe allemand avait déjà donné le signal de son désinvestissement dans ce secteur, en annonçant la vente de sa division médicaments génériques Europe à son rival suisse Novartis, pour 115 millions d'euros.

### Nouvelles enchères aux Etats-Unis pour la téléphonie mobile

LE COUP D'ENVOI des enchères américaines pour l'attribution de fréquences destinées aux services de téléphonie mobile de deuxième génération a été donné mardi 12 décembre. Ces enchères risquent de dépasser le record établi en 1996, lors de la précédente vente organisée par la Federal Communications Commission (FCC), soit 9,2 milliards de dollars (10,5 milliards d'euros). Elles pourraient cette fois rapporter entre 11 milliards et 16 milliards de dollars. Pas moins de 422 licences, dans la bande des 1 900 MHz, couvrant 195 zones géographiques, sont mises à prix. Quatre-vingt sept sociétés se sont déclarées intéressées. Parmi les candidats : VoiceStream Wireless, en cours de fusion avec Deutsche Telekom ; Verizon Wireless, dont le britannique Vodafone détient 45 % des parts ; AT&T, soutenu par le japonais NTT DoCoMo ; Nextel et Cingular. La FCC a par ailleurs réservé des licences à des petits opérateurs.

# Les publicitaires s'entichent de la langue anglaise

Le Bureau de vérification de la publicité relève de plus en plus d'entorses à la loi Toubon, qui oblige à sous-titrer les messages non rédigés en français. Les agences invoquent les nécessités de la mondialisation

« **LANGUE** de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. » L'article 1<sup>er</sup> de la loi Toubon de 1994 relative à l'emploi de la langue française n'est guère respecté par la profession publicitaire. Sur plus de 11 000 contrôles de films publicitaires effectués par le Bureau de vérification de la publicité (BVP) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre, 560 ont donné lieu à une demande de modification en raison du non-respect de la loi Toubon. Si, pour quelques-uns de ces films, le problème relevait du respect de l'orthographe ou de la grammaire, la plupart des infractions avaient trait à l'emploi de la langue anglaise. Non que l'utilisation d'une langue étrangère soit interdite, mais elle doit être accompagnée d'une traduction française claire et lisible.

Chargé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de contrôler la conformité avec la loi des films publicitaires, le BVP a été rappelé à l'ordre cet été par l'organisme de

régulation de l'audiovisuel. L'irritation du CSA s'explique par le fait qu'une fois le visa du BVP accordé, il n'a plus le pouvoir d'empêcher la diffusion du film.

Les gardiens de la langue ont fort à faire face à des publicitaires et des annonceurs irrésistiblement séduits par les charmes de l'anglais. Les explications – ou les justifications – de cet engouement sont multiples. « Il s'agit le plus souvent de la signature de la publicité qui accompagne la marque, comme "Just do it" pour Nike ou "Ask for more" pour Pepsi », remarque Christine Bonnin, directrice de la pôle qualitative de l'institut TNS-Secodip. Cette pratique qui vient des Etats-Unis s'est étendue à la communication des entreprises françaises au rythme de leur participation à la mondialisation.

La stratégie des annonceurs consistant à réduire le nombre de leurs marques explique également ce besoin d'avoir des slogans aussi universels que possible. Ainsi, les sociétés françaises qui veulent s'imposer à l'étranger choisissent un slogan anglo-saxon, à l'image d'Al-

catel, qui signe « Architects of an Internet world » (Architectes d'un monde Internet), Framatome, qui souligne son logo de « The real future » (L'avenir réel), ou du « Your world beyond the frontiers » (Votre monde au-delà des frontières), qui permet à Axa d'affirmer son statut d'entreprise mondiale.

« Cette tendance correspond aux besoins des entreprises. A l'inverse, McDonald's, qui est attaqué en France par les adversaires de la mondialisation, doit logiquement signer "Pour les intimes" pour souligner non seulement la proximité, mais surtout le fait que les restaurants et leurs fournisseurs sont bien français », explique Marie-Catherine Dupuy, présidente chargée de la création à l'agence BDDP/TBWA, qui gère la communication de la chaîne de restauration rapide.

Langue des affaires, l'anglais aurait également vertu de faire passer des messages plus facilement. Ainsi, la formule de Volvo, "For life", indique non seulement que ces voitures sont faites pour durer, mais aussi pour protéger leurs passagers. « "Pour la vie" aurait occulté une partie du message », plaide Vincent Leclabart, président de l'agence Australie, qui réalise les campagnes du constructeur suédois.

L'anglais permettrait aussi de donner une image technologique aux marques. L'informatique et la téléphonie sont ainsi les secteurs les plus friands de la langue de Bill Gates. La forte présence de marques américaines et japonaises, le fait que la langue de ces technologies soit l'anglais explique cette appétence. Pour M. Leclabart, « toutes ces explications reposent sur des idées préconçues et aboutissent à l'inverse du but recherché en publicité, qui est de

se distinguer par rapport à la concurrence ».

Le sport et le monde de la mode sont aussi de gros consommateurs d'expressions étrangères. Dans le premier cas, l'exemple et la réussite

Alcatel signe « Architects of an Internet world », Framatome souligne son logo de « The real future », Axa proclame « Your world beyond the frontiers »

te du slogan « Just do it » de Nike a entraîné la concurrence dans la même voie. Pour l'univers du luxe, c'est l'internationalisation de la clientèle qui expliquerait ce recours à des slogans anglais, quelle que soit la nationalité de l'annonceur. « La clientèle de ces marques voyage beaucoup. Elle achète les produits dans les boutiques détaxées des aéroports, il est donc naturel qu'on s'adresse à elle dans un langage universel », affirme M<sup>me</sup> Dupuy. Les parfums et les produits de beauté, emblématiques d'un certain raffinement à la française, échappent en règle générale à ce nouvel évangile.

L'anglais peut même se nicher dans des publicités en apparence francophones par le biais de la

musique qu'on entend en toile de fond. La campagne pour le café Carte Noire, dont tout le texte est en français, est accompagnée du refrain « Try to remember ». Charles-Henri de Pierrefeu, directeur des projets spéciaux chez Universal Music, explique ce phénomène par des raisons de commodité : « Une bande-son en anglais permet d'améliorer la compréhension sans risque d'interférence entre les paroles de la chanson et le texte du message. Mettre une voix off française sur une chanson française pose souvent des problèmes insolubles. » Une explication technique qui n'empêche pas d'estimer qu'un extrait de succès anglais permet aussi une identification rapide du message.

Les agences de publicité ne sont pas seules responsables de l'américanisation de la communication. Philips a ainsi baptisé son nouveau téléviseur à écran plat Flat TV. Lorsqu'on l'interroge sur sa campagne d'affichage pour ce produit, l'agence EuroRSCG Works (sic) renvoie naturellement vers l'annonceur. « Au départ, nous avions envisagé de l'appeler Slim TV, parce que plat (flat) ne signifie pas nécessairement fin (slim). Mais les tests nous ont montré que le public ne comprenait pas », raconte Emmanuel de Colombier, directeur de la communication de Philips pour l'électronique grand public.

S'il reconnaît une recrudescence du phénomène, Joseph Besnainou, directeur général du BVP, préfère se rassurer en estimant qu'il ne s'agit que d'un « effet de mode ». Pour preuve, il cite la dernière campagne de Siemens, dans laquelle le slogan « Be inspired » a été remplacé par un « Soyez inspiré » bien français.

Frédéric Roy

## Les administrateurs du « Courrier picard » démissionnent

LE CONSEIL d'administration du Courrier picard, quotidien diffusé dans la Somme et l'Oise, a été contraint de présenter sa démission après la révocation, le 2 décembre, de ses membres par l'assemblée générale de cette société coopérative ouvrière de production (SCOP). Outre des désaccords de gestion, le désaveu à l'égard de la direction semble porter sur les résultats jugés peu satisfaisants de la nouvelle formule lancée le 3 octobre pour enrayer le déclin des ventes. Contrôlé (à 55 %) par les salariés de la SCOP, le journal doit également composer avec ses autres actionnaires, La Voix du Nord (22,5 %), le Crédit agricole et Groupama. Pour sa diffusion, il est sérieusement concurrencé par Le Parisien dans l'Oise. Une nouvelle assemblée générale est prévue le 20 janvier.

### DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a décidé, mardi 12 décembre, de retenir les projets de Télé Hautes-Alpes (Alpes 1 TV) sur Gap et Briançon, et de Centre Communication Touraine Télévision (TV37) sur l'agglomération de Tours.

■ **Medi Tv**, lancée à l'initiative de la radio Beur FM, et destinée aux auditeurs maghrébins de France et du Maghreb, a annoncé, mardi 12 décembre, son intention d'émettre sur le câble et le satellite, à partir du printemps 2001.

■ **Les syndicats de France 3** ont engagé la procédure d'alerte lors du comité central d'entreprise, mardi 21 novembre. Ils s'inquiètent « des déficits cumulés et du sous-financement de l'entreprise ».

### Pas de traduction pour les marques déposées

Les textes qui obligent les publicitaires à traduire en français les slogans qu'ils auraient formulés dans une autre langue s'appliquent à leurs messages, mais pas aux marques des annonceurs. La solution la plus simple pour contourner la loi est donc de baptiser le produit... d'un nom anglo-saxon. Il s'agit alors d'une marque déposée qui n'est pas soumise à l'obligation de traduction au sens de la loi Toubon.

Tel est le cas de Home design qui est un aspirateur de Moulinex, comme son nom ne l'indique pas. Tel aurait pu être le cas de Look, Feel and Live (Regardez, sentez, vivez), un téléviseur de Thomson Multimédia dont le nom a rallongé à l'intrigué le Bureau de vérification de la publicité (BVP), qui a cherché à en savoir plus. « Nous nous sommes aperçus qu'il s'agissait bien d'un slogan et nom de la dénomination du produit. Nous avons donc exigé une traduction », explique Joseph Besnainou, directeur général du BVP.

DU 11 AU 15 DÉCEMBRE 2000

# LES DELLITS D'INITIÉS

Une telle technologie à un tel prix, le 16 décembre à 00H01, il sera trop tard !



**7990<sup>FHT</sup>**

LE PLUS RAPIDE DES PENTIUM III

PC DIMENSION™ 4100  
 • Processeur Intel® Pentium® III à 1 GHz  
 • Grand disque dur 20 Go  
 • Vidéo ultra performante AGP 4x  
 • Internet pré-installé  
 20H gratuites AOL (accès + tél.)

• Châssis minitour • Chipset Intel® 815E • 256 Ko de mémoire cache "full speed" • 64 Mo de mémoire SDRAM • Disque dur 20 Go • Carte vidéo ATI AGP 4x, 16 Mo de SDRAM • Moniteur 17" Couleur • Lecteur de CD ROM 20/48x • Carte son PCI Sound Blaster 64V • Enceintes stéréo • Carte modem PCI 56 K V90 • DellNet pré-installé (accès gratuit à Internet®) • AOL pré-installé (20H d'essai tout compris Internet et téléphone) • Intégrales Wanadoo pré-installées (2 mois offerts) • Clavier, Lecteur de disquettes 1,44 Mo, Souris Intellimouse • 2 ports USB, 5 connecteurs PCI, 1 connecteur AGP • MS® Windows Millennium

Edition • MS® Works Suite 2000 • Garantie 3 ans unité centrale et moniteur (1 an sur site J+1 et 2 ans enlèvement, réparation et retour sur site)

9 556,04 FTTC 1 218,07 €<sup>HT</sup>

Frais de livraison en sus.

Financement sur 36 mois 255,90 FHT/mois  
 Code E-Value 170-D0114



**13490<sup>FHT</sup>**

PORTABLE GRAND ÉCRAN

PORTABLE DELL INSPIRON™  
 5000e 600LT  
 • Processeur Intel® Pentium® III 600 MHz  
 • Écran géant 15" XGA à matrice active  
 • Internet pré-installé  
 20H gratuites AOL (accès + tél.)

• Processeur Intel® Pentium® III 600/500 MHz avec technologie® Intel® SpeedStep™ • AGPSet Intel 440BX pour mobile • 256 Ko de mémoire cache "full speed" • 64 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo • Disque dur 5 Go • Écran couleur à matrice active 15" XGA (résolution 1024x768) • Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility 128 AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM • Lecteur CD ROM 24x et lecteur de disquettes intégrés • Contrôleur audio ESS Maestro 2E son 3D. Compatible SoundBlaster® Pro • Enceintes stéréo intégrées • Modem 56K V90 intégré • Batterie Lithium Ion 59 WHr • 1 port USB, 1 port infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video • Deux connecteurs PCMCIA Type II ou 1 Type III

• Touchpad central • Système de refroidissement intégré HyperCool® • Système de protection du disque dur StrikeZone™ • AOL pré-installé (20H d'essai tout compris Internet et téléphone) • DellNet pré-installé (accès gratuit à Internet®) • Windows Millennium Edition • MS® Works Suite 2000 • 1 an de garantie aller et retour atelier

16 134,04 FTTC 2 056,54 €<sup>HT</sup>

Frais de livraison en sus.

Financement sur 36 mois 426,26 FHT/mois  
 Code E-Value 170-0109

Appelez ou connectez-vous sans attendre :  
 0 825 387 182 ou www.dell.fr

© Intel Inside (0,99 FHT/mn) du lundi au vendredi de 9h30 à 19h



**DELL™**  
 2ème constructeur mondial

**TABLEAU DE BORD**

**AFFAIRES**

**INDUSTRIE**

● **GENERAL ELECTRIC : Jack Welsh, le patron du groupe américain**, a donné, mardi 12 décembre, les premières estimations du coût de la fusion avec Honeywell. Les charges du mariage devraient atteindre 4 milliards de dollars (4,6 milliards d'euros) étalées sur plusieurs trimestres, tandis que les économies d'échelle pourraient s'élever à 2,5 milliards de dollars.

● **SNECMA-SNPE : les deux entreprises publiques** étudient, avec l'appui du gouvernement, un projet de société commune. Baptisée Héraklès, celle-ci devrait servir de base à une fédération européenne dans la propulsion des missiles. Le projet devrait être soumis prochainement aux comités d'entreprise.

● **IRIDIUM : les actifs du réseau de téléphonie par satellites**, mis en liquidation en mars, ont été rachetés pour 25 millions de dollars, mardi 12 décembre, par l'homme d'affaires Dan Colussy, PDG d'une société baptisée Iridium Satellite. Cette nouvelle société a annoncé un premier contrat de 72 millions de dollars avec le Pentagone, portant sur 24 mois de services de communications au profit de 20 000 utilisateurs.

● **IBM : Lou Gerstner, PDG du numéro 1 mondial de l'informatique**, a annoncé, mardi 12 décembre, que son groupe allait investir plus de 1 milliard de dollars en 2001 pour financer la recherche et développement et la promotion du système d'exploitation Linux - principal concurrent de Windows de Microsoft - et de ses propres logiciels.

● **MERCK : le groupe pharmaceutique américain** a annoncé, mardi, étoffer sa force de vente de plus d'un tiers aux Etats-Unis, pour la porter à 6 500 personnes et rivaliser avec Pfizer.

**SERVICES**

● **RAILTRACK : Tony Blair, premier ministre britannique**, a reconnu mardi que la « fragmentation » du système ferroviaire outre-Manche en une multitude de compagnies privées avait été « un désastre » et précisé que Railtrack, le groupe privé chargé des infrastructures ferroviaires « a promis que d'ici à janvier, les choses iront mieux ».

● **SNCF : l'entreprise publique devrait enregistrer une perte nette de 208 millions de francs en 2001** pour un chiffre d'affaires de 26,5 milliards de francs, après avoir été bénéficiaire en 2000, selon le budget prévisionnel révélé par l'AFP. Pour l'année 2000, la SNCF devrait enregistrer un bénéfice net de 111 millions de francs avec un résultat d'exploitation de 1,36 milliard de francs.

**FINANCE**

● **ASSURANCE : le ministre de l'économie, Laurent Fabius**, en clôture des Entretiens de l'assurance organisés par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), a confirmé, mardi 12 décembre, la création d'un fonds de garantie de l'assurance-dommage, en cas de défaillances de compagnies. Il a toutefois souligné, devant des assureurs réticents, que sa portée serait réduite, en restant limité aux risques de particuliers.

● **Le secteur a connu une croissance soutenue en 1999, en raison d'une envolée de l'assurance-vie**, les recettes de primes mondiales (2 324 milliards de dollars) ayant progressé de 4,5 % par rapport à 1998, indique une étude du groupe suisse de réassurance Swiss Re publiée mardi.

● **SMABTP : la Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics**, leader français de l'assurance construction, a annoncé mardi avoir engagé un processus de coopération et de partenariat avec MAAF Assurances et Mutuelles du Mans Assurances (MMA).

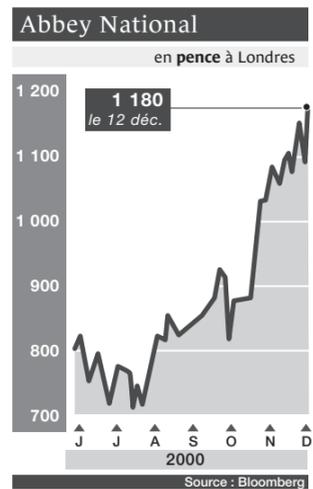
● **NATEXIS BANQUES POPULAIRES : la banque** a annoncé mardi que son augmentation de capital lui a permis de lever 396 millions d'euros et de porter son capital flottant de 11,67 % à 20,78 %, dont 1,9 % d'actionnariat salarié. La plus grande partie de l'émission a été souscrite par des particuliers, clients sociétaires des Banques populaires.

**RÉSULTATS**

● **GRANADA COMPASS : le groupe britannique spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration** a annoncé mercredi avoir dégagé sur l'exercice 1999-2000, achevé le 30 septembre, un bénéfice imposable, avant événements exceptionnels, de 928 millions de livres (1,546 milliard d'euros), stable par rapport à l'exercice précédent.

**VALEUR DU JOUR**

**Abbey National fait monter les enchères**



LE CONSEIL d'Abbey National a rejeté, à l'unanimité, mardi 12 décembre, l'offre amicale de Lloyds TSB, la jugeant « inadaptée et incertaine ». Elle propose pour chaque action Abbey 1,5 action Lloyds et une soulte de 260 pence, valorisant la banque à 18,5 milliards de livres (30,8 milliards d'euros). Le spécialiste du crédit immobilier, Abbey National, qui avait déjà rejeté une première offre le 7 décembre, fait monter les enchères. L'action a clôturé mardi en hausse de 3 % à 1180 pence. Le marché spéculait maintenant sur une offre hostile de Lloyds TSB. Un mariage des deux établissements donnerait naissance à la deuxième banque britannique en terme de capitalisation boursière, derrière HSBC, avec une valeur de 52 milliards de livres.

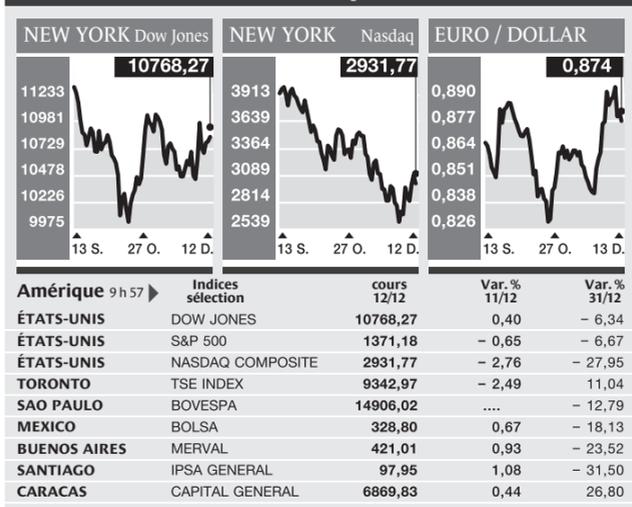
de celui du crédit immobilier. Le gouvernement de Tony Blair pourrait être réticent à une telle alliance, la jugeant mauvaise pour le consommateur. Des analystes, interrogés par Reuters, estiment toutefois qu'une telle opération pourrait difficilement être bloquée dans la mesure où les autorités de la concurrence ont donné leur feu vert au rachat de National Westminster par la Royal Bank of Scotland, en mars. Une offre hostile de Lloyds TSB risquerait en tout cas de mettre fin aux discussions actuelles entre Abbey National et Bank of Scotland (BoS). Des dirigeants de BoS ont déclaré être réticents à engager une bataille boursière contre Lloyds TSB.

Pascale Santi

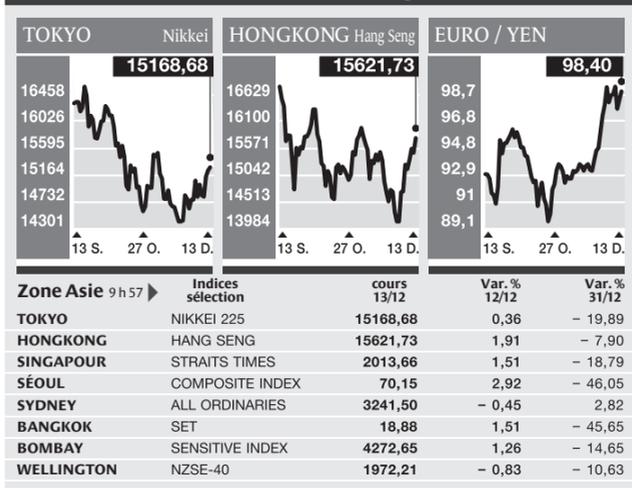
**EUROPE**



**AMÉRIQUES**



**ASIE - PACIFIQUE**



**SUR LES MARCHÉS**

**PARIS**

MERCREDI 13 décembre, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris gagnait 0,81 %, à 6 096,61 points, au début des transactions. La veille, le marché s'était légèrement replié. Les investisseurs s'étaient montrés prudents, faute de visibilité dans l'attente du verdict de la Cour suprême américaine. Le CAC 40 avait affiché sur la séance une perte de 0,50 %, à 6 047,66 points. L'indice du Nouveau Marché avait, de son côté, fini la journée en recul de 0,19 %, à 3 152,26 points.

**FRANCFORT**

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX progressait de 0,12 %, à 6 741,59 points, mercredi matin. Il avait terminé sur un recul de 0,72 %, mardi, à 6 733,59 points, dans un marché suspendu aux événements américains.

**LONDRES**

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres avançait de 0,27 %, à 6 408 points, mercredi matin. La Bourse avait clôturé en légère hausse mardi, après une séance irrégulière, grâce à la bonne tenue des valeurs pharmaceutiques, des pétrolières et des groupes de tabac. L'indice avait gagné 0,32 %, à 6 390,4 points.

**TOKYO**

LE PRINCIPAL indice de la Bourse de Tokyo, le Nikkei, s'est adjugé 0,4 % en clôture de séance, mercredi, pour terminer à 15 168,68 points.

**NEW YORK**

LES BOURSES américaines ont terminé la séance du mardi 12 décembre sur une note irrégulière, dans l'attente de la décision de la Cour suprême. L'indice Dow Jones de Wall Street a gagné 42,47 points (+0,40 %), à 10 768,27 points, et le Nasdaq a cédé 83,33 points (-2,76 %), à 2 931,77 points.

L'indice Standard and Poor's des 500 valeurs, plus représentatif de la tendance globale, a perdu 9,02 points (-0,65 %), à 1 371,18 points.

**TAUX**

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en légère baisse, mercredi 13 décembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat eurotionnel du Matif cédait 5 centimes, à 88,26 points. De son côté, le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,12 %.

La veille, aux Etats-Unis, le rendement de l'obligation du Trésor à 10 ans était resté stable, à 5,34 %.

**MONNAIES**

L'EURO s'inscrivait en forte baisse, mercredi matin, à 0,8720 dollar. Le billet vert bénéficiait de la décision de la Cour suprême favorable à George W. Bush. Les opérateurs estiment que les républicains seront moins disposés que les démocrates à soutenir, par le biais d'interventions sur le marché des changes, la monnaie européenne.

**ÉCONOMIE**

**Confirmation du ralentissement au Japon**

LE DERNIER RAPPORT trimestriel (Tankan) de la Banque du Japon, publié mercredi 13 décembre, montre que, après près de deux ans d'une amélioration progressive, la confiance des entreprises japonaises a stagné au cours de ces trois derniers mois, illustrant ainsi le ralentissement de la reprise pour la deuxième économie mondiale. Après avoir été tirée par les exportations, l'activité industrielle s'esouffle à la fois du fait de la modération de l'économie américaine et de la stagnation persistante des dépenses des ménages, l'un des principaux éléments de l'économie japonaise.

● **PÉTROLE : le ministre iranien du pétrole, Bijan Namdar-Zangeneh, a déploré mardi la baisse constante** des cours de pétrole brut de l'OPEP et laissé entendre que l'Organisation pourrait décider de baisser sa production.

● **Les exportations de brut irakien sont restées suspendues, mardi 12 décembre**, Bagdad exigeant de ses clients de lui verser 40 cents par baril sur un compte non contrôlé par l'ONU. L'Irak aurait dû reprendre lundi ses livraisons suspendues depuis le 1er décembre, après avoir accepté le renouvellement pour six mois du programme humanitaire « pétrole contre nourriture ».

● **Le ministre français de l'économie, Laurent Fabius, a déclaré** mardi qu'il avait « fait savoir » aux compagnies pétrolières qu'il était « très attentif » à ce que la baisse actuelle des prix du pétrole soit bien répercutée sur les prix à la pompe.

● **ÉTATS-UNIS : l'augmentation du déficit extérieur des Etats-Unis s'explique principalement** par l'importance des entrées spontanées de capitaux, à savoir les investissements étrangers, selon une étude de CDC Marchés.

● **FRANCE : la majorité des entreprises françaises (57 %)** n'auront pas basculé la plupart de leurs processus vers l'euro au 1er trimestre 2001, indique une étude de PricewaterhouseCoopers/Oracle publiée mardi. Seulement 9 % des entreprises interrogées ont déjà migré vers l'euro, précise l'enquête. En outre, l'euro n'est « perçu comme une opportunité » que par 35 % des entreprises, alors que 54 % d'entre elles considèrent que c'est une contrainte.

● **L'évolution des salaires de base dans les entreprises rece-**

vant une aide incitative dans le cadre des lois de Robien ou Aubry sur la réduction du temps de travail (RTT) a été inférieure de 1 point, sur deux ans, à celle enregistrée dans les entreprises restées aux 39 heures, selon une enquête du ministère de l'emploi (Dares) publiée mardi.

● **Les salariés des très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés) jouissent de rémunérations nettement moins élevées** que les autres, pour un temps de travail moyen plus long, selon une étude de la direction des études statistiques du ministère de l'emploi (Dares).

● **DANEMARK : l'excédent budgétaire de l'Etat devrait être près de deux fois plus important que prévu** et atteindre 30,5 milliards de couronnes (4,09 milliards d'euros) en 2000, a annoncé mardi le ministre danois des finances, Mogens Lykkesøft.

● **ROUMANIE : le Fonds monétaire international (FMI) a estimé que les progrès effectués par la Roumanie** étaient satisfaisants, mais s'est inquiété des conséquences de développements récents comme le retard à rembourser la dette intérieure et les dérapages des salaires dans la fonction publique.

● **BULGARIE : l'indice des prix à la consommation en Bulgarie a baissé de 0,2 % en novembre** par rapport à octobre et augmenté de 11,4 % en glissement annuel, a annoncé l'Institut national des statistiques mardi. L'inflation accumulée depuis le début de l'année s'élève à 9,9 %, contre 2,8 % prévue dans le budget.

● **RUSSIE : des négociations vont prochainement débiter au sujet d'une proposition gouvernementale allemande** visant à convertir une partie de la dette extérieure héritée de l'URSS auprès de Berlin en participations dans l'industrie russe, a-t-on annoncé mardi de source officielle.

● **HONGRIE : le déficit de la balance commerciale hongroise s'est élevé à 3,5 milliards d'euros** de janvier à fin octobre, contre 2,54 milliards d'euros pendant la même période de 1999, a indiqué mardi le Bureau central des statistiques.

● **TCHAD : le Fonds monétaire international (FMI) estime que le Tchad n'a pas satisfait à tous les critères** pour pouvoir bénéficier d'un programme d'allègement de sa dette, a indiqué mardi son porte-parole, Thomas Dawson.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre
FRANCE	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE
ALLEMAGNE	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN
PUNT IRLANDAIS	0,78756	PUNT IRLANDAIS	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DRACHME GRECQUE
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FORINT HONGROIS
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS

Cours de change croisés						
13/12 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,88869	0,87460	0,13331	1,44910	0,58129
YEN	112,52500	.....	98,40500	14,99500	163,08000	65,40500
EURO	1,14338	1,01621	.....	0,15245	1,65775	0,66460
FRANC	7,50135	6,66640	6,55957	.....	10,87170	4,35945
LIVRE	0,69008	0,61315	0,60325	0,09200	.....	0,40095
FRANC SUISSE	1,72030	1,52880	1,50440	0,22925	2,49380	.....

Taux d'intérêt (%)				
Taux 12/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,83	4,77	5,12	5,58
ALLEMAGNE	4,79	4,96	4,98	5,51
GDE-BRETAG.	5,88	5,83	4,93	4,41
ITALIE	4,79	4,93	5,35	5,93
JAPON	0,32	0,44	1,64	2,59
ÉTATS-UNIS	6,53	6,08	5,38	5,56
SUISSE	2,65	3,34	3,70	4,14
PAYS-BAS	4,73	4,93	5,11	5,54

Matif				
Cours 9h57	Volume 13/12	dernier prix	premier prix	
Notionnel 5				
DÉCEMBRE 2000	17228	88,33	88,30	
Euribor 3 mois				
DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC	

Pétrole		
En dollars	Cours 12/12	Var. % 11/12
BRENT (LONDRES)	27,40	+ 1,26
WTI (NEW YORK)	0,30	+ 0,74
LIGHT SWEET CRUDE	29,81	+ 0,17

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde » : [www.lemonde.fr/bourse](http://www.lemonde.fr/bourse)

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre de la compagnie aérienne Lufthansa a progressé de 2 %, au terme de la séance de Bourse du mardi 12 décembre, à 25,50 euros, profitant de la baisse des prix du pétrole et de l'annonce d'un renforcement de son partenariat avec la compagnie aérienne Thai Airways.

Le groupe allemand MAN a perdu 0,72 % en Bourse, mardi, à 30,50 euros. Il a obtenu un crédit multidevisé à hauteur de 1,5 milliard d'euros pour financer sa croissance.

Le spécialiste de l'énergie RWE a vu son action reculer, mardi, de 0,72 %, à 45,30 euros. Sa filiale énergie RWE Power a pris le contrôle de la centrale thermique

portugaise de Tapada, pour 182 millions d'euros, en rachetant les parts du britannique Power-Gen.

Les sociétés qui devraient quitter l'indice Footsie de la Bourse de Londres le 15 décembre ont fini, mardi, en repli. Baltimore, spécialisée dans les systèmes de sécurisation sur Internet, a cédé 14,5 pence, pour clôturer à 443,5 pence, tandis que la société de fibres optiques Bookham a reculé de 103 pence, à 1 355 pence.

L'action du pétrolier Eni a terminé, mardi, sur un gain de 3,11 %, à 6,39 euros. Le gouvernement a démenti l'imminence de la mise en vente de 5 % du capital du groupe par l'Etat italien.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX CYC GO P.

Table titled 'AUTOMOBILE' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'BANQUES' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'PRODUITS DE BASE' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'CHIMIE' with columns for company name, code, and price.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX CHEM P.

Table titled 'CONGLOMÉRATS' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'CONSTRUCTION' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'CONSUMMATION CYCLIQUE' with columns for company name, code, and price.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX CNST P.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX BASI P.

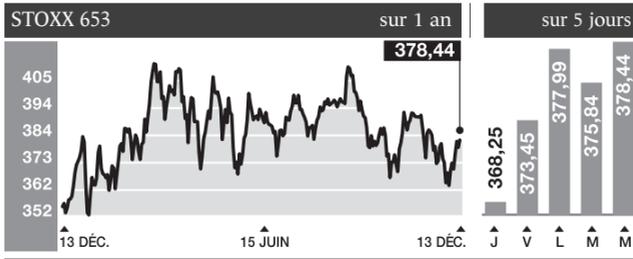


Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX CYC GO P.

Table titled 'PHARMACIE' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' with columns for company name, code, and price.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX HEAL.

Table titled 'ÉNERGIE' with columns for company name, code, and price.

Advertisement for Volkswagen Nouvelle Passat TDI 130, featuring an image of the car and pricing information.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX ENGY P.

Table titled 'SERVICES FINANCIERS' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' with columns for company name, code, and price.

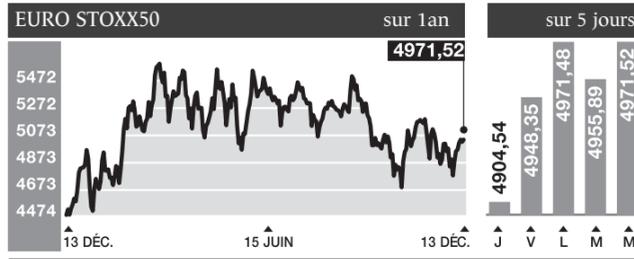


Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/12, and a sub-total for DJ E STOXX INSU P.

Table titled 'ASSURANCES' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'MEDIAS' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'BIENS DE CONSOMMATION' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'AMSTERDAM' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'BRUXELLES' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'FRANCFORT' with columns for company name, code, and price.

Table titled 'COMMERCE DISTRIBUTION' with columns for company name, code, and price.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

VALEURS FRANCE

Le titre Pechiney se négociait à 47,99 euros, en baisse de 0,85 %, au cours des premiers échanges à la Bourse de Paris, mercredi 13 décembre.

L'action Neopost se traitait à 22,9 euros, gagnant 6,76 %, à la suite de l'annonce d'une hausse de 15 % de son chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois, à 371,6 millions d'euros.

Teamlog, dont l'action était stable, à 22,6 euros, a décidé de procéder au remboursement total et anticipé des obligations convertibles 3,25 % qu'il avait émises en mars 1999.

Worms et Cie gagnait 1,65 %, à 17,9 euros, après que sa filiale à 100 %, le papetier Arjo Wiggins Appleton (AWA), eut annoncé la cession des 40 % qu'il détient dans Soporcel au portugais Portucel Empresa Produtora de Pasta e Papel pour 461,9 millions d'euros.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 13 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table of stock prices for France, including ACCOR, AGF, AFFINE, AIR FRANCE, and AIR LIQUIDE.

Table of stock prices for various companies, including ALCATEL, AXA, AZEO, BAIL INVESTI, BAZAR HOT, and others.

Table of stock prices for international companies, including EURAFRANCE, EURO DISNEY, EURO TUNNEL, FAURECIA, and others.

Table of stock prices for international companies, including Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rhodia, and others.

Table of stock prices for international companies, including ADECO, AMERICAN EXP, AMVESCAP, and others.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 12 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of stock prices for the Nouveau Marché, including ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMME, and others.

Table of stock prices for various companies, including CMT MEDICAL, COALA, COHERIS ATIX, and others.

Advertisement for ChâteauOnline Bordeaux, featuring a selection of wines for 579F and the website CHATEAUONLINE.FR.

Table of stock prices for various companies, including MONDIAL PECH, MULTIMANIA, NATUREX, and others.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 13 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for the Second Marché, including ALTEDIA, ARKOPHARMA, CNIM CA, and others.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 12 décembre

Table of SICAV and FCP prices, including AGIPI, BNP PARIBAS, and BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT.

Table of SICAV and FCP prices, including ÉC. MONÉT.D., ÉCUR. OBLIG. INTERNAT., and others.

Table of SICAV and FCP prices, including CIC FRANCIS, CIC MONDE PEA, and others.

Table of SICAV and FCP prices, including STRATÉGIE IND. EUROPE, FONDS communs de placements, and others.

Table of SICAV and FCP prices, including SG ASSET MANAGEMENT, CADENCE 1 D., and others.

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. \* Part div. par 10 sur 5/99.

**SCIENCES** Alors qu'il travaillait il y a cent ans sur la thermodynamique, l'Allemand Max Planck a découvert les bases d'une physique entièrement nouvelle. ● Pour ré-

soudre l'énigme dite du « corps noir », Max Planck a fait appel à une hypothèse révolutionnaire : introduire de la discontinuité dans le raisonnement scientifique là où la

continuité, malgré ses échecs, régnait en maître à l'époque. ● RÉSULTAT : il démontra que, lorsqu'un atome émet ou absorbe de la lumière, son énergie ne change que

par petits paquets indivisibles : les quanta. ● LE BOULEVERSEMENT engendré par cette découverte, dont Louis de Broglie a dit qu'elle était comme « un trait de lumière dans la

nuit », est à l'origine de la plus grande des théories de la physique, la mécanique quantique, et de quelques-unes des plus grandes découvertes du siècle comme le transistor.

## Max Planck, en 1900, bouleversait le monde de la physique

La découverte des quanta par ce chercheur classique a révolutionné la science du XX<sup>e</sup> siècle et permis d'écrire le premier chapitre de la mécanique quantique. La présentation, le 14 décembre 1900 à Berlin, de ce travail est aujourd'hui largement commémorée

LE 14 DÉCEMBRE 1900, Max Planck, homme sec, d'allure austère, présente devant la Société de physique de Berlin une communication intitulée : « Sur la théorie de la loi de la distribution d'énergie du spectre normal ». Curieusement, il éprouve quelque réticences devant ses résultats. Pourtant, cette communication, dont les effets se font encore terriblement sentir aujourd'hui, est alors grosse d'un nouveau monde, inconnu jusque-là pour l'intelligence humaine. Ce « monument », car c'en est un, est à ranger dans la petite douzaine des découvertes les plus fondamentales de toute l'histoire de la physique. Et si les images rebattues de Christophe Colomb ou de la révolution scientifique s'imposent, c'est qu'à partir de ce début de XX<sup>e</sup> siècle, où est présentée ce que l'on va appeler la « constante de Planck », plus rien ne va être comme avant.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'importance de cet épisode inaugural était insoupçonnable pour nombre de physiciens. En effet, la physique est pour eux en passe d'être achevée. Ses succès ont été ininterrompus. La science du mouvement, la mécanique, celle qui considère l'électricité et le magnétisme, l'électromagnétisme, et celle qui analyse la chaleur, la thermodynamique, forment des monuments théoriques qui rendent compte de la grande majorité des phénomènes physiques. Toutefois, quelque part dans le lot des questions encore sans réponse, un phénomène est réticent à toute explication. Un phénomène que plus tard le physicien Ehrenfest appellera la « catastrophe ultraviolette ». Tout se joue sur une question dont l'intitulé, comme le précédent, est empreint d'une forte charge poétique : le « rayonnement du corps noir ».

On est au début des années 1880, et les physiciens étudient minutieusement la manière dont les corps émettent de la lumière lorsqu'on les chauffe et l'absorbent lorsqu'on les éclaire. Si l'on chauffe une barre de métal, comme du fer, de couleur grise, à température ambiante, elle passe au rouge à 600 degrés, puis au blanc vers 2000 degrés. Au-delà

de cette température, son rayonnement n'est plus visible à nos yeux car ce métal émet alors dans une zone du spectre – l'ultraviolet – auquel nous sommes insensibles. En deçà de 600 degrés, en revanche, il entre dans le domaine de l'infrarouge, autre rayonnement que nous ne percevons pas. Or cette barre de métal est tout sauf noire !

### LOURDE CONTRADICTION

Pour étudier la nature du rayonnement, les physiciens se sont dotés d'une petite boîte, comme un four parfaitement clos et donc noir. Cette enceinte expérimentale, où la température est constante, est percée d'un trou minuscule par lequel le rayonnement (dit du corps noir) émis par l'échantillon s'échappe et peut être alors mesuré. Lorsque Max Planck s'attaque à ce problème, une lourde contradiction grève les prédictions de mesure. En 1893, le physicien allemand Wilhelm Wien a bien proposé une loi qui rend compte de la partie ultraviolette du spectre émis par exemple par une barre de fer, mais elle est en complète contradiction avec la partie située dans l'infrarouge. A l'inverse, deux autres physiciens anglais, John William Strutt Rayleigh et James Hopwood Jeans, ont établi une loi qui s'accorde avec les mesures pour l'infrarouge mais bute pour expliquer les phénomènes de l'autre partie du spectre. La crise théorique est donc entière. Deux lois pour un même phénomène, c'était une de trop.

Max Planck, qui va forcer l'une des énigmes les plus opaques de cette physique des rayonnements, n'est pourtant qu'un physicien des plus classiques. La troupe des révolutionnaires, qu'ils s'appellent Bohr, Heisenberg, Born ou, bien sûr, Einstein, est à venir. Mais Planck est alors un personnage très important de la science allemande. Il occupe la chaire de physique théorique de l'université de Berlin



Max Planck, l'un des pères de la physique moderne, qui recevra le prix Nobel de physique en 1918 pour la découverte des quanta.

et est membre, depuis 1894, de l'Académie des sciences de Prusse. En faisant appel à la méthode que Ludwig Boltzmann avait utilisée pour d'autres phénomènes physiques, Max Planck, qui l'avait pourtant critiqué, avance une idée séminale, mais qu'il considère, d'abord, comme un simple artifice de calcul. Jusqu'ici, toute la physique classique reposait sur l'idée que l'émission de lumière, le rayonnement, devait se produire de manière strictement continue, un peu à la manière d'un fluide qui coule sans rupture d'un récipient dans un autre.

Le 19 octobre, il propose à la Société allemande de physique une loi qui décrit le rayonnement à toutes les fréquences possibles. Mais cette loi est d'une étrangeté radicale. Elle est non intuitive et envisage que l'énergie lumineuse puisse être émise de manière discontinue ! Elle rayonnerait par valeurs « discrètes », à l'image d'une

balance dont le mouvement ne se ferait plus de façon fluide mais par sauts successifs bien définis. Cette métaphore, traduite en termes de physique, conduit à la découverte de Max Planck, qui

bien que de formation très classique dans l'esprit, supposa que si un atome émettait ou absorbait de la lumière, son énergie ne changeait que par petits paquets indivisibles : les quanta.

### La mère de toutes les sciences

Avec la loi qui porte son nom, le physicien allemand Max Planck a écrit le premier chapitre d'une histoire qui a changé le monde et permis de mettre en place en une quarantaine d'années grâce au génie d'hommes comme Niels Bohr, Louis de Broglie, Werner Heisenberg, Paul Dirac, Erwin Schrödinger et Max Born, le plus grand outil scientifique de tous les temps : la mécanique quantique. Soixante-dix ans après sa naissance, cette théorie, mère de toutes les sciences, n'a toujours pas été mise en échec. Et pourtant, Albert Einstein disait d'elle : « Si la mécanique quantique est vraie, le monde est fou. » De l'ordinateur aux télécommunications en passant par l'électricité, la plupart des grandes technologies de ce siècle sont liées à cette mécanique quantique, petite-fille de Planck. Aujourd'hui, les recherches qui l'utilisent portent le nom de décohérence, d'atomes froids, de condensat de Bose-Einstein. Et toutes sont porteuses de retombées – dont beaucoup insoupçonnées – concernant les horloges ultraprécises, les premières approches sur l'ordinateur quantique, la téléportation quantique ou le cryptage.

L'énergie, qui est l'une des faces du rayonnement, ne s'échangeait donc pas selon lui par des quantités quelconques, mais par des multiples d'une quantité élémentaire notée « h », et que les étudiants et les scientifiques connaissent sous le nom de « constante de Planck ». Révolution qui lui vaudra de recevoir le prix Nobel de physique en 1918 et qui, comme l'écrit Georges Lochak, fit que, « non seulement la matière, mais aussi l'énergie elle-même devenait atomique ». Ce fut comme l'a si joliment dit Louis de Broglie comme un « trait de lumière dans la nuit ».

A cette date, cette constante ne correspondait en rien à la réalité physique pour le physicien allemand. « Le rôle joué par cette constante nouvelle (...) restait encore une question tout à fait obscure. J'essayai donc immédiatement de rattacher d'une manière quelconque le quantum élémentaire d'action "h" au cadre de la théorie classique », écrit-il plus tard. La théorie quantique, pourtant, connaît là son acte de naissance. Ce révolutionnaire contre son gré rencontre, cinq ans plus tard, un révolutionnaire délégué : Albert Einstein. Sous le titre modeste suivant : « Sur un point de vue heuristique concernant la production et la transformation de lumière », ce dernier avance l'idée que la lumière est vraiment composée de « grains », de quanta, baptisés plus tard photons.

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que « les quanta envahirent le monde avec l'une des plus grandes inventions de l'histoire de l'électricité : le transistor ». Aujourd'hui, chaque fois que l'on pose un CD sur une platine laser pour écouter de la musique, chaque fois que l'on branche son ordinateur, Max Planck est là. Dans l'ombre.

Stéphane Deligeorges

### Plusieurs manifestations en France

Le centenaire de la découverte des quanta par Max Planck a été commémoré de nombreuses fois cette année dans le monde.

● **En France**, les villes de Poitiers, le 30 août, et de Rennes, le 21 septembre, ont rendu à l'avance hommage au physicien allemand à l'occasion de journées organisées par la Société française de physique et par la Société française de chimie.

● **Le Palais de la découverte** célébrera ce centenaire le 14 décembre en association avec le ministère de la recherche, la Société allemande de physique, la Société française de physique et la Fondation Louis de Broglie. Une visioconférence aura lieu vers 16 heures entre Hubert Curien, vice-président de l'Académie des sciences et ancien ministre de la recherche, et le ministre allemand de la recherche, M<sup>me</sup> Edelgard Bulmahn.

● **Le 15 décembre**, la Bibliothèque de France et la Société française de physique tiendront une rencontre sur le Siècle des quanta à la bibliothèque François-Mitterrand. L'Académie des sciences évoquera pour sa part le même jour la montée en puissance de la théorie quantique. ● **Quant à la Société allemande de physique**, elle organise du 11 au 16 décembre à Berlin une série de quatre &newlin;symposiums suivis d'une cérémonie dédiée aux « Cent ans de théorie quantique ».

● **Pour en savoir plus :**

## De l'accueil d'Einstein à la défense des chercheurs juifs

MAX PLANCK, figure emblématique de la physique allemande, homme mêlé à toutes les révolutions théoriques de sa discipline, va connaître l'ensemble des tourments et des malheurs issus des deux conflits du XX<sup>e</sup> siècle et du régime national-socialiste. Ce sixième enfant d'une famille de la haute bourgeoisie, né à Kiel en 1858, voit en effet l'un de ses fils tué à Verdun et l'autre, Edwin, condamné à mort pour complicité dans la tentative d'assassinat de Hitler et exécuté le 23 février 1945.

La majorité des ascendants de Max Planck sont pasteurs ou juristes. L'un de ses arrière-grands-pères est formé par un disciple direct du philosophe Leibniz. Son père est professeur de droit. Lors des années d'apprentissage, il hésite entre la musique et d'autres disciplines de l'esprit. Toute sa vie il restera un pianiste brillant, écrira une opérette et dirigera un orchestre. Plus tard, à son arrivée à l'université de Berlin, l'harmonium qui vient d'être livré montre des claviers non tempérés. On lui demandera alors une étude sur la gamme naturelle par rapport à la gamme tempérée.

En 1879, Max Planck soutient à vingt ans la thèse qu'il a rédigée en quatre mois. Son sujet porte déjà sur la thermodynamique. L'année suivante, il devient professeur adjoint à Munich avant de remplacer l'illustre Kirchhoff dans la chaire de physique théorique à Berlin. Il garde ce poste jusqu'à sa retraite en 1926. Dernier grand spécialiste de la théorie de la chaleur, il tire profit de ces recherches pour préparer son prochain geste qui sera révolutionnaire.

La découverte de la constante qui porte son nom marque l'ouverture de la physique au monde

quantique. Le prix Nobel de 1918 récompense ce travail. Et c'est Max Planck qui va ensuite faire venir à Berlin, sur un poste sans charge d'enseignement, Albert Einstein. Certains, comme l'historien John Heilbron, diront que ce dernier est la seconde grande découverte de Max Planck. Plus tard, Max Planck dira du père de la relativité qu'il est le Copernic des temps modernes.

Lorsque, au moment de la seconde guerre mondiale, les juifs sont chassés des universités, le physicien allemand prendra la défense des scientifiques menacés par le pouvoir. Pour Friz Haber, juif, grand chimiste, autorité académique, il sollicitera la clémence de Hitler qui lui dira : « Ne pensez pas que j'aie les nerfs assez faibles pour me laisser détourner de mon but grandiose par d'aussi mes-

quines considérations. Tout sera exécuté jusqu'au bout. »

La fin de l'illustre savant ne sera d'ailleurs qu'une suite de débâcles, interrompue seulement en 1943 par une ascension de la Jungfrau, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Sa maison de Grunewald, près de Berlin, est écrasée sous un bombardement d'une violence extrême. Il y perd sa bibliothèque, tous ses journaux,

l'intégralité de sa correspondance. A Rogätz, sur l'Elbe, où il s'est réfugié, les combats l'atteignent. Au mois de mai 1945, il doit partir en fugitif avec un simple sac à dos. Les Américains le récupèrent. Il survit deux ans chez des parents, à Göttingen. Max Planck meurt le 4 avril 1947, à quatre-vingt-neuf ans.

St. De.

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES  
NOCTURNE JEUDI 14 JUSQU'À 22 H  
DIMANCHE 17 DE 10 H À 19 H

LE BON  
MARCHÉ  
RIVE GAUCHE

www.lebonmarche.fr





## Les bonnes fortunes de Hongkong

### HONGKONG

de notre envoyée spéciale

Est-ce la conjonction des vertes collines et des mouvements d'une mer omniprésente que contemplent des buildings futuristes jaillis au bord de l'eau ou remontant les pentes? Pas un visiteur qui n'éprouve un sentiment de bien-être, de plénitude, et ne chante le dynamisme d'une ville peuplée mais rarement grouillante, pressée mais jamais agitée. Une vitalité reflétée dans la devise que la Hong Kong Tourist Association, grand maître de la communication du territoire, lui a donnée: «*Hong Kong, city of life*».

Enrobés de filets de protection, des bouquets d'immeubles en construction. Puis un lotissement rose au creux de pentes verdoyantes. Puis un très long pont suspendu, merveille de finesse, et voici que se lève à l'horizon, vision tumultueuse et pourtant ordonnée, la ligne des gratte-ciel. Et déjà l'on s'interroge: pourquoi cette prédilection pour les lignes sinuées, les faisceaux de tours, rondes souvent, bien achevées, parfois chapeautées. Tours de lumière qui fusent vers le ciel, plus aériennes encore la nuit que le jour. La réponse a pour nom *feng shui*.

### LES DRAGONS DE CHINE

Interdit en Chine pendant la révolution culturelle mais pratiqué sans discontinuité ici même, comme à Taiwan et à Singapour, le *feng shui* (littéralement, *vent-eau*) est une science très ancienne dont on trouve les premiers rudiments

Tout entière construite selon les principes du «*feng shui*», le territoire trouve dans cette science de l'harmonie les moyens de détourner les forces nuisibles et de s'attirer la prospérité

dans le *Livre des sépultures*. Ce dernier indique le site le plus approprié pour enterrer les morts afin que, satisfaits, ceux-ci exercent une influence bénéfique sur leurs descendants. Des principes également appliqués à la demeure des vivants.

Le lieu idéal, abrité mais jouissant d'une vue dégagée, est symbolisé par quatre animaux auspiciens: au centre, la colline en forme de tortue; de part et d'autre, comme deux bras protecteurs, le dragon vert et le tigre blanc; devant, un terrain plat représenté par le phénix. Le site même de Hongkong,

Telles les ondulations d'un dragon, un cirque de montagnes enveloppe la ville. Ils viennent de Chine, les dragons. Pénètrent au nord-est des Nouveaux Territoires et s'arrêtent à Tai Mo Shan, la plus haute montagne. L'un se dirige vers Lion Rock, au centre; un autre vers l'île de Lantau, à l'ouest; un autre à l'est, vers Kowloon Peak et Victoria Peak.

C'est le plus auspiceux, parce qu'il se retourne et regarde vers la Chine. Comme il est écrit dans le *Livre des sépultures*, qui préside aux origines du *feng shui*: «*Le dragon tourne la tête pour saluer ses ancêtres*.» Et, autre citation capitale que l'on ne manquera pas de vous rappeler: «*L'énergie du dragon sera dissipée par le vent et s'arrêtera à la limite de l'eau*.» De part et d'autre du port: à Central, le quartier des affaires, et Tsim Sha Tsui, le quartier commercial.

À Central, précisément, la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation (HSBC) occupe une position privilégiée, au cœur même de son «*repaire*». Derrière elle, Victoria Peak; à sa droite, le bâtiment du Conseil législatif; à sa gauche, Prince Building, formant bouclier; devant elle, une place dégagée, Statue Square, et le port de Victoria. Sa voisine, la Standard Chartered Bank, jouit des mêmes avantages. La HSBC est sans doute le bâtiment le plus regardé de la ville. Reconstitué en 1985 sur le même emplacement, il est signé Norman Foster, et l'architecte britannique a utilisé la technique des ponts pour suspendre ses étages, sans piliers, entre deux tours.

### ARÊTES VIVES

Bien que plus isolée, la Bank of China bénéficie de la même orientation. En revanche, l'architecte américain I.M. Pei, bien que d'origine chinoise, n'a pas voulu suivre les préceptes du *feng shui* (ou les a trop bien assimilés), dotant le bâtiment d'arêtes vives qui perturbent ses voisins. Telles des lames de couteau, ses angles aigus menacent les bâtiments environnants. L'un d'eux est dirigé vers Government House, la résidence du gouverneur. D'où, dit-on, les déboires de Chris Patten, le dernier Britannique à occuper ce poste, et ses relations conflictuelles avec la Chine. Superstition? En tout état de cause, Tung Chee-hwa, le chef ac-

Un site abrité et une vue dégagée pour cette «*tombe-fauteuil*» traditionnelle (en haut à gauche). À Central, Statue Square, «*repaire du Dragon*» et place la plus auspiceuse de l'île. On peut y voir la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation (HSBC), le Cheung Kong Centre et la Banque de Chine aux angles menaçants (en haut, à droite). Sur le même site, le maître de «*feng shui*» Raymond Lo présente son «*lo pan*», le compas chinois. Cet ancêtre de la boussole comporte un carré rouge muni, au centre, d'une aiguille magnétique entourée de cercles concentriques. Dans le port de Victoria, le «*Star Ferry*» qui fait la navette entre Central, sur l'île, et Tsim Sha Tsui, sur Kowloon (au-dessous).

PHOTOGRAPHIES  
ÉRIC RECHSTEINER  
POUR «*LE MONDE*»



tuel de l'exécutif, se garde bien d'y résider.

Un autre angle fait face au Lippo Center, propriété de l'Australien Alan Bond. Lequel fit faillite et dut le revendre. Un autre agresse le Furama Hotel, qui s'en sort grâce à son restaurant tournant autour duquel circulent les mauvaises énergies. Juste derrière, la City Bank, ovale dans le même but, comme l'Asia Pacific Finance Tower. Comme, un peu plus loin mais toujours dans l'axe, l'hôtel Island Shangri-La. Alors qu'une flèche s'enfonce dans une surface plate qui lui fait face, elle glisse le long

d'une surface courbe. Une autre «*flèche*» pointe contre le Cheung Kong Center, propriété du tycoon chinois Li Ka Shing, qui a fait démolir le Hilton, et l'a remplacé par ce nouveau building qui arrondit, lui aussi, les angles. Enfin, menacée sur son flanc droit par la même Banque de Chine, la HSBC a discrètement posé sur son toit des canons dirigés vers la cruelle rivale.

### DIVERSES RUSES

Traversant le port de Victoria sur le *Star Ferry* centenaire, gagnons Kowloon (littéralement, et opportunément, *neuf dragons*). Au bord du quartier de Tsim Sha Tsui, l'hôtel Peninsula jouit, lui aussi, d'«*un bon feng shui*». Façon de s'exprimer courante ici pour dire que l'emplacement et la période, les deux facteurs clefs de cette science, lui sont favorables. Quand au Regent, il s'est donné des façades en verre et une réception ronde que ces auspiceux animaux contournent pour aller prendre leur bain dans le port (*Le Monde* du 19 novembre 1998).

Afin de détourner les forces nui-

sibles ou de s'attirer un sort propice, les Chinois ont recours à diverses ruses. Retour sur l'île où, postés à l'entrée du China Resources Building, deux unicorns montrent les dents, repoussant l'agressivité du bâtiment de la police et de ses canons. Un bassin d'eau et un mur de neuf dragons retenant l'énergie mais aussi un escalator la faisant circuler vers les étages supérieurs font partie de ces artifices.

«*Ni religion ni intuition, le feng shui est une science*», explique Raymond Lo, un maître qui fait autorité. «*Le paysage et les énergies qui le traversent sont indissociables, poursuit-il. On peut avoir un beau panorama, mais, pour savoir si les forces qui l'affectent, hic et nunc, sont positives, il faut faire intervenir le compas.*»

Car les énergies, ces forces abstraites que l'on ne peut toucher ni mesurer et qui, comme le vent, se déplacent librement, les experts en calculent la direction à l'aide du *lo pan*, le compas chinois. Un instrument si compliqué que sa simple vue suffit à donner la migraine.

Où que vous soyez...  
Aquarelle.com crée et envoie pour vous  
des bouquets dans toute la France.

AQUARELLE.com  
COLLECTIONS DE BOUQUETS

www.aquarelle.com 03 20 820 850

PARIS-BUDAPEST  
1295 F AR

ALISTRIAN AIRLINES

Vous n'aurez pas de mal  
à trouver plus cher.

ANYWAY.com  
Comparez. Voyagez.

0 803 008 008  
(0,99 F TTC/min) 3615 ANYWAY (2,23 F TTC/min)

Départs du 13/12/00 au 30/01/01, excluant la période du 16/12/00 au 03/01/01. Toutes taxes aéroport comprises. Offre soumise aux disponibilités de la compagnie aérienne. Pour la validité, nous consulter. CaId. S.A. RCS Paris 8391482452. Lic 075960011.

### Thé, lunch et antiquités

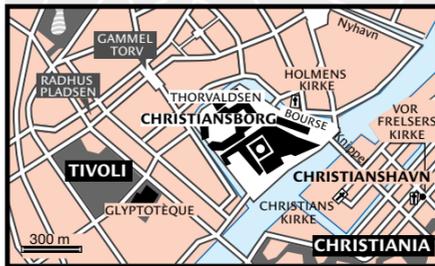
Maison de thé traditionnelle où l'on joue aux échecs, rencontre ses amis et déguste les meilleurs crus accompagnés de *dim sum*, Moon Garden Tea House est aussi un salon d'antiquités constitué avec goût et sans cesse défait. Car les chaises, paravents et autres meubles en ébène ou bois de rose importés de Shanghai ou de Taïwan par Vincent Li, un passionné de vingt-huit ans, au visage d'intellectuel, sont à vendre. L'endroit est fameux pour son thé et la façon de le servir: des feuilles, de l'eau bouillante, quelques secondes d'infusion et l'on asperge les petits bols pour les rincer. Nouvelle manœuvre mais, cette fois, l'hôte les emplit en laissant filtrer le breuvage entre le récipient et son couvercle, tenus entre trois doigts de la main gauche. Pour boire, saisir le bord du godet entre le pouce et l'index et avaler deux gorgées d'esthète. Lorsqu'on vous sert, taponnez la table du bout des doigts pour remercier. Signe que vous avez intégré le code local du savoir-vivre.

Week-end « décalé » à Copenhague

DÈS L'AVENT, début décembre, Copenhague vit dans la fièvre de Noël. Mais une fois vues les boutiques de Stroget, la rue piétonne du centre de la capitale danoise, visité le marché de Noël de Tivoli et participé à la parade qui fait briller les yeux des petits, le visiteur peut avoir une overdose de décorations en papier et de Pères Noël façon nains de jardin. Il peut alors visiter le Copenhague « alternatif ».

noués en catogans, vestes de jean et manteaux afghans des années 60 et 70 – picolent de la Tuborg et fument sans retenue. Loin de l'atmosphère pasteurisée du Copenhague officiel, on trouvera à ces rescapés de l'utopie un air un tantinet pathétique ou une sacrée volonte de survie, c'est selon.

Après Christiania, qui offre aussi le meilleur club de musiques rock, le Loppen, et une fabrique de vélos usinant un triporteur qui permet de promener ses enfants de façon écologique, le nostalgique du *flower power*, déambulera dans Vestergade. On y danse au Woodstock, une boîte de rock années 50-80. Un magasin de disques, Accord, offre des vinyles de haute époque à partir de 5 couronnes (4,50 F) le single. Rien de mieux qu'un album des Stones ou de Soft Machine pour lire les poèmes d'Allen Ginsberg (en anglais, 202 F, 30 €), dénichés chez l'un des bouquinistes du quartier. Pour finir ce tour du Copenhague décalé, on mangera au restaurant de Husset (Use it), une institution qui peut aussi réserver des chambres chez l'habitant et propose spectacles de théâtre et concerts de jazz (Radhusstraede 13, tél. : 33-15-75-18).



Troisième attraction touristique de la ville par le nombre de visiteurs, la « commune libre » de Christiania est une ancienne caserne, squattée depuis 1971. Son histoire est émaillée de luttes anti-autoritaires et d'un long combat en faveur de la légalisation du cannabis. D'ailleurs sa réputation doit beaucoup aux baraquas qui, tout le long de son artère principale, Pushers Street (en français, rue des Revendeurs), offrent à ciel ouvert différentes variétés de haschisch et de marijuana.

Au Nemoland, dont le logo s'orne d'une feuille de *Cannabis sativa*, et au Mane Fiskeren, l'ambiance est juvénile. Dans un pays qui a une législation sur les stupéfiants aussi répressive qu'en France, les jeunes trouvent à Christiania un espace de tolérance proche des célèbres *coffee shops* d'Amsterdam. Pour une plongée dans les strates plus archaïques de cette ville dans la ville, qui, dès l'entrée, avertit que « vous sortez de l'Union européenne », on ira au Woodstock. Dans ce bar jaune et rouge (les couleurs du drapeau christianite), des babas cools hors d'âge – cheveux gris

de notre envoyé spécial, Marc Coutty

★ Vol Paris-Copenhague AR à partir de 1 700 F (259 €) avec SAS (tél. : 0-801-25-25-25) et Air-France (tél. : 0-820-820-820). Forfaits week-ends à 1 990 F (303 €) pour 3 jours, avion, hébergement, transports urbains et entrée dans 74 musées compris, sont proposés par SAS, Bennett, Nord Espace et Scanditours. L'Hôtel d'Angleterre est le plus prestigieux de Copenhague. On pourra y croiser à l'occasion Michaël Jackson ou Madonna. Logement chez l'habitant : contacter Use it ou l'Office de tourisme danois (18, bd Malesherbes, tél. : 01-53-43-26-26, Internet : visitdenmark.com).

Carnet de route

● **Repères.** Le mélange des cultures fait de HK, viscéralement chinoise mais fidèle à l'héritage d'Albion, une cité-phare d'Asie, excitante pour l'esprit. La formule « un pays, deux systèmes » lui va, tant qu'elle garantit sa liberté de faire des affaires. Passeport valable un mois à la date du retour. Décalage horaire : + 7 heures.

● **Accès.** Cathay Pacific (tél. : 01-41-43-75-75) assure un vol quotidien direct Paris-Hong-Kong, en 12 heures, à partir de 5 170 F (788 €). Un train express relie l'aéroport à l'île en 20 minutes pour 80 F (12 €).

● **Hôtels.** De l'auberge de jeunesse aux établissements de grand luxe, l'embaras du choix. Suprême élégance du Island Shangri-La (tél. : 0-800-90-86-87, Internet : shangri-la.com) à partir de 3 000 F (457 €) la chambre double, taxes et petit déjeuner inclus, communications téléphoniques locales et pressing gratuits, check-out à 18 h. Prendre le thé dans la bibliothèque. Sobriété du Regent (tél. : 0-800-913-216, Internet : regenthotels.com) et magnifique panorama sur l'île, à partir de 3 400 F (518 €) la chambre double, taxes et petit déjeuner inclus. Sur une terrasse découvrant le port de Victoria, trois bassins à des températures différentes. Tous deux ont des forfaits.

● **Tables.** A HK, le gourmet sera comblé. Luk Yu Tea House (Central), où tout est chinois et ancien, le boullier du caissier, les chaises en ébène et les crachoirs en cuivre où l'on jette le thé qui a rincé les petits bols et l'étui des baguettes : rouleaux de printemps au vinaigre, raviolis de poisson à la ciboulette. Peking Garden (Tsim Sha Tsui) : soja frit aux œufs de crevettes, pousses de pois de senteur. Jade Garden Restaurant (Tsim Sha Tsui) : cuisine cantonnaise et chariots de *dim sum* (plats à la vapeur). Tin Shan Palace, le restaurant de Li Ka Shing, dans le Cheung Kong Center.

● **Thé.** Moon Garden Teahouse (Causeway Bay) : dégustation, cours de thé, *dim sum*, antiquités chinoises et porcelaine de Taiwan. Ming Heung Tea Import & Export Co (77, Hau Wong Rd, Kowloon) : thé en vrac, excellent et bon marché. Flagstaff Tea Ware Museum (HK Park) : le musée du thé.

● **Lectures.** Raymond Lo (Internet : raymond-lo.com) a publié plusieurs ouvrages, en chinois et en anglais, sur le Feng Shui. *Feng Shui for Modern Living*, un mensuel publié à Londres (tél. : 00-44-20-7336-6139, Internet : fengshui-magazine.com, abonnement : 354 F, 53 €). Parmi ses consultants, Raymond Lo. *Tong Sing, The Chinese Book of Wisdom*, inspiré de l'almanach chinois.

Attendu, *Fengshui, l'art d'habiter la terre*, de Frédéric Obringer (fin février).

● **Renseignements.** La Hong-Kong Tourist Association (tél. : 01-42-65-66-64, Internet : discoverhongkong.com) diffuse des brochures dont une, très complète, intitulée « Embarquement immédiat ». Sur place : centre d'information à l'embarcadere du Star Ferry, à Tsim Sha Tsui, et 99, Queen's Road Central, à Central. Aide multilingue, notamment sur le « Fung Shui Tour » (en bus, 4 heures, 280 F, 42 €), au 2508-1234. Un excellent guide parlant français : William Tam, de la HKTA.

A tous prix

- 350 F (53 €) : une balade au marché de Noël de Lille, proposée, jusqu'au 22 décembre, par les quatre hôtels Comfort de la ville. Forfait pour 2 personnes avec une nuit en chambre double, les petits-déjeuners, 2 billets pour la grande roue. Hébergement gratuit pour les moins de 12 ans partageant la chambre des parents. Renseignements au 0-800-12-12-12.
- 1 948 F (297 €) : cinéma et ski à Lans en Vercors, dans
- 12 400 F (1 891 €) : un réveil-

l'Isère, du 26 décembre au 2 janvier, à l'occasion du Festival du film pour enfants, qui propose aussi divers ateliers d'expression aux jeunes de 10 à 16 ans. Prix par personne pour une semaine en studio cabine 3/4 personnes, avec forfait de ski alpin 6 jours, location du matériel, navettes gratuites, cours collectifs (2 heures par jour) et dix entrées aux séances du Festival. Informations au 04-76-95-42-62.

Ion au Mali, au cœur du pays dogon, dans le cadre du circuit de 10 jours programmé par Voyageurs en Afrique, du 26 décembre au 4 janvier. Prix par personne, au départ de Paris, Lyon, Toulouse et Marseille, avec vol direct Paris-Bamako A/R, 8 nuits en chambre double (hôtels et bivouacs) et pension complète, guide local francophone, et le transport en 4x4 et en pirogue sur le Niger. Renseignements au 01-42-86-17-47.

Le but est clair : faire naître l'harmonie par l'équilibre du yin et du yang, ces forces qui existent en toute chose et notamment dans les cinq éléments, favorisant le *ch'i*, l'énergie positive, et écartant le *sha*, négatif.

Le moyen d'y parvenir ne l'est pas moins. Connaissant la date de naissance de l'édifice, l'expert se lance, en consultant le *I-Qing* ou *Livre des mutations*, qui incarne toute la sagesse et la métaphysique chinoise, et à l'aide de trigrammes et d'hexagrammes, dans de savants calculs d'où il tire un schéma en trois périodes et neuf âges inspiré de la cosmologie antique.

ENGOUEMENT OCCIDENTAL

En Occident, cet art traditionnel est l'objet d'un engouement extrême : 2 780 sites Internet sur le *feng shui*, 1 050 sites sur le *feng shui* à Hongkong. Aux Etats-Unis, Donald Trump, Merrill Lynch et la Deutsche Bank y ont eu recours, rapporte *Time Magazine* du 3 juillet 2000. Pourtant, note l'hebdomadaire avec humour, « si vous invitez un géomancien chez vous, vous pouvez commencer à faire vos bagages ». A Hongkong même, selon le *South China Morning Post*, le quotidien local, des officiels ont demandé une date propice pour démarrer la construction de Disneyland.

Alors, trop crédules les Chinois ? Extravagant le *feng shui*? Le modèle de Hongkong conduit à penser que l'on se trouve en présence d'un système complexe et cohérent, qui, bien compris et correctement mis en œuvre, force l'admiration.

Danielle Tramard

**EVASION**  
Publicités

**JURA**  
**SKI DE FOND & RAQUETTES Haut-Jura, 3 h Paris TGV**  
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVIIIe. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + wc. **Tarifs selon période : semaine/pers. 2 900 F à 3 500 F** tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...) ☎ 03.81.38.12.51 - LE CRÉT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

**HAUTES-ALPES**  
Votre Séjour en QUEYRAS dans des Logis de France Plus haute commune 2040 m. Site classé, chalets du XVIIIe. Piscine, tennis, bainé, jeux d'enfant  
**300 jours de soleil par AN**  
**ST-VERAN** Hôtel BEAUREGARD\*\* ☎ 04.92.45.86.86 Site : www.hotelbeauregard.fr  
1/2 Pension à partir de 230 F  
**ARVIEUX** en Queyras Hôtel\*\*\* et Résidence dans ferme Traditionnelle et mobiliers anciens Pied des pistes, Piscine, Hammam La FERME de l'IZOARD\*\*\* ☎ 04.92.46.89.00. Site : www.laferme.fr  
1/2 Pens. à partir de 318 F Résidence 2420 F

**Delta Vacations**  
LE SPÉCIALISTE DES ETATS UNIS  
Aller retour TTC à partir de :  
New York 2 010 F  
Miami 2 540 F  
Los Angeles 2 730 F  
San Francisco 2 730 F  
Circuits, autotours, hôtels, locations de voiture demandez notre brochure  
Tél. 01 42 77 50 50  
34 bd Sébastopol, 75004 PARIS  
www.maisonamericques.com

**SPÉCIAL NOUVEL AN 2001**  
**ISTANBUL 3 nuits**  
du 29/12/2000 au 01/01/2001  
Départs de Paris : vol + transfert + hôtel + petit-déjeuner  
RÉVEILLON FACULTATIF + 600 F  
en Hôtel\*\*\*\* Sup 2 880 F\*  
en Hôtel\*\*\* 2 250 F\*  
Autres dates de départ (nous consulter)  
26/12 : (6 nuits) - 27/12 : (5 nuits)  
pacha tours  
Réservations : ☎ 01 42 61 56 56  
\*Prix partir de taxes aéroport incluses Lic. 075950005

**"Spécial fêtes de fin d'année"**  
**Croisière Egypte 8/17 n**  
Vallée de la Haute Egypte  
Du 30 décembre au 6 janvier. Départ de Paris  
**6 590 F TTC**  
Prix par personne en pension complète (base cabine double)  
Bateau 5\* - Direct de province : nous consulter.  
www.directours.com  
Minitel 3615 Directours 2,21 Fimn et 01.45.62.62.62  
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e. Lic. 079860001  
**Directours**  
Membre SNAV - Garantie APS

**ANYWAY.com**  
**VOLS ALLER/RETOUR\***  
Taxes aéroport comprises  
**BOSTON @ 1880F SAN FRANCISCO @ 2440F**  
**BUDAPEST @ 1295F TENERIFE @ 1590F**  
**LONDRES @ 820F FARO @ 1390F**  
**MALTE @ 1515F TORONTO @ 2155F**  
**MARRAKECH @ 1090F**  
**LES MARCHÉS DE NOËL**  
(vol + 2 nuits hôtel 2\* + 2 petit-déjeuners)  
**NUREMBERG à partir de 2110F**  
**COPENHAGUE à partir de 2455F**  
**OSLO à partir de 2580F**  
**www.anyway.com**  
**0 803 008 008\*\* - 3615 ANYWAY\*\*\***  
\* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. \*\* 0,99F/min. \*\*\* 2,23F/min  
AnyWay, lic. 075960011, RCS Paris 8391482452. Caution Bancaire Banque de Bascque de Beau ARC\* Général Assurance et APS

**NOUVELLES FRONTIÈRES**  
les premiers **prix**  
**MARRAKECH 1468 F**  
**ROME 1 066 F**  
**BARCELONE 1 140 F**  
**LISBONNE 1 146 F**  
**MALAGA 1 199 F**  
**DJERBA 1 455 F**  
**LES ANTILLES 2 910 F**  
**ABIDJAN / LOME 3 162 F**  
**LA REUNION 3 787 F**  
**TAHITI 5 735 F**  
**PRIX TTC PAR PERSONNE**  
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES  
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS  
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE  
VOLS ALLER RETOUR DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES  
200 AGENCES EN FRANCE  
www.nouvelles-frontieres.fr  
N° Indigo 0 825 000 825  
0,99 F TTC / MIN

**PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63**

# Temps maussade

**JEUDI.** Toujours sous l'influence de la dépression en mer de Norvège, la France va connaître un passage perturbé circulant de la façade atlantique aux régions de l'est, en épargnant les régions proches de la Manche et de la Méditerranée.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Quelques averses près de la Manche ainsi qu'un peu de pluie matinale sur le sud des pays de Loire, mais, globalement, le temps s'annonce sec avec un ciel tout de même nuageux. Vent modéré près de la Manche (rafales à 70 km/h). Il fait de 9 à 11 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Du Berry à l'Orléanais, ciel maussade avec de petites pluies. Plus au nord, les nuages ne donnent pas de pluie en général, mais quelques averses sévissent en bordure côtière, accompagnées d'un vent à 70 km/h. Il fait de 9 à 11 degrés.

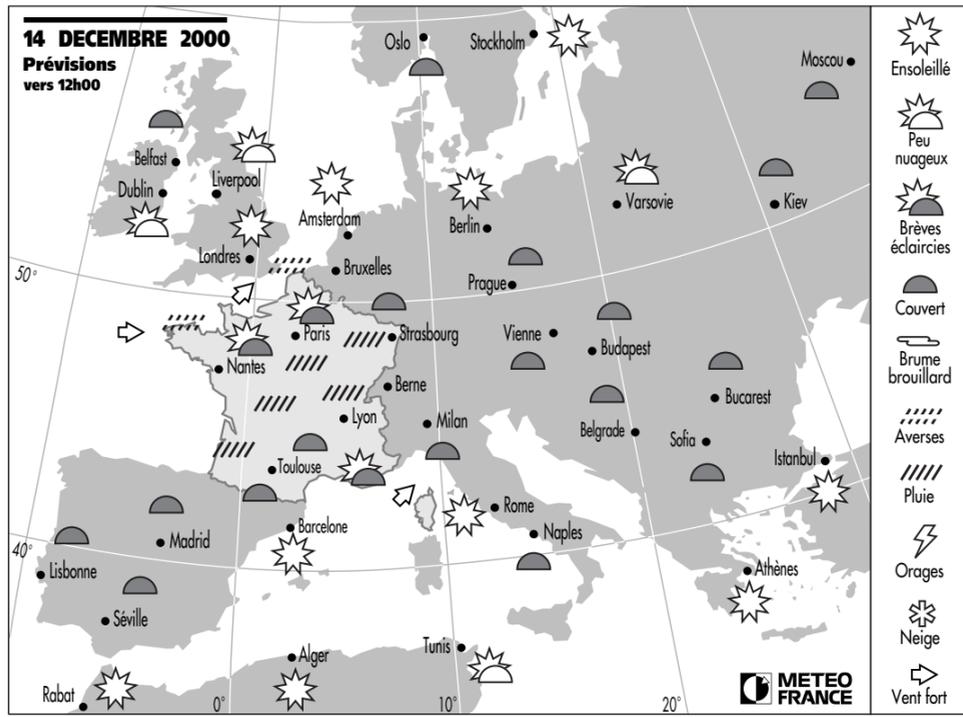
**Champagne, Lorraine, Alsace,**

**Bourgogne, Franche-Comté.** - Journée humide avec des pluies éparpillées le matin qui se renforcent l'après-midi, notamment sur les versants ouest des reliefs. Il fait de 8 à 11 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Ciel gris avec des pluies fréquentes en Aquitaine et Poitou-Charentes, ainsi que sur le nord de Midi-Pyrénées. Il neige au-dessus de 1 800 mètres. En revanche, le temps est souvent sec de l'Ariège au midi toulousain. Il fait de 12 à 16 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Il pleut fréquemment du Limousin à l'ouest de l'Auvergne. Plus à l'est, les pluies arrivent dans l'après-midi, avec de la neige au-dessus de 1 800 mètres dans les Alpes. Il fait de 9 à 12 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Sur le continent, le voile nuageux compromet l'ensoleillement et quelques gouttes tombent en soirée. En Corse, le temps est agréable. Il fait de 14 à 18 degrés.



## PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?

## ECONOMIE?

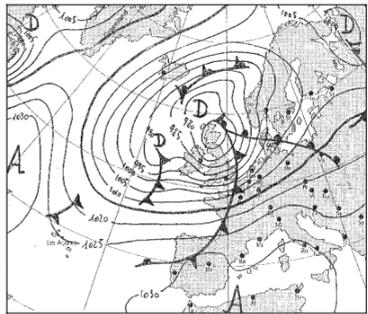
On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris. [www.kelkoo.com](http://www.kelkoo.com)

**PRÉVISIONS POUR LE 14 DÉCEMBRE 2000**  
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

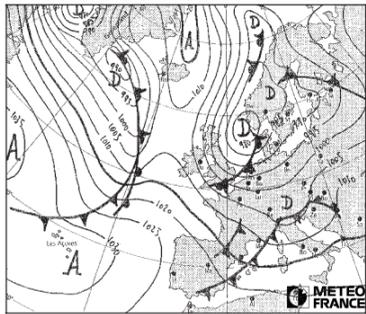
FRANCE métropole	
AJACCIO	10/17 S
BIARRITZ	10/13 P
BORDEAUX	7/12 P
BOURGES	7/10 P
BREST	7/10 P
CAEN	7/10 P
CHERBOURG	6/10 P
CLERMONT-F.	4/10 C
DIJON	5/9 P
GRENOBLE	2/8 C
LILLE	6/9 P
LIMOGES	5/7 P
LYON	5/10 C
MARSEILLE	7/15 N
NANCY	6/9 P
NANTES	6/10 P
NICE	10/15 N
PARIS	7/11 P
PAU	7/13 P
PERPIGNAN	6/16 N
RENNES	6/10 C
ST-ETIENNE	6/10 C
STRASBOURG	6/9 P
TOULOUSE	6/12 P
TOURS	6/10 P

PAPEETE	25/31 S
POINTE-A-PIT.	23/28 P
ST-DENIS-RE.	23/30 S
EUROPE	
AMSTERDAM	5/9 S
ATHENES	13/18 S
BARCELONE	9/17 C
BELFAST	3/6 C
BELGRADE	1/7 C
BERLIN	5/8 S
BERNE	2/6 C
BRUXELLES	5/10 S
BUCAREST	-2/11 C
BUDAPEST	3/8 C
COPENHAGUE	5/7 C
DUBLIN	2/6 S
FRANCFORT	4/8 C
GENEVE	5/7 P
HELSINKI	5/7 S
ISTANBUL	9/12 S
KIEV	3/7 C
LISBONNE	11/16 C
LIVERPOOL	5/8 S
LONDRES	5/7 S
LUXEMBOURG	4/7 C
MADRID	5/12 C
MILAN	6/8 C
MOSCOU	-2/1 C
MUNICH	3/8 C
NAPLES	10/19 C
OSLO	3/6 C
PALMA DE M.	8/18 S
PRAGUE	3/7 C
ROME	10/17 S
SEVILLE	12/18 C
SOFIA	1/9 C
ST-PETERSB.	4/6 C
STOCKHOLM	5/9 S
TENERIFE	13/19 S
VARSOVIE	4/8 S
VENISE	8/11 C
VIENNE	4/9 C

AMÉRIQUES	
BUENOS AIR.	18/29 S
CARACAS	23/26 S
CHICAGO	-11/6 S
LIMA	16/21 C
LOS ANGELES	10/15 S
MEXICO	7/22 S
MONTREAL	-10/-5 *
NEW YORK	0/6 P
SAN FRANCISCO	11/13 S
SANTIAGO/CHI	11/25 S
TORONTO	-7/0 C
WASHINGTON	2/10 P
AFRIQUE	
ALGER	9/21 S
DAKAR	21/28 S
KINSHASA	23/27 P
ASIE-Océanie	
BANGKOK	23/31 S
BEYROUTH	12/17 S
BOMBAY	18/32 S
DIJAKARTA	25/31 C
DUBAI	19/25 S
HANOI	13/22 S
HONGKONG	11/17 C
JERUSALEM	9/16 S
NEW DEHLI	10/26 S
PEKIN	-8/4 S
SEOUL	1/5 S
SINGAPOUR	25/31 S
SYDNEY	20/24 P
TOKYO	5/13 C



Situation le 13 décembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 15 décembre à 0 heure TU

### JARDINAGE

## L'oranger du Mexique profite de la douceur du climat

**TOUT AUTOUR** du jardin public calé au pied de la tour Saint-Jacques, à Paris, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, a été planté un large massif d'arbustes enfermés par des hautes grilles en fer soudé. Là, mis en terre de façon très serrée, trop serrée, quelques arbustes remarquables, dont des céanothes persistants - *Ceanothus* - à floraison printanière et automnale bleue, des arbutiers - *Arbutus unedo* -, appelés aussi parfois arbre à fraises, sans aucun doute parce que ses fruits n'ont pas le goût des fraises et ressemblent à des litchis, des orangers du Mexique - *Choisya ternata* - qui ne donnent pas d'orange et de beaux *Nandina domestica*, appelés aussi bambous sacrés, même si cet arbuste aux belles feuilles profondément découpées et aux grappes de petites boules rouges n'a rien d'un bambou. Quatre arbustes peu réputés pour leur résistance au gel, plus solides qu'on ne le dit néanmoins, autrefois difficiles à trouver.

En quelques années, cette végétation a comblé tout l'espace, en sorte que de la rue on ne voit pas le jardin, agrémenté pourtant de jolis massifs, dont l'un est en-

vahi par les anémones du Japon en fleur dès la fin d'août. De la même façon, du jardin on ne voit pas la rue de Rivoli et le boulevard de Sébastopol, mais des grilles et une masse végétale. Ce n'est pas malin, même si l'on est certain que les oiseaux trouvent dans cette végétation serrée un refuge pendant les nuits les plus froides.

#### UN GRAND CLASSIQUE

Froid, justement, en ce moment, il ne fait pas. C'est même plutôt l'inverse. Et les orangers du Mexique sont en fleur... avec cinq mois d'avance. Ce n'est pas rien. Cet arbuste, persistant, aux feuilles découpées, vert foncé et brillantes, est devenu un grand classique des jardins de ville partout où la froidure n'est pas trop vive. Sa résistance au gel est plus grande qu'on ne le prétendait, il y a quelques années encore, quand cet arbuste n'était pas si répandu dans les cultures.

Il ne tiendrait certes pas à un moins quinze prolongé sans la protection d'un mur coupe-vent, mais les hivers du Bassin parisien, même dans ses micro-climats les plus rudes, ne lui font pas peur.

C'est tout juste s'il faut rabattre le bout des branches gelées au printemps, privant du coup l'oranger du Mexique de sa floraison printanière.

Car cet arbuste, comme d'autres qui fleurissent dès le printemps, forme ses boutons à fleur dès l'automne. Ils attendent le réveil de la nature pour s'épanouir. Et la floraison de l'oranger du Mexique est splendide et parfumée, regroupée par des ensembles de petites fleurs blanches à l'extrémité de chaque branche.

Ceux qui sont actuellement

épanouis en plein Paris sont moins beaux que quand ils le sont au printemps. Leurs fleurs sont plus petites et elles sont moins parfumées. Il n'empêche que cette belle surprise est à prendre pour ce qu'elle est : un cadeau d'une nature un peu dérangée. L'arrivée du froid pourra certes anéantir cela en quelques jours, ce qui n'occasionnera aucun dégât à l'arbuste. Il fleurira quand même, mais en arrière-saison.

L'oranger du Mexique est un bon garçon : il pousse le charme

### Préférer les touffes de 30 centimètres de haut

L'oranger du Mexique pousse remarquablement bien en pot, en jardinière ou encore en bac. Son port régulier, sa croissance rapide, son feuillage persistant odorant et ses fleurs parfumées sont une aubaine en ville, pour ceux qui souhaitent agrémenter un balcon ou une terrasse. Ne pas acheter un gros sujet, mais une touffe de 30 centimètres de hauteur. L'installer dans un pot de 40 centimètres de diamètre rempli d'un mélange de terreau et - si possible - de terre de jardin.

Après la première floraison qui intervient rapidement, il n'est pas inutile de rabattre de moitié l'arbuste afin qu'il se ramifie, car les jeunes pieds vendus le sont souvent peu. Les arrosages seront suivis l'été. Enfin l'engrais utilisé ne devra pas comporter un dosage important d'azote (symbolisé par un N). Préférer un engrais pour arbustes à fleurs, hortensias ou tomates.

jusqu'à reflorir en septembre, pousse vite, très vite, se taille comme l'on veut, accepte d'être rabattu sur le vieux bois, se bouture facilement, n'est jamais malade, les cochenilles semblent l'ignorer, il s'accommode de toute bonne terre de jardin et n'est pas trop exigeant en eau quand il est bien installé. Le rêve ! Ajoutons qu'il ne coûte pas cher - dès 40 F, soit 6,10 € - et qu'il en existe au moins deux cultivars intéressants, en plus du type.

Le premier, appelé *Sundance*, a un feuillage jaune. Il faudra donc lui éviter les expositions trop ensoleillées dans le sud de la France ; là, il vaut mieux l'installer à l'ouest, voire à mi-ombre légère. Ailleurs, il ne craindra pas le cagnard. *Sundance* fleurit un peu moins et pousse moins vite que le type. Il est donc cultivé pour son beau feuillage dont la couleur fait vibrer celles des plantes plus colorées - attention, si une branche verte apparaît, il faut la couper impitoyablement.

Le second, dénommé *Aztec pearl*, est un peu plus fragile, mais c'est une splendeur. Son feuillage est vert grisâtre et si

profondément lacinié que l'arbuste arbore un port très aérié. Du coup, ses fleurs sont encore mieux mises en valeur que sur le type.

La meilleure utilisation pour l'oranger du Mexique est d'être planté en isolé, où il sera laissé libre. Son port sera alors arrondi et fourni depuis une base qui ne se dégarmit pas et fleurit d'abondance. Le type peut alors atteindre 2,50 m d'envergure en cinq ou six ans, pour peu que la terre soit riche et humide en profondeur. Dans les régions situées au nord de la Loire, l'abri d'un mur lui est favorable.

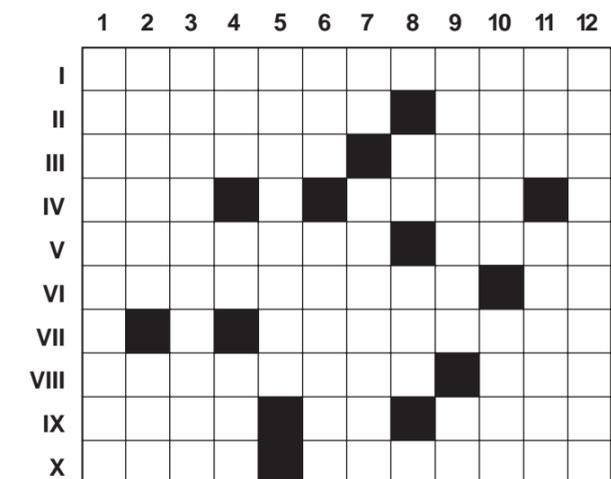
Encore que l'on en a vu, plantés sur des ronds-points, ne pas trop souffrir des vents desséchants et pas du froid de l'hiver, dans un sol il est vrai bien drainé par la configuration même de la butte sur laquelle il était planté. On pourra aussi associer l'oranger du Mexique avec d'autres arbustes dans des haies libres alternant d'autres persistants - lauriers-tins, par exemple - et des arbustes caducs à floraison printanière.

Alain Lompech

### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 298

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)



#### HORIZONTALEMENT

1. Un souvenir qui prend un goût de vengeance. - II. Vidé à fond. Partit avec Eole avant de prendre l'Avion. - III. Déjà engagé. Dit sur le départ. - IV. Coule en Roumanie. Creux une fois retourné. - V. Rassemblement organisé. Quatre sur six. - VI. Croisement réussi. En boule. - VII. Passe par les fosses avant d'attaquer en façade. - VIII. La folie s'abat sur ses abats. Béquille pour la quille. - IX. Ne pourra plus couler. Note renversée. A permis à l'Amérique de

tirer dans tous les sens. - X. Jardin sacré. Son geste auguste va disparaître de la circulation avec l'euro.

#### VERTICALEMENT

1. Ne devrait pas apporter de grands changements. - 2. Retirée. Mesurait le rayonnement. - 3. Conforme à la règle établie. - 4. Sonne dans la bourse du Nippon. Conjonction. Parasol dans le Midi. - 5. Touche ou prend des coups. - 6. En tenue pour la pose. Père d'Horus. - 7. Règle. Sans exception. - 8. En accord. Passage

délicat, surtout en son milieu. - 9. Retorsés sous des allures bonhommes. Démonstratif. - 10. Mit à la disposition des éventuels lecteurs. De même. - 11. Bien arrivée parmi nous. Pour faire du bon travail. - 12. Haute en couleur bien qu'un peu excessive.

Philippe Dupuis

#### Solution du n° 00 - 297

#### HORIZONTALEMENT

I. Provocatrice. - II. Recluse. Dut. - III. OPE. Ite. Goba. - IV. Sel. Galérien. - V. Pullule. En. - VI. Epeire. Aneth. - VII. Clé. Ipéca. Ré. - VIII. Té. Restitua. - IX. La. Ice. Bit. - X. Statue. Routé.

#### VERTICALEMENT

1. Prospectus. - 2. Repeuplé. - 3. Ocellée. La. - 4. Vu. Li. Rat. - 5. Oligurie. - 6. Catalepsie. - 7. Adèle. Etc. - 8. Te. Acier. - 9. Grenat. - 10. Idoine. Ubu. - 11. Cube. Trait. - 12. Etanchéité.

### BRIDGE

PROBLÈME N° 1923

#### COMMENT SAVOIR ?

Jouée dans une Coupe de Venise (championnat du monde des dames), lors d'un match entre les Etats-Unis et la Chine, la donne suivante montre que même une championne peut faire de graves erreurs. Mettez-vous à la place de l'Américaine Carole Simon, en Ouest, et cachez les mains d'Est et de Sud (la déclarante).

♠	9 8 7 4 2
♥	A 10 4
♦	R D 2
♣	10 8
♠	A R 10 6 5
♥	-
♦	10 5 4 3
♣	V 7 6 5
♠	V 3
♥	R D V 9 8 7
♦	A V 9 7 6
♣	-

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	1 ♣	2 ♥	3 ♣
3 ♦	4 ♣	4 ♥	5 ♣
5 ♥	contre	passé	passé...

Ouest a attaqué le Roi et l'As de Pique, sur lesquels Est a fourni la Dame de Pique sèche puis a défaussé le 8 de Carreau. Comment Ouest (Carole Simon) aurait-elle dû jouer pour faire chuter CINQ CŒURS ?

#### Réponse

On voit qu'il y a deux façons de faire une troisième levée pour la chute : un Trèfle (si Est a six Trèfles par l'As) ou un Carreau (si Est n'a plus de Carreau et coupe la contre-attaque à Carreau). Mais comment savoir, car Sud peut n'avoir que quatre Carreaux ?

En réfléchissant bien, la réponse est logique : si Est ne coupe pas Carreau au deuxième tour, elle ne doit pas défausser le 8 de Carreau, mais elle doit faire un appel à Trèfle ! Ainsi, avec seulement six Trèfles par As, Roi et Dame et deux Carreaux, Kitty Munson aurait défaussé l'As de Trèfle au second tour à Pique pour faire un « discret » appel à Trèfle.

Voilà comment Est-Ouest ont perdu 650 points au lieu d'en gagner 100 (ou même 1 370 si Ouest était allée à « 6 Trèfles » !)

#### L'ESCAMOTAGE

Quand on joue un chelem où il y a plusieurs perdantes, il est difficile de penser que la défense ne fera aucune levée.

Le coup suivant s'est joué, il y a plusieurs années, lors d'un tournoi dans

le Var, et Multon, associé à Palau, a réussi ce joli contrat. Cachez au début les mains d'Est-Ouest.

♠	A 9 7 3
♥	A R 6 4
♦	A R V 9 2
♣	-
♠	R D 10 5
♥	10 3
♦	D
♣	A V 9 6 4 2
♠	N
♥	O
♦	E
♣	S
♠	4
♥	8 5
♦	10 7 6 4
♣	R D 10 8 5 3

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Palau	Y...	Multon
1 ♠	contre	2 ♣	2 ♥
4 ♣	4 ♠	passé	5 ♥
6 ♣	6 ♥	passé	passé...

Ouest a entamé le Roi de Pique, sur lequel Est a fourni le 4 sec. Comment Multon, en Sud, a-t-il gagné ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

#### Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 Pique » garantissait de 10 à 13 points avec, en général, un canapé (deuxième couleur plus longue). Le cue-bid à « 4 Piques » montrait le contrôle du premier tour et le désir d'aller au chelem...

Philippe Brugnion

## DISPARITIONS

## Robert Gironès

## Un metteur en scène du dérèglement

**LE METTEUR EN SCÈNE** Robert Gironès est mort d'un cancer dimanche 10 décembre à Paris. Il était âgé de cinquante-huit ans.

Né en juin 1942, Robert Gironès a vingt-trois ans quand il entre, comme élève comédien, à l'école du Théâtre national de Strasbourg (TNS). Il y reste jusqu'en 1968, époque favorable aux aventures. Il se lance alors, et monte son premier spectacle avec les copains de l'école, au Théâtre des Drapiers. Tout y est dans l'air du temps : le titre, *Dé-composition*; la forme, un montage de textes de la *beat generation*; le thème, un pamphlet contre la société de consommation. Espérant trouver sa place dans le beau désordre de la scène française – et aussi recevoir quelques subventions –, Robert Gironès fonde sa compagnie, La Reprise. Il appartient à ce mouvement évidemment spontané et sans règle, dont le but essentiel est d'ailleurs de dérégler la façon de faire le théâtre, de modifier la façon de le regarder et de l'attendre, et qui va y réussir. Il y avait là, entre autres, Georges Lavaudant, Daniel Benoin, Bruno Bayen, Gildas Bourdet, Daniel Mesguich...

Tous depuis sont passés par l'« institution ». Mais en ce début des années 70, ils se partagent le off Avignon. Robert Gironès est le fiévreux romantique de la tribu, toujours entre séduction et hargne, toujours à la charnière du drame et de la blague. Dans le style cabaret politique joyeusement féroce, c'est au off Avignon qu'il crée en 1971 *Playa Giron*, d'après les interrogatoires des soldats américains faits prisonniers à la baie des Cochons – repris ensuite à la Cité internationale. Puis il monte pour le Théâtre national de Strasbourg *Scènes de chasse en Bavière*, de Martin Sperr. Pour son Théâtre Ouvert d'Avignon, Lucien Attoun lui propose « une mise en espace ». Ce sera, sur un texte de Bernard Chartreux, lui aussi venu de l'école du TNS, *Château dans les champs*, qui passe en 1973 au Clôître des Carmes.

A Paris, au Théâtre mécanique, dirigé par le tout jeune Stéphane Lissner, Robert Gironès met en scène en 1974 un mémorable *Tambour dans la nuit*, de Brecht, avec Nicole Garcia et Brigitte Rouan. Là, il affirme sa personnalité, son talent, d'ailleurs reconnus, puisqu'il est nommé à la tête du

Centre dramatique de Lyon, au Théâtre du VIII<sup>e</sup>, où il succède à Marcel Maréchal. Il est heureux, débordant de projets qu'il ne parvient pas à réaliser comme il le voudrait. Il n'est pas lyonnais, pas diplomate, provocateur avec les représentants des pouvoirs publics, qui apprécient mal son humour. Il monte avec Michel Hermon *Règne blanc*, de Denis Guenoun, d'après *Edouard II*, de Marlowe, *La Reine Christine*, de Strindberg, *L'Adulateur*, de Goldoni. Sans vraiment trouver ses marques. Enfin, *Et pourtant ce silence ne pouvait être vide*, de Jean Magnan, variation sur l'histoire des sœurs Papin, d'abord mise en espace à Avignon au Théâtre Ouvert en 1978, reprise l'année suivante au Théâtre du VIII<sup>e</sup>. Superbe et sombre spectacle. Le dernier à Lyon.

Peut-être même le dernier qui appartienne vraiment à Robert Gironès. Redevenu directeur de compagnie, il aurait pu se regagner, évoluer. En fait, il travaille, mais peu à peu s'absente de lui-même. Se ronge. Se détruit. La maladie fait le reste. Le beau romantique fiévreux, entre drame et rigolade, reste dans les souvenirs.

Colette Godard

■ **KNUD W. JENSEN**, fondateur du Musée Louisiana, à Humelebaek, au Danemark, est mort mardi 12 décembre à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Passionné d'art d'avant-garde, cet ancien grossiste en fromages, né le 7 décembre 1916, devint collectionneur et l'un des plus grands mécènes du Danemark. C'est à la fin des années 50 que Knud Jensen avait eu l'idée de créer un musée d'art contemporain dans un endroit isolé, à Humelebaek, dans une vieille propriété surplombant le détroit du Sund, à 35 kilomètres au nord de Copenhague. La sculpture – celle de Henry Moore, de Calder, d'n Arp ou de Giacometti – y trouverait sa place en plein air. Cette « folie », comme on l'a dit alors, a été récompensée : depuis son ouverture en 1958, le Musée Louisiana n'a cessé d'enthousiasmer, d'enrichir ses collections, de s'agrandir et de proposer des expositions de qualité. Il compte parmi les plus grands musées d'art moderne d'Europe.

Au *Journal officiel* daté lundi 11-mardi 12 décembre sont publiés :

- **Environnement** : un décret portant création de la réserve naturelle de la Baillelataz (Savoie) ; un décret portant déclassement de parties du domaine privé des communes de Bonneval-sur-Arc et Val-d'Isère (Savoie) classées en réserves naturelles (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre) ; un décret portant renouvellement de classement du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Au *Journal officiel* du mercredi 13 décembre est publié :

- **Indemnisation** : un décret relatif à l'indemnisation à raison d'une détention provisoire.

## JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 8 décembre est publié :

- **Accord international** : un décret portant publication de l'accord-cadre entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie relatif à la coopération militaire et de défense, signé à Paris le 13 janvier 2000.

Au *Journal officiel* du dimanche 10 décembre est publié :

- **Assurance-vieillesse** : un décret relatif à la mensualisation des avantages de vieillesse des régimes d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales.

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

**Paul-Eloi**  
a la joie d'annoncer la naissance de son petit frère,

**Louis-Gabriel,**

le dimanche 3 décembre 2000.

Muriel et David-Paul Rolland,  
8, rue Saint-Symphorien,  
51100 Reims.

– Il était une fois,  
le 5 décembre 2000, à Paris...

**Mamie Geneviève**  
et « all the people »

ont la joie d'annoncer la naissance de

**François THINIER-POULET.**

## Décès

– Jacques Beauroy  
et Véronique  
ont la grande douleur d'annoncer la mort,  
le 4 décembre 2000, de

**Marie Thérèse  
BIANCHI BEAUROY,**  
membre de l'Internationale Libérale,  
secrétaire générale de l'International  
Network Liberal Women,  
maire adjointe  
de Chantilly (1989-1995),  
conseillère municipale  
de Chantilly depuis 1983.

Elle repose auprès des siens, entourée  
d'azalées, dans le bois de Weasenham en  
Norfolk (UK).  
113 Oxford Road,  
Cambridge,  
CB4 3PJ, UK.

– Janine Caillavet,  
Chantal et France Caillavet,  
John, Nils, Paul et Antoine,  
ses petits-enfants,  
Les familles Vinches, des Bouillons,  
Laffitte, Tajan, Jarrige,  
parentes et alliées,  
ont l'immense peine d'annoncer le décès,  
survenu le 5 décembre 2000, à  
Bagnères-de-Bigorre, de

**René CAILLAVET,**  
officier de la Légion d'honneur,  
médaillé militaire,  
président des anciens  
de Rawa-Ruska de France.

Sa volonté a été de donner son corps à  
la science.

Cet avis tient lieu de faire-part.

87, avenue de la Mongie,  
65200 Pouzac.  
4, passage Sainte-Avoys,  
75003 Paris.  
Calle Colina, 22,  
28008 Madrid (Espagne).

– Sa famille,  
Et ses amis  
font part du rappel à Dieu du

**comte Guy  
CROTTI de COSTIGLIOLE,**

le dimanche 10 décembre 2000, dans sa  
quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le vendredi 15 décembre, à 14 heures, en  
la chapelle Saint-Jean de la  
Baule-Escoublac (Loire-Atlantique).

– Nous apprenons le décès de notre  
ancienne collaboratrice,

**Lucienne  
DOLIGNIER-POUGET,**

survenue le 5 décembre 2000.

Elle a été incinérée le 8 décembre, à  
Nanterre.

Lucienne Dolignier-Pouget fut  
l'assistante des différents directeurs de  
l'imprimerie du *Monde* du  
10 décembre 1944 au 31 mars 1976.

La direction du *Monde* présente à sa  
famille ses sincères condoléances.

Marc Pouget,  
33, rue des Saules,  
78250 Hardricourt.

– Janine Pignède-Séjourné,  
son épouse,  
Françoise et Didier Condy,  
Cécile, Isabelle, Marie, François,  
Max et Isabelle Pignède,  
Matthieu, Thomas, Antoine, Grégoire,  
Yves et Claire Pignède,  
Margaux, Noé,  
Xavier et Emmanuelle Pignède,  
Clémence, Edouard, Benjamin,  
ses enfants et petits-enfants,  
Et toute la famille,  
ont le chagrin de faire part de la mort de

**Maurice PIGNÈDE,**

survenue le 9 décembre 2000, à l'âge de  
soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le vendredi 15 décembre, à 10 h 30, en  
l'église Sainte-Clotilde, à Chambourcy  
(Yvelines), sa paroisse.

L'inhumation aura lieu dans la  
sépulture de famille au cimetière de  
Saint-Florentin (Yonne).

Selon les vœux de Maurice, ni fleurs ni  
couronnes.

« Ne soyez pas dans la tristesse  
comme ceux qui n'ont pas d'espérance,  
et réconfortez-vous les uns les autres. »  
Saint Paul aux Thessaloniciens,  
IV, versets 13 et 18.

La Lisière des bois,  
95, chemin des Alluets,  
78240 Chambourcy.

– A

**Robert GIRONÈS.**

Adios torero.

– Raphaël et Georgette Rappaport,  
Glika et Pierre Zaleman,  
ses enfants et leurs conjoints,  
M<sup>me</sup> Françoise Verne, née Constans,  
son épouse,  
M<sup>me</sup> Marie-Andrée Voizard-Verne,

ont la douleur de faire part du décès de

**Hélène, Leni RAPPAPORT,**

le 10 décembre 2000, à Paris, dans sa  
quatre-vingt-douzième année.

Elle sera inhumée le 14 décembre, au  
cimetière de Bagneux, à 15 heures.

17, rue de l'Yvette,  
75016 Paris.  
4, rue Léon-Cosnard,  
75017 Paris.

– Michael, Elliot, Céleste Rogosin  
et Pascale Rivault, à Angers,  
Daniel, Elisabeth  
et Nicholas Rogosin, à Los Angeles,  
ont le chagrin d'annoncer le décès de

**Lionel ROGOSIN,**  
réalisateur,

survenu le vendredi 8 décembre 2000, à  
Los Angeles (USA).

Ses films et ses écrits nous pousseront  
toujours à lutter contre les racismes, les  
guerres et les injustices sociales et à  
œuvrer pour la fraternité entre les  
hommes.

« Imagine peace... »

3, rue de la Harpe,  
49100 Angers (France).  
1501 North Kings Road,  
90069 Los Angeles, Ca (USA).

(Le Monde du 12 décembre.)

Fêter  
le nouveau siècle  
dans le carnet

★

2001

dans Le Monde  
date du 1er janvier 2001  
tarif: 85 F TTC la ligne  
01.42.17.39.80

Nos abonnés et nos actionnaires,  
bénéficiant d'une réduction sur les  
insertions du « Carnet du Monde »,  
sont priés de bien vouloir nous com-  
muniquez leur numéro de référence.

– M<sup>me</sup> Christiane Baudelot,  
sa sœur,  
M. et M<sup>me</sup> Nicolas Verne,  
M. et M<sup>me</sup> Mathias Verne,  
M. Benjamin Verne,  
ses enfants,  
Joséphine, Quentin et Frédéric,  
ses petits-enfants,  
M<sup>me</sup> Françoise Verne, née Constans,  
son épouse,  
M<sup>me</sup> Marie-Andrée Voizard-Verne,

Les familles Douin, Baudelot, Keller et  
de Monpezat,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**José VERNE,**

intervenu le lundi 11 décembre 2000, dans  
sa soixante-seizième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité  
à Fages (Lot), le samedi 16 décembre.

Un service religieux sera donné en  
l'église Saint-Germain-des-Prés, le  
mercredi 20 décembre, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue des Grands-Augustins,  
75006 Paris.

## Rectificatif

– Dans l'avis de décès de

**Mohsen SLIM,**

paru dans le carnet daté mercredi  
13 décembre 2000, il fallait lire  
**Hadi et Marie SLIM.**

## Anniversaires de décès

– 14 décembre 1998-14 décembre 2000.

Colette, Eric,  
Et tous ceux qui aimaient

**Josiane BENSIDON**

pensent à elle qui les quitta  
prématurément, victime de ceux à qui elle  
faisait confiance, parce qu'ils avaient la  
mission de la soigner.  
Ils associent à son souvenir celui de son  
mari,

**André,**

qui la précéda le 26 octobre 1992.

« Souviens-toi que tu es là  
pour assurer le pouvoir  
de la justice, et non la justice  
du pouvoir... »  
Vladimir Jankélévitch,  
*Quelque part dans l'inachevé.*

## Remerciements

– Catherine et Jean-Marie Paupert,  
Laurence Dimier-Sutcliffe,  
Sophie Dimier-Perrot  
et leurs familles,  
remercient les amis et toutes les  
personnes qui se sont manifestés lors du  
décès de

**M<sup>me</sup> Louise ARDANT**

et les assurent de leur reconnaissance.

## Avis de messe

– Une messe réunira le samedi  
16 décembre 2000, à 11 h 30, en l'église  
Saint-Sulpice, à Paris-6<sup>e</sup>, les amis de

**François MUNCH,**  
avocat.

## Conférences

Dans le cadre d'une campagne  
du Conseil de l'Europe,  
un Patrimoine commun :  
**Conférence pour le Musée Européen  
de l'Informatique,**  
organisée  
par l'Ecole d'Application Informatique,  
sous l'égide  
du Comité national français,  
**jeudi 21 décembre 2000,  
de 10 heures à 12 heures,  
suivie d'un cocktail,**  
à la Maison de la chimie,  
28, rue Saint-Dominique, Paris-7<sup>e</sup>.  
Renseignements, inscriptions :  
tél. : 04-94-16-90-70.

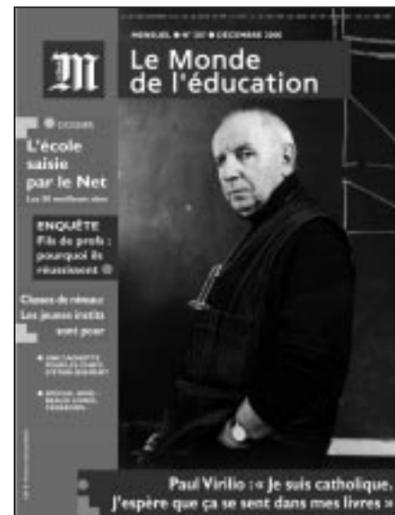
## Cours

**COURS D'ARABE**

Tous niveaux, jour, soir, samedi.  
Inscription : AFAC : 01-42-72-20-88.

## Soutenances de thèse

– M<sup>me</sup> **Karine Malagu** soutiendra,  
mardi 19 décembre 2000, à 10 heures, à  
l'Ecole nationale supérieure de chimie de  
Rennes, 263, avenue du Général-Leclerc,  
35700 Rennes, une thèse de doctorat de  
chimie intitulée : **Développement des  
polystyrènes solubles comme support  
pour la synthèse organique.  
Application à la formation  
carbone-carbone catalysée par les  
métaux de transition.**  
Le jury sera composé de  
MM. Jean-Claude Guillemin, directeur de  
thèse (Rennes-I) ; Luc Van Hijfte  
(Strasbourg) ; Bernard Maillard  
(Bordeaux) ; Olivier Lavastre  
(Rennes-I) ; Gilles Dujardin (Le Mans) ;  
M<sup>me</sup> Joëlle Vidal (Rennes-I).

L'école  
saisie  
par le Net

## En décembre

Dossier :  
**L'école à l'heure  
de la révolution  
technologique**  
Les cinquante meilleurs sites.

Entretien avec Paul Virilio.  
**Le nouveau statut des chefs  
d'établissement.**

**L'argent et les jeunes :  
le sujet tabou.**  
**L'université de tous les savoirs :  
les raisons d'un triomphe.**

Les beaux livres pour Noël.

LE MAGAZINE DES ENSEIGNANTS QUI AVANCENT



**Le Monde  
de l'éducation**

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

**Le Monde**  
**DOSSIERS DOCUMENTS**  
LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire  
du numéro  
de décembre

## Energie: le retour de l'or noir

Matière première bon marché à la fin de 1998, le pétrole  
est devenu quelques mois plus tard une denrée chère. La reprise  
économique en cours résistera-t-elle à cette nouvelle flambée des prix ?

## Irréversible révolution urbaine

Incontestable et générale dans le monde, la tendance veut que les villes  
prennent le pas sur les zones rurales. Peut-on pour cela affirmer  
que les citadins sont mieux lotis, plus riches et plus chanceux  
que les ruraux, relégués au rang de vestiges d'une époque révolue ?

Plus : **LES CLÉS DE L'INFO**  
4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre  
marchand  
de journaux  
12F-1,83 €

**FESTIVAL** Pour sa première édition, le Monaco Dances Dances Forum, qui aura lieu du 13 au 16 décembre au tout nouveau Grimaldi Forum, pose avec radicalité le pro-

blème du mouvement et des nouvelles technologies. « Il s'agit d'aller chercher la danse là où elle-même se cherche », explique Dominique Passet-Baudelot, directrice générale du Forum.

● AU CŒUR de la manifestation, l'exposition internationale d'œuvres chorégraphiques multimédias déclinant mouvements virtuels ou mises en scène interactives. ● LA CINÉMATHEQUE

de la danse a préparé dans ce cadre une sélection de films qui proposent un traitement original de la matière qu'elle soit gestuelle ou plastique. ● AU COURS DU FORUM seront aussi

décernés des prix Nijinski, sortes de Molières de la danse. Le chorégraphe Jean-Christophe Maillot y voit le moyen d'accroître la visibilité de la profession auprès du grand public.

## A Monaco, les artistes font entrer l'ordinateur dans la danse

Au Grimaldi Forum, du 13 au 16 décembre, la danse de demain se joue sur scène et sur écran, ceux des caméras vidéo et ceux de l'informatique, dans un aller-retour créatif entre le mouvement et les technologies

**LE MONACO** Dances Dances Forum est une première qui devrait faire date. Organisé du 13 au 16 décembre au Grimaldi Forum, l'événement rassemblera les professionnels du monde entier autour de différentes manifestations, tant artistiques qu'économiques. Morceau de choix : une exposition internationale d'œuvres chorégraphiques multimédias. Car l'avenir de la danse passe aujourd'hui par les nouvelles technologies. Une certitude que Jean-Marc Matos, pionnier du mouvement en France et directeur de l'exposition Danse et nouvelles technologies, à Monaco, partage avec nombre de chorégraphes, plasticiens et techniciens.

Dès 1981, Jean-Marc Matos, alors installé à New York, avait intégré vidéo et informatique dans ses spectacles. Rien que de très naturel pour ce danseur, ingénieur informaticien de formation, qui, à l'époque, se demande déjà « comment ces moyens apparemment si froids peuvent développer un espace poétique pour la danse ». Celui pour qui « l'opposition entre le vivant et l'artificiel a toujours semblé un faux problème, à condition de ne pas se laisser piéger par le joujou informatique », a tout fait pour que les œuvres présentées, installations, performances, CD-ROM ou sites Internet, sollicitent une interaction novatrice et sensible du mouvement et des techniques.

### « SUSCITER DES INTERROGATIONS »

Au-delà de l'aspect spectaculaire, l'humaniste qu'est Jean-Marc Matos veut attirer l'attention sur les possibilités d'existence intelligente de l'homme dans un monde de plus en plus technologique. « Dans cette sélection de projets du monde entier, j'ai voulu montrer autant la recherche et le questionnement de certains concepteurs à travers des propositions encore très brutes, que des réflexions déjà abouties avec des produits finis sophistiqués, explique-t-il. L'enjeu est de susciter

des interrogations sur d'autres façons d'aborder le corps et le mouvement. »

Sur les cent quarante dossiers reçus à la suite de l'appel à projet lancé via Internet auprès des chorégraphes, ingénieurs, infographistes, auteurs multimédias internationaux (la majorité venant des Etats-Unis, du Canada et des Pays-Bas), Jean-Marc Matos et son équipe ont retenu quarante-et-un projets (parmi lesquels huit français). De petits laboratoires de travail ou des lectures-démonstrations permettront de prendre en route des créations en cours. Seront également consultables des programmes informatiques comme ceux de Kirk Woolford, complice des chorégraphes Frédéric Flamand et William Forsythe, qui a adapté des logiciels à la saisie du mouvement.

Dans la sélection étrangère se distingue le *Space Dance Project* des Japonais du groupe Tokyo Space, qui prennent d'assaut l'ensemble des lieux du Grimaldi Forum pour une déambulation mélangeant danse butô et projections vidéo sur de grands écrans translucides. Plus intimiste, l'installation de Rika Ohara, Californienne d'origine japonaise, ressuscite en la sublimant la mémoire de sa famille, décimée par la bombe atomique.

Revisités par des esprits aussi poétiques qu'inventifs, les nouvelles technologies sont un fort stimulant pour la création chorégraphique. Dans ce registre, les Français Magali et Didier Mullers, installés à Béziers depuis 1998, ont fait connaître leur compagnie de danse grâce au Web. Leur cycle de danse conçu pour Internet, et visible uniquement sur le Réseau, s'intitule *Miniatures*. « En surfant sur le Web, j'ai constaté que le mouvement est rare et généralement de médiocre qualité », raconte Didier Mullers. *Le désir est né de créer des petites danses pour ce cadre-là, que j'ai baptisées "micro-métrages". Pour des raisons techniques de lisibilité, j'ai adapté*



COLLECTION CINÉMATHEQUE DE LA DANSE

Extrait de la vidéo « Tiger Lives » (1999), du pionnier Nam June Paik.

notre gestuelle en simplifiant son écriture. » De dix secondes à une minute vingt, ces soixante-dix clips ont inspiré un spectacle sur scène qui sera reformulé sur informatique. Dans cet aller-retour, la compagnie Mullers marque un territoire très personnel, dont l'enjeu reste chorégraphique.

Le mouvement est aussi au cœur de la recherche de Nicole et Norbert Corsino, Marseillais, qui ont délaissé depuis onze ans la scène pour le film et l'écran, et se positionnent aujourd'hui à la pointe des technologies numériques. Coproduit par Canal+, leur film *Captives (second mouvement)* met en scène des créatures virtuelles dans une scénographie en 3D conçue par Patrick Zanoli.

La danse a été saisie grâce au fameux système *motion capture* (« capture du mouvement ») : des pastilles qui enregistrent les gestes et renvoient la lumière infrarouge à huit caméras sont fixées sur les corps des danseurs.

### MARIONNETTES VIRTUELLES

Autre horizon, plus ludique, avec Céline Jaspard, de la compagnie *Animação*. Formée à l'art de la marionnette à Toulouse, cette jeune plasticienne gamberge depuis 1996 sur la réalisation de marionnettes virtuelles. En collaboration avec l'Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT), son dispositif intègre des personnages en 3D manipulés en direct, des marionnettes tradition-

nelles ou des danseurs. Le titre de ce spectacle fin et divertissant : *Numeric Circus*.

La comparaison avec la marionnette monte spontanément à la bouche de la chorégraphe Andrea Davidson, dont l'installation interactive *La Morsure* (titre d'un poème de Julio Cortazar) implique le spectateur dans la danse en lui demandant tout simplement de bouger une souris d'ordinateur. Rien de plus facile pour un résultat parfaitement excitant. Installé dans une petite cabine, face à de somptueuses images d'un couple qui chavire, il peut accélérer ou ralentir les mouvements des personnages, ajouter des images, construire son scénario (trois cents séquences sont programmables),

le déconstruire aussi sec... Il est le super-marionnettiste d'une fable qui le mène par le bout du nez.

Florentine Rey, plasticienne fraîchement sortie de l'école d'art de Cergy-Pontoise, se compare, elle, à une télécommande dans *Réciproque*, sa première installation-performance ancrée dans le désir de « parler du mouvement et de l'intime autrement ». Comment ? Allongée sur le sol dans une pièce obscure, la jeune femme fait bouger de façon minimale ses pieds et ses mains. Les mouvements sont captés par une caméra fixée au plafond et déclenchent, grâce à la combinaison de trois logiciels, une projection d'images du corps aux couleurs altérées sur des sons préenregistrés (grincements de portes, soupirs...). « Il y a un rapport de cause à effet différent de celui que l'on connaît d'habitude en spectacle », explique Florentine Rey. « C'est généralement la musique qui indique au danseur ce qu'il doit faire. Là, c'est l'inverse. Et même si les gestes, qui ressemblent pour moi à ceux que l'on fait dans la phase de sommeil dite paradoxale, ne se voient quasiment pas, ils émettent un message. »

Proche de ce système de captation sophistiqué, la proposition interactive de l'ingénieur Kevin Morris met en scène des danseurs dont les déplacements sur le plateau, préalablement divisé en dix zones sensibles, vont stimuler des images, des musiques et des textes. « Il s'agit en fait à la base d'un synthétiseur d'images très intelligent, qui traite l'objet saisi en lui greffant une action particulière comme voler, par exemple, ou clignoter. » Au spectateur, transformé en éponge sensorielle, de se laisser emporter dans le tourbillon des effets spéciaux. En déplaçant les frontières de l'art chorégraphique, les technologies inaugurent de nouveaux espaces de représentation et nous projettent dans un monde inconnu, mais irrésistible.

Rosita Boisseau

Jean-Christophe Maillot, chorégraphe

## « Avec les prix Nijinski, on tente quelque chose de grand public »

**JEAN-CHRISTOPHE MAILLOT** dirige les Ballets de Monte-Carlo depuis 1993. Il s'est battu, parfois contre la profession elle-même, pour que la danse ait également ses récompenses, en l'occurrence des Nijinskis. N'est-elle pas ringarde cette idée d'un milieu qui s'autocongratule ? Est-ce qu'on ne bâille pas en regardant la retransmission des Molières, des Césars, ou des Victoires de la musique ? Le chorégraphe nous explique les avantages de ces nouveaux prix pour l'art chorégraphique dans son ensemble.



JEAN-CHRISTOPHE MAILLOT

« Pourquoi ces prix Nijinski ? - L'idée est de célébrer notre profession. Pendant le Monaco Dances Dances Forum, des représentants de la danse du monde entier seront là, j'ai voulu profiter de cette occasion unique. Les Nijinskis ne sont que le point d'orgue de ce congrès mondial. Il y a dans chaque profession artistique un poids économique et social : inutile de dire que la danse a besoin d'être popularisée ! Ces prix permettent de prendre le pouls, de noter l'émergence, la visibilité de certains. Bien sûr les nommés sont sans surprise, si l'on regarde les chorégraphes - Pina Bausch, Mats Ek, William Forsythe, Jiri Kylian. Mais ils sont ceux qui tournent le plus, ceux qui sont demandés par les pays eux-mêmes. Il n'y a pas de chorégraphes français, peut-être parce que leurs modes de tournée les amènent à fréquenter des lieux plus confidentiels ?

- Pourquoi aucune chaîne de télévision ne retransmet-elle la soirée des Nijinskis ?

- C'est une bataille qui est loin d'être gagnée ! La danse n'a ni le poids économique de l'industrie du cinéma ni de celui du disque. Quand j'entends commenter le pati-

nage artistique en termes de chorégraphie, je sens bien qu'il y a substitution d'un art par un sport. On entend toujours dire qu'un danseur très connu gagne moins qu'un premier violon d'orchestre. Une Sylvie Guillem n'obtient pas pour un récital les 600 000 francs d'un Pavarotti. A-t-elle moins travaillé que le chanteur ? A-t-elle moins de talent ? Je sais que mon idée des Nijinskis est controversée, même

### Les nommés

● **Prix du danseur** : Julio Bocca, José Manuel Carreno, Manuel Legris, Nicolas Le Riche, Vladimir Malakhov, Faruk Ruzimatov.  
● **Prix de la danseuse** : Bernice Coppieters, Aurélie Dupont, Sylvie Guillem, Paloma Herrera, Lucia Lacarra, Uliana Lopatkina.  
● **Prix du chorégraphe** : Pina Bausch, Mats Ek, William Forsythe, Jiri Kylian.  
● **Prix de la compagnie** : Ballet de l'Opéra de Paris, Ballets de Monte-Carlo, Ballet de Francfort, Ballet du Kirov, Nederlands Dans Theater.

par ceux qui me sont proches, mais soit on tente quelque chose de grand public, soit il faut arrêter de se plaindre ! Je ne dis pas qu'amplifier la reconnaissance populaire de la danse est la seule solution, mais elle existe. Certains craignent de « perdre leur âme », cela n'a pas de sens.

- Les Nijinskis reconnaissent la qualité des plus grands, que deviennent alors les recherches plus expérimentales ?

- On n'est pas là pour élire le « meilleur danseur de l'année », c'est ça qui n'aurait pas de sens. Cela ne retire rien au chorégraphe de qualité dont ni le nom ni l'œuvre ne sont connus hors du milieu. Je ne voulais pas pour la première édition qu'il y ait trop de catégories, mais j'envisage une ouverture dans deux ans. Car les Nijinskis auront lieu tous les deux ans. Vous remarquerez cependant que les œuvres le plus souvent citées sont toutes contemporaines - qu'elles soient de

### ● Prix du spectacle chorégraphique :

*Biped*, de la Merce Cunningham Dance Company ; *In Spite of Wishing and Waiting*, chorégraphie de Wim Vandekeybus, compagnie Ultima Vez ; *One of a Kind*, chorégraphie de Jiri Kylian, Nederlands Dans Theater ; *Salt*, chorégraphie d'Edouard Lock, La la la Human Steps ; *Sleeping Beauty*, Ballet du Kirov.  
● **Prix spécial du jury** : Alicia Alonso, Mikhaïl Baryshnikov, Maurice Béjart, Merce Cunningham, Riverdance.

Merce Cunningham, Wim Vandekeybus, Jiri Kylian, Edouard Lock - à l'exception de *La Belle au bois dormant* du Kirov.

- A l'inverse, pourquoi ne trouve-t-on aucun danseur contemporain parmi les nommés ?

- Qui peut citer un danseur de chez Forsythe ? Aujourd'hui, le propos du chorégraphe est dominant. Après Béjart, plus personne n'a valorisé les interprètes. Le rapport s'est inversé.

- N'avez-vous pas été gêné que les Ballets de Monte-Carlo et Bernice Coppieters, votre soliste, aient été nommés ?

- Si bien sûr... Mais c'est une réalité. Nous donnons 90 représentations à l'étranger par an. On danse dans des grandes salles devant un large public. Nous ne sommes pas dans le circuit des instituts français et des centres culturels. Nous sommes dans une autre logique. Ceux qui sont contre les Nijinskis disent qu'ils ne voient pas l'utilité de mettre le milieu en concurrence. Je ne vois pas pourquoi notre monde chorégraphique échapperait à ce qui régit les rapports partout ailleurs. Chacun veut continuer dans son coin en pensant qu'il est le meilleur.

» Mais rien n'est simple, notamment le rapport au public, le remplissage des salles. Certains sont agacés de voir Marie-Claude Pietragalla partout. Mais quand Gérard Depardieu fait de la publicité pour les pâtes, personne ne songe à remettre en cause son talent d'acteur. Remplir une salle n'est pas le moteur de la création, mais il faut s'en soucier. »

Propos recueillis par Dominique Frétard

## Le cinéma bouge de Méliès à Merce Cunningham

**DEPUIS** les premiers films d'Etienne-Jules Marey qui décomposaient la marche de l'homme ou le vol de l'oiseau jusqu'aux animations en 3D, la danse, et plus globalement le mouvement, est au cœur de l'évolution des techniques de l'image, comme le montre la programmation Nouvelles Images élaborée par la Cinémathèque de la danse et Patrick Bensard.

« On a même intégré Méliès, précise Nicolas Villodre. Pour nous, il s'agit de parler aussi en termes de bricolage comme en son temps Méliès, qui a touché à tout en matière de trucages, arrêtant de tourner sa manivelle pour faire des arrêts sur image, utilisant un fond noir pour créer un effet de surimpression. Des recherches très proches des nouvelles images d'aujourd'hui dont la complexité visuelle se travaille beaucoup au montage. Il y a ainsi une lignée de films qui traverse l'histoire du cinéma et de la danse. »

Le choix d'œuvres est présenté sans ordre chronologique, et leur seul point commun est de proposer un traitement original de la matière, qu'elle soit gestuelle ou plastique : les images d'un lion en mouvement retravaillées sur ordinateur en 1999 par Othello Vilgard voisinant avec *Biped*, merveilleux dialogue entre danseurs réels et virtuels signé Merce Cunningham, qui cousine avec le clip *Hip kit* des Rita Mitsouko.

« La danse n'est jamais juste un corps ou une chorégraphie qu'il suffirait d'enregistrer, précise Xavier Baert, chargé de mission pour ce programme. Elle est d'abord un motif qui permet d'approfondir les

puissances spécifiques du cinéma ou de la vidéo, comme dans le film *Japan Series*, conçu en 1991 par la cinéaste Cécile Fontaine, qui retravaille avec de l'ammoniaque et du Scotch des pellicules trouvées dans les poubelles - en l'occurrence des images de danseurs de butô -, qui deviennent transparentes, se superposent sans se toucher et proposent de nouveaux agencements corporels. »

### TOURBILLON PSYCHÉDELIQUE

Parmi la trentaine de films ou d'extraits présentés, certains sont de petits bijoux. Tourné au Dôme, la boîte new-yorkaise dans laquelle Andy Warhol mettait en scène des shows musicaux avec le Velvet Underground, *Andy Warhol's Exploding Plastic Inevitable* (1967), de Ronald Nameth, se joue avec dextérité de toute une série d'effets pour obtenir un tourbillon visuel psychédélique. Très hypnotique aussi, la vidéo *Tiger Lives* (1999), du pionnier Nam June Paik, qui fragmente les corps, créant une mosaïque sans cesse en mouvement. Quant au film *Dance Eleven*, de Doris Chase (1975), il est bâti à partir d'images vidéo reportées sur la pellicule, créant ainsi des sinusoides rappelant les danses des voiles de Loïe Fuller.

« Ce qui est passionnant, c'est la circulation des supports qui permet d'inventer un traitement inédit de la danse, poursuit Xavier Baert. Aucun n'est périmé dans ce type de recherche, bien au contraire. Ce qui compte, c'est l'esthétique plus que la technique. »

R. Bu



Extrait de « Heart and Wings » de Laura Mc Gregor.

## Un premier forum autour de la modernité chorégraphique

AU SEUIL du nouveau siècle, il ne s'agit plus de savoir si les chorégraphes et danseurs inventent des post-happenings ou des performances dans le style des années 70 – ils vous diront clairement que non. Les enjeux sont ailleurs et autrement intéressants : Monaco Danse Dance Forum (MDDF) ne s'y est pas trompé qui, pour sa première édition, pose avec radicalité le problème de la danse et du mouvement dans leur relation aux nouvelles technologies, et au-delà s'interroge sur l'influence que pourraient avoir ces recherches sur l'industrie, le savoir. Utopie ? Il suffit de regarder le dernier film de Charles Atlas consacré à Merce Cunningham : on y voit le chorégraphe, bientôt quatre-vingts ans, toujours à la pointe du progrès, en train de plancher devant des chercheurs et des ingénieurs de chez IBM. Il explique tout simplement son splendide *Biped*, une de ses récentes créations, qui mêle créatures virtuelles et vrais danseurs.

« Il ne s'agit pas d'un festival en plus. Ni de faire un coup, explique Dominique Passet-Baudelot, directrice générale de Monaco Danse Dance Forum. Il s'agit d'aller chercher la danse là où elle-même se cherche. D'établir des rencontres entre des secteurs différents qui, tous, portent un regard sur la danse. Il s'agit aussi d'être à la source d'un mouvement, et d'accompagner les artistes qui le constituent sur le long terme. » Pour l'instant, le Grimaldi Forum – nouveau lieu monégasque conquis sous la mer – est envahi par des œuvres multimédias, qui arrivent du monde entier. De toute l'Europe, mais aussi du Japon, de Corée, d'Australie. Des œuvres qui ont été sélectionnées après appel à projet lancé sur le site Internet de MDDF. Il y a eu plus de cent quarante réponses. Ont été retenues quarante et une propositions, représentant plus de quatre-vingts artistes.

### Au programme

#### ● Jeudi 14 décembre

De 10 heures à 18 h 30 : performances multimédias (France, Australie). De 9 à 18 heures : ateliers, lectures, démonstrations, installations/performances (Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis). De 10 à 16 heures : Dance Screen (concours pour la meilleure vidéo-danse), débats et projections. De 10 à 18 heures : débat du Centre national de la danse, *Danseur quel métier ?* De 9 h 30 à 18 h 30 : marché professionnel et showcases de compagnies.

Spectacles : e.e. Cummings, 14 h 30. *Bal Swing*, 20 h 30.

#### ● Vendredi 15 décembre

De 10 h 30 à 16 heures : performances multimédias (Chili, Russie, Portugal). De 9 à 18 heures, ateliers, lectures/démonstrations, installations/performances (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Québec). De 10 à 20 heures : Dance Screen (suite). De 10 à 18 h 45 : marché professionnel, showcases. Spectacles : *Périple*, 18 h 30. Danses de la Cour de Java, 20 h 30. Tekno Ballet, 22 heures. ● Samedi 16 décembre De 10 à 12 heures : performances

nalistes spécialisés, représentant quarante pays, explique le chorégraphe. Ils devaient proposer cinq artistes par catégorie, dont deux noms obligatoirement choisis en dehors de leur pays. Ensuite, les propositions étaient soumises à un comité constitué de cent vingt experts qui a réalisé la sélection définitive parmi les nommés. Sans compter le vote du public sur Internet, qui interviendra pour un tiers des voix. Les internautes ont eu jusqu'à la fin novembre pour choisir. »

Carole Bouquet présentera la soirée des Nijinskis. Karl Lagerfeld a dessiné les décors du plateau et des panneaux sur lesquels seront projetées les vidéos des nommés. Un hommage devrait être rendu à Maurice Béjart et à Cyd Charisse. Un autre est prévu, toujours préparé par Patrick Bensard et son équipe de la Cinémathèque de la danse : il s'adressera aux grandes figures du XX<sup>e</sup> siècle, de la Cubaine Alicia Alonso à l'Américain Merce Cunningham... « Les danseurs vont devoir s'interroger sur leurs pratiques, sur l'espace scénique, et l'idée même de la représentation ! Tout n'est pas beau, mais passionnant, foisonnant, proliférant, s'exclame Dominique Passet-Baudelot. L'émotion est différemment mise en jeu dans un CD-ROM, mais elle est là. C'est rassurant. C'est un grand appel d'air pour le spectacle vivant. C'est aussi un grand saut dans l'inconnu et dans l'avenir. Tout dépend comment cette voie va être aidée financièrement. Ces artistes me paraissent plus autonomes. Leur moteur est avant tout la recherche plus que le désir d'être enserrés dans une structure. Au Canada, où ces nouvelles technologies sont plus en avance qu'en France, elles représentent une possibilité de reconversion pour les danseurs, ce qui est imprévu et riche pour le futur. »

D. F.

multimédias (Portugal, Etats-Unis, Russie). De 9 h 30 à 17 heures : débat organisé avec *Le Monde* sur le thème *Nouvelles technologies, quels enjeux pour la danse ?* De 16 à 18 heures : Cérémonie Dance Screen (prix des meilleures vidéo-danses). 20 h 30 : soirée des Nijinskis.

● Tous les jours : installations, sites Internet, films, cédéroms, expositions de photos, dont une de Francis Giacobetti. ● Informations pratiques Vente de billets : Fnac, tél. : 0-803-808-803. Grimaldi Forum : 10, avenue Princesse-Grace, Monaco. Tél. : 377-99-99-30-00.

# L'Ecole normale bénéficie à Lyon d'une architecture supérieure

Raymond Barre et Jack Lang ont inauguré la micro-ville d'Henri et Bruno Gaudin

L'Ecole normale supérieure de Lyon, qui se substitue à celle de Saint-Cloud, a été inaugurée lundi 11 décembre par le maire de la ville, Raymond Barre, et le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang. Chef-d'œuvre architectural, elle marque un tournant dans le savoir-faire d'Henri Gaudin, associé à son fils, Bruno.

### LYON

de notre envoyé spécial

Ouverte, puis inaugurée lundi 11 décembre par le maire Raymond Barre et le ministre de l'éducation nationale Jack Lang, trop tôt pour la crème de la pensée française, l'Ecole normale supérieure, version lettres et sciences humaines, est venue de Saint-Cloud pour être déposée dans la bonne ville de Lyon, permettant à ses occupants, fort agités semble-t-il, de vérifier au sens propre une expression familière des chantiers : « Essuyer les plâtres ». C'est qu'il fallait inaugurer en urgence, dans les délais prévus pour ne pas mordre sur la campagne des élections municipales. Ainsi, tandis que les étudiants en architecture défilent pour l'amélioration de leurs conditions de vie, nous faut-il faire part en premier lieu des doléances de leurs camarades lyonnais, ce que nous faisons bien volontiers en ajoutant par-devers nous : *margaritas ante porcos*, des perles aux cochons !

Car la nouvelle école, pour être fraîche, n'en est pas moins un de ces chefs-d'œuvre d'architecture qui marquent un tournant dans le savoir-faire d'un maître, Henri Gaudin – ici accompagné de son fils Bruno pour une partie du chantier – et sans doute aussi de toute une génération. Depuis trente ans, en effet, les Gaudin, les Portzamparc, les Grumbach et autres Huet, s'échinent à retrouver l'essence de la cité sur les terrains déshérités des villes, tables rases ou informes où prospère le chiendent. Peu d'entre eux ont eu finalement la chance d'aller à grande échelle au bout de cette réflexion urbaine. Christian de Portzamparc l'a eue, pour la Cité de la musique, monument qui, au terme de dix ans de chantier, lui aura valu le Prix Pritzker, le « Nobel » de l'architecture. Henri Gaudin, qui a refusé naguère le Grand Prix national d'architecture, a gagné le pari, à peine moins difficile à tenir, de construire en quinze mois l'école proprement dite, soit 18 000 m<sup>2</sup>, des logements pour

chercheurs, et une résidence universitaire de 345 lits avec tous les équipements afférents, gym comprise, pour fortifier la matière grise. Le plan d'ensemble ayant été étudié de conserve sur un vaste trapèze du quartier Gerland, longeant l'avenue Jean-Jaurès et calé entre la rue Bollier et l'avenue Debour, le fils a eu pour tâche le dessin d'une impressionnante bibliothèque de recherche (15 000 m<sup>2</sup>) et d'un restaurant universitaire propre à combler toutes les faims de savoir, voire, les jours de fête, les soifs de connaissance.

### BATAILLE DE RUE

Le travail de Bruno, qui a partagé avec son père la maîtrise du stade Charléty, à Paris, est brillant, solide, un peu à l'écart au sud du terrain, comme replié sur lui-même, alors qu'il est généreux en espace et en jour. Comme le dit assez justement Henri, le père, avec un sourire d'ogre, on y perçoit encore, dans les larges baies courbes du sud, grands yeux creusés pour protéger les livres du soleil, quelques « gaudineries ». Mais quand Bruno joue la courbe, c'est avec un crayon martial, volontiers ascétique. Un vocabulaire qui n'a plus rien des expansions paternelle et cherche désormais sa tutelle chez le Finlandais Alvar Aalto (1898-1976). Allons même jusqu'à dire, tant le travail est maîtrisé, que la bibliothèque lyonnaise de l'ENS est le seul Aalto qui soit visible en France.

Henri Gaudin n'a pas eu à faire ce travail de distanciation. Il s'est jeté à corps perdu dans sa bataille de rue, jetant les droites à grandes enjambées, avec une insolente liberté, pour les métamorphoser en courbes, en torsions, en spirales de lumière. « Pourquoi ces formes ? », interroge, le jour de notre visite, Zhi Wenjun, critique de *Time + Architecture*, une revue éditée en Chine continentale, où les modèles européens restent marqués par une décence fonctionnaliste. Assez hypocritement, Gaudin fait l'ar-

tiste, ce qu'il est, mais en prônant la gratuité du geste très au-delà de ses objectifs réels. Ce en quoi, mais sur un mode calme, il s'apparente à Frank Gehry, l'auteur du Guggenheim de Bilbao. Echevelé, parfois livide, au milieu des tempêtes formelles, Henri Gaudin exprime à la française la révolte d'une architecture corsetée par des dogmes qu'il vitupère avec passion. Pour prôner, à l'inverse de Gehry pour le coup, une recherche de l'intime et de la civilité, une architecture de vis-à-vis courtois, où l'emporte le souci de l'autre.

D'où ces rues, ces hauteurs modulées, ces surprises répétées qui font d'un bâtiment singulier une cité plurielle. Dans cette micro-ville au désordre savamment agencé, et tout affairée à saluer les bâtiments des rues voisines, il a, comme jamais, su disposer en tous coins ses pièges à lumière, qui créent les ombres et font varier l'édifice selon l'heure et le temps. Même entre chien et loup, même par temps de gieux, un tel ensemble échappe à la tristesse puisque le regard y trouve toujours un refuge, un repos, un sourire, un éveil. Et comme il est d'ailleurs d'une généreuse complexité, il est, à l'heure des plâtres encore frais, susceptible d'accrocher et de porter toutes les irritations du monde transbordé de Saint-Cloud, qui peine à retrouver ses habitudes. Même les arbres, quel culot !, n'ont pas encore poussé dans le parc dessiné par le paysagiste Gilles Clément, qui a dessiné pour l'ENS un jardin homothétique du tandem Gaudin par sa recherche conjuguée de l'intime et de l'espace, son rythme de carrés, botaniques ou potagers. C'est du moins ce qu'il nous a semblé, car la terre, début décembre, était aussi fraîche que le plâtre.

Henri Gaudin, simultanément, a achevé la rénovation du Musée Guimet, à Paris, qui sera inauguré le 15 janvier. C'est une saison humide, certes, mais décidément faste.

Frédéric Edelmann

## Les Rita Mitsouko s'arrêtent aux Folies-Bergère

LES RITA MITSOUKO ont terminé, le 11 décembre aux Folies-Bergère, une tournée française commencée, en février, au Run Ar Puns de Châteaulin (Finistère), alors que sortait l'album *Cool Frénésie*. Entre-temps, Catherine, la chanteuse, la Ringer, a encore progressé, et son alter ego Fred Chichin s'est encore détendu, au point de donner naissance à un nouveau rock, très électronique, hautement énergétique, du jamais entendu, même chez les Rita. Entièrement levé, le public des Folies-Bergère suit aveuglément le groupe sur un terrain balisé de tubes – *C'est comme ça*, *Les Histoires d'A*, *Andy*, *Cool Frénésie* – et parsemé d'embûches volontaires – *C'était un homme*, hommage au père de la chanteuse, peintre et juif polonais.

Y a-t-il instant plus réjouissant que celui où une salle entière hurle « Et c'est la mort qui t'a assassinée Marcia », s'abandonnant à un plaisir entier et immédiat, aujourd'hui comme il y a quinze ans ? Quelle belle victoire sur le temps et sur les modes que celle-ci ! Catherine Ringer est une chanteuse expressive. Qu'elle donne la réplique à Johnny Hallyday au pied de la tour Eiffel

(« Quoi ma gueule, qu'est-ce qu'elle a ma gueule ? »), qu'elle crie comme une diva déjantée, ou qu'elle bosse comme une ménagère de la musique pop, elle irradie une énergie tendue entre les contraires, cantatrice et rockeuse, amante et peau de vache, recluse et fêtarde, etc.

Les Rita Mitsouko savent mieux que quiconque au monde jouer sur les contrastes, traitant des sujets les plus terribles – le cancer (*Marcia baila*), la déportation (*Le Petit Train dans la campagne*), la guerre (*Y'a d'l'haine*) – sur un rythme infernal et festif, transformant le premier citoyen venu en danseur effréné. Catherine Ringer donne l'exemple : quand elle danse, tout bascule. French Cancan, twist, balancement hypnotique de la chevelure, déhanchements ondulatoires, tout y passe, « ça, c'est du rock de chez rock », dit au balcon un jeune homme en sueur. En dix mois de tournée, les Rita Mitsouko, avec leur bassiste incollable, Noël Assolo, et leur guitariste échevelé, Iso, sont passés du plutôt cool à la frénésie totale. A l'embranchement.

Véronique Mortaigne

### DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : MP3.com relance son service qui permet aux utilisateurs de stocker leurs CD sur Internet, avec une partie payante. Fermé en mai après une décision judiciaire à la demande des majors défendant le droit à la propriété intellectuelle, ce service sera divisé en deux niveaux. Le premier, gratuit, permet aux utilisateurs de stocker jusqu'à vingt-cinq CD sur la base de données. La publicité financera cette partie. Le second niveau permettra, moyennant un abonnement de 49,95 dollars par an (56,76 euros) et beaucoup moins de publicité, de stocker jusqu'à 500 CD. Les internautes ne pourront stocker que les chansons disponibles dans le cadre des contrats de licence signés avec Universal Music, Sony Music, Time Warner Music, BMG et EMI, a précisé Michael Robertson, PDG de MP3.com.

■ **CINÉMA** : le producteur Charles Gassot et Canal+ ont choisi le Festival Sundance, créé par le comédien américain Robert Redford, pour la première présentation mondiale d'*Intimité*, le nouveau film de Patrice Chéreau. Cette décision traduit les ambitions internationales du premier film tourné en anglais, et en Angleterre, par le cinéaste. Le Festival Sundance se déroulera à Park City, dans l'Utah, du 18 au 28 janvier 2001.

MERCI  
POUR LE PRIX LOUIS DELLUC



MERCI  
POUR LE CHOCOLAT  
un film de CLAUDE CHABROL

mk2  
distribution

# L'opéra « Medeamaterial », de Pascal Dusapin, en version décapée

Sur un texte de Heiner Müller, une œuvre musicale qui s'impose en art plastique

**MEDEAMATERIAL. Opéra de Pascal Dusapin. Texte de Heiner Müller. Mise en scène : André Wilms. Décors : Nicky Rieti. Costumes : Eva Dessecker. Lumières : Bruno Goubert. Avec Chantal Perraud (Médée), Rebecca Ockenden (soprano), Sylvie Colas (soprano), Isabelle Dupuis-Pardoël (mezzo-soprano), Jean-Paul Bonneville (contre-ténor). Chœur de chambre Accentus, Orchestre Léonard de Vinci, Laurence Equilbey (direction). Production T & M-Nanterre. THÉÂTRE NANTERRE-AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Neruda. M<sup>o</sup> RER Nanterre-Préfecture. Tél. : 01-46-14-70-00. 21 heures, les 13 et 15 décembre. De 150 F à 200 F (de 22,87 € à 30,49 €).**

Présenté lors de sa création à La Monnaie de Bruxelles, en 1992, comme un écho moderne du baroque *Didon et Enée* de Purcell, l'opéra *Medeamaterial*, de Pascal Dusapin (né en 1955), a d'abord été joué sur instruments anciens et chanté au diapason à 415 (version disponible en CD chez Harmonia Mundi). Le passage au *la* d'aujourd'hui, avec ensemble inchangé (cordes, clavecin, orgue) mais de facture récente, date de 1999, pour la reprise de l'œuvre à

Bonn. C'est cette option qui a été retenue pour la création française de l'œuvre dans une nouvelle production donnée à la Filature de Mulhouse en septembre (festival Musica) puis à Rouen (festival Octobre en Normandie) avant de venir au Théâtre des Amandiers où réside T & M-Nanterre. Le changement de diapason et d'instrumentarium fait perdre à l'œuvre son trouble originel et rattache plus nettement l'écriture de Dusapin à la tradition tonale.

Chanté en allemand, *Medeamaterial* signifie « Médée-matériau ». Par ce titre conceptuel, Pascal Dusapin ancre sa démarche de compositeur dans une dimension fondamentalement organique. Sa musique s'impose alors en art plastique. Peinture instrumentale sur toile chorale avec, par exemple, goutte à goutte coloriste de l'orgue ou dessin stylisé des cordes. Sculpture lyrique par la voix de Médée qui taille en permanence dans la chair sanguine des mots de Heiner Müller.

Interprète familier du dramaturge allemand mort en 1995, André Wilms procède aussi par découpe et incision qui manifestent une immense assurance artistique. En prélude à l'opéra, il fait judicieusement entendre l'intégralité en français du matériau de Heiner Müller. Diffusées dans le noir par des créatures

suspendues bizarrement dans l'espace (jeu de miroirs et de plans inclinés qui concrétise la dimension chimérique du spectacle), les paroles de Médée (vengeresse Evelyne Didi) et de Jason (pathétique Marc Bodnar) confiées à des comédiens s'enchaînent sans ponctuation sur un mode univoque qui traduit la violence rentrée. Il faut tendre l'oreille pour saisir l'outrance verbale de phrases telles que l'auto-humiliation de Médée : « *Moi barreau sur l'échelle de ta gloire/Ointe de tes déjections sang de tes ennemis.* » Mais ce paradoxe prépare efficacement à l'écoute intense d'un opéra qui dure moins d'une heure.

#### PRISE DE RÔLE À DANGER

Tout aussi appropriée, la scénographie affecte au champ d'impréca-tion et de désolation de l'héroïne une nudité plastique riche en imaginaire. On rapproche alors la toile plissée, qui recouvre les différents reliefs du plateau, des drapés virtuoses des statues de l'époque hellénistique !

Chantal Perraud n'a pourtant rien d'une koré. Son corps, comme sa voix de soprano colorature, est le théâtre d'une bataille enragée que se livrent des forces sans nom. Cette prise de rôle à grand danger vaut à la jeune Française une ovation méritée.

Les sautes de tension de son personnage de même que ses égarements pathologiques sollicitent une technique de chant hors du commun. Moins exposé, le quatuor vocal qui démultiplie la présence de Médée s'accorde bien à l'expression d'ensemble. On n'en dira pas autant des cordes de Léonard de Vinci qui n'ont ni l'étoffe ni la cohésion de leurs partenaires d'Accentus.

Difficilement comparable à la prestation de Philippe Herreweghe (pour des questions esthétiques détaillées plus haut) qui a créé l'œuvre à la tête du Collegium vocale et de l'Orchestre de la Chapelle royale, la performance de Laurence Equilbey séduit par sa clarté analytique. Elle sert fidèlement l'art de Dusapin consistant à produire une pâte sonore exemplaire avec des ingrédients minimalistes : frottement chromatique, note pulsée ou mouvement descendant. Elle permet aussi de replacer utilement *Medeamaterial* dans le contexte créatif du compositeur. Très loin des œuvres chorales intemporelles livrées ces derniers temps mais bien dans la perspective de *To be Sung*, l'opéra conçu par Pascal Dusapin après *Medeamaterial* en collaboration avec... le plasticien James Turrell.

Pierre Gervasoni

## SORTIR

### PARIS

**Romane et Stochelo Rosenberg**  
Les héritiers de Django Reinhardt savent que, pour ne pas heurter les gardiens du temple, il leur faut autant s'en tenir à l'esprit qu'à la lettre du célèbre guitariste. Ils savent aussi que le jazz, manouche ou pas, exige que les artistes développent leur personnalité, leur son. En la matière, les guitaristes Romane et Stochelo Rosenberg ont une démarche exemplaire, plus inscrite dans le renouvellement et l'évolution de la tradition que dans sa célébration figée et dévote. Pour écouter ces deux grands artistes (avec Gilles Naturel à la contrebasse comme sur le récent enregistrement *Élégance* paru chez Iris Music), le public est convié à rejoindre le chapiteau du cirque Arlette Gruss avec sa piste centrale, ses gradins, et surtout cette ambiance chaleureuse des gens du voyage. *Cirque Arlette Gruss, pelouse de Reuilly (bois de Vincennes), Paris-12<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-Dorée. 100 F. Tél. : 01-39-49-11-29.*

### REIMS (Marne)

#### Les Langagières

La langue et son usage sont à l'honneur dans la capitale champenoise avec la troisième édition des Langagières, mosaïque de lectures, rencontres, spectacles, concerts, soirées cabaret... Parmi les artistes programmés : Les Absolutes Vocal sur des textes de Boby Lapointe (les 14 et 15) ; Jane Birkin (le 14) ; Merce Cunningham Company (le 16). Lectures : *L'Amour extrême*, poèmes d'André Velter, chants de troubadours par

Alla Francesca (le 13) ; une heure avec Pierre Lartigue (le 14). Une soirée sera consacrée à Pier Paolo Pasolini, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la mort du poète (le 15)... *Comédie, 3, chaussée Bocquaine, Reims (51). Jusqu'au 16 décembre. 30 F/journée, 60 F/pass. Tél. : 03-26-48-49-00.*

### BELFORT (Territoire de Belfort)

#### Interférences

Organisé dans le cadre des Nuits savoureuses de Belfort par le Centre international de création vidéo (CICV) Pierre Schaeffer, Interférences, festival international d'arts multimédia urbain, accueillera pour sa seconde édition plusieurs spectacles et sept « parcours » pour découvrir la création multimédia. Parmi les spectacles : *Syntax Error*, concert multimédia de Jacopo Baboni Schlingi ; *Phaedra's Love* de Sarah Kane ; *Matériau-Médée*, par la compagnie Faim de siècle (créée à New York en octobre au festival Downtown)... Seront aussi proposés des rencontres professionnelles, des débats publics – pour appréhender les enjeux politiques, sociaux, culturels de la création contemporaine –, des ateliers entre artistes et mouvements associatifs, des expositions, réalisations artistiques, animations par *Square*, télévision locale de rue... *Centre international de création artistique, château Eugène-Peugeot, BP 5, 25310 Hérimoncourt. Tél. : 03-81-30-90-30. Internet : www.interferences.org*

## GUIDE

### FESTIVALS CINÉMA

#### Les Melos latinos

Avec les restaurations du Service des archives du film du CNC et de la Filmothèque de l'UNAM (Université nationale autonome de Mexico), des films de la Fundación patrimonio filmico colombiano et de la Cinémathèque nationale du Venezuela.

*Cinémathèque française, salle Grands-Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris-10<sup>e</sup>. Du 13 au 30 décembre. Tél. : 01-56-26-01-01.*

#### Spécial cinéma japonais

Rétrospective Takeshi Kitano. *Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5<sup>e</sup>. Du 13 au 26 décembre. Tél. : 01-43-29-79-89.*

#### 6<sup>e</sup> Festival G & L 2000

Films gays et lesbiens. *Forum des images, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris-1<sup>er</sup>. Du 13 au 17 décembre. 35 F et 40 F la séance, 150 F et 170 F pour 5 entrées, 250 F et 300 F pour 10 entrées, 50 F la soirée d'ouverture, fermeture. Bureau du festival, 154, rue Oberkampf, Paris-11<sup>e</sup>. Tél. : 01-55-28-38-84. Web : www.ffglp.net*

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3 615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

*Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.*

#### L'œuvre à faire : Pasolini

De Dominique Féret, d'après l'œuvre de Pier Paolo Pasolini, avec Sarah Chaumette.

*Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Bastille, Voltaire ou Bréguet-Sabin. Du mardi 12 au samedi 16, le mardi 19, à 19 h 30 ; le dimanche 17, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.*

#### Orchestre de Paris

Dvorak. Wolfgang Sawallish (direction), souffrant, est remplacé par Christoph Eschenbach, directeur musical de l'Orchestre de Paris.

*Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8<sup>e</sup>. Les 13, 14 et 15 décembre, 20 heures. Tél. : 0-825-000-821. De 60 F à 250 F.*

#### Patriarcat de Moscou

Chants traditionnels russes de Noël. Œuvres de Kastalski, Nikolski, Gretchaninov, Schvedov, Tschernokov. Hiéromoine Ambroise Nossov (direction).

*Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-70-64-10. 50 F.*

#### Richard Move

Richard Move : Martha@Paris. *Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4<sup>e</sup>. Les 13 et 14 décembre, 19 heures ; le 15 décembre, 18 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. 60 F.*

#### Quatuor Albrecht Knust

D'un faune éclats. *Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14<sup>e</sup>. Les 14, 15, 16, 18 et 19 décembre, 20 h 30 ;*

*le 17 décembre, 17 h 30. Tél. : 01-43-13-50-50. 110 F.*

#### Meublé sommairement

Adapté d'une nouvelle d'Emmanuel Bove. Hommage à Dominique Bagouet, chorégraphie reprise par Fabrice Ramalingom.

*Malakoff (92). Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre. M<sup>o</sup> Malakoff - Plateau-de-Vances. Le 14 décembre, 20 h 30. De 65 F à 130 F. Tél. : 01-46-55-43-45.*

#### Mathilde Monnier

Mathilde Monnier : Arrêtez, arrêtez, arrêtez.

*Saint-Denis (93). Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde. M<sup>o</sup> Saint-Denis - Basilique. Les 13, 14, 15 et 16 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.*

*Junior Ballet du Conservatoire de Paris Lucinda Childs : Sunrise of the Planetary Dream Collector. Merce Cunningham : Changing Steps. Quentin Rouillier : création. Hervé Robbe : création.*

*Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-Jaurès, Paris-19<sup>e</sup>. Les 13, 14, 15 et 16 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-40-46-46. Entrée libre.*

#### Enrico Pieranunzi Trio

*Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. Les 13 et 14 décembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.*

#### Steve Lacy, John Betsch, Jean-Jacques Avenel

*Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. Les 14, 15 et 16 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25.*

#### Nicolas Desmarchelier, Olivier Toulemonde

*Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. M<sup>o</sup> Robespierre. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91.*

#### 3 Doors Down

*La Boule noire, 116, boulevard Rochechouart, Paris-18<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99.*

#### Michel Delpech

*La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 198 F.*

#### Le Dernier Mousse

*Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9<sup>e</sup>. Les 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22 et 23 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 110 F à 130 F.*

*Carte blanche à Lounis Aït Menguell Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19<sup>e</sup>. Les 14, 15 et 16 décembre, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.*

#### Voce Isulane

*Eglise Saint-Médard, 39, rue Daubenton, Paris-5<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-43-31-11-99. 50 F.*

#### Ucef, Digital Bled

*Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 110 F.*

#### I Muvrini

*Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 08-03-03-00-31.*

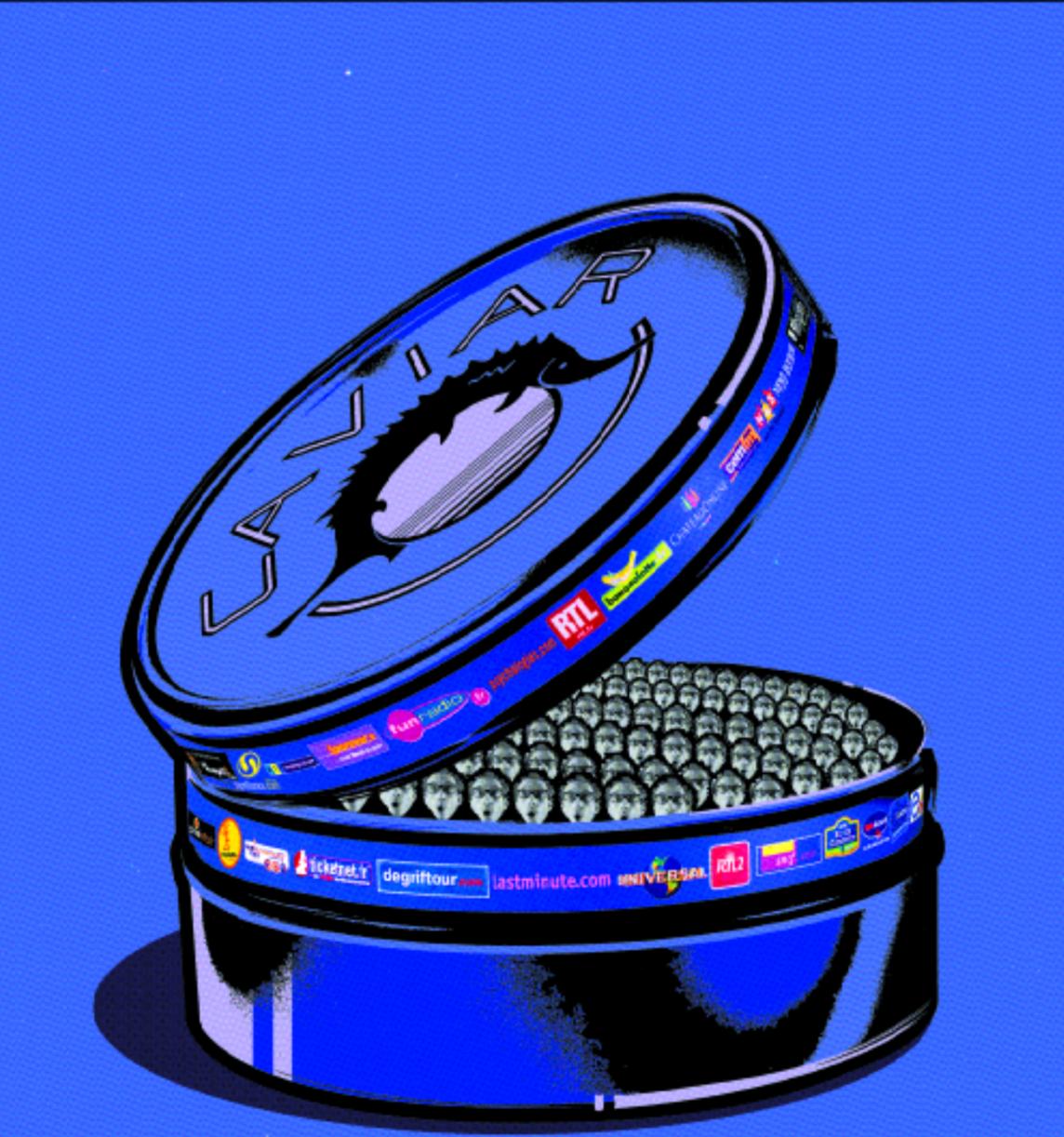
#### Flor del Fango, Khalid K

*Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-la-Villette, Paris-19<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 70 F.*

*Fred Galliano Frikhiwa Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. Les 14, 15 et 16 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25.*

#### Makupa

*Cithéa, 114, rue Oberkampf, Paris-11<sup>e</sup>. Le 14 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-47-00-00-32. 30 F.*



GOUTEZ AU FIN DU FIN DES SITES WEB



INTERACTIVE  
IP

#### LA RÉGIE DES GRANDES MARQUES

Les internautes voyagent, s'informent, achètent, se divertissent... et sont naturellement attirés par les grandes marques présentes sur le web. Avec des marques connues et reconnues, IP Interactive est la régie des sites de référence. [www.ip-interactive.com](http://www.ip-interactive.com)

LA RÉGIE DES NOUVEAUX LIENS

# Au Pakistan, la grande trahison

Le gouvernement pakistanais affronte la colère de l'éditorialiste du quotidien « The News ». Motif : l'autorisation accordée à l'ancien premier ministre, Nawaz Sharif, condamné pour corruption et terrorisme, de bénéficier d'un confortable exil en Arabie saoudite

**LE TOUT RÉCENT DÉPART** en exil pour l'Arabie saoudite de l'ancien premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif, condamné d'abord à la prison à vie pour terrorisme, à l'issue d'un long et coûteux procès controversé, puis à quatorze ans de prison pour corruption dans la première des nombreuses affaires instruites contre lui, a provoqué de sévères réactions au Pakistan. La presse s'en prend à la fois à la famille Sharif et au régime militaire. « Il y a eu de nombreux moments ridicules dans la politique excentrique du Pakistan, mais la farce qui a eu lieu ce week-end les bat tous », écrit ainsi *The News*, l'un des principaux journaux anglophones du Pakistan. « Nawaz Sharif, un accusé de piraterie aérienne et d'évasion fiscale, un détenu qui est personnellement tenu responsable par le gouvernement [du général Pervez] Moucharrarf d'avoir détruit l'économie du pays, ses institutions, d'être impliqué dans une corruption gigantesque, dont les intrigues ont précipité un coup d'Etat militaire, n'est plus dans le morne isolement du donjon de la prison d'Attok. Lui, sa femme, son père, sa mère, deux frères, leurs fils et filles - l'entière tribu Sharif - savourent maintenant la royale hospitalité de l'Arabie saoudite », poursuit *The News*.

« L'accord [sur l'exil de l'ancien premier ministre] réduit en pièces le processus tant vanté de responsabilité des corruptus du pays dont l'extradition était réclamée personnellement par le général Moucharrarf, qui ne craignait pas d'accuser les gouvernements étrangers de protéger nos fripouilles. Maintenant que M. Sha-



rif et sa famille, considérés comme les champions de la corruption, ont été remis délicatement à un autre Etat, toutes nos démarches pour obtenir la coopération du monde pour attraper nos fraudeurs réfugiés à l'étranger apparaissent comme une malheureuse imposture. Également dur est le coup porté à la souveraineté nationale. Les crimes de M. Sharif et sa famille, leur procès et punitions, étaient après tout nos affaires internes. Accepter de court-circuiter le cours normal de la justice à la re-

quête de pays étrangers et donner à un détenu et son entière famille un sauf-conduit laissent apparaître le Pakistan comme une République bananière dont les lois peuvent être foulées aux pieds et manipulées par des influences extérieures.

Poursuivant sur ce thème, au cœur du débat politique au Pakistan, *The News* écrit encore : « Cet épisode va détruire aussi la confiance et la foi du public dans les conversations sans fin sur le règne de la loi. Après la grande évasion de Nawaz Sharif, les gens pourront croire que les crimes et leurs sanctions n'ont rien à voir avec la loi ; que ce sont des problèmes gérables si l'on est riche, influent et qu'on a des connexions. Dans la même veine, le gouvernement Moucharrarf, qui depuis

un an nous rebat les oreilles sur la création d'une nouvelle culture politique qui empêcherait les abus de pouvoir à travers des actions punitives et qui pour cela a reçu un large soutien populaire, a fusillé sa crédibilité au cœur. Le cas de Nawaz Sharif était l'étalon de son combat en faveur de la justice et de la lutte contre la corruption. Si M. Sharif était coupable de tous les crimes dénoncés devant la nation, il aurait dû payer pour cela. »

## « TOILE DE MENSONGES »

Dénonçant l'implication de l'armée, qui a gouverné le Pakistan pendant plus de la moitié de son existence, *The News* poursuit en stigmatisant le comportement de Nawaz Sharif, industriel, lancé

dans l'arène politique par le régime du dictateur militaire Zia Ul Haq. « Il devait être le dirigeant idéal : populaire, punjabi, hypocritement conservateur en matière religieuse et sans danger pour l'armée et la bureaucratie, écrit le journal ; il a joué ce rôle, mais (...) s'est retourné contre ses créateurs. (...) Les gens ont voté pour lui, l'ont élu, lui ont fait confiance et pensaient qu'il était comme un lion rugissant. Ils ne pouvaient pas savoir qu'il n'était pas un héros ; il n'était qu'un imposteur au comportement de souris, dont les vrais couleurs étaient masqués dans une toile de mensonges que lui et ses amis dans "l'establishment" avaient tissée pour tromper le peuple. »

Françoise Chipaux

## DANS LA PRESSE

### FRANCE-INTER

Dominique Bromberger

■ Nous ne saurons jamais avec certitude que les citoyens américains avaient choisi pour devenir leur 43<sup>e</sup> président. Ce sont les juges, non les électeurs, qui auront eu le dernier mot, et quand je dis les juges, cela signifie cinq juges contre quatre à la Cour suprême. Ces cinq juges ont décidé d'abord d'interrompre le recensement des bulletins rejetés par les machines à voter, puis benoîtement, quarante-huit heures plus tard, ils ont constaté qu'il n'était plus temps d'organiser un recensement équitable dans les délais constitutionnels, alors qu'ils avaient eux-mêmes fait prendre le retard qui rendait cette opération

impossible. (...) Pour la première fois, en outre, la majorité et la minorité de la Cour, dont les délibérations sont entourées du plus grand secret, ne se contentent pas d'émettre des opinions divergentes, elles s'affrontent publiquement et en appellent au public comme des hommes politiques de camps opposés qui polémique- raient sur un plateau de télévision.

### LE TEMPS

D.S. Miéville

■ On ne peut pas dire que le sommet de Nice ait suscité un immense intérêt dans le monde politique suisse. Le sujet n'occupait en tout cas, en ce début de semaine, qu'une très modeste place dans les conversations. Ce désintérêt est très significatif de notre attitude

profondément narcissique envers l'Union européenne. Le traité de Nice peut bien constituer l'acte fondateur d'une Europe quantitative- ment et qualitativement différente de ce qu'elle était jusqu'ici. En modifiant le poids, les contours et le mode de fonctionnement de notre principal partenaire, il peut bien annoncer un inévitable changement dans la nature des rapports que nous entretenons avec lui. A-t-on vu un seul parti, une seule organisation, un seul groupe d'opinion saluer, condamner ou commenter cette nouvelle étape de l'intégration européenne ? Pas le moindre, en vérité.

### LIBÉRATION

Jean-Michel Helvig

■ Le mouvement des avocats, qui

a culminé hier avec la grève générale, tous barreaux confondus, est le symptôme qu'il y a le feu à la demeure judiciaire. Certes, il a d'abord pour ressort une revendication alimentaire propre : l'augmentation de l'aide juridictionnelle (AJ) dont la faiblesse actuelle plombe les comptes des cabinets implantés dans les zones populaires et « smicardise » les défenseurs de la cause de pauvres. Une telle unanimité camoufle bien des hypocrisies, dans un milieu qui, pour être assujéti au même ordre professionnel, connaît des disparités sociales qui se creusent. Pour autant le cocktail est détonant, car le gouvernement, comme pour d'autres mouvements de ces derniers mois, a toujours paru réagir trop peu, trop tard, sinon de travers.

## SUR LA TOILE

### MUSIQUE

■ Plusieurs auteurs-compositeurs et éditeurs de musique américains, dont Elvis Presley Music, ont porté plainte contre la maison de disques Universal (groupe Seagram), qui diffuse des centaines de leurs œuvres sur son site FarmClub.com sans leur autorisation. Cette action en justice a été très remarquée par la profession, car depuis plusieurs mois, Universal était très engagé dans des batailles judiciaires contre des sites Web diffusant de la musique sans autorisation. - (Reuters.)

### E-COMMERCE

■ Selon les statistiques du département du commerce américain, le commerce électronique via Internet a progressé aux Etats-Unis de 15,3 % au troisième trimestre 2000 par rapport au précédent, pour atteindre 6,7 milliards de dollars. Cette hausse intervient alors que l'ensemble du commerce de détail a baissé de 0,4 % pendant la même période. Le département du commerce ne prend pas en compte les ventes de services tels que titres de transport, billets de spectacle ou services financiers. - (AP.)

www.e-commerce.gov

www.3toon.com/mti

Un vrai film de fiction interactif, en trois questions et dix séquences



résultats très variables. Le cas d'*Hypnose* est un peu différent, car il avait été conçu comme une maquette destinée à séduire les chaînes de télévision numérique par satellite. Ali Bali, producteur, scénariste et réalisateur, a travaillé « dans les conditions du court-métrage : tout a été

réalisé de façon très classique, sauf que personne n'a été payé. *Hypnose* a donc coûté moins de 40 000 F, j'ai réussi à recruter des acteurs professionnels, qui ont cru dans le projet et m'ont fait confiance ».

Personne n'a encore acheté le concept, mais l'expérience a été pré-

cieuse : « Il est bien sûr impossible de construire un scénario en arborescence dont les branches s'écarteraient à l'infini. Notre solution consiste à écrire des histoires en tresses, qui se recroisent à chaque carrefour. On reste ainsi à trois options par étape. » Il faut alors éviter toutes sortes de pièges : « Les personnages ne peuvent pas se souvenir de certains événements qui ont eu lieu dans une séquence précédente, car tous les spectateurs ne l'ont pas vue. »

Entre-temps, M. Bali s'est lancé dans les programmes d'animation pour Internet et a créé une start-up baptisée 3Toon. Il diffuse *Hypnose* sur son site, pour se faire connaître et démontrer son savoir-faire. Il n'a pas dit son dernier mot en matière de télévision interactive : « La vidéo sur Internet sera bientôt de qualité comparable à celle de la télé. Dans deux ans, j'abandonnerai l'animation, je reviendrai à la fiction interactive. J'ai dans mes cartons une douzaine de synopsis prêts à être montrés à des investisseurs. »

Yves Eudes

Christian Colombani

## Mardi noir

par Luc Rosenzweig

LE MARDI SOIR est devenu le moment où monte en nous la haine de la télévision, en dépit de notre nature placide et plutôt conformiste. La dictature DDR (Dumas, Dechavanne, Ruquier), celle de la bêtise au front bas sous ses divers accoutrements, nous incite, semaine après semaine, à la révolte. A organiser le soulèvement contre la « malfété », comme José Bové brandit l'étendard de la lutte contre la malbouffe (sans guillemets, puisque entrée récemment dans le dictionnaire).

Des gens sensés de notre entourage tentent de calmer notre exaltation vengeresse : « Un peu de calme ! Persome n'est obligé de regarder France 3, la Une ou la Deux. Il y a Arte, et quelquefois des choses pas mal sur M6... » La petite chaîne qui monte était, elle aussi, descendue bien bas en nous présentant ce soir-là « Un moment de vérité », une de ces émissions où la télévision se délecte de la contem-

plation de ses propres déjections, comme le retour sur ce moment inoubliable où Arthur, animateur bien connu, montre ses fesses en direct. Quant à Arte, elle avait choisi de faire un carton de saison auprès des parents d'élèves, en rediffusant un documentaire sur le drame atroce des enfants du cours préparatoire brutalement arrachés à leur famille pour être déportés en classe de neige. Nous fûmes concernés, il y a très longtemps, par ce sujet important, mais aujourd'hui nous le laissons bien volontiers à ceux que cela préoccupe.

Nous entendons déjà les hauts cris de ceux qui trouvent que ces propos sont d'une violence et d'une partialité indigne de la tradition du journal fondé par Hubert Beuve-Méry. Ceux-là ne manqueront pas de faire valoir que France 2, en première partie de soirée, avait programmé un excellent film britannique, *Les Virtuoses*, qui montre des mineurs de charbon

gardant leur dignité de musiciens de fanfare en dépit de la catastrophe économique de la fermeture des puits. Il s'agit là de cinématographe, et nous n'avons ni le goût ni les compétences pour refaire ici la critique d'un film salué comme il se doit lors de sa sortie en salles.

Alors, tel Victor Hugo abandonnant une patrie livrée à l'arbitraire de Louis-Napoléon, nous partîmes en exil sur le câble. Notre Guernesey fut « Histoire », où commençait la diffusion du premier des cinq épisodes des *Archives du XX<sup>e</sup> siècle* où le philosophe Emmanuel Berl (1892-1976), auteur, entre autres, de chroniques de télévision admirables, commençait le récit de sa vie et de son itinéraire intellectuel. Une enfance où les familiers s'appellent Bergson, Clemenceau, la famille Reclus. Tout cela dit avec une modestie et une malice à son propre égard que c'en était un vrai bonheur. Vive la télévision !

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173<sup>F</sup> par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173<sup>F</sup> (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

**Autorisation de prélèvements**

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031 ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° ..... rue ..... Ville .....

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99<sup>TTT</sup>/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

- 20.45 et 1.00 Le Club. LCI  
 18.30 Studio ouvert. Les français sont-ils toujours aussi solidaire en période de forte croissance ? Public Sénat  
 21.00 La Tentation fasciste. Forum  
 22.00 Entre terre et exil, la culture palestinienne. Forum

## MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. Robert Hue. LCI  
 18.55 Nulle part ailleurs. Canal +  
 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. Paris Première  
 20.15 Strip-tease. L'art et la manière. Dans les steppes de l'Asie centrale. La guerre du Golfe. Mon Pierre. RTBF 1  
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes [1/4]: Le Danemark. Arte  
 20.55 Défense d'entrer. Spécial Noël. Invités: Jean Yanne; Liane Foly. TF 1  
 20.55 Des racines et des aïeux. L'Iran lève le voile. Thalasso à la carte. Les hôtels de l'extrême. France 3  
 22.20 Ça se discute. L'instinct paternel existe-t-il ? France 2  
 23.10 Le Droit de savoir. Enquête sur le commerce du sexe : de la France à l'Australie. TF 1  
 23.15 Zone interdite. Princes et princesses. M 6  
 0.45 Des mots de minuit. Invités: Bessora, Etienne-Emile Baulieu. France 2

## DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Après le viol. Arte  
 20.30 La Belgique est un pays. C'est filmé près de chez nous. Canal +  
 20.35 Sans frontières. Les Manèges du futur. Odyssee  
 21.00 Le XX<sup>e</sup> siècle. [2/3]. Histoire  
 21.45 Musica. Merce Cunningham, une vie de danse. Arte

## DANSE

- 22.05 Le Musée Guggenheim de Bilbao. Histoire  
 22.25 Prostitution hors la loi. 13<sup>ème</sup> RUE  
 22.35 Génocide, les plans d'Auschwitz. Planète  
 22.55 La Guitare espagnole. [4/8]. Mezzo  
 23.00 La Belgique est un pays. Les Rebelles. Canal +  
 23.25 Profil. Jean Lacouture ou la position du biographe. Arte  
 23.40 Science-fiction, le futur au présent. [3/4]. Ciné Cinémas  
 23.45 Cycle Depardon. Reporters. Histoire  
 0.20 La Lucarne. The Boot Factory. Arte

## SPORTS EN DIRECT

- 19.50 Football. D 1 (17<sup>e</sup> journée). Lille - Paris-SG. TPS Foot  
 20.00 Handball. Championnat d'Europe féminin. Tour préliminaire. Groupe A : France - Autriche. Pathé Sport  
 20.30 Basket-ball. SuproLigue. Poule A. 7<sup>e</sup> journée : Asvel - Split. Eurosport

## DANSE

- 21.00 Soirée « Raymonda ». Ballet. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique de Glazounov. Avec Natalya Bessmertnova (Raymonda), et l'Orchestre du théâtre du Bolchoï, dir. Algis Zhuraitis. Muzzik  
 23.15 Musica. Mélange. Ballet. Chorégraphie de Merce Cunningham. Musique de Cage. Par la Merce Cunningham Dance Company. Arte

## MUSIQUE

- 20.20 Responsoria pro triduo sacro. Par l'ensemble The Tallis Scholars, dir. Peter Philipps. Mezzo Muzzik  
 0.10 Jazz à Antibes 90. Mezzo Muzzik

## TÉLÉFILMS

- 22.15 Charlemagne, le prince à cheval. Clive Donner [1/3]. TV 5  
 22.20 Ultime trahison. Henri Charr. RTL 9

## SÉRIES

- 20.40 Homicide. [2/2]. Chasseurs de primes. O. Série Club  
 20.50 Ally McBeal. I Will Survive. Trente ans... M 6  
 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. A la lumière de l'enfer. O. Canal Jimmy  
 21.25 Profiler. Vent d'angoisse. O. Série Club  
 22.40 Sex and the city. Le lièvre et la tortue. O. M 6  
 23.30 Les Soprano. Fun House. O. Canal Jimmy

## TELEVISION

## ARTE

21.45 Musica : Merce Cunningham, une vie de danse  
 Longtemps vidéaste de la compagnie Merce Cunningham, Charles Atlas connaît sur le bout du doigt la manière de bouger, le mouvement du chorégraphe. Sa caméra intervient toujours au moment pile, avec beaucoup de liberté. Une heure vingt d'une biographie dansée. On est étonné de voir à quel point le chorégraphe a toujours été moderne.

## HISTOIRE

22.05 Le Musée Guggenheim de Bilbao  
 Inaki Biskarra retrace l'aventure d'un projet aussi controversé que la tour Eiffel en son temps, le Musée Guggenheim de Bilbao, créé par Frank Gehry. Produit par Euskar Tebista, ce film fait la part un peu trop belle aux notables basques. Il offre néanmoins des images magnifiques de ce bâtiment d'une beauté et d'une complexité incroyables.

## ARTE

23.25 Jean Lacouture ou la position du biographe  
 Hugues Le Paige et Vincent Fooij nous emmènent dans le Lubéron à la rencontre de Jean Lacouture tel qu'en lui-même. Le journaliste-biographe parle avec le langage fleuri des gens de son terroir, de lui-même surtout, puisque c'est l'objet de ce documentaire qui a le mérite d'avoir permis au héros d'accoucher, avec sérénité, de toutes ses contradictions.

## FILMS

- 15.45 Léo le dernier ■■ John Boorman (Grande-Bretagne, 1970, 105 min) O. Cinéfaz  
 17.05 Le Dernier Rivage ■■ Stanley Kramer (Etats-Unis, 1959, N., 140 min) Festival  
 18.00 Air Force One ■■ Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, 125 min) O. Cinéstar 1  
 18.35 Alien, la résurrection ■■■ Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 3  
 19.15 Les Cendres du temps ■■ Wong Kar-Wai (Hongkong, 1994, v.o., 90 min) O. Cinéfaz  
 20.30 La Griffon ■■ Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1967, 105 min) O. Ciné Cinémas 2  
 20.45 Le Mariage de mon meilleur ami ■■ Paul J. Hogan (Etats-Unis, 1997, 105 min) O. Cinéstar 1  
 21.00 Le Million ■■ René Clair (France, 1931, N., 80 min) O. Cinétoile  
 22.20 eXistenZ ■■ David Cronenberg (Etats-Unis, 1999, 95 min) O. Canal + Vert  
 22.20 A nous la liberté ■■ René Clair (France, 1931, N., 85 min) O. Cinétoile  
 22.30 Ils étaient neuf célibataires ■■ Sacha Guitry (France, 1939, N., 125 min) O. Ciné Classics  
 23.45 Niagara ■■ Henry Hathaway (Etats-Unis, 1953, v.o., 85 min) O. Cinétoile  
 0.35 Angoisse ■■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics



- 1.25 La Bible ■■ John Huston. Avec Michael Parks, Ava Gardner (Italie - Etats-Unis, 1966, v.o., 170 min) O. Ciné Cinémas 3

## FILMS

- 13.10 San Francisco ■■ WS Van Dyke (Etats-Unis, 1936, N., 120 min) O. Histoire  
 14.00 Sexe, mensonges et vidéo ■■ Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, 100 min) O. Ciné Cinémas 2  
 14.40 Border Line ■■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 95 min) O. Cinéstar 2  
 15.50 La Huitième Femme de Barbe-Bleue ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics  
 16.40 Guantanamo ■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, 100 min) O. Cinéstar 1  
 16.55 Alien, la résurrection ■■ Jean-Pierre Jeunet (EU, 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 1  
 17.15 Les Diaboliques ■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1954, N., 115 min) O. Cinétoile  
 17.40 Stand by Me ■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1986, v.o., 90 min) O. Cinéstar 2  
 18.20 Le Mariage de mon meilleur ami ■■ Paul J. Hogan (Etats-Unis, 1997, 100 min) O. Cinéstar 1



- 20.30 Angoisse ■■ Jacques Tourneur. Avec George Brent, Paul Lukas et Hedi Lamarr (EU, 1944, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics  
 21.00 Tout feu tout flamme ■■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1981, 105 min) O. Cinétoile



- 22.00 Uncle Silas ■■ Charles Frank. Avec Jean Simmons, Derrick de Marney (GB, 1947, N., v.o., 105 min) O. Ciné Classics  
 22.15 Autant en emporte le vent ■■ George Cukor, Victor Fleming et Sam Wood (Etats-Unis, 1939, v.o., 215 min) O. Ciné Cinémas 1  
 23.40 Le Monde perdu ■■ Harry Hoyt et Willis H. O'Brien (Etats-Unis, muet, 1925, N., 95 min) O. Arte  
 0.05 Les Seigneurs ■■ Philip Kaufman (Etats-Unis, 1979, 110 min) O. Cinéfaz  
 0.35 Tarzan, l'homme-singe ■■ WS Van Dyke (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 100 min) O. Cinétoile

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

- 18.20 Exclusif.  
 19.00 Le Bigdil.  
 19.55 Hyper Net.  
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.  
 20.55 Défense d'entrer. Spécial Noël ; Vacances de milliardaires ; etc.  
 23.10 Le Droit de savoir. Enquête sur le commerce du sexe : de la France à l'Australie.  
 0.35 Exclusif.

## FRANCE 2

- 18.30 JAG.  
 19.20 Mercredi, c'est Julie.  
 19.50 Un gars, une fille.  
 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.  
 20.00 Journal, Météo.  
 20.50 Louis Page. Passage sous silence O.  
 22.20 Ça se discute. L'instinct paternel existe-t-il ?  
 0.25 Journal, Météo.

## FRANCE 3

- 18.15 Un livre, un jour.  
 18.20 Questions pour un champion.  
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
 20.10 Tout le sport.  
 20.20 C'est mon choix... ce soir.  
 20.55 Des racines et des aïeux. L'Iran lève le voile ; Thalasso à la carte ; Les hôtels de l'extrême.  
 22.45 Météo, Soir 3.  
 23.10 Ciné mercredi. Cycle Woody Allen. Alice ■ Film. Woody Allen (v.o.).

## CANAL +

- 16.30 Invasion planète Terre.  
 17.10 Animasia O.  
 17.59 Entre chien et chat O.  
 ► En clair jusqu'à 21.00  
 18.00 Daria O.  
 18.30 Nulle part ailleurs.  
 20.30 La Belgique est un pays. C'est filmé près de chez nous. 21.00 et 22.25, 23.25, 0.40, 1.15 Monsieur Manatane présente bien les nuits belges. 21.05 Rosetta ■ Film. Jean-Pierre Dardenne et Luc Dardenne O. 22.35 Jour de foot. 23.00 Les Rebelles. 23.30 Une liaison pornographique Film. Frédéric Fonteyne O. 0.45 Mickro ciné.  
 1.18 Pin-up.

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

- 13.55 Les Feux de l'amour.  
 15.40 Les Dessous de Palm Beach.  
 16.35 7 à la maison.  
 17.30 Sunset Beach.  
 18.20 Exclusif.  
 19.00 Le Bigdil.  
 19.55 Hyper net.  
 20.00 Journal, Météo.  
 20.55 Sandra et les siens. Les Cathédrales du silence O.  
 22.50 Made in America. Faux semblant. Téléfilm. Michael Switzer.  
 0.35 Histoires naturelles.

## FRANCE 2

- 13.55 L'Enquêteur.  
 14.50 En quête de preuves.  
 15.45 Tiercé.  
 15.55 La Chance aux chansons.  
 16.55 Des chiffres et des lettres.  
 17.20 Un livre.  
 17.25 Qui est qui ?  
 18.05 70's Show.  
 18.35 JAG.  
 19.20 Jeudi, c'est Julie.  
 19.50 Un gars, une fille.  
 20.00 Journal, Météo, Point route.  
 20.50 Envoyé spécial. La guerre des roses. L'Amérique en état de guerre. Le cheval et le prisonnier. Tchernobyl : on ferme !  
 23.00 Comme au cinéma. Adaptations.  
 0.35 Journal, Météo.  
 1.00 Nikita. Le nouveau régime O.

## FRANCE 3

- 13.55 C'est mon choix.  
 15.00 Questions au Gouvernement.  
 16.05 Chroniques d'ici.  
 16.35 MNK, A toi l'actu@.  
 17.50 C'est pas sorcier.  
 18.15 Un livre, un jour.  
 18.20 Questions pour un champion.  
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
 20.10 Consomag.  
 20.15 Tout le sport.  
 20.25 C'est mon choix... ce soir.  
 20.55 Mission. Film. Roland Joffé O.  
 23.00 Météo, Soir 3.  
 23.30 Sujet tabou. Danny la bravoure.  
 0.20 Un siècle d'écrivains. Philippe Soupault.  
 1.10 Espace francophone. Québec.

## CANAL +

- 14.05 Les convoyeurs attendent ■ Film. Benoît Mariage O.  
 15.35 Divines combines. Court métrage.  
 15.45 Ceci n'est pas une histoire belge.  
 16.40 Une liaison pornographique Film. Frédéric Fonteyne O.  
 ► En clair jusqu'à 20.35  
 18.00 Daria O.  
 18.30 Nulle part ailleurs.  
 20.35 A nous quatre Film. Nancy Meyers O.  
 22.40 Nos vies heureuses Film. Jacques Maillot O.

## SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA  
 O Tous publics  
 O Accord parental souhaitable  
 O Accord parental indispensible ou interdit aux moins de 12 ans  
 O Public adulte  
 O Interdit aux moins de 16 ans  
 O Interdit aux moins de 18 ans

## ARTE

- 19.00 Cousins d'ici, cousins d'ailleurs. [3/4]. La République dominicaine : le droit au travail.  
 19.45 Météo, Arte info.  
 20.15 Reportage. Après le viol.  
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes [1/4]. Le Danemark.  
 21.45 Musica. Merce Cunningham, une vie de danse. 23.15 Mélange.  
 23.25 Profil. Jean Lacouture ou la position du biographe.  
 0.20 La Lucarne. The Boot Factory.

## M 6

- 18.55 Le Flic de Shanghai.  
 19.50 I-minute.  
 19.54 Le Six Minutes, Météo.  
 20.05 Une nounou d'enfer O.  
 20.40 Décochages info, Jour J.  
 20.50 Les Filles du mercredi. Ally McBeal. I Will Survive. Trente ans... 22.40 Sex and the city. [n°9]. Le lièvre et la tortue O.  
 23.15 Zone interdite. Princes et princesses.  
 0.59 La Minute Internet.

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

- 21.00 Mesures, démesures.  
 22.12 Multipistes.  
 22.30 Surpris par la nuit (rediff.).  
 0.05 Du jour au lendemain.

## FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Concert. Par l'Orchestre national de France, dir. Jesus Lopez-Cobos : Œuvres de Tanguy, Lalo, de De Falla, Saint-Saëns.  
 22.30 Jazz, suivez le thème. Body and Soul.  
 23.00 Le Conversatoire. Au Bœuf sur le toit, à Paris.

## RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Der Freischütz. Opéra de Weber. Par l'Orchestre symphonique allemand de Berlin, dir. Marek Janowski, Andreas Schmidt (Ottokar).  
 22.55 Académies musicales de saintes 2000. A l'abbaye aux Dames. Par l'Ensemble Huelgas, dir. Paul Van Nevel : Œuvres de Richafort.

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

- 18.00 Face à la presse. Jean François-Poncet. Public Senat  
 20.45 et 1.00 Le Club. LCI  
 21.00 La Médecine humanitaire. Forum  
 22.00 Quand la nature se camoufle. Forum

## MAGAZINES

- 10.00 Arrêt sur images. Jean-Marie Messier en fait-il trop ? Invité : Jean-Marie Messier. La Cinquième  
 14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : Les acariens. Invité : Francis Fleurat-Lessard. La Cinquième  
 17.00 Les Lumières du music-hall. Les Compagnons de la Chanson. Jacques Dutronc. Paris Première  
 17.15 Petites histoires du cinéma. Ils étaient neuf célibataires. Ciné Classics  
 18.30 L'Invité de PLS. LCI  
 18.40 Nulle part ailleurs. Invités : Quawwali ; Jeremy Irons. Canal +  
 19.20 Jeudi, c'est Julie. France 2  
 19.30 et 0.35 Rive droite, rive gauche. Paris Première  
 19.55 et 23.55 TV 5 l'Invité. TV 5  
 20.50 Envoyé spécial. La guerre des roses. L'Amérique en état de guerre. Le cheval et le prisonnier. P-s : Tchernobyl : on ferme ! France 2

## DOCUMENTAIRES

- 19.20 La Reconstruction. Histoire  
 20.05 Esprit des peuples premiers. [2/3]. Australie, la dame du lac Mungo. Planète  
 20.15 Reportage. Les Malheurs de la Mannschaft. Arte  
 20.30 Histoires oubliées de l'aviation. Le pilote du Focke-Wulf FW 190. Planète  
 20.46 Thema. De quoi j'me mêle ! Nos amies les bêtes : L'amour à mort. Toros ! L'amour à mort. Arte

## SPORTS EN DIRECT

- 21.00 Cycle Depardon. Faits divers. Histoire  
 21.00 Manuel Agujetas. Chanteur de flamenco. Mezzo  
 21.05 Mémoires de palaces. La Pierre de New York. TV 5  
 21.20 Sauve qui peut. Planète  
 22.10 Gros plan sur Béatrice Dalle. Festival  
 22.30 Légendes. Sally Field. Téva  
 23.30 Sujet tabou. Danny la bravoure. France 3  
 0.20 Un siècle d'écrivains. Philippe Soupault. France 3  
 0.25 Génocide, les plans d'Auschwitz. Planète  
 0.35 Histoires naturelles. Il danse avec les cerfs. TF 1  
 0.45 Les Aventuriers de l'Égypte ancienne. Les Égyptiens à la recherche de leur passé. Histoire

## SPORTS EN DIRECT

- 13.15 Biathlon. Coupe du monde. 15 km individuel dames. Eurosport  
 16.00 Natation. Championnats d'Europe en petit bassin. Eurosport  
 18.00 Curling. Championnats d'Europe. Round Robin. Allemagne - Suède messieurs. Eurosport  
 20.00 Basket-ball. SuproLigue (1<sup>re</sup> phase, 7<sup>e</sup> journée) Groupe B : Maccabi Tel-Aviv - Pau-Orthez. Eurosport  
 21.00 Basket-ball. EuroLigue masculine (7<sup>e</sup> journée, Groupe C) : Taxis - Olympiakos. Pathé Sport  
 22.00 Equitation. Olympia International Show Jumping Championships. The Millenium Challenge. Eurosport

## DANSE

- 17.10 A-normopathie 1 : La Cuisine. Ballet. Chorégraphie d'Axelle Mikaeloff. Musique de Mikaeloff. Avec Aurélié Bartha, Axelle Mikaeloff, Marie-Pierre Pirson. Muzzik  
 18.00 Roméo et Juliette. Ballet. Chorégraphie de Rudolf Noureiev. Musique de Prokofiev. Avec Monique Loudières (Juliette), Manuel Legris (Roméo), et l'Orchestre de l'Opéra National de Paris, dir. Vello Pähn. Mezzo

## MUSIQUE

- 19.00 Transclassiques 2000 (n° 2). Avec Philippe Pierlot, flûte ; Daniel Arrignon, hautbois ; Richard Siegel, clavicin. Muzzik  
 21.00 Andrea Bocelli. Par l'Orchestre de l'Académie Sainte-Cécile, dir. Myung-Whun Chung. Muzzik  
 22.45 Marciac Sweet 2000. Avec Ahmad Jamal, piano. Muzzik  
 22.55 Le Concerto d'Aranjuez, de Rodrigo. Avec Pepe Romero, guitare. Par the Academy of St Martin in the Fields, dir. sir Neville Marriner. Mezzo  
 23.45 Duets 1. Charlie Mariano et Wolfgang Dauner. Avec Charlie Mariano, saxophone ; Wolfgang Dauner, piano. Muzzik  
 0.35 Barbara Thompson's « Paraphernalia ». Avec Jon Hiseman, percussions ; Peter Dunne, guitare ; Dave Ball, basse ; Peter Lerner, claviers. Muzzik

## TÉLÉFILMS

- 18.15 Charlemagne, le prince à cheval. Clive Donner [1/3]. TV 5  
 22.45 Le Monstre d'acier. Delbert Mann. O. TMC  
 22.50 Faux semblant. Michael Switzer. O. TF 1  
 22.50 La Vérité vraie. Fabrice Cazeneuve. Festival

## COURTS MÉTRAGES

- 20.40 Avant l'orage. Stephant-Andrews. 13<sup>ème</sup> RUE

## SÉRIES

- 18.00 Daria. L'affaire Morgendorfer. O. Canal +  
 18.05 70's Show. C'est la fête. O. France 2  
 19.20 Frasier. Amère victoire. O. Série Club  
 20.00 Vidocq. Vidocq et les faux témoins. O. Ciné Classics  
 20.30 Chérie, j'ai rétréci les gosses. Chérie, j'écris un polar ! Disney Channel  
 20.55 Sandra et les siens. Les Cathédrales du silence. O. TF 1  
 21.25 Outsiders. Mirror Images (v.o.). Série Club  
 22.15 Roswell. A fleur de peau (v.o.). Série Club  
 23.25 Taxi. Zen and the Art of Cab Driving (v.o.). Série Club  
 0.30 La Quatrième Dimension. La nuit de Noël. O. Série Club  
 1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La mandragore. O. Série Club

## DOCUMENTAIRES

- 18.30 Le Monde des animaux. Maxime et les caméléons. [9/10]. La Cinquième  
 18.30 L'Actors Studio. Eli Wallach et Anne Jackson. Paris Première  
 18.40 Witkiewicz, portraits, autoportraits et grimaces. Planète  
 19.00 Cousins d'ici, cousins d'ailleurs. [4/4]. Mali - Europe. Arte

## TELEVISION

## FRANCE 3

23.30 Danny la bravoure  
 Treize années de la vie de Dan Kepling, infirme moteur cérébral depuis sa naissance, et artiste peintre. Soutenu par sa mère, qui refuse les constats pessimistes des psychiatres, Dan intègre à quatorze ans une école « normale ». Le choc est rude : « Personne ne voulait comprendre que j'étais un être intelligent », se souvient le jeune homme. Oscar du meilleur documentaire.

## ARTE

23.40 The Lost World ■■ A Londres, le professeur Challenger reprend les théories de Maple White, disparu au cours d'une expédition, selon lesquelles une vie préhistorique existe encore au cœur de l'Amazonie. Il part à l'aventure... Deux ans de tournage et grand succès grâce aux effets spéciaux dirigés par un pionnier de l'animation image par image, Willis O'Brien. Réalisé en 1925 et présenté dans une version restaurée.

## FRANCE 3

0.20 Philippe Soupault  
 Du réalisateur Antoine Gallien, Arte avait diffusé un document riche et subtil sur Alexandre Dumas. Un même bonheur anime cette évocation de Philippe Soupault, parmi les meilleurs conçus pour la collection « Un siècle d'écrivains ». Dans son propos comme dans sa forme, à quelques reconstitutions près, le film se « tient » en une qualité constante, inventive et joueuse.

## RADIO CLASSIQUE

- 18.30 L'Actualité musicale.  
 20.40 Les Rendez-vous du soir. La violoncelliste Jacqueline Du Pré. Œuvres de Chopin, Saint-Saëns, Delius, Beethoven, Dvorak.  
 22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Schubert, Bruckner.

## TELEVISION

## FRANCE 3

23.30 Danny la bravoure  
 Treize années de la vie de Dan Kepling, infirme moteur cérébral depuis sa naissance, et artiste peintre. Soutenu par sa mère, qui refuse les constats pessimistes des psychiatres, Dan intègre à quatorze ans une école « normale ». Le choc est rude : « Personne ne voulait comprendre que j'étais un être intelligent », se souvient le jeune homme. Oscar du meilleur documentaire.

## ARTE

23.40 The Lost World ■■ A Londres, le professeur Challenger reprend les théories de Maple White, disparu au cours d'une expédition, selon lesquelles une vie préhistorique existe encore au cœur de l'Amazonie. Il part à l'aventure... Deux ans de tournage et grand succès grâce aux effets spéciaux dirigés par un pionnier de l'animation image par image, Willis O'Brien. Réalisé en 1925 et présenté dans une version restaurée.

## FRANCE 3

0.20 Philippe Soupault  
 Du réalisateur Antoine Gallien, Arte avait diffusé un document riche et subtil sur Alexandre Dumas. Un même bonheur anime cette évocation de Philippe Soupault, parmi les meilleurs conçus pour la collection « Un siècle d'écrivains ». Dans son propos comme dans sa forme, à quelques reconstitutions près, le film se « tient » en une qualité constante, inventive et joueuse.

## RADIO CLASSIQUE

- Les codes des films  
 ■ On peut voir  
 ■■ A ne pas manquer  
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classique  
 Les symboles spéciaux de Canal +  
 ♦ Dernière diffusion  
 ♦♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

## L'enquête sur les « disparues de l'Yonne » est relancée

PLUS DE VINGT ANS APRÈS, l'affaire dite des « disparues de l'Yonne » pourrait connaître un rebondissement après l'interpellation et le placement en garde à vue, mardi 12 décembre à Draguignan (Var), d'Emile Louis, soixante-six ans. Selon *Le Parisien*, qui révèle l'affaire dans son édition du 13 décembre, les enquêteurs disposeraient d'environ deux cents témoignages à charge contre ce chauffeur de bus à la retraite qui travaillait à l'époque dans la région où ont disparu sept jeunes filles handicapées mentales légères.

Emile Louis avait été suspecté dès l'hiver 1981 du meurtre de Sylviane Lesage, une des jeunes filles disparues, dont il disait avoir été le « confident ». Faute de preuve, il avait bénéficié d'un non-lieu. Pour seul élément matériel, les gendarmes chargés de l'enquête ne possèdent qu'un manteau retrouvé dans une malle d'Emile Louis, qui aurait appartenu à Madeleine Dejost, disparue en juin 1977 à l'âge de vingt-deux ans. La jeune fille avait été aperçue pour la dernière fois alors qu'elle s'appretait à prendre un bus conduit par Emile Louis à la gare routière d'Auxerre.

### « TOUT ME METTRE SUR LE DOS »

L'affaire des « disparues de l'Yonne » avait débuté le 23 janvier 1977 avec la disparition de Christine Marlot, seize ans. Deux mois plus tard, Jacqueline Weiss, dix-sept ans, disparaît elle aussi à la gare routière d'Auxerre. Deux autres disparitions interviennent cette année-là. En 1979, Françoise et Bernadette Lemoine, deux sœurs âgées respectivement de vingt-neuf et dix-neuf ans, et Martine Renault, seize ans, s'ajoutent à la liste des disparitions.

Les sept jeunes filles étaient pupilles de la Ddass. Quatre d'entre elles fréquentaient l'Institut médico-éducatif de Gratterry, à Auxerre. Privilégiant dans un premier temps la piste de la fugue, les enquêteurs commencent à s'intéresser à Emile Louis en 1981 quand ils constatent des similitudes entre les disparitions des jeunes filles. Elles auraient toutes croisé Emile Louis, qui assurait leur transport entre l'Institut et leurs familles d'accueil.

La découverte du cadavre de Sylviane Lesage, en juillet 1981, renforce les soupçons, les enquêteurs découvrant alors que certaines jeunes filles entretenaient des relations avec le principal suspect. Plus tard, Emile Louis sera arrêté et condamné à cinq ans de prison ferme dans d'autres affaires d'agressions sexuelles sur mineure, mais bénéficiera d'un non-lieu pour le meurtre de Sylviane Lesage. Il faudra attendre décembre 1997 pour que, après la création d'une association de victimes, une information judiciaire soit ouverte à Auxerre.

Dans un entretien recueilli par *Le Parisien*, la veille de son interpellation, Emile Louis affirme qu'on l'« accuse des pires horreurs ». « J'ai l'impression que l'on veut tout me mettre sur le dos », explique-t-il avant d'ajouter : « Si je savais quelque chose, je parlerais. »

## Création d'un Collectif judéo-arabe de soutien aux Palestiniens en France

Il souhaite rencontrer Hubert Védrine à son retour du Proche-Orient

UN COLLECTIF DE CITOYENS français d'origine juive ou arabe et d'Arabes résidant en France vient de se constituer pour soutenir les droits du peuple palestinien. La création de ce collectif a été annoncée lors d'une conférence de presse, mardi 12 décembre, avec le concours de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et dans ses locaux. Proclamant son souci de prendre parti pour « le camp du droit », le Collectif en « appelle aux citoyens de toutes origines vivant en France et qui partagent [ses] analyses et [ses] buts ».

Il s'est défini quelques premiers objectifs : intervenir auprès des pouvoirs publics pour « des prises de position claires et surtout des actions efficaces afin d'assurer la protection des populations palestiniennes et l'application sans réserve des résolutions de l'ONU ». A ce sujet, il sollicitera une rencontre avec le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, dès le retour de ce dernier d'un voyage qu'il effectuait du mercredi 13 au vendredi 15 décembre en Israël et en Palestine. Il apporte par ailleurs son soutien à une initiative prise par certains de ses membres de constituer un dossier accusant de « crimes de guerre » Ariel Sharon, le chef du Likoud, principal parti de la droite israélienne. M. Sharon, d'après le Likoud de France, est attendu à Paris le 19 décembre.

Le Collectif se propose également de dépêcher sur le terrain, dans les premières semaines de 2001, une délégation qui, entre autres, s'adresserait aux forces de paix en Israël, qui sont « au moins aussi fortes que celles qui ont existé en France lors de la guerre d'Algérie, ou aux Etats-Unis au moment de

la guerre du Vietnam, et qui sont paralysées par la chape de plomb de l'identification qui se fait entre Israël et juifs ». « On peut être juif et contre la politique d'Israël », estiment les membres du Collectif, qui refusent ce que Michel Tubiana, président de la LDH, a appelé « le schéma d'identification communautaire ou religieuse d'un problème essentiellement politique ».

### LA FUSION DE DEUX INITIATIVES

Le Collectif veut également « aller sur le terrain ». Il est faux de dire qu'Israël « concède » le démantèlement des colonies ou les territoires palestiniens, Jérusalem incluse, pense le Collectif. Israël « occupe » ces territoires et doit appliquer le droit, estiment ses membres, qui veulent par ailleurs briser la symétrie entre Israël et les Palestiniens, entre « l'Etat le plus puissant de la région » soutenu par les Etats-Unis et « une population palestinienne aux mains nues », a dit Gisèle Halimi, ancienne ambassadrice de France à l'Unesco.

Outre M. Tubiana et M<sup>me</sup> Halimi, Marcel-François Kahn, Rony Brauman, Marie-Claire Mendès France, Daniel Bensaid, Stanislas Tomkiewicz, Eric Rouleau, Mohamed Berada, Mohamad Harbi, Nahla Chahal, participaient, entre autres, à la conférence de presse.

La décision de constituer ce Collectif a été prise par les personnalités qui étaient à l'origine de deux initiatives prises séparément en octobre et novembre. Les cinquante signataires de la première – devenus deux cents aujourd'hui –, intitulée « En tant que juifs » (*Le Monde* du 10 octobre), tenaient, « parce que juifs », à se dissocier de « la logique suicidaire

des paniques identitaires », dénonçaient le déni par Israël des droits du peuple palestinien et réclamaient « l'application des résolutions de l'ONU (...), la reconnaissance d'un Etat palestinien et [le] droit au retour des Palestiniens chassés de leur terre ».

Un mois plus tard, cent Français d'origine arabe et Arabes résidant en France lançaient un « Appel pour la Palestine » (*Le Monde* daté 19-20 novembre) dénonçant le « régime d'apartheid » imposé par l'Etat hébreu aux Palestiniens et réclamant eux aussi le respect de toutes les résolutions de l'ONU afférentes.

Dans un texte commun rendu public mardi, le Collectif met l'accent sur « la tragique solitude des Palestiniens » trois mois après le début de l'Intifada, alors que « le bilan du côté palestinien dépasse déjà les trois cents morts (...) et neuf mille blessés » et que « l'armée israélienne a tué aussi une quinzaine de ses propres citoyens arabes israéliens ». « Partout ailleurs dans le monde, ces crimes auraient suscité une vague de protestations et d'indignation », notent les auteurs.

Ils affirment que « seule la reconnaissance de droits nationaux et civiques égaux, sans oppression ni discrimination, peut créer les conditions d'une paix durable », et réclament notamment « l'application des résolutions de l'ONU, le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés depuis 1967, le démantèlement des colonies d'occupation, la création d'un Etat palestinien souverain, le droit au retour des réfugiés chassés de leur terre depuis 1948 ».

Mouna Naïm

## L'ETA menace le footballeur Bixente Lizarazu

L'ETA menace Bixente Lizarazu. Dans une lettre adressée à ses parents, l'organisation séparatiste basque espagnole réclame au défenseur de l'équipe de France de football et du club allemand du Bayern Munich « une aide financière ». Les parents du joueur, qui résident à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), ont reçu, lundi 11 décembre à leur domicile, ce courrier, daté du mois de septembre et posté à Paris, reprochant notamment au footballeur de porter le maillot tricolore. « Nous ressentons inquiétude et colère car tu as défendu les couleurs d'un Etat ennemi », est-il écrit. S'ensuit un appel direct à contribuer à la cause nationaliste par un versement d'argent. La lettre explique que l'ETA a « de gros besoins économiques », avant de se faire plus directement menaçante : « Nous te demandons une aide financière (...). Une non-réponse à notre demande entraînerait une réponse contre toi ou contre tes biens. » Si le montant de cet impôt révolutionnaire n'est pas fixé, la missive suggère au footballeur de le verser directement à ETA ou à des associations proches. Le parquet antiterroriste s'est saisi de l'affaire mercredi.

### UN BASQUE ATTACHÉ À SA RÉGION

Rédigé en basque, le courrier est frappé du sigle traditionnel d'ETA. Mercredi, aucune revendication officielle de cette menace n'avait toutefois été enregistrée par la police française. A ce jour, jamais aucun sportif de haut niveau, français ou espagnol, n'a été l'objet d'une telle demande. Les policiers prennent cependant la menace au sérieux. Le long texte adressé à la famille de M. Lizarazu correspond, selon eux, à la phraséologie habituelle d'ETA, mêlant explications et idéologie. L'unité de coordination et de lutte antiterroriste (Uclat) a été chargée d'organiser la protection des proches du joueur. Ce dernier demeure à Munich,

mais il souffre d'une blessure qui l'écarte des terrains jusqu'au mois de janvier. Il s'est refusé, pour l'instant, à toute déclaration.

Selon des sources policières, la menace qui le vise est crédibilisée par l'évolution de l'attitude d'ETA à l'égard de la France depuis environ cinq ans. Ainsi, une série d'arrestations conduites par la police française en 1995 avait permis d'établir que la branche militaire de l'organisation basque avait effectué des repérages à Bordeaux sur un haut fonctionnaire du ministère de la santé. Les mêmes sources soulignent que, lors des arrestations, les membres d'ETA se montrent plus agressifs qu'auparavant, au point que les militants basques n'hésitent plus à tirer sur les policiers français. Devant les tribunaux, ils menacent presque systématiquement les magistrats. « L'impôt révolutionnaire exigé de Lizarazu entre dans cette même logique, estime un haut responsable policier. La France ne restera pas longtemps un sanctuaire. »

La choix de Bixente Lizarazu peut cependant paraître surprenant. Le joueur, âgé de trente et un ans, champion du monde (1998) et champion d'Europe (2000) avec l'équipe de France, a toujours montré son attachement au Pays basque. Né à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), il avait demandé à son entourage, au début des années 90, de l'appeler Bixente, la forme basque de son prénom pour l'état-civil : Vincent. Pendant la saison de football 1996-1997, il a joué à l' Athletic Bilbao, club de première division espagnole, qui a pour caractéristique de n'aligner sur le terrain que des joueurs basques. Ironie du sort : il y a quelques années, un parent éloigné de Lizarazu avait même été pris en filature par la police française : il était soupçonné d'être un agent de liaison d'ETA.

Pascal Ceaux

## Pour sensibiliser au sort des réfugiés, le HCR enrôle les statues de la Liberté

FAIRE PARLER la statue de la Liberté à New York « au nom des réfugiés ». Pour rappeler le sort des 22,3 millions d'hommes et de femmes qui sont protégés dans leur fuite face aux persécutions par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). Le pari est de taille. Pour son cinquantième anniversaire, l'organisation onusienne a prévu de lancer, mercredi 13 décembre, les opérations de célébration aux pieds de la statue de la Liberté à Paris. Un prélude de la première Journée mondiale des réfugiés qui se déroulera le 20 juin 2001 devant celle de New York.

La situation des réfugiés se dégrade au niveau mondial. Les Etats n'ont jamais aussi peu donné à l'organisation de leur protection. Son budget – 1 milliard de dollars – a perdu 200 millions en six ans et devrait connaître, pour l'année 2001, une nouvelle baisse de 40 %. L'agence a ainsi dû cesser une opération de rapatriement au Liberia, limiter à un repas par jour l'aide alimentaire dans

certain camps, rationner les couvertures... Et les gouvernements français n'ont pas été les derniers à renâcler pour verser leur écot : la France arrive au quinzième rang des donateurs, loin derrière le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne ou... la Finlande. Même pas de quoi payer le salaire des fonctionnaires français de l'organisation. Une situation qui explique le rejet de la candidature de Bernard Kouchner au poste de haut commissaire.

« On rame », insiste Philippe Lavanchy, délégué pour la France, qui explique que l'organisation est dans une telle situation qu'elle a dû « recruter la statue de la Liberté pour sensibiliser l'opinion et les gouvernants ». Cette première journée mondiale, mise en scène par Gad Weil, le grand ordonnateur de l'« In-croyable pique-nique » du 14-Juillet, verra la statue de Liberty Island se dresser devant un immense pupitre de 40 mètres pour rappeler le sort de ces millions de personnes déplacées.

Un message sans parole délivré par 4 000 mètres carrés d'images : œuvres d'art sur l'exil, photos de la vie dans les camps, dessins d'enfants de réfugiés... Un feu d'artifice dessinera ensuite la célèbre tente bleue siglée HCR. Une quarantaine de chaînes de télévision devraient retransmettre le happening onusien dans le monde entier. « Mon but est de parvenir à faire réfléchir sur ce que veut dire un départ forcé », raconte Gad Weil. Des réfugiés célèbres lui prêteront main forte dès mercredi à Paris : Hélène Carrère d'Encausse, fille de réfugiés russes, Miguel Angel Estrella, pianiste torturé sous la dictature argentine, ou encore Sylvie Vartan, arrivée à huit ans de Bulgarie. Pour dire qu'en France aussi, « il y a urgence à changer l'accueil des réfugiés ». En supprimant notamment, comme en rêve M. Lavanchy, les zones d'attente des aéroports français.

Sylvia Zappi

## Rapprochement

par Pierre Georges

UN PEU COMME ces matches qui se terminent sur « tapis vert », c'est-à-dire devant les juges du sport, le grand combat Bush vs Gore s'achève aux points de procédure. Par cinq juges Justice à quatre, Battling Bull Bush l'emporte sur Al Proceduro Gore. Au trente-sixième round !

Admirable ! Suprême conclusion à une suprême confusion ! Le monde entier a pu assister au grand spectacle d'une démocratie saisie par la transe judiciaire aussi sûrement que M. Le Trouhadec le fut par la débauche. Des bulletins mal percés par des machines mal perceuses. Des électeurs maltraités, surtout, si l'on ose dire, les « mal blanchis » de quelques comtés de Floride. Des comptages mal faits. Des dépouillements mal finis. Des recomptages mal commencés et mal, sinon jamais, terminés. Admirable résultat des courses ou du show où la justice aura tenu le rôle contradictoire et primesautier de scénariste et régisseur du feuilleton électoral. Alors, rideau ! *The end !* Bush président ? Bof ! Lui ou un autre !

Remarque, si l'on était de par chez eux, citoyen et électeur de cette démocratie au doigt judiciaire mouillé, la réplique serait toute trouvée. Occupez-vous, amis Français, de vos affaires. Et même de vos Affaires. Car c'est un fait, à démocratie imparfaite, démocratie et demie. Et en l'occurrence, ce serait plutôt l'hôpital, sinon la Santé, qui se moquerait de la charité.

*Le Monde*, hier, a publié les procès-verbaux de quelques grands collecteurs de fonds soumis à la question par quelques magistrats « cosaques ». *Le Monde* a carrément violenté le vertueux, quoique commode, se-

cret de l'instruction. Sans scrupules, ni remords ! Ce n'était pas bien. C'était très bien ! Parce que si ces choses-là devaient rester secrètes, autant observer tout de suite les us et coutumes d'*omerta* pratiqués par des associations à but lucratif installées du côté de Palerme.

Il se trouve qu'actuellement, en cette estimable cité, se tient une réunion de ministres européens étudiant le moyen de lutter contre ce que, par convention et euphémisme, on baptise « le crime organisé ». Il ne nous serait sans doute jamais venu à l'idée de comparer ce qui n'est pas comparable. Ou d'effectuer un rapprochement avec ce que l'on venait de lire sur les affaires à l'instruction et qui ressemblait fort à un système de « financement organisé ».

Ce rapprochement, le trésorier du Parti socialiste, Alain Claeys, l'a fait pour nous. Un peu imprudemment, dans un entretien, ce mercredi matin, au quotidien *Centre-Presse*. Citons-le : « *S'il s'avérait qu'il y a eu des ententes concernant les lycées d'Ile-de-France, cela équivaudrait à un système mafieux et les personnes incriminées devraient être sanctionnées.* »

Il s'avère, M. Claeys ! Il s'avère même de plus en plus ! Car si les mots sur PV ont encore un sens, et si ces spécialistes de la pompe à finances, placés aux premières loges de la répartition des « dons », disent vrai, c'est bien tout un système de « financement organisé » qui était en place. Aux partis, les entreprises reconnaissantes et donatrices ! Et cela, c'est nettement plus tragique qu'une vulgaire et triste histoire américaine de bulletins mal percés !

## Des policiers dans la rue contre la loi sur la présomption d'innocence

UNE CENTAINE DE POLICIERS se sont rassemblés, mardi 12 décembre à Paris, sur la place du Châtelet, proche du Palais de justice, pour protester contre la loi sur la présomption d'innocence, dont les dispositifs essentiels doivent entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Organisée par les syndicats Synergie-officiers (majoritaire chez les officiers à Paris) et Alliance (gardiens de la paix), cette manifestation avait été précédée d'une distribution de tracts dans les gares de la capitale qui dénonçaient une « loi qui entravera votre police, paralysera la justice ». Les deux organisations professionnelles ont réclamé un moratoire à l'entrée en vigueur du texte, voté par une large majorité des députés. Deux lettres adressées à la chancellerie et au ministère de l'intérieur sont restées sans réponse. A ce jour, seule la partie du texte concernant l'application des peines a fait l'objet d'un ajournement (*Le Monde* du 7 décembre). La loi a fixé au 16 juin 2001 la mise en œuvre du volet relatif à l'enregistrement obligatoire des gardes à vue de mineurs. Les policiers redoutent des « dérapages » liés aux contraintes nouvelles créées par la loi qui pourraient, selon eux, entraîner l'annulation de nombreuses procédures. « Si des délinquants sont trop rapidement relâchés, il ne faudra pas s'en prendre à la police, mais aux élus qui ont voté ce texte », a déclaré le secrétaire général de Synergie, Bruno Beschizza.

### DÉPÊCHES

■ **SOCIAL** : un préavis de grève des personnels de la direction générale de la Santé pour le lundi 18 décembre, a été approuvé lors d'une assemblée générale, mardi 12 décembre au ministère de l'emploi et de la solidarité. Une centaine de salariés de toutes catégories ont voté à l'unanimité moins trois voix le principe de ce mouvement motivé par le sentiment de ne plus pouvoir assumer les missions de cette administration centrale qui comporte trois cents agents.

■ **LOGEMENT** : Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, et Bernard Faure, président de l'Union des foyers de jeunes travailleurs, devaient signer, mercredi 13 décembre, une convention qui prévoit de créer 10 000 logements en direction des jeunes. Ce programme vise notamment ceux qui sont inscrits dans le parcours Trace (Trajet d'accès à l'emploi), qui ont signé un contrat emploi solidarité ou un contrat de travail en alternance. Les loyers de ces logements et l'effort financier des bénéficiaires du projet seront plafonnés, indique le secrétariat d'Etat au logement.

■ **ENVIRONNEMENT** : la préfecture des Alpes-Maritimes a levé, mardi 12 décembre, la décision visant « à capturer ou détruire » un loup, aux environs de Venanson (Alpes-Maritimes). Des gardes forestiers avaient été postés dans des affûts depuis plusieurs jours pour surveiller un troupeau victime de nombreuses attaques depuis un mois (*Le Monde* daté 10-11 décembre). « En raison de notre présence dissuasive, le loup est allé chasser ailleurs », a indiqué Sophie Béranger, directrice départementale de l'agriculture et de la forêt.

■ **DOPAGE** : l'Actovegin est désormais considéré comme un produit dopant, a annoncé, mardi 12 décembre, Alexandre de Mérode, président de la commission médicale du Comité international olympique (CIO). Ce produit norvégien à base de sang de veau, dont les coureurs de l'US Postal, l'équipe de l'Américain Lance Armstrong, vainqueur de l'épreuve, auraient fait usage lors du dernier Tour de France, exerce une action fluidifiante sur le sang et peut en conséquence être associé à des produits dopants comme l'EPO, dont il contre-balance certains effets secondaires.